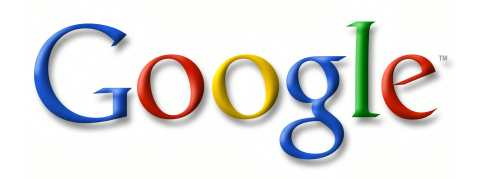
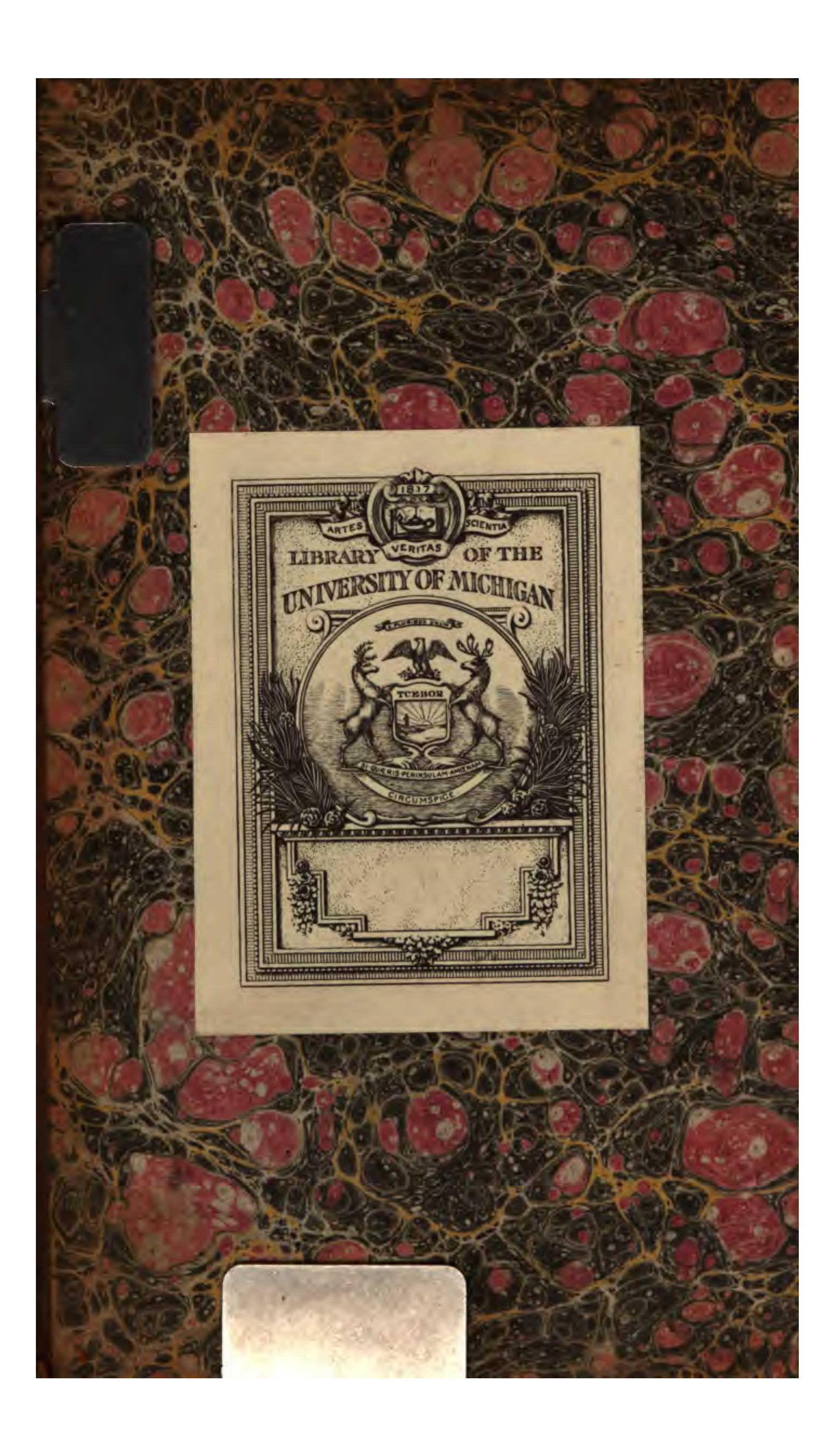





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DES SECTES

RELIGIEUSES.

II

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

HISTOIRE

DES SECTES

RELIGIEUSES

QUI SONT NÉES, SE SONT MODIFIÉES, SE SONT ÉTEINTES DANS LES DIFFÉRENTES CONTRÉES DU GLOBE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE DERNIER JUSQU'A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Henri

PAR M. GRÉGOIRE,

ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS.

NOUVELLE ÉDITION,

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME DEUXIEME.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, N°. 17.

1828.

HISTOIRE

DES

SECTES RELIGIEUSES.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉADAMITES.

En 1655, Isaac de La Peyrère, calviniste de Bordeaux, publia son livre, dans lequel il prétend prouver l'existence d'une race humaine qui a précédé Adam, et concilier avec la Genèse et l'histoire des nations [1] ce système qu'il appuie sur deux versets du chapitre cinq de saint Paul aux Romains.

« Le péché a toujours été dans le monde jus-

[1] Præadamitæ sive, exercitatio super versibus, etc., in-12, 1655.

» qu'à la loi ; mais la loi n'étant point *encore*, le » péché n'était point imputé : cependant la mort a » exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, à » l'égard de ceux même qui *n'ont pas péché*, par » une transgression semblable à celle d'Adam, etc.[1] » Le temps de la loi commence, dit-il, non à Moïse, mais à Adam ; car avant Moïse le péché était imputé et puni : il cite en preuve la punition de Caïn, des habitans de Sodôme, et beaucoup d'autres ; puis, altérant arbitrairement le texte grec du verset 14, au lieu de ces mots : *ceux qui n'ont pas péché*, il veut qu'on lise *ceux qui n'avaient pas péché*; d'où il conclut que les mérites de Jésus-Christ ayant été imputés à des hommes qui ont précédé Adam, le péché d'Adam, auquel il donne un effet rétroactif, était aussi le leur.

Dans un ouvrage à la suite de ce premier et publié la même année, il étaie ses rêveries de conjectures nouvelles, quoique lui-même tourne en ridicule, je ne sais quel auteur, au dire duquel Adam serait mort de la *goutte, qui était un mal héréditaire dans sa famille*[2]. Cependant il ne prétend pas donner son opinion comme irréfragable, ni avancer une proposition qui serait contraire à la doctrine de l'église. Il est difficile de concilier cette humilité, cette soumission appa-

[1] Ad Rom., c. 5, v. 13, 14.

[2] Voyez, Systema théologicum, ex præadamitarum hypothesi, in-12, anno Salutis 1655, chap. 2.

rente avec la raideur de ces expressions fréquentes répandues dans les deux écrits : *Cela est plus évident que le jour, plus clair que le soleil*, etc., *clarius patet sole ipso, liquido igne liquidius patet*[1].

Ce système fut réfuté par divers auteurs, entre autres par Salden, dans ses *loisirs théologiques :* il rappelle une secte obscure et ancienne dont La Peyrère aurait resassé le système, et qui admettait des hommes créés avant Adam[2]. Le rabbin Menasse ben Israël cite d'autres rêveurs qui prétendaient que le monde était détruit chaque sept mille ans et remplacé par un monde nouveau.

La Peyrère, étant à Rome en 1656, abjura le protestantisme et le préadamisme entre les mains d'Alexandre VII; mais est-il une erreur qui de temps à autre ne se reproduise sous des formes différentes ?

Vers la fin du 18e. siècle, un écrivain anglais, renommé pour l'étendue de son érudition et connu par sa propension vers les idées paradoxales, Édouard King, dans ses *Fragmens littéraires*, combat à son tour l'idée que les hommes soient tous enfans d'Adam[3], et voici sur quoi il se fonde :

[1] Voyez Exercitatio, cap. 18, et Systema théologicum, cap. 1um.

[2] Voyez Sadeni Otia theologica, in-4°., Amstel., 1684, exercitatio quinta.

[3] Voyez, Morcels of criticism tending to illustrate some few passages of the holy scriptures (by Edward King),

En parlant de la création de l'homme et de la femme, le texte latin de la Vulgate dit : *Masculum et fæminam fecit eum* ; mais les septante, au lieu du duel αὐτω, emploient le pluriel αὐτοὺς, qui signifie un plus grand nombre [1]. La Bible dit que Dieu créa la grande baleine ; mais elle ne parle pas des autres espèces de baleine qu'il énumère. De là, par analogie, il conclut qu'il y a eu des races inférieures d'hommes qui ne sont pas mentionnées dans la Genèse, et il applique ce ridicule raisonnement à différentes variétés d'animaux qu'il donne pour des races diverses.

Adam chassé du paradis s'associa probablement avec les autres classes d'hommes condamnés comme lui à manger leur pain à la sueur de leur corps. Il leur communiqua ses lumières sur la culture de la terre.

Caïn bâtit une ville ; est-il croyable que ceux qui l'aidèrent étaient fils d'Adam et d'Eve ? Auraient-ils été assez insensibles pour laisser leurs parens dans la douleur et aller avec un assassin ? King en conclut qu'il s'était mésallié dans une caste inférieure.

Il est dit au chapitre six de la Genèse, que les enfans de Dieu voyant que les *filles des hommes étaient belles*, etc. ; de cette expression il infère

deuxième édition, 3 vol., in-8°., Londres, 1800, tom. III, n°. 6.

[1] Genes., c. 1, v. 27.

qu'elles n'étaient pas descendues d'Adam, car elles eussent été qualifiées, comme les hommes, enfans de Dieu. Elles étaient donc issues d'autres classes, et ce mélange produisit une classe hybride qui, par ses crimes, provoqua le déluge. Il n'y a qu'un genre de races humaines, mais il y a des espèces différentes, la prééminence appartenant aux enfans d'Adam qu'ils perdirent par le péché, et qui leur fut rendue par Jésus-Christ, le second Adam.

Ce renouvellement des paradoxes de La Peyrère avait peu occupé les esprits; mais voici un professeur d'astronomie et de mathématiques à Brunswick, Grolpker[1], qui, en 1820, ressuscite le système préadamite, et soutient qu'une race antérieure à celle d'Adam périt dans une catastrophe opérée non par un déluge, ni par des volcans, mais par la chute d'un corps céleste sur notre terre qui, sans déranger la rotation du globe, opéra de grands changemens dans sa forme, dans ses climats. Sur quoi s'étaie son système? sur des présomptions qui laissent à désirer des preuves, sur les traces de connaissances astronomiques parmi les patriarches, les Indiens, les Égyptiens, les débris des villes et de monumens antiques. Bailly et d'autres écrivains avaient déjà épuisé ce champ de conjectures auxquelles de Luc et d'autres savans ont opposé des réponses péremptoires.

[1] Voyez Uber das urvolk der erde, etc., par le docteur Grolpker, etc., in-8°., Brunswick, 1820, 192 pages.

CHAPITRE II.

ILLUMINÉS, ROSIENS, GUERINOTS, SOCIÉTÉ DE L'HERMITAGE, ILLUMINÉS D'ALLEMAGNE.

A travers les siècles et les révolutions qui bouleversent les choses humaines, les langues aussi ont leurs phases; et souvent l'acception primitive des mots ne se reconnaît plus dans celle de leurs dérivés. A partir de l'étymologie, le terme *illuminé* présente l'image gracieuse de lumière physique et morale; mais d'après le sens et par l'usage, arbitre suprême des idiomes, à cette dénomination se rattache en quelque sorte l'idée d'absence de lumière, de notions saines; et accessoirement celle de croyance à l'inspiration immédiate du ciel, à la communication directe avec les êtres purement intellectuels, celle encore d'association mystérieuse pour un but quelconque. C'est à peu près dans ce dernier sens qu'on appelle *illuminés* une secte fondée en Allemagne l'an 1775, dont il sera parlé dans ce chapitre.

Parmi les paysans de la principauté de Galles et ceux d'Écosse, est répandu depuis des siècles, sous le nom de *second sight*, *seconde vue*, un

préjugé dont Johnson parle dans son voyage, ainsi que la plupart des auteurs qui ont donné des relations de ce pays. La *seconde vue* est une impression de l'esprit sur l'œil, ou de l'œil sur l'esprit, qui fait apercevoir comme présentes des choses très-éloignées ou futures. Par exemple, un voyageur est tombé de cheval; précisément un autre a rêvé qu'il le voyait nager dans son sang: il a vu les funérailles d'un homme plusieurs jours avant qu'il fût mort. L'auteur des *Lettres sur les Anglais*, Muralt, écrivain suisse, accuse les femmes anglaises d'être très-crédules et avides de prédictions; Wendeborn, à cette occasion, demande s'il n'y a des femmes que dans les îles britanniques. Tous les pays ont des gens qui attachent de l'importance à des rêves, et qu'à raison de cette crédulité on appelle des *illuminés*.

Heidegger, dans son *Histoire de la papauté*, raconte, sur le témoignage de Melchior Canus, que, vers l'an 1540, saint Ignace de Loyola avait été obligé de prendre la fuite pour se soustraire à l'inquisition, qui le soupçonnait d'être illuminé. Vers l'an 1575 se répandirent, dans les diocèses de Séville et de Cadix, une espèce de quiétistes, qu'on appelait *illuminés*, *los alumbrados*, nommés aussi *dejados* ou quiétistes. Le chef était un nommé Villalpande, secondé par une carmélite, Catherine de Jesus. Ils débitaient, qu'unis à Dieu par la contemplation et la prière, ils n'avaient pas besoin de sacremens ni de bonnes œuvres

pour s'élever à la perfection. Contre eux fut rendu un édit en 1623 : on condamna soixante-seize propositions de leur doctrine, et sept ou huit mille d'entre eux confessèrent leurs erreurs.

Le savant Sprengel, qui, dans son *Histoire de la médecine*, a consigné beaucoup de faits et d'observations curieuses sur la cabale, les possédés, le cauchemar, la nécromancie ou évocation des ombres [1], parle, d'après d'autres auteurs, d'une société secrète élevée en France dans le dix-septième siècle, qui, malgré le rapprochement de nom avec les *roses-croix*, en était indépendante : c'est le collége des Rosiens, nom emprunté de Rose, son fondateur. Dans cette société, trois adeptes seulement étaient dépositaires des trois principaux secrets, le mouvement perpétuel, la médecine universelle et la transmutation des métaux. Pierre Morin publia un petit ouvrage contenant ce qu'il avait pu découvrir de la secte [2], dont le but et la doctrine ne présentent pas d'analogie avec des sectes contemporaines d'illuminés qui parurent en France, et contre lesquels fut imprimé un énorme volume: « Abomination des » abominations, des fausses dévotions de ce temps,

[1] Voyez tom. III, pag. 221 *et suiv.*

[2] Voyez Bergman. Opuscul. tom. IV, pag. 94, et Arcana naturæ totius secretissima a collegio Rosiano in lucem producuntur, in-24, Lugd.-Batav., 1630. — Sprengel, Histoire de la médecine, traduite par Gérard, in-8., Paris, 1815, tom. V, pag. 4, etc.

» par le père Archange Ripaud, gardien des ca-» pucins du couvent de Saint-Jacques, à Paris[1]. »

Après quelques détails sur les illuminés d'Espagne, qui refusent d'obéir à l'autorité ecclésiastique, ceux de France y ajoutent, dit-il, « l'*exclu-» sion de tout entendement pour se comporter » passivement.* »

Ils condamnent l'abstinence, le jeûne, les macérations. Ils abusent des saintes Écritures, dont ils tordent le sens pour l'adapter à leurs penchans désordonnés. Ainsi, de ce texte de saint Paul aux Romains : *Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire*[2], ils tirent l'induction suivante : « L'ennemi, c'est le » corps, dont il faut satisfaire tous les appétits. » Et pour ne rien excepter, le père Ripaud prétend qu'ils sont adamites, par ce que, pour être parfait, il faut remonter à l'origine de la création, et se montrer tel qu'on est sorti des mains du Créateur. Ces illuminés, mais les femmes surtout, ont des signes mystérieux suspendus à leur cou; par exemple, des rubans qui ont des noms divers : le mignon, le galant, l'*assassin*, etc. Il ajoute qu'ils ont des missionnaires des deux sexes dans toutes les provinces, et spécialement dans l'Anjou, la Beauce, la Normandie, la Picardie[3].

[1] In-16, Paris, 1632, 976 pages.

[2] Rom., 12., 20.

[3] Voyez Ripaud, surtout pag. 88 *et suiv.*, 173, 220, 228 *et suiv.*, 790 *et suiv.*

Ces illuminés sont certainement la même secte qui, en 1634, fut découverte sous le nom de *guérinots*, dans le pays chartrain et en Picardie. Ils avaient eu pour apôtres deux moines apostats et Pierre Guérin, curé de Roye, d'où leur vint le nom de guérinots. Sur les instances du fameux capucin père Joseph, et par l'ordre de Richelieu, les juges de Roye et de Montdidier firent des recherches exactes contre ces extravagans, auxquels s'étaient joints d'autres illuminés, qui répandirent leurs rêveries dans la Flandre. Quelle était leur doctrine? Un auteur nous dit qu'ils méprisaient les sacremens; et cependant, en confession, ils déclaraient leurs complices [1], ce qui paraît contradictoire. Un autre ajoute qu'ils prétendaient avoir, par révélation, une méthode d'oraison particulière et une règle de conduite pour s'unir à Dieu, et qu'arrivé à ce point on est dispensé de produire aucun acte, parce que Dieu seul agit en nous [2]. Les femmes, chez eux, avaient, dit-on, le droit de prêcher, et par leur moyen on établissait des communautés dévotes de leur sexe. Les hommes, dit à cette occasion d'Avrigny, les hommes font les hérésies, les femmes leur donnent cours et les rendent immortelles [3].

[1] Voyez le Véritable père Joseph, capucin, in-8°., Saint-Jean-de-Maurienne, 1704, pag. 431 *et suiv.*

[2] Voyez Essais de philosophie morale, par Chiniac, in-8°., 1801. tom. I, pag. 46 *et suiv.*

[3] Voyez Mémoires chronologiques et dogmatiques, pour

La seconde société d'illuminés fut la *Société de l'Hermitage*, en Basse-Normandie, dont les extravagances paraîtraient incroyables, si, dans ce genre, quelque chose pouvait l'être. On rapporte qu'en 1659, allant processionnellement du village de Silly à Argentan, sous le costume le plus grotesque, ils criaient : « Nous sommes fous » de Jésus-Christ ; malheur à ceux qui ne viennent » pas avec nous en Canada, malédiction aux jan» sénistes. »

L'enthousiasme, le fanatisme, la superstition sont de tous les pays, de tous les siècles. Le premier est inspiré quelquefois par une sorte de grandeur d'âme, mais non toujours, comme le dit le prince de Ligne, car il peut dégénérer en fanatisme qui n'écoute plus la voix du bon sens, et même en superstition, partage ordinaire de l'ignorance ou de la faiblesse d'esprit.

La superstition et le fanatisme ont une sorte de consanguinité morale avec les visions fantastiques qui, étant le produit de l'imagination, exercent d'une manière spéciale leur ascendant sur les filles, les femmes, les enfans. Communément, les fanatiques font consister la sainteté dans la foi plutôt que dans les œuvres, dans les extases

servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716, par le père d'Avrigny, 4 vol. in-8°. 1720, tom. I, pag. 338 *et suiv.* Voyez aussi Histoire de Port-Royal, par Racine, et Vittorio Siri, tom. VIII.

enfantées par la turbulence des sens, plus que dans la rectitude du jugement. L'antiquité, comme les temps modernes et tous les pays, en offrent des exemples sans nombre.

Les sociétés maçonniques qui occupaient beaucoup les esprits dans le siècle dernier, parurent offrir des abus et des dangers; quelques personnes, en Bavière, crurent trouver un remède dans le sein même de ces associations. Sous le nom d'*ordre des illuminés*, naquit une société nouvelle, dont le fondateur ou plutôt l'un des principaux fondateurs, était Weishaupt, professeur de droit canon à Ingolstadt, puis retiré à Gotha. Parmi ses principaux coopérateurs, on cite le baron Knigge, doué d'activité, de talens, d'éloquence qui, en 1782, voulut enter l'illuminisme sur la franc-maçonnerie, et le baron de Meggenhofen, qui, en 1790, eut le malheur de se noyer dans l'Inn près Huguenau, où l'avait conduit une partie de plaisir.

A l'aspect des sociétés politiques si souvent gouvernées par l'ineptie, l'ignorance et le crime, ils conçurent le projet, très-louable assurément, de former une confédération dont l'ascendant pût amener un meilleur ordre de choses, et substituer au moins quelquefois la vertu éclairée au vice stupide et triomphant; c'est le point de vue sous lequel fut présentée l'entreprise à des personnes respectables dont on désirait l'affiliation. Il entrait dans leur plan de répandre les lumières, l'union, la charité, la tolérance; de faire abolir l'esclavage

des paysans, les droits féodaux et tous les privi-léges qui, en élevant une portion d'individus, avilissent les autres; de disséminer l'instruction parmi le peuple; de faire triompher le vrai mérite; d'établir la liberté individuelle et politique, et d'améliorer graduellement et sans secousse le système social.

Il est dans la destinée des choses humaines que le mal soit presque toujours à côté du bien. Les vues les plus saines, les projets les plus sages, ne deviennent que trop souvent la proie des méchans qui s'en emparent pour les dénaturer et les vicier.

Il n'est pas rare de trouver des hommes qui, n'étant pas animés de l'esprit d'une société, en contrarient les opérations, et celle des illuminés en avait. Peut être s'y étaient-ils introduits dans cette intention; trop de facilité dans les réceptions leur en aura ouvert l'entrée; n'eussent-ils été que des membres nuls, par là même ils étaient nuisibles. Tout ce qui a l'air mystérieux, éveille le soupçon et favorise la calomnie.... La calomnie s'épuisa sur le compte de l'invisible société. Dès qu'on eut sonné l'alarme, on débita que, très-nombreuse et accréditée, elle avait pour but de dévorer toutes les places honorifiques et lucratives, d'éteindre le flambeau des sciences, de renverser tous les gouvernemens, de détruire toutes les religions. En 1781, le gouvernement bavarois déploie contre eux les mesures les plus violentes; ils sont chassés, proscrits, emprisonnés, tourmentés. Weis-

haupt, qui avait pris la fuite, demande sans succès que sa conduite soit examinée devant les tribunaux. Aux formes d'une procédure régulière qui eût fait jaillir la vérité, l'électeur substitue l'arbitraire que la raison réprouve, qui atteste la lâcheté ou la perversité de quiconque l'emploie, et dont le résultat le plus certain est d'établir des préventions favorables à ceux qui sont l'objet de ses rigueurs.

L'opinion publique n'est pas encore fixée sur les illuminés. On nage dans l'incertitude quand, après avoir vu les écrits de Luchet, de Mirabeau et l'apologie des illuminés par Weishaupt, on passe à ceux de leurs antagonistes. Wolf, auteur de l'*Histoire des jésuites*, en blâmant les persécutions exercées contre les illuminés, pense que leur institut aurait pu devenir dangereux, attendu que les fondateurs avaient copié les règles des jésuites, quoique ce fût dans de bonnes vues. Comment concilier cette assertion avec celle d'autres auteurs, qui disent que les jésuites ont concouru à persécuter les illuminés?

Un mémoire contre eux fut adressé en 1792 à l'empereur Léopold par le médecin Zimmerman; Tissot, dans la vie de son ami, répète que leur projet était d'anéantir le christianisme et tous les trônes.

Pour fortifier cette assertion les rédacteurs de l'*Anti-jacobin Review*, s'appuyent sur une lettre écrite en 1778, par Weishaupt à Wack, conseil-

ler aulique. Celui-ci trouve à Augsbourg, l'abbé Marotti auquel il communique les secrets de la franc-maçonnerie : alors on projette d'en faire la pépinière de l'illuminisme, de concert avec Knigge ; mais une tempête s'élève contre eux et les oblige à fuir. Alors, un des adeptes venus à Paris, ayant été admis à la loge du Contrat social où étaient La Fayette, d'Épremenil, Condorcet, Mirabeau et Fauchet, la transforme en loge politique. L'auteur de l'article lie ce récit à l'histoire des jacobins et leur associe Boehmer, Forster, Widekind, Dorsch, Blau, Metternich, Hoffman et d'autres clubistes de Spire, Worms et Mayence [1].

Aux illuminés d'Allemagne était agrégé Martinovicz, conseiller impérial, prévôt de la cathédrale d'Œdenbourg et abbé de Zagras, grand partisan de la liberté et de l'égalité, qui avait consigné ses idées dans une espèce de catéchisme. On parle d'un plan organisé à Vienne et dont l'exécution manqua, dit-on, parce que Martinovicz, dénoncé par un de ses domestiques, fût arrêté en 1794 avec plusieurs gentilshommes hongrois, condamné à mort et décapité le 20 mai 1795 [2].

John Robison, professeur de physique à Édimbourg, répète cette accusation dans un ouvrage

[1] Voyez Anti-Jacobin Review Magazin, in-8°., London, 1798, tom. I, pag. 21 *et suiv.*

[2] Voyez l'article Martinovicz, dans la Biographie des contemporains.

intitulé : *Preuves des conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernemens de l'Europe ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés, des francs-maçons* [1]. Au nombre des adeptes il compte absurdement Fauchet, Sieyès et [illegible]. Barruel, qui a égaré l'opinion par des romans sous le nom d'histoires, assure, dans ses *Mémoires sur le jacobinisme*, que tel était le projet des illuminés; il veut même que les illuminés de France, qui n'eurent jamais de loges, qui ne formèrent jamais une corporation, aient été créés par Bode et Busch, venus à Paris en 1787; puis il annonce gravement que les illuminés d'Allemagne ont fait la révolution française en 1789, époque à laquelle ils étaient presque entièrement détruits. Les romans de Barruel ont été pulvérisés par Mounier, dans son écrit intitulé : *de l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France* [2].

Barruel met au nombre des illuminés un littérateur distingué qui jamais n'en fut membre, et qu'il appelle avec un ton de supériorité aussi insolente que ridicule le sieur Böttiger [3], puis dans sa liste d'illuminés, il enregistre Munter, évêque protestant

[1] 1 vol. in-8°., London, 1789. Voyez tom. 1, part. 1, pag. 21.

[2] In-8°., 1801.

[3] Voyez Lettre d'un voyageur à M. Barruel, in-8°., 1800, pag. 182 *et suiv.*

de Sélande, le baron de Zach, le duc défunt de Saxe-Gotha et la duchesse douairière, le coadjuteur de Mayence, prince Primat. Sur ces personnages qui planent au-dessus de la calomnie, Barruel veut probablement faire refluer la prévention qu'il inculque à ses lecteurs contre les illuminés. Si le projet de la société était de détruire les religions et les trônes, comment se peut-il que des princes souverains et des hommes religieux s'y soient affiliés? Tout conduit à croire que la société, pure et louable dans le principe, mais trop peu sévère sur les admissions, fit craindre qu'elle ne déviât de son but pour prendre une direction opposée; ainsi il est arrivé aux illuminés la même chose que chez nous aux jacobins. On voulait fixer l'opinion sur les derniers temps de leur existence : on affecta de confondre les hommes et les époques pour envelopper le tout dans la même proscription; en sorte qu'aujourd'hui la malveillance placarde l'épithète d'*illuminés* sur le front de tout homme qu'elle veut rendre odieux; comme en Italie, en Espagne et en Angleterre, on qualifie de *jacobins* ou *jansénistes* tous ceux que l'on veut décrier. Telle est l'explication que plusieurs des illustres accusés ont donnée à l'auteur de cet ouvrage, qui est absolument étranger à la franc-maçonnerie et à toutes les sociétés dont on vient de parler.

CHAPITRE III.

KNOEPFLER.

M. Knoepfler, curé de Rorth, petit village entre Sarguemines et Saralbe, dans un canton nommé vulgairement *le Westreich*, département de la Moselle, diocèse de Metz, homme bon, mais d'une imagination bouillante, imprima en 1775 une brochure anonyme pitoyable, intitulée : *Tribut que rend à la souveraineté, à la* [illegible] *théologie, un curé du Westreich*, [illegible] furtive. A travers les idées confuses de l'au[illegible] on entrevoit seulement qu'il élargit le che[illegible] ciel en faveur des a-catholiques. L'ouvrage [illegible] sensation, à raison des sentimens hé[illegible] qu'il contenait, et fut déféré à l'évêché. [illegible] Montmorenci, demanda contre le curé [illegible] lettre-de-cachet dont il n'aurait point été [illegible] s'il eût voulu échanger sa cure contre un [illegible] Sur son refus, on l'enferma à Saint-La[illegible] où il resta quinze mois. Dans le cours de la [illegible] lution, il fut déporté; puis étant rentré pour [illegible] des secours à sa sœur, tombée en démence, [illegible] arrêté, conduit à Metz et condamné à mort.

Il marcha à l'échafaud avec un courage inébranlable, en récitant son bréviaire.

L'opinion publique a prétendu que Knoepfler avait eu pour coopérateur Oster, prêtre du même diocèse, qui a été ensuite vicaire apostolique en Suède; il déclare n'avoir eu aucune part à cette affaire, à laquelle on n'accorde ici une place que parce qu'elle a fait quelque sensation dans ce qu'on appelait *la Lorraine allemande.*

CHAPITRE IV.

SECTES ÉTABLIES OU FOMENTÉES PAR DES FEMMES.

En 1711, un savant d'Allemagne, J.-A. Schmidt, avait publié, sur ce sujet, une Dissertation [1]; et six ans auparavant Feustking avait recueilli des matériaux concernant les fausses prophétesses [2]. Son ouvrage acquerrait un nouveau prix s'il était retouché par une main habile. Les temps modernes fourniraient d'amples supplémens pour le compléter. Il est bon de dérouler les archives du fanatisme et de montrer à la raison ses naufrages, pour la prémunir contre les écueils.

Une tactique toujours suivie des chefs de sectes religieuses, fut de capter l'adhésion des femmes à leur parti, et surtout des femmes distinguées par l'activité, les talens, les richesses et le rang

[1] Dux femina facti hæreseos vel autor vel fautor, sive mulier heterodoxa, Præsid. J.-And. Schmidt, in-4°., 1711, Nordhusa.

[2] Joan.-Hen. Feustking. Gynæceum hæretico-fanaticum, oder historie der falshen prophetinnen, in-8°., Francfort et Leipsick, 1704.

que la loi où le préjugé leur assignait dans la société. La cupidité, la vanité, le libertinage, et souvent la réunion simultanée de ces motifs secondent leurs entreprises. A Antioche de Pisidie, les juifs ameutent des dévotes de qualité contre saint Paul et saint Barnabé, pour les faire chasser du pays [1]. Dès sa naissance, l'Église eut à combattre des fanatiques qui, avec des femmelettes égarées, s'efforçaient de contrarier le ministère apostolique, et de corrompre les vérités évangéliques [2]. Telle était cette Agapie, chef d'une branche des gnostiques à la fin du quatrième siècle; telles Priscilla et Maximilla parmi les montanistes.

Chez les femmes, presque tout se réduit, dit-on, à l'amour du plaisir et du pouvoir; mais leur passion la plus énergique, est communément celle d'exercer sur les autres une autorité réelle ou d'opinion. Un poëte ingénieux, mais souvent impie et licencieux, a fait l'objet d'un conte, ce qui est une vérité de fait. Cette misérable propension à dominer agitait Marie, sœur de Moïse, quand elle se répandit en murmures contre son frère; ce qui lui mérita d'être pendant sept jours couverte de lèpre et chassée du camp d'Israël. Saint Paul, dans ses épîtres, interdit aux femmes d'usurper le droit d'enseigner dans les églises. Il veut qu'elles

[1] Act., 13. 50.
[3] 2a. Thimoth., 3. 6.

y gardent le silence[1]. Cette recommandation, plusieurs fois répétée, n'était pas sans doute la prévision, mais déjà la repression d'un abus.

Les écrits apostoliques nous montrent Évodie, Phœbé, Dorcas, animées d'un zèle très-louable pour secourir les nécessiteux; et bientôt après dans la liturgie fut insérée une bénédiction spéciale de femmes qui, sous le titre de diaconesses, se dévouaient au service des malades, des captifs et des pauvres; mais quoique l'église ait toujours accordé de justes éloges à ces œuvres pies, des motifs de sagesse déterminèrent le concile d'Epaone en 517 à supprimer les diaconesses[2].

Les siècles postérieurs virent des impératrices grecques déployer l'ascendant de la puissance et tous les efforts de la haine pour soutenir les ariens et les iconoclastes. L'Angleterre vit cinq abbesses figurer au concile de Beaconfield, en 694, au même rang que les ecclésiastiques[3]. D'autres abbesses, en Grèce, en Espagne, eurent la prétention de confesser leurs religieuses, et les confessaient réellement, en sorte que l'autorité ecclésiastique et la puissance civile intervinrent pour réprimer ce désordre[4]. De cette époque datent les

[1] Ia. Thimoth., 2. 12. et Ia. Corinth., 14. 34.

[2] Labbe, tom. IV, pag. 1579.

[3] Labbe, tom. VI, pag. 1356 *et suiv.*

[4] Fleuri, tom. XVI, liv. 76, pag. 246; et Martenne, de Antiquis ecclesiæ ritibus, in-4°., Rotomagi, 1700, tom.

priviléges absurdes et les monstrueuses usurpations des abbesses de Fontevrault, de Remiremont, et plus encore de l'abbesse de las Huelgas, à Burgos, qui exerçait la juridiction épiscopale sur douze couvens et cinquante-un villages, donnait des lettres dimissoriales, des permissions d'assembler des synodes, des facultés de prêcher et confesser, etc.[1]. De là était né le proverbe, cité même par l'auteur de l'*Espagne sacrée* : « Que si le pape était dans le cas de se marier, il ne pourrait trouver une compagne plus digne de sa main que l'abbesse de las Huelgas[2]. »

Quel contraste entre ces abbayes et celle de Port-Royal, dont l'abbesse, Angélique Arnaud, élue à vie, demande de n'être que triennale, et qui, repoussant l'usage abusif de monastères exempts, veut que le sien soit sous la juridiction immédiate du prélat diocésain.

Les siècles fangeux du moyen âge virent Marguerite Porrete, et cent autres femmes, associant la dévotion à la lubricité, traîner à leur suite des foules d'adhérens. Ces réunions servirent de type, dans les dix-septième et dix-huitième siècles, à

II, pag. 39, cap. 6, art. 6. Thiers, Histoire des superstitions, tom. III, pag. 303 *et suiv.*

[1] La Chronique religieuse, in-8°., Paris, 1820, tom. V, pag. 452 *et suiv.*

[2] España sagrada, par Florez, tom. XXVI, in-4°., Madrid, pag. 574 *et suiv.*

des conventicules immondes de labadistes, de quiétistes, de convulsionnaires.

Naturellement enclines à dominer, les femmes ont souvent manifesté cette propension, en s'immisçant dans le ministère ecclésiastique. C'est un fruit défendu vers lequel ces filles d'Eve ont toujours porté des regards de convoitise; ne pouvant y atteindre, elles s'en dédommagent en s'efforçant d'influencer la conduite de ceux qui l'exercent: de là tant de femmes qui veulent diriger leurs directeurs. L'histoire en cite même un assez grand nombre qui ont franchi la barrière élevée entre elles et le sanctuaire. L'une des plus audacieuses fut cette Guillemette-la-Milanaise, qui, au treizième siècle, prêchait, se servait d'habits sacerdotaux, et donnait la tonsure aux femmes de la secte [1].

L'influence des femmes sur les affaires ecclésiastiques est une calamité qui s'est long-temps maintenue dans plusieurs monarchies. Il serait facile d'étaler à ce sujet beaucoup de faits empruntés des diverses contrées européennes; mais on fatiguerait le lecteur s'il fallait épuiser les citations que la France seule pourrait nous fournir.

Après la mort de Péréfixe, archevêque de Paris, on proposait pour lui succéder Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, qui, s'il n'a pas été canonisé par Rome, l'a été par la vénération publique;

[1] *Dictionnaire chronologique et historique*, etc., par Pinchinat, 1 vol. in-4°., Paris, 1736, article *Guillermine*.

mais les dames de la cour, c'est-à-dire les courtisanes, car ces deux expressions étaient synonymes, firent nommer Harlay, dont la qualité la plus vantée était d'être un bel homme, puisqu'on appliquait aux protectrices et au protégé le vers de Virgile :

« Formosi pecoris custos formosior ipse. »

C'est le même Harlay dont on a dit que son oraison funèbre présentait deux grandes difficultés, sa vie et sa mort [1].

Que l'évêque de Chartres, Godet-des-Marais, et d'autres prélats, fissent intervenir dans les affaires du clergé madame de Maintenon, on peut en être affligé ; mais on l'est surtout de voir Bossuet réduit à cette ignominie. A la vérité, un intervalle immense sépare cet illustre et saint pontife de ceux qui ont courtisé de la manière la plus avilissante, à Paris et à Londres, la Dubarry, la prostituée d'un de ces hommes que madame de Genlis appelle *un auguste amant*, comme si une telle épithète pouvait être appliquée au libertinage le plus hideux. Mais brisons sur ce sujet : le refus du serment en 1791 n'a-t-il pas tout purifié, tout sanctifié ?

Dans l'histoire de ce serment, une foule d'a-

[1] Mémoires historiques de Port-Royal, in-12, Utrecht, 1755, tom. VIII, pag. 501 *et suiv.*

necdotes, également ridicules et déplorables, attestent le rôle actif que des femmes ont joué, et l'influence qu'elles ont exercée sur la détermination des ecclésiastiques. Divers pamphlets imprimés en Angleterre par des *émigrés*, lors du concordat de 1801, s'égaient sur ce bercail « de femmes » transformées en sorbonnistes, nouvelles mères » de l'église, se disposant à aller répandre aux » Tuileries leur nouvelle odeur de sainteté à la » suite de leurs bergers [1]. »

Lally-Tolendal, à la même époque, ridiculisait « ces dévotes politiques ou dominantes, qui ont » voulu faire la loi aux curés pour les obliger à » promettre ou à ne pas promettre [2]. »

La dévotion des femmes est souvent une affaire de parti; cette dévotion tient plus au cœur, et celle des hommes à l'esprit. Eux sont dirigés par la conviction, fille du raisonnement; elles par la persuasion, fille du sentiment. Cette diversité est tellement inhérente aux sexes respectifs, qu'elle se perpétue dans l'aliénation mentale. Aux femmes, surtout, s'applique la maxime de la Rochefoucault, que l'esprit est souvent la dupe du cœur.

[1] Les Notices historiques sur la tentative faite par Bonaparte pour la dissolution de l'église française, sa recomposition, etc., in-8°., Londres, 1811.

[2] Les Quatre lettres de M. Lally-Tollendal au rédacteur du Courrier de Londres, pag. 49, et dans la quatrième lettre, pag. 10, voyez la note.

La religion n'éteint pas le tempérament, elle en modère les écarts. Toutes nos actions, pour être méritoires, doivent se rapporter à Dieu, comme à notre unique et dernière fin. Mais si les femmes, en général, sont plus dévotes que les hommes, plus souvent aussi leur conduite est imprégnée d'affections terrestres. C'est-là ce sédiment, ce levain qui, suivant l'expression de l'Évangile, corrompt toute la masse [1].

Par là s'explique leur goût pour ce genre de littérature qu'on appelle romans, qui paraît être spécialement leur domaine, et dont chaque année voit éclore un grand nombre, la plupart mort-nés, ou qui, après avoir délassé quelques oisifs, vont s'ensevelir à jamais dans les catacombes littéraires.

Le système nerveux étant chez elles d'une sensibilité exquise, il n'est pas rare qu'un zèle, plus impétueux que réfléchi, les exalte au point d'altérer les facultés intellectuelles. De là cette tendance vers le mysticisme, le mesmérisme, le magnétisme, le somnambulisme. Doit-on s'étonner qu'on ait vu tant de femmes figurer parmi les fanatiques des Cévennes, parmi les convulsionnaires, et aujourd'hui dans ces *camp-meeting* des méthodistes américains, auxquels avait préludé cette dame Hutchinson, qui, au dix-septième siècle, causa tant de troubles dans la Nouvelle-

[1] Ia. Corinth., 5. 6. Ad Galat., 5. 9.

Angleterre, surtout à Boston? Honoré Reggi remarque, à cette occasion, que les indépendans et les brownistes accordaient aux femmes beaucoup d'influence dans les sociétés religieuses, et même la puissance des clefs, en sorte que chez elles régnait, non-seulement la fraternité, mais encore, dit-il, la *sororité*[1].

De ce fanatisme aux visions prophétiques, le trajet est court, et sur cette ligne on rencontre une comtesse d'Assebourg, des femmes Bourignon, Jeanne Leade, Brohon, Buchan, Marie Alacoque, Labrousse, Souchott. Aux dispositions précédentes, joignez une complication de motifs particuliers à leur sexe, et surtout l'idée, attrayante pour la vanité, d'être fondatrice d'une société à laquelle on aura donné son nom, avec l'espérance d'y affilier des personnages de l'autre sexe, ou du moins d'attirer leurs regards.

Croit-on que des motifs de cette nature n'entrent pas pour quelque chose dans ces conventicules des environs de Genève, sur lesquels ont été publiés récemment divers écrits? Le pasteur Curtat révèle des détails piquans sur l'intérêt qu'attachent les femmes à ces réunions, ce qui amène des citations nombreuses, puisées dans l'histoire.

L'auteur remonte jusqu'à Rachel, qui, « pour » ne pas s'être contentée de la religion de son

[1] Honorat. Reggi, de Statu ecclesiæ britannicæ, etc., in-4°., Dantzisci, 1647, pag. 45, 68, 104 et *passim*.

» mari, attira contre lui la poursuite de la maison » de Laban, dont elle avait dérobé les marmou- » sets [1]. »

Diverses sectes ont été fondées ou modifiées par des femmes, autour desquelles se sont réunis quelquefois un grand nombre de partisans ; un caractère commun à ces sociétés leur donne une teinte homogène. Étrangères aux discussions abstruses du dogme, et fondées, la plupart, sur des visions, des extases, elles s'occupent de pratiques auxquelles l'illusion des sens donne souvent une tendance plus ou moins marquée vers le libertinage.

Paul de Samosate, comme Montan, avait pour auxiliaires, dans la propagation de ses erreurs, des dévotes libertines. Du temps de saint Épiphane, chez les sampséens ou éliséens, deux autres femmes avaient excité un tel fanatisme, qu'on recueillait, pour servir d'amulettes, la poussière de leurs pieds, et même leurs crachats.

Les collyridiens, qui offraient des sacrifices à la Sainte-Vierge, admettaient les femmes au ministère ecclésiastique. Saint Épiphane, qui les combat, leur prouve que Jésus-Christ n'appela jamais les femmes aux fonctions sacerdotales, pas même sa sainte mère..... Nous verrons les mêmes

[1] De l'Établissement des conventicules dans le canton de Vaud, par L.-A. Curtat, pasteur, in-8°., Lausanne, 1821, pag. 27.

erreurs se reproduire sous d'autres formes dans les temps modernes, et les femmes admises à prêcher chez les quakers, qui cependant n'ont pas de sacerdoce. Épiscopius autorise même les femmes à célébrer la cène dans les cas de nécessité [1].

On verra les femmes remplir des fonctions, et quelquefois même jouer un rôle important dans les articles Labadistes, Moraves, Hattemistes, Verschoristes, Méthodistes, Fanatiques des Cévennes, Convulsionnaires, Cordicoles. Plusieurs sectes ont été fondées par des femmes, celles des philadelphiens, des buchanistes de Gemaima-Wilkinson, etc., et en France celle des victimes, dont on trouvera l'histoire dans le chapitre suivant.

[1] Episcopii opera theolog., in-folio, Londini, 1678, tom. II, pag. 39, etc.

CHAPITRE V.

SOCIÉTÉ DES VICTIMES, LA MÈRE MECHTILDE, ANTOINETTE BOURIGNON, Mlle. BROHON, Mlle. BROUSSE, CATHERINE THEOS, LA SŒUR DE LA NATIVITÉ, etc.

Un décret impérial du 3 messidor an XII (23 juin 1804), supprima des aggrégations connues sous les noms de *Pères de la Foi*, d'*Adorateurs de Jésus*, ou *Pacanaristes*. Ce décret avait été provoqué par un rapport de Portalis, ministre des cultes; rapport très-bien fait, imprimé, mais non publié, et qui cependant méritait de l'être. Il a été traduit en allemand; il y parlait d'une société secrète des *victimes*; et cependant il m'avoua qu'il n'avait que des notions vagues de cette société, sur laquelle on communique au lecteur une notice très-exacte, en remontant d'abord aux époques et aux faits qui, progressivement, ont développé ce système.

Catherine de Bar, appelée la mère Mechtilde, née à Saint-Diez en Lorraine, en 1619, morte en 1698, avait établi l'an 1659, à Rambervillers, pour les personnes de son sexe, un nouvel ordre monastique qui se répandit rapidement en France. Elle

adopta la règle de saint Benoît, mais avec des modifications développées dans son livre: *Le véritable Esprit des Religieuses adoratrices perpétuelles du Très-Saint Sacrement de l'Autel.* Le caractère propre de ces religieuses est d'être *victimes* en réparation des outrages faits à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il est lui-même le *vêtement de la victime.* Tous les jours une religieuse entre en retraite depuis le matin jusqu'à vêpres. Son office est d'être victime réparatrice. Quand les sœurs vont au réfectoire, la réparatrice sort du chœur la dernière, la corde au cou, la torche à la main. Toutes étant placées, elle leur rappelle qu'elles sont victimes immolées à la place de Jésus-Christ; elle s'incline, retourne au chœur pendant le dîner, et reste jusqu'après vêpres, comme victime, séparée du troupeau et destinée au sacrifice [1]. L'acception du mot victime, qui se reproduit fréquemment dans cette règle, n'offre rien là que de louable ; mais de quoi n'abuse-t-on pas? Tous les pays, tous les siècles fourmillent de *visionnaires.* Ce nom est le titre d'un excellent ouvrage, dans lequel Nicole a combattu les fanatiques de son temps, les extravagances inouies des hermites de Caen, et les rêveries de Desmarets-Saint-Sorlin qui, soutenu par les jésuites, proposait sérieuse-

[1] Voyez Vie de la vénérable mère Catherine de Bar dite en religion Mechtilde, etc. in-8°., Nancy, 1774, pag. 282 *et suiv.*

ment une armée de cent quarante-quatre mille victimes pour combattre les jansénistes de Port-Royal [1], et renverser toutes les citadelles du diable.

Il n'est idée si absurde qu'elle ne trouve des cerveaux qui la reçoivent, la fécondent, la propagent en l'associant presque toujours à une vérité reconnue, à une opinion établie pour lui servir en quelque sorte de véhicule. Celle du retour d'Élie avant le second avénement de Jésus-Christ, est clairement énoncée dans la Bible; mais, vers 1732, des rêveurs débitaient que son retour serait précédé de *victimes*, figuratives ou réelles, qui, dans la grande persécution, seraient immolées. Leur sang, mêlé à celui du Sauveur, appaiserait la colère divine, et serait le fondement de sa miséricorde [2].

Renault, curé de Vaux, auteur de l'ouvrage *Le Mystère d'iniquité*, fait mention d'un livre intitulé *Les Galeries*, imprimé en 1754; espèce de fatras mystique en faveur des convulsions. Dans la quatrième galerie, ou *Galerie d'Élie*, «il est grandement » question de victimes; il y en aura pour tous les cri- » mes, chacune d'elles portera différens traits du sa-

[1] Voyez les Visionnaires, tom. II, pag. 24 *et suiv.*, et 98 *et suiv.*

[2] Voyez Plan de diverses questions sur un bruit répandu dans le public qu'on fait signer une consultation contre les convulsions, tom. IV, etc., 1735, pag. 12.

» crifice de Jésus-Christ. Ce caractère les fera con-
» naître à la gentilité. Le désespoir des victimes ex-
» piera la confiance présomptueuse, comme l'aban-
» don de Jésus-Christ sur la croix a représenté et
» expié l'abandon où étaient les hommes. Elles doi-
» vent être coupables aux yeux des hommes pour ex-
» pier ce qui manque à la passion du Sauveur. Leurs
» crimes doivent être si évidens qu'elles ne puissent
» se justifier. Elles porteront le poids de la colère
» de Dieu et des hommes. On trouvera ces victimes
» dans les lieux de débauche, parmi les voleurs, les
» scélérats. Outre ces victimes publiques, il y aura
» des victimes secrètes livrées à des états horribles
» de passion, de trouble, de désespoir [1]. »

C'est là peut-être le point de départ de la visionnaire dont on va parler, pour fonder un ordre des victimes. Elle a vécu en Lorraine, où les maisons de bénédictines du Saint-Sacrement étaient nombreuses; elle raconte dans ses ouvrages qu'à l'âge de neuf ans ayant éprouvé d'une manière sensible la protection de la sainte Vierge, elle se consacra à son service. Cette consécration faite de sa part et de celle d'un jésuite, eut lieu à la suite d'une retraite que dirigeaient les enfans de saint Ignace.

Jaqueline-Aimée Brohon, fille d'un receveur, morte à Paris le 18 octobre 1778, livrée de très-

[1] Voyez le *Mystère d'iniquité*, in-8°., Paris, 1788, chap. 5, pag. 90 *et suiv*.

bonne heure à la culture des lettres, débuta par des articles de journaux et des romans. Le conte intitulé *les Grâces de l'Ingénuité*, fut inséré avec éloge dans le *Mercure* de février 1755, par Boissy, qui en était alors le rédacteur. Le cahier suivant offre un compliment en vers adressé à l'auteur [1], dont le nom a figuré dans la *France littéraire*. L'abbé La Porte, auteur de l'*Histoire littéraire des Femmes françaises*, écrivait en 1779 : « Il y a douze à quinze ans, on parlait beaucoup de l'esprit, des grâces, des talens de Mlle. Brohon, quoiqu'elle eût à peine dix-huit ans. Il donne l'analyse des *Grâces de l'Ingénuité*, et l'analyse des *Amans philosophes*, roman publié par elle en 1755. On lui en attribua un second, les *Tablettes enchantées* [2], et le *Sacrifice*, drame en trois actes, dont les personnages sont une avare, une coquette, une savante, une fourbe, une vindicative, une fausse mystique. »

Sa vie ayant été conservée, suivant ce qu'elle assure, par un miracle du bienheureux P. Fourier, elle voulut se faire religieuse à Gisors; ce qui toutefois n'eut pas lieu : elle se repentit d'avoir travaillé à des romans, consulta l'abbé Clément, prédicateur du roi de Pologne, qui la dirigea

[1] Voyez Mercure, 1755, février, pag. 9—50, et mars, 1756, pag. 84.

[2] Voyez *Biographie universelle*, son article par M. Beuchot.

quelque temps et dont elle loue les vertus; elle eut ensuite pour directeur Pierre du Garry, vicaire de Saint-Pierre-aux-Bœufs, puis curé de Ville-d'Avray, qui refusa le serment exigé par l'Assemblée constituante, et qui est mort, à ce qu'on croit, à Boulogne-sur-mer.

Sa pénitente, retirée dans la solitude où elle avait vécu pendant quatorze ans, était revenue à Paris et y était décédée le 18 septembre 1778, à quarante et quelques années.

Dès qu'elle eut quitté la carrière littéraire, l'activité de son esprit s'exerça sur des sujets ascétiques. Plusieurs de ses ouvrages ont été publiés anonymes par ses admirateurs. Telles sont les « *Instructions édifiantes* de Mlle. Brohon, morte à Paris » en odeur de sainteté, il y a douze ans, ou Conseils » propres à former une jeune personne qui entre » dans le monde et qui désire y goûter un bonheur » aussi parfait que durable [1]. » *Instructions édifiantes sur le jeûne de Jésus-Christ dans le désert*[2]. Les *Réflexions édifiantes* [3] et le *Manuel des victimes de Jésus*, ou *Extrait des instructions que le Seigneur a données à sa première victime*. Ce dernier, dont jusqu'à présent on ne connaît qu'un exemplaire, et qui a paru en 1799, est un volume in-8°.,

[1] In-18, Paris, 1791, chez Mme. Lesclapart, rue du Roule, no. 11.

[2] In-12, Paris, chez Didot aîné.

[3] 2 vol. in-8°., chez Didot, 1791.

très-bien imprimé, de quatre cents pages [1]. Tous ces écrits décèlent une sorte de talent; le style en est assez pur, quelquefois même gracieux; mais ce sont des romans d'une nouvelle forme, où l'auteur donne pour des réalités les chimères de son imagination délirante, qui cependant ont séduit un assez grand nombre de personnes.

En 1774, elle écrit à Beaumont, archevêque de Paris : elle lui prédit que Dieu va exercer son jugement sur les nations, décimer la terre, se choisir un peuple nouveau; mais auparavant établir des victimes qui s'immoleront continuellement à Dieu: l'abbé Du Garry en sera le directeur. La France, qui a été le premier royaume chrétien, et qui s'est distinguée par la pureté de sa foi, par sa piété envers la sainte Vierge, doit être le berceau de ce nouveau peuple, à moins que sa perversité ne la prive de ce bienfait. Si la France refuse les victimes, Dieu lui enlèvera ses provinces; il appellera un prince étranger pour la dévaster et l'asservir: elle croit entrevoir que la nation espagnole est celle dont il se servira pour l'instrument de sa vengeance. De grandes calamités doivent frapper la capitale; le clergé, tant séculier que régulier, sera très-humilié, les sanctuaires seront abolis pour punir les crimes de ceux qui doivent en être l'ornement et la gloire. Ceci s'imprimait en 1791.

Dans une lettre écrite à Louis XV, alors ma-

[1] In-8°., 1799, sans nom de lieu.

lade, mademoiselle Brohon fait intervenir le Tout-Puissant, qui lui demande madame Victoire pour être une des victimes. Sophie du Castelle, fille d'un notaire de Péronne, postulante chez les Bénédictines de Gomer-Fontaine, devait être aussi une de ces victimes. Le nombre en est fixé à douze, pour représenter le collége apostolique avec les mêmes attributions. Le collége apostolique est composé, par moitié, d'hommes et de femmes. Celles-ci auront l'honneur de commencer la mission nouvelle, 1°. par un effet de l'amour de Jésus-Christ pour sa sainte mère; 2°. pour récompenser la fidélité des femmes à Jésus-Christ dans le cours de sa vie mortelle et de sa passion; 3°. pour humilier le sexe masculin qui a abusé de sa supériorité, et pour le piquer de jalousie quand il verra le zèle du sexe le plus faible. Les victimes hommes seront revêtues du sacerdoce; les victimes femmes ne leur seront pas subordonnées : elles n'auront de supérieur que l'évêque; mais elles conserveront un grand respect pour le corps des pasteurs unis au pape, chef de la seule véritable Église, et qui de là retirera une augmentation de puissance sur les âmes des fidèles.

Des auxiliaires formeront un corps de réserve dans lequel on choisira les successeurs des victimes.

Les victimes ont été prédites par la Bible [1]; sans elles, il manquerait un point essentiel à la religion

[1] Voyez le Manuel des victimes, pag. 61.

du Messie. « Elles sont établies près de moi, dit » Jésus-Christ, pour remplir les mêmes fonctions » que j'ai remplies auprès de mon père : elles sont » en quelque sorte mes coadjutrices. »

Il y a des âmes fidèles qui ont assez de grâce pour faire leur salut, mais pas assez pour s'immoler, afin de détourner les fléaux qui menacent le genre humain. Les victimes sont chargées de le faire, en prenant sur elles l'anathème général; elles sont les otages de fidélité du peuple à correspondre aux grâces du ciel; elles sont le centre commun et le réservoir des grâces, le canal par lequel elles découlent sur la terre.

On voit combien est grande la dignité des victimes, et qu'elle est suréminente à l'état monastique; elles ont le même privilége que les anges, qui leur porteraient envie si quelque chose manquait à leur bonheur. Jésus-Christ les aime tant, qu'elles sont le *faible de son cœur; un enfant n'est pas plus amateur de sa poupée et de ses joujoux, que Jésus-Christ l'est de ses victimes* [1]. Le sang précieux sorti de son côté est l'encre adorable avec laquelle furent écrits leurs noms. Lui et la sainte Vierge se déclarent père et mère des victimes, avec promesse de vivre franchement avec elles, de ne leur rien refuser et de les admettre à leurs secrets.

Le sacrifice de la messe continuera même pendant

[1] Voyez *Réflexions édifiantes*, tom. I, pag. 326.

le règne glorieux du Rédempteur : alors il n'y aura plus de monastères; les victimes seules seront le corps de l'église : Énoch et Élie les présideront.

Si une victime tombe dans le relâchement, elle sera retranchée du corps, sans égard pour la richesse, la dignité, la protection, la puissance.

Les plus grands crimes ont lieu dans le monde, communément de six heures du soir à deux heures du matin ; les victimes passent ce temps en prières et récitent matines à minuit.

Chaque victime porte suspendu à son cou un médaillon d'argent, qui représente les sacrés cœurs de Jésus et de Marie, auxquels on doit avoir une grande dévotion.

La demoiselle Brohon étant la première victime, on ne sera pas surpris qu'elle ait été comblée de grâces extraordinaires par Jésus-Christ, qui était son *confesseur ordinaire*. Un jour il lui dit, en lui montrant la plaie de son côté : « Voilà ton tombeau, ton lit nuptial, ne me cherches plus sur la croix, je t'ai cédé cette place : je ne serai plus crucifié, mes victimes le seront pour moi. » Jésus-Christ lui accorde pour étrennes la richesse de son calice. L'enfant Jésus se précipite dans son cœur, est couché sur son cœur qui a reçu la forme d'une crêche. « Un jour Jésus-Christ, dit-elle, me serra » contre sa poitrine, appuya ma tête sur son bras » droit, et, découvrant mon cœur; y jeta un trait » de flamme : il me pressa le cœur et il en sortit » abondamment du sang qui rejaillit par-dessus

» mon Jésus, et forma comme une douce rosée » au-dessus de lui. Il retomba ce sang, et se perdit » dans une espèce de pluie qui sortait de toutes » les parties du corps de Jésus.... » Un jour qu'elle allait partir, Jésus lui dit : « emporte-moi donc » avec toi, je ne puis te quitter. » Je le pris dans » mes bras; oubliant le respect que je devais à mon » cher maître, je lui coupai la parole, j'osai même » mettre la main sur sa bouche adorable pour le » faire taire.

» Un autre jour la victime éperdue, au milieu des visions miraculeuses, veut prendre une prise de tabac pour relâcher son esprit; Jésus-Christ lui dit : « Laisse-là cette tabatière, et écoute-moi, ma fille [1].

» Les hommes des temps présens, surtout de ce climat, pèchent moins par les sens que par l'esprit : la volonté propre, l'amour de la liberté, l'orgueil, l'ambition, voilà les sources malheureuses de leurs égaremens [2]. Tant que tu défendras tes sens intérieurs de l'atteinte des objets sensuels, ne t'inquiète pas de l'effet qu'ils feront sur les sens extérieurs, et sois assurée que ces effets repoussés constamment, loin de te souiller, te rendront encore plus pure [3]. » Quoique ailleurs elle parle du don de chasteté, je doute qu'on trouve irrépréhensible ce qu'on vient de lire.

[1] Voyez *Réflexions édifiantes*, tom. I, pag. 29.
[2] Voyez *Manuel*, pag. 157.
[3] *Ibid.*, pag. 54.

Son guide (l'abbé du Garry) avait aussi une part abondante aux grâces extraordinaires du ciel. Un jour qu'il priait avec ferveur, Jésus-Christ lui dit : « Accoutumé à t'obéir, pourrais-je te désobéir au- » jourd'hui ? » En même temps il le baisa à la bouche, pour témoigner le respect qu'il portait aux commandemens qui en sortaient ; il prit une de ses mains (c'était la droite), qu'il baisa aussi avec vénération, parce qu'elle disposait du sort de son Dieu et de sa toute-puissance [1].

En 1792 fut imprimée une consultation de plusieurs docteurs et professeurs de Sorbonne sur les deux ouvrages : *Instructions édifiantes*, et *Réflexions édifiantes*, etc. Ils reprochent à l'auteur d'autres inepties, d'autres idées non moins condamnables que les précédentes.

Elle fait dire à Jésus-Christ qu'il se joue quelquefois du démon en lui permettant quelques tentations légères, comme on jette un os à chien pour l'empêcher d'aboyer. Elle suppose que Jésus-Christ, pendant son jeûne, a été privé par forme d'épreuve, des prérogatives de la Divinité ; qu'il a éprouvé dans son esprit, son cœur et ses sens, les mêmes infirmités auxquelles le péché originel nous a assujettis, telles que « l'ignorance, l'obscurcisse- » ment de la raison, l'affaiblissement de la foi, » les sollicitations intérieures de l'aigreur, de la » colère, de la concupiscence, de l'impureté même

[1] Voyez le *Manuel*, pag. 169 et 170.

» avec ses attaques les plus insolentes et les plus » opiniâtres. » Jésus-Christ dit qu'il lui en a coûté pour lutter contre cette infâme passion.

C'est un blasphème. La divinité étant unie hypostatiquement à l'humanité, Jésus-Christ n'a jamais pu être privé des prérogatives de la nature divine. Soumis à nos imperfections physiques, mais jamais aux imperfections morales, il n'a éprouvé que des tentations extérieures, jamais d'intérieures.

La consultation reproche encore à l'auteur des idées charnelles, des peintures libres capables de souiller l'imagination, des visions extatiques, des extravagances à côté des meilleures choses, des assertions qui tendent à substituer le fanatisme et l'esprit privé au gouvernement que Jésus-Christ a établi dans son église. La consultation, délibérée en Sorbonne, le 4 mars 1792, porte pour signatures : GAYET DE SANCÈLE, *docteur bibliothécaire*; DIÈCHE, DU DEMAINE, HUGUES, ERMES, TINTHOUIN.

Le *Manuel des victimes*, qui n'a été imprimé que sept ans après, reproduit les mêmes erreurs auxquelles il en ajoute de nouvelles. La censure, très-bien faite par les docteurs de Sorbonne, s'applique également à un auteur dont ils ne parlent pas, et dont l'ouvrage, antérieur à celui de Mlle. Brohon, vient d'être encore réimprimé ; c'est *l'Évangile médité* du père Giraudeau, mis au jour par l'abbé Duquesne, confesseur de la Bastille, ouvrage qui aurait plus de mérite, si l'on n'y retrouvait quelquefois le style romancier de Berruyer, entre

autres dans le récit du voyage de la sainte Vierge chez Élisabeth. Giraudeau appelle *troupe*, le collége apostolique. Il attribue à Jésus-Christ la foi, l'esprit, l'obéissance d'Abraham [1]. Jésus-Christ a eu la vue intuitive de l'essence divine et non la foi; mais voici quelque chose de plus étrange: « Ne croyons pas, dit-il, que tout soit perdu pour » nous, parce que nous sommes tentés, et parce » nos tentations sont fréquentes, violentes, et sur » des sujets abominables, puisque Notre-Seigneur » a bien voulu, pour notre consolation, éprouver » de *semblables tentatives* [2]. » La plume d'un jésuite peut-elle sanctifier ce qu'on a justement condamné, comme révoltant et impie, dans Mlle. Brohon?

Achevons l'article de cette fille, en disant qu'elle a laissé deux volumes in-4°. de Mémoires manuscrits de ses prétendues révélations, depuis le 23 juillet 1776 jusqu'à sa mort. Le style en est facile, quelquefois élégant. On y trouve de bonnes réflexions, mais aussi toutes les rêveries de ses autres écrits. Elle y détaille longuement ses colloques avec Jésus-Christ, dont elle est *la victime née*. « Chaque pas qu'elle faisait dans le *sentier de victime*, lui en ouvrait de nouveaux; Jésus-Christ » lui parle de son guide (l'abbé du Garry), avec

[1] Voyez le tom. III, pag. 264, et les Nouvelles ecclésiastiques, de 1783, pag. 56.
[2] *Ibid.*, tom. I, pag. 313.

» lequel elle entretenait des liaisons où la chair et
» les sens n'entraient pour rien, toute familiarité
» était bannie, la plus austère retenue réglait leur
» conduite extérieure et intérieure. »

Il est agréable de pouvoir ajouter que ces assertions ont été confirmées par la régularité connue de leurs mœurs, et par l'estime publique.

Antoinette Bourignon semble avoir préludé dans le dix-septième siècle aux rêveries dont on vient de présenter le tableau. Elle aussi se disait envoyée de Dieu pour exhorter les hommes à la pénitence, rendre témoignage à la vérité, et apporter la lumière au monde. C'est le titre pompeux qu'elle a donné à l'un de ses nombreux ouvrages, dont le plus recherché par ses admirateurs (car elle en a), est *la Lumière du monde.* « Dieu l'a chargée d'é-
» tablir son esprit évangélique entre des congré-
» gations d'hommes et de femmes, qui vivront,
» comme les premiers chrétiens, hors de toute con-
» versation humaine, ce qui apportera beau fruit
» à son église; mais sitôt qu'ils se relâcheront
» viendra le jugement général, car c'est la dernière
» miséricorde [1]. Il n'y a pas dans Dieu trois per-
» sonnes; et quand on nous dit qu'il y en a trois,
» cela signifie trois puissances : la bonté, la jus-
» tice, la vérité. »

Sur le salut des enfans, voici sa doctrine : baptisés ou non, ils sont sauvés ou damnés par la

[1] Voyez Œuvres de M[lle]. Antoinette Bourignon, in-12, Amsterdam, 1679, tom. IV, pag. 19 et 20.

phe. Quelques idées sensées y sont noyées dans les conceptions du délire.

Le premier discours est une déclamation contre quatre préjugés : « le despotisme, la théologie » moderne, la médecine et le ridiculisme. » J'ignore où elle a trouvé que, chez les anciens Romains, quand la population était trop grande, on envoyait chercher un médecin. Est-on malade, il suffit de se magnétiser ; la guérison s'opère par la transmission du fluide d'un être qui en est plein, à celui qui en manque. Elle veut que les sages-femmes, et même les parrains et marraines, se fassent les ongles, parce que le fluide des extrémités étant plus copieux, s'il traverse la crasse sous les ongles, il contracte et communique des miasmes invisibles à l'enfant, qui est comme une *éponge*. Ce qu'on vient de lire n'est pas, à beaucoup près, le plus extravagant ; ajoutez-y, sur la puberté, des détails physiologiques très-inconvenans sous la plume d'une femme, et jugez l'ouvrage.

On demandera sans doute s'il est utile de compulser ces archives délirantes, et d'y promener l'imagination du lecteur. On peut répondre affirmativement, quand, témoin oculaire, on a vu nombre de personnes des deux sexes, d'une éducation cultivée et d'un rang élevé, s'occuper, sérieusement et longuement, de ces folies et de celle qui les débitait, qui se disait la femme de l'Apocalypse, ayant la lune sous les pieds, etc.

Nous vivons dans un pays où l'incrédulité antichrétienne a pour parallèle l'inconcevable crédulité même de gens de lettres aux rêveries de Swedenborg, de Jacques Boehm et d'autres songecreux; dans un pays où non-seulement les gens du peuple, mais des femmes de haut parage, croient aux sortiléges, aux jours *fastes* et *néfastes*, à certaines chances de bonheur pour les loteries, les jeux de hasard, et même aux diseuses de bonne aventure, dont les brochures ont un débit assuré.

Vers le même temps existait une ancienne cuisinière, surnommée *Mère de Dieu*, mise à la Bastille, pour ses rêveries, sous l'archevêque de Beaumont, et qui, en 1794, fut incarcérée au collége de Louis-le-Grand. Son nom, Catherine *Theot*, fut ensuite changé en *Theos*, qui en grec signifie *Dieu*, ou par ses adeptes fanatisés, ou par des intrigans qui de cette supercherie voulaient faire un ressort politique en faveur de Robertspierre et de ses projets[1]. On n'en parle ici que parce qu'à cette époque, dans un rapport à la Convention[2] et dans le public, il fut question

[1] Voyez les Mystères de la mère de Dieu dévoilés par Vilate. Révélations puisées dans les cartons du comité de salut public et de sûreté, etc., par Dumesnil: in-8°., Paris, 1824, pag. 181 *et suiv.* Esquisse historique sur la révolution, par Dulaure, 15e. livraison, in-8°., Paris, 1824, pag. 190 *et suiv.*

[2] Voyez un rapport de Vadier, le 2 messidor an II.

d'elle et du troupeau de ses adeptes, qui, dit-on, s'élevait à trois ou quatre mille. Des illuminés d'une autre espèce, répandus dans la capitale, débitent que le caractère sacerdotal est éteint ; il n'y a plus de sacrifice, de sacremens, d'église visible ; on doit s'abstenir du culte public ; Jésus-Christ doit s'incarner spirituellement en eux, comme il s'est incarné en chair dans le sein de la sainte Vierge.

Il n'est point de pays où les vices et la démence ne soient indigènes : l'Espagne en a fourni récemment une nouvelle preuve. En 1803, à Villar del Aguila, Isabelle-Marie Herraiz, surnommée la *Béate de Cuença*, prétend que Jésus-Christ habite dans son cœur, et que la majesté divine a consacré son corps. La sainte Vierge aussi réside dans son cœur ; c'est elle qui lui inspire certaines libertés avec des personnes d'un autre sexe, à qui elle permet de lui prendre la main, de se reposer sur son sein ; mais elle est impeccable : en conséquence, elle ne peut pas recevoir l'absolution ; et quand elle reçoit la sainte hostie, elle voit un bel enfant qui se fond dans sa bouche ; elle assure que Dieu l'a dispensée des préceptes ecclésiastiques.

Elle prédit des miracles qui réformeront les mœurs d'une grande partie de l'Europe, par l'entremise d'un nouveau collége apostolique, dont les membres iront parcourir les diverses régions du globe : quant à elle, elle mourra à Rome, sera inhumée dans un autel, et le troisième jour elle

montera au ciel devant une multitude de spectateurs.

Croirait-on que la superstition s'empressa de lui rendre des hommages sacriléges, de la conduire en procession avec des cierges allumés ? On vit même quelques ecclésiastiques partager la crédulité populaire. Isabelle-Marie Herraiz soutint son rôle et ses prétendues révélations devant l'inquisition de Cuença, qui, en 1804, condamna les erreurs [1] de cette femme, dont les rêves avaient fait dans tout le pays une très-grande sensation.

Si de l'Espagne nous rentrons en France, une époque plus récente encore nous offre des révélations de la sœur Nativité, dans la ci-devant Bretagne.

Jeanne Le Royer, née en 1731, près de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, entra, l'an 1752, chez les Urbanistes de cette ville, et y prononça ses vœux en qualité de sœur converse. Elle avait prié instamment la sainte Vierge de lui obtenir cette grâce de son fils. « Dès ce mo-
» ment la sainte Vierge parut se charger de né-
» gocier la chose, ou plutôt d'en conduire elle-
» même l'exécution. Bientôt on eut lieu de s'aper-
» cevoir que l'affaire était en *bonne main*, etc. »

Ainsi, la mère de notre divin Sauveur est assimilée à un agent d'affaires. Ce langage de bateleur ressemble trop à un persiflage impie. Mais

[1] Voyez le *Diario* de Madrid, 21 mars 1804.

4

ce début n'est que le prélude des visions, des manifestations, des révélations dont elle fut « gra-
» tifiée par Jésus-Christ même. Il lui apparut dans
» l'attitude et la forme qu'il choisit au moment
» de sa conception et de sa naissance. »

Dogme, morale, discipline, histoire de l'église jusqu'à la fin du monde, et même au delà, tout a été l'objet de quelque révélation faite à cette femme; mais sa théologie manifeste une tendance marquée vers le pélagianisme et le quiétisme. Molinos y trouverait sa doctrine complétement réhabilitée. Prétendre que l'amour de Dieu doit être dégagé de tout intérêt au point de n'avoir rapport ni au paradis ni à l'enfer, « c'est faire consister cet amour dans une disposition vraiment criminelle, puisqu'elle porterait l'homme, si elle pouvait exister, à se priver sciemment de la vue de Dieu, et à se dévouer à Satan pour l'éternité. »

La sœur Nativité raconte, par anticipation au jugement dernier, un dialogue entre Jésus-Christ et les ministres de l'église, auxquels il dit, en parlant des enfans morts sans baptême: « Voyez-
» vous ces petites créatures, elles n'ont point été
» régénérées; c'est sans aucune faute de leur
» part..... Je souffre de ne pouvoir les associer au
» bonheur de mes élus..... Mais, mes amis, qu'en
» ferons-nous? ne pourrons-nous rien faire pour
» eux? — Vous êtes le maître, s'écrient tous les
» saints; mais il ne nous paraît pas juste de les

» condamner aux peines éternelles; c'est déjà beau-
» coup de les priver de votre présence..... Jésus-
» Christ leur répond : Vous avez soulagé mon
» cœur. Écoutez donc le parti que je propose,
» et dites-moi ce que vous en pensez. Le globe
» terrestre purifié sera la demeure où, sans avoir
» le bonheur de me connaître et de m'aimer, ils
» jouiront éternellement d'une certaine béatitude
» naturelle. Leur séjour, embelli, leur fournira
» naturellement une vie frugale avec tous les plai-
» sirs innocens qui l'accompagnent. Ce sera le vrai
» paradis terrestre, etc. »

Un dialogue d'un autre genre est celui qu'elle établit entre le corps et l'âme. Celle-ci fait des avances et demande pardon au corps, qui s'irrite et boude; mais ensuite les deux substances se réconcilient.

On peut remarquer, en passant, que le fameux Grégoire Palamas, fondateur de la secte des hésycastes (voyez cet article), avait aussi composé un dialogue entre le corps et l'âme; mais dans celui-ci c'est l'âme qui, accusant le corps, le traite d'animal indomptable, digne d'être bâtonné, jamais content, et qu'elle compare au tonneau des Danaïdes. Le corps se défend, récrimine, et, comme dans sœur Nativité, tout finit par la réconciliation [1].

[1] Voyez Γρηγοριου του Παλαμα προσωποποιΐαι, etc., in-4°., Paris, 1553.

Pouvait-on s'imaginer qu'une converse urbaniste disserterait sur l'amour légitime entre les deux sexes ? Cette discussion amène des images sensuelles, des détails graveleux, sur lesquels certains journaux anglais et français se sont égayés, tandis que d'autres, plus sensés, ont exprimé leur indignation.

La sœur Nativité mourut à la fin du siècle dernier. L'abbé Genet, qui, en 1790, était directeur du couvent des urbanistes de Fougères, et qui ensuite émigra en Angleterre, s'est fait l'éditeur des rêveries de la béate, et conséquemment des turpitudes qu'on vient de signaler; il prétend même en justifier la publication. Il voit d'ailleurs une conformité remarquable entre la destinée de ce livre et les prophéties de Jérémie.

Le but de l'ouvrage n'est pas problématique; évidemment il est dirigé contre la révolution française et les réformes qu'elle a opérées, telles que la suppression des gros bénéfices, la vente des biens nationaux et la constitution civile du clergé, dont tous les adhérens seront damnés. Aux yeux de la béate et de son directeur-éditeur, le pape est tout; le clergé est presque divinisé dans cet ouvrage, tissu informe de niaiseries, d'extravagances, mais examiné, approuvé, à ce qu'assure l'abbé Genet, par vingt ou trente vicaires-généraux, docteurs, professeurs; par plus de cent théologiens, au nombre desquels on compte l'abbé Barruel; par sept ou huit évêques catholiques, entre

autres le fameux Milner, évêque *in partibus* de Castabala, le même qui a poussé l'ineptie et la calomnie jusqu'à imprimer qu'en France, lorsqu'un prêtre assermenté avait dit la messe, on ôtait vite les ornemens sacerdotaux, par la crainte qu'il ne les volât [1]; et le fatras de Genet, qui était en trois volumes, a été réimprimé en quatre par Baucé-Rusand, libraire du duc d'Angoulême. On en a ensuite publié un abrégé. Et c'est au dix-neuvième siècle, c'est en France, c'est dans la patrie de Bossuet qu'on répand, qu'on préconise ce recueil de délires, supérieur en ce genre à Marie d'Agreda, Marie des Vallées, Marie Alacoque.

Pour terminer dignement cette notice, ajoutons que, dans l'ouvrage, le diable, qui est esprit, est suspecté d'être matérialiste [2].

De toutes parts pullulent des personnages de la même trempe. A Guatemala, en Amérique, une nouvelle béate se disait naguère inspirée. Pour la soutenir contre l'inquisition, l'évêque de ce siége députa un exprès à Rome. En Franconie, un prince de Hohenloe guérit les malades par le tact, aussi sûrement que les rois d'Angleterre et de France guérissaient les scrofules. Pour couronner l'œuvre, nous avons la *Descrip-*

[1] Voyez The divine right of episcopacy, in-8°, , by Milner, 1791.

[2] Voyez sur cette rapsodie volumineuse une notice dans la Chronique religieuse, tom. III, pag. 246 *et suiv.*

tiòn du Calvaire des lauriers[1], *à Aunai*, *près Paris*, par la femme défunte du sénateur Lenoir-Laroche « La mère Rachel a octroyé sa charte » pour l'institution des dames du Calvaire, lévites » de bénédiction dans la croix ; et pour les filles de » Marie, lévites célestes, données par l'Esprit saint » au Calvaire des lauriers, le jour de Noël, à » minuit, 1819. »

Les dames du Calvaire porteront un grand voile de dentelle noire en broderie, « pour témoignage » de la beauté de la nature, dont le réseau de » deuil a voilé la magnificence. » A ce Calvaire sont convoquées officiellement les femmes anglaises, allemandes, italiennes, celles de l'Amérique, de Jérusalem, de la Chine, etc., etc.

On sait, à n'en pouvoir douter, que les visions des demoiselles Brohon et Labrousse ont encore ici des partisans, parmi lesquels on peut citer des hommes qui occupent ou qui ont occupé des places honorables. Doués de vertus, de talens, ils attestent, par le fait, que l'erreur peut trouver accès dans les têtes les mieux organisées, et que le bon sens est limitrophe de la déraison.

[1] In-8°., Paris, 1820, 353 pages.

CHAPITRE VI.

Mlle. CHÉRET.

Anne-Geneviève Chéret, née à Paris le 15 janvier 1730, était fille d'un procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts. Maltraitée par sa mère, qui l'avait prise en aversion, elle fut envoyée au couvent, d'où son père la retira à l'âge de dix-huit ans, et la mit chez une tante avec sa sœur, qui était d'un premier lit. Anne-Geneviève était intimement liée avec une demoiselle Jassau, et d'autres personnes qui, très-occupées des matières religieuses, en faisaient l'objet spécial de leur étude. L'état florissant de l'église primitive, comparé à la dégénération moderne, leur offrait, comme à tous les vrais chrétiens, un contraste déplorable, surtout en ce qui concerne l'usage des sacremens de pénitence et d'Eucharistie. Dès lors, trop confiantes en leurs lumières sur l'antique discipline, elles en tirèrent des conséquences théoriques qui confinaient à l'erreur, et des conséquences pratiques qui, sans être toutes erronées, annonçaient de l'âpreté dans leurs opinions.

Anne-Geneviève mourut en 1758, âgée de 28 ans.

Sa sœur, qui était également une fille pieuse, est décédée en 1785. Un anonyme (d'Antignac) a publié les *Œuvres de* Mlle. *Chéret*; in-8°., Paris, 1792[1]. Ces écrits, sauf quelques erreurs, sont, par la force de la discussion et par le style, supérieurs à beaucoup d'ouvrages de femmes qui ont de la célébrité.

Elle n'est ni la première ni la seule qui ait cru que la conversion des empereurs fut pour l'Église une occasion de pertes plus grandes que les avantages qu'elle en retirait, plus grandes que les plaies reçues dans les persécutions. « En effet, dit-elle, » dès que la religion fut devenue celle des princes, » l'Église devint semblable à ce grand filet qui » prend toutes sortes de poissons. Le libre accès » auprès de la puissance fut le plus fatal écueil. » Le clergé devint courtisan des princes et le peu- » ple courtisan du clergé. Le premier prit à la » cour des airs de faste, des manières impérieu- » ses; le second, préoccupé par le sens, s'imagina » que ses pasteurs étaient devenus princes, parce » qu'ils en avaient l'extérieur, et trembla devant » une autorité qui malheureusement était devenue » formidable. Comme le Seigneur châtie toujours » avec une justice mêlée de miséricorde, l'incendie

[1] Réflexions sur le chapitre 39 de l'Ecclésiastique, et l'Église affligée à ses enfans prévaricateurs, in-8°., Paris, 1791. Œuvres de feue Mlle. Chéret, in-8°., Paris, 1792, 2 vol.

» horrible de l'arianisme vint réveiller ces indolens » chrétiens. On n'avait pas encore entièrement ou» blié l'art de combattre[1].

La dépravation de la gentilité et le renouvellement de l'Église par la future conversion d'Israël, sont deux vérités, l'une de fait, l'autre d'espérance. Il n'en est pas qui soient plus souvent et plus clairement énoncées dans les prophètes[2]. Mlle. Chéret abonde en réflexions excellentes sur ces objets et dans ce qu'elle écrit contre les convulsions, les jésuites, les refus de sacremens et la déclaration du 2 septembre 1754, qui imposait le silence absolu et respectif sur les matières de doctrine agitées dans l'Église de France. Elle ne pouvait approuver une loi qui imposait également silence à la vérité et à l'erreur.

Daumet, curé de Saint-Severin, ayant remarqué que sa paroissienne communiait souvent et ne se confessait pas même à Pâques, veut avoir une explication avec elle; elle reconnaît l'autorité de son pasteur, elle est prête même à lui exposer l'intérieur de son âme, mais elle croit que la confession et l'absolution pratiquées comme elles le sont présentement, ne sont pas conformes à l'esprit de Dieu et de l'Église. Ce *rondeau* de confessions

[1] Voyez Lettre à M. le curé de Saint-Gervais, pag. 87 *et suiv.*

[2] Voyez Réflexions sur le chapitre 39 de l'Ecclésiastique, etc.

et d'absolutions fréquentes qui n'ont pas de fondement dans l'Écriture ni dans la tradition, était inconnu à l'ancienne Église. Elle ne trouve pas d'absolution pour le péché véniel jusqu'au dixième siècle, époque à laquelle la pénitence canonique conservait encore quelque vigueur. Cette confession des fautes vénielles date du temps des croisades et de l'établissement des moines mendians, chez lesquels fut introduit l'usage de déclarer sa coulpe, en ce qui concernait les infractions à la règle monastique. La justice chrétienne, qui est la vie de la grâce, ne s'éteint pas, et ne se ranime pas à tout moment. Le mémoire apologétique qu'elle a rédigé sur la stabilité de la justice chrétienne lui a attiré des ennemis qui l'ont accusée de professer l'inamissibilité de la justice; elle nie cette conséquence qui ne dérive aucunement des principes qu'elle a établis, et qu'elle appuie par un magnifique passage de saint Chrysostome. Déjà, de son temps, il se plaignait dans les termes suivans du dépérissement de la ferveur.

« En vain, dit-il, nous assistons à l'autel puisque » personne ne communie.... Vous me direz peut- » être que vous n'êtes pas digne de ce sacrifice et » de cette table sainte; et moi je vous réponds » que vous n'êtes pas digne aussi de participer aux » prières. N'entendez-vous pas le diacre qui dit » hautement, que tous ceux qui sont en pénitence » sortent de l'église? Or, tous ceux qui ne commu- » nient point sont en pénitence. Si donc vous êtes

» du nombre des pénitens, vous ne devez point
» avoir de part aux prières, étant certain que tous
» ceux qui ne communient pas sont en pénitence.
» Pour qui est-ce donc que le diacre dit publique-
» ment : Que tous ceux qui ne peuvent prier sor-
» tent de l'église ? Et, après cela, vous avez en-
» core la hardiesse d'y demeurer ! Vous me direz
» que vous n'êtes pas de ce nombre, mais que
» vous êtes de ceux qui peuvent communier ; et
» cependant vous ne vous en mettez pas en peine,
» cette action vous paraît indifférente. Considérez,
» je vous prie, le lieu où vous êtes. Cette table que
» vous voyez est la table du roi..... Vos vêtemens
» sont tout sales, et vous ne vous en souciez point.
» Si vous me dites qu'ils sont nets, pourquoi donc
» ne vous mettez-vous pas à table ? C'est une im-
» pudence à ceux qui ne communient point de
» demeurer ici pendant la célébration des saints
» mystères.... Comme il ne faut pas qu'aucun ca-
» téchumène soit présent à cette action, il ne faut
» pas non plus qu'aucun baptisé qui ait l'âme im-
» pure y assiste....... Après avoir chanté les hym-
» nes et les cantiques avec les fidèles, avoir témoi-
» gné, en ne vous retirant point parmi ceux qui
» sont indignes d'assister au sacrifice, que vous
» étiez du nombre de ceux qui sont dignes d'en
» approcher, comment demeurez-vous près de la
» table sans manger ? Vous me répondez que vous
» en êtes indignes. Et moi, je vous dis que vous
» êtes aussi indignes d'entrer dans la communion

» et la participation des prières : car ce ne sont pas
» seulement les mystères qui sont proposés sur nos
» autels, mais les prières mêmes de l'église qui font
» que le Saint-Esprit descend dans ce lieu et le
» remplit de toutes parts..... Ainsi, vous pouvez
» venir dans ce temple après la célébration des
» saints mystères. Mais, tandis que Dieu même y
» est présent, retirez-vous ; il ne vous est non plus
» permis qu'aux catéchumènes d'y assister [1]. »

Mlle. Chéret, malade, demande la sainte communion. Depuis 1752 à 1758, elle n'a pas eu de confesseur, non qu'elle soit parfaite ; mais, ne se croyant coupable d'aucun péché mortel, elle ne juge pas nécessaire de confesser les péchés véniels. Ils n'étaient pas soumis au pouvoir des clefs dans les premiers siècles, et l'on ne voyait pas alors cette multitude de confessionnaux ; elle pouvait ajouter ni certaine classe de dévotes dont la piété est souvent infectée du mélange des passions humaines. Le concile de Trente, dit-elle, déclare qu'il est bon et utile de confesser les fautes vénielles, mais il ne parle pas d'absolution sacramentelle qui lui paraît diamétralement opposée à l'essence du sacrement et d'un effet inapplicable.

Ici l'erreur se montre d'une manière plus claire. Le savant Gourlin, consulté par Mlle. Chéret, lui disait avec raison : Il est de foi que les péchés vé-

[1] Voyez Troisième homélie sur l'épître aux Éphésiens.

niels peuvent être la matière si non nécessaire, du moins suffisante du sacrement de pénitence.

Ailleurs, elle prétend que dans les premiers siècles le peuple jugeait avec les évêques. Elle s'appuie sur un passage des Actes des apôtres qui n'offre pas même une probabilité en faveur de son système, et sur la conduite de saint Cyprien qui, pour admettre à la pénitence et réconcilier les pénitens, prenait des renseignemens sur leur conduite, ce qui ne prouve aucunement que les fidèles jugeassent avec lui.

Les idées contenues dans son mémoire sur la stabilité de la justice chrétienne, se rapprochent à quelques égards de celles de Mlle. Brohon sur les *victimes*; mais rien n'indique qu'il y ait eu entre elles ni liaison, ni connaissance; et d'ailleurs Mlle. Brohon était une visionnaire subjuguée par son imagination, Mlle. Chéret ne pouvait l'être que par le raisonnement, quoique sa logique fût sujette à des aberrations. Bossuet, parlant d'une religieuse à qui on attribuait un ouvrage de discussion sur les matières théologiques, disait : « Il » y a bien de la théologie sous la robe de cette » femme. » Le même jugement peut s'appliquer à Mlle. Chéret.

CHAPITRE VII.

LA BARONNE DE KRUDENER.

La baronne de Krudener, née l'an 1766 à Wittinghoft en Livonie, petite-fille du général Munich qui tient une place honorable dans l'histoire, fut mariée au baron de Krudener qui, après avoir rempli de la part de la Russie des missions diplomatiques en Danemarck et en Prusse, mourut à Berlin en 1802. Les dons prodigués à cette dame par la nature, furent développés par une éducation brillante, par l'étude, les voyages et la fréquentation de haute société, surtout à Berlin et à Paris. Comme M[lle]. Brohon, elle débuta dans la littérature par un roman intitulé *Valérie*, publié en 1806, dont les éditions se sont multipliées.

Aimer est un besoin pour les âmes douces et sensibles, qui s'égarent trop souvent dans leurs affections envers les créatures, mais qu'une propension décidée ramène vers le Créateur. M[me]. de Krudener paraissait éminemment pénétrée des sentimens inspirés par le christianisme qui, exclusif dans les objets de croyance, parce que la vérité est une, n'admet pas d'exclusion dans

l'exercice de la charité et qui embrasse tous les humains, quels que soient leur culte, leur couleur, leur origine. Chez les personnes du caractère de cette dame, la religion tient plus au cœur qu'à l'esprit, plus au sentiment qu'au raisonnement; de là une tendance à confondre les droits de la vérité avec les prétentions de l'erreur. Si l'on demande de quelle religion était Mme. de Krudener, on peut répondre qu'elle était de la sienne, de celle qu'elle s'était formée. Née luthérienne, on lui reprocha dans un journal protestant, d'être opposée à l'orthodoxie de son église [1]. On pourrait la croire de la religion russe, d'après l'opuscule qu'elle publia en 1815 sur le *camp des Vertus*; d'un autre côté, dans sa lettre à M. de Bergheim, ministre de l'intérieur du grand-duché de Bade, elle-même déclare que, dans la foule des gens qui accouraient près d'elle, se trouvaient, outre les juifs, des catholiques qui depuis long-temps ne s'étaient pas confessés, et qu'elle les envoyait à des prêtres de leur religion [2].

On a prétendu mal à propos qu'elle avait suggéré l'idée du pacte politique appelé la *Sainte-Alliance*, amalgame bizarre où trois potentats de trois religions différentes s'engageaient à gouver-

[1] Le Journal littéraire de Leipsick, mai, pag. 1018, de 1819 ou 1820.

[2] Lettre de Mme. la baronne de Krudener à M. de Bergheim, in-8°., Carlsruhe, 14 février, 20 pages.

ner conformément à l'Évangile les pays sur lesquels Dieu les avait constitués *ses lieutenans*. Ils oublièrent une formalité indispensable, c'était de produire les diplômes émanés du ciel pour leur conférer ce titre : les doutes suscités par cette omission ont été justifiés par l'événement. On a vu que la prétendue Sainte-Alliance n'était qu'une confédération nouvelle pour empêcher la gravitation générale des peuples vers la liberté ; et quoique les jeux de mots de toute espèce soient puérils, l'anagramme française du mot *Alliance* a fait fortune dans l'opinion publique qui, dans une combinaison nouvelle des lettres, a cru trouver la traduction exacte du sens qu'elle y attache

Quand le colonel Labédoyère fut condamné à mort, Mme. de Krudener, s'imaginant que dans le tumulte des camps il avait pu négliger les devoirs religieux, les lui rappela au moment où pour lui allait s'ouvrir l'éternité ; elle lui adressa sur ce sujet une lettre vraiment touchante. Labédoyère ayant fait une réponse du même genre, elle lui écrivit une seconde lettre qui, ainsi que la première, respirait le plus tendre intérêt pour le salut du condamné !

En 1814 et 1815, dans sa maison à Paris, se réunissait le soir une société nombreuse pour une sorte de culte domestique, auquel assistait quelquefois l'empereur Alexandre, et dans lequel pérorait Empeytas, jeune ministre genevois qui, après l'avoir suivi dans ses voyages

de Suisse, est présentement à Genève un des chefs de l'église protestante qu'on nomme *séparatiste*, quoique cette dénomination convienne mieux à la majorité d'un clergé, dont les principes actuels sont à grande distance de ceux de Calvin, fondateur de leur église.

Les feuilles publiques ont fait retentir dans toute l'Europe le nom de Mme. de Krudener, à l'occasion de ses voyages en Suisse et de ses prédications en plein air, surtout à Schaffhouse, Bâle, Zurich, Arau, qui rassemblaient autour d'elle des multitudes de personnes de tout sexe, de tout âge, quelquefois venues de très-loin; des pauvres parmi lesquels elle répandait des aumônes abondantes; des personnes vraiment pieuses; et des observateurs pour scruter sa conduite, pour examiner si cette espèce d'apostolat religieux n'était pas un voile destiné à couvrir un but politique. La curiosité était d'ailleurs puissamment stimulée par l'aspect d'une femme qui, née dans l'opulence, avait déserté les palais pour venir sous le chaume visiter le malheur; d'une femme chez qui les grâces de son sexe étaient embellies par l'éclat des talens, qui s'exprimait avec élégance et abondance, avec l'accent et le ton d'une inspirée, avec ce geste précurseur de la pensée qui prépare l'esprit à la conviction, qui verse l'onction dans les âmes.

Ce fut en 1815, 1816 et 1817 qu'eurent lieu ces rassemblemens, jusqu'à ce que l'autorité civile les interdît, par le motif ou sous le prétexte

5.

des troubles qu'ils causèrent, ou qu'ils pourraient occasioner, et Mme. de Krudener reçut l'ordre de quitter le pays. J'ai dit sous *prétexte de troubles*, car dans ses mesures les plus sages, la politique ne manque jamais d'alléguer le bien public pour cause justificative, quoique sous ce voile se cachent souvent la jalousie, l'amour-propre, l'intérêt personnel, qui peut-être n'étaient pas étrangers à la décision dont on vient de parler.

Un savant d'Allemagne, Goerres est de cet avis. « Mme. de Krudener, dit-il, quoique d'une » piété un peu excentrique, mais bien intentio- » née, bienfaisante et philantrope dans ses ac- » tions, fut calomniée par les prêtres, poursuivie » par la police, et enfin reconduite en Russie de » brigade en brigade par des gendarmes, et cela, » parce quelle avait prié avec le peuple, qu'elle » lui avait prédit le jour du dernier jugement, et » parce qu'elle avait nourri des affamés [1]. »

Elle-même s'en explique clairement dans ses lettres à M. de Bergheim : « Loin d'entretenir » la fainéantise, lui dit-elle, j'ai reproché à la » ville des missions, à ce Bâle qui me hait, et » qui a ourdi ces trames dont je vous parlais, de » ne pas avoir plus de soin de tant de pauvres,

[1] L'Allemagne et la révolution, par J. Goerres; traduit de l'allemand, par C.-A. Scheffer; in-8°., Paris, 1819, pag. 125.

» et de diminuer la main-d'œuvre au lieu de don-
» ner du travail. Mais on laisse les pauvres, et
» les riches ont soin des riches à Bâle. On s'appuie
» sur quelques instituts de bienfaisance qui étei-
» gent entièrement la charité. Des flots de né-
» cessiteux viennent me demander du pain de ce
» même Bâle, où l'on disait pourvoir à tous les
» besoins. Je savais bien aussi qu'il est impossible
» à un gouvernement quelconque de pourvoir à
» tout dans ces momens de détresse. Et si j'avais
» pu être arrêtée par les reproches, le Rhin qui
» chariait des cadavres, la Forêt Noire qui re-
» tentissait des cris du besoin, et tant de cantons
» ravagés, m'auraient citée devant le tribunal de
» Dieu, si j'avais craint vos autorités plus que lui.

» Cette ville même dont vous avez suivi les
» instigations, a déclaré par ses prédicateurs, il
» y a peu de jours, qu'elle avait eu dans ses
» murs et long-temps près de ses portes, une
» femme dont le Seigneur avait légitimé les pro-
» phéties par des miracles, et qui les conjurait
» de détourner le châtiment par la repentance,
» de ne pas faire dire d'eux comme de Jérusalem,
» les paroles redoutables qui épouvantent les gé-
» nérations : Jérusalem, Jérusalem qui tues les
» prophètes [1]. »

Elle voulut transporter le théâtre de ses mis-
sions dans le grand-duché de Bade ; mais le gou-

[1] Ses Lettres, pag. 16—19, etc.

vernement badois lui signifia pareillement l'injonction de quitter le territoire. C'est à cette occasion que dans sa lettre déjà citée, elle ajoute : « Je n'aurai pas à me défendre là où je n'aurai » pas à traverser le désert de la civilisation, et à » lutter contre des lois réprouvées par le seul code » que je connaisse, celui du Dieu vivant.... C'est » au Seigneur à ordonner, et à la créature à » obéir. C'est lui qui expliquera pourquoi la voix » d'une femme a retenti devant les peuples, a » fait plier les genoux au nom de Jésus-Christ à » tant d'impies ; arrêté les bras des scélérats, » fait pleurer l'aride désespoir, demandé et ob- » tenu de quoi nourrir des milliers d'affamés, etc. »

Ailleurs elle annonce de grandes calamités, qui vont s'étendre bientôt sur l'Europe entière. Les citations qu'on vient de lire, prouvent qu'elle se croyait inspirée, prophétesse et thaumaturge. Il est probable que l'amour de la célébrité entrait pour quelque chose dans ses démarches. Mais à travers les aberrations, les phrases romantiques et les extases qu'on trouve dans ses écrits[1], on voit une âme pénétrée de sentimens religieux, et du désir d'être utile à l'humanité. Son dogmatisme, si elle en eut un, n'offre rien à la foi ; mais, en

[1] Outre les ouvrages qu'on a cités de cette dame, elle a publié d'autres opuscules ascétiques. *Nécessité de la croix et de ses souffrances pour se sanctifier*, in-12, 12 pages. *Avertissement salutaire*, in-12, 8 pages, etc.

déplorant les écarts de son imagination, on estimera l'excellent cœur d'une personne que ses prosélytes Suisses appelaient, « la bonne dame qui » donne de l'argent et qui apprend à prier Dieu. » Avec elle, les âmes pieuses aimeront à répéter » que la persécution est le premier paradis du » chrétien.... Quand on suit les traces d'un Dieu » on ne sait qu'aimer et souffrir[1]. »

Mme. de Krudener qui était reléguée à Riga, ayant obtenu la permission d'aller en Crimée, y est morte en 1824.

[1] Lettre à M. Bergheim, pag. 15.

CHAPITRE VIII.

LA DUCHESSE DE BOURBON.

En 1812, fut imprimée (2 vol. in-8°., sans nom de lieu) la *correspondance entre madame de B...* (madame la duchesse de Bourbon) et *M. R., sur leurs opinions religieuses*. A la suite de cette correspondance, on trouve dans le second tome les *Opuscules ou pensées d'une âme de la foi sur la religion chrétienne pratiquée en esprit et en vérité*. Quoique le lieu d'impression ne soit pas indiqué, on sait que c'est à Barcelonne où résidait Madame D. B., alors exilée de France. L'ouvrage fut tiré à un très-petit nombre d'exemplaires (deux cents, dit-on) pour être distribués à des amis; ensuite les planches furent détruites. Aucun journal n'en a parlé, excepté la *Chronique religieuse* [1].

L'intention de l'auteur était d'en restreindre la circulation dans le cercle de ses amis; mais si le livre est sorti de cette enceinte, quelle qu'en soit la cause, et s'il contient des erreurs d'autant plus

[1] Voyez tom. III, pag. 37.

dangereuses qu'elles sont présentées avec art, il faut les combattre. Or l'ouvrage est connu, soit que la tendresse maternelle ait montré à trop de gens sa progéniture, soit que l'indiscrétion des affidés ait levé le voile qui la couvrait.

Un décret de l'inquisition, en 1819, prohibe « la *Correspondance entre madame de B. et* » *M. R.* comme *obscène*, pleine de propositions » hérétiques, impies, blasphématoires, séductri- » ces, etc.»

Assurément on ne citera pas comme une autorité respectable, celle d'un tribunal dont l'existence seule a calomnié l'Église catholique, et qui tant de fois a censuré d'excellens livres; mais le jugement inquisitorial est une preuve que l'ouvrage était connu ou même répandu: plus bas nous verrons que plusieurs des qualifications qu'on lui donne sont fondées.

Un autre motif non moins puissant que celui qu'on a exposé, commande de signaler des erreurs auxquelles le rang de l'auteur attache quelque importance, chez un peuple pour qui les pratiques religieuses sont souvent une affaire de convenance, d'habitudes, et non un principe de moralité, et chez lequel tout est mode, même la dévotion; car la piété ne peut jamais l'être. Voyez cette tourbe d'hommes toujours enclins à la servilité, qui, réglant leur langage, leur conduite, leur croyance même d'après les gradations sociales, adoptent, répètent et citent, comme axiomes

admirables, des phrases qui dans certaines bouches ne seraient à leurs yeux que ce qu'elles sont en réalité, des niaiseries. Le clergé lui-même n'a que trop assoupli l'austérité évangélique; c'est sa faute en grande partie, si la religion des grands du monde n'est souvent qu'une parodie du christianisme, et si le christianisme essentiellement cosmopolite a contracté dans les cours une teinte particulière qui en altère la pureté native : il est très-probable que, dans cet avenir où s'enfoncent toutes les générations, les rangs, sauf très-peu d'exceptions, sont dans l'ordre inverse de ce que nous voyons ici-bas. Alors sera vérifiée cette parole émanée de celui qui est la vérité même : *les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers*[1]. Mais, en attendant cette époque qui doit redresser tant de torts et casser tant de jugemens iniques, il importe et c'est un devoir de prémunir contre les écueils ceux qui avec nous sont en voyage pour l'éternité.

Dans la république des lettres l'adulation a fait autant de ravages que dans le clergé; mais arrive la postérité qui, déblayant toutes les sottises débitées par la flatterie et l'intérêt, assigne aux auteurs le rang mérité; car, dans la hiérarchie littéraire, il n'y a ni potentats, ni princesses du sang. Les Pensées de Marc-Aurèle seraient également estimées, si l'esclave de l'affranchi Épa-

[1] Voyez Math., 19. V.

phrodite en était l'auteur. Les fables d'Ésope et de Phèdre seront lues dans la postérité la plus reculée ; à peine connaîtra-t-elle les fatras imprimés récemment d'un despote orgueilleux. Arrivons enfin à l'objet de cet article.

La première qualification que les inquisiteurs impriment à l'ouvrage, c'est qu'il est *obscène*. Cette épithète s'applique probablement au récit du voyage de Barcelonne en tête du premier volume [1]. La manière spirituelle avec lequel il est écrit ne peut servir d'apologie à quelques détails qui rappellent certaines phases de la vie humaine, certains phénomènes dont on parle licitement quand il y a nécessité ou utilité; hors de là, rien ne justifie les écrits, les conversations sur des objets qui, en dernière analyse, aboutissent toujours à ce que l'apôtre ne veut pas même que l'on nomme parmi les saints [2] ; car, qui dit un chrétien, dit un saint. Jésus-Christ dit qu'au jour du jugement on rendra compte de toute *parole oiseuse* [3]; à plus forte raison seront jugées et punies tant de plaisanteries qu'on se permet sans scrupule et dans lesquelles le poison, loin de perdre sa qualité vénéneuse sous un déguisement ingénieux, appelle l'attention et fixe la pensée.

[1] Intitulé Voyage tragique et tendrement comique pour servir d'introduction, etc., etc. 26 pages, in-8°.

[2] Éphes., V. 3.

[3] Math., XII, 36.

Ces turpitudes, dont on essaie vainement de cacher la laideur par les formes du style, ont pour effet inévitable de familiariser avec la licence des mœurs et d'en atténuer l'horreur. Elle sera attestée cette observation par les hommes qui, dans la direction des consciences, ont scruté les causes par lesquelles s'établissent et s'enracinent des habitudes perverses. Cette généalogie des vices étend fort loin la responsabilité : les âmes timorées réfléchiront sur cet article.

Si l'on m'objectait que saint Augustin lui-même, dans son admirable traité de la *Cité de Dieu*, s'est permis quelques plaisanteries; la réponse simple et péremptoire c'est que, sans blesser la décence, elles sont simultanément des argumens irréfragables et des sarcasmes qui versent l'opprobre sur les impudicités du paganisme.

Obscène se dit d'actions, peintures, discours qui bravent toutes les règles de la pudeur : tels sont les contes d'une Marguerite, reine de Navarre, monumens honteux de sa conduite dans lesquels elle n'a pas eu même la réserve de mademoiselle de Staël, de ne se peindre qu'en buste. Quoique l'ouvrage de madame de B. ne mérite pas un tel reproche, croire charitablement qu'elle a regretté d'avoir écrit certains détails, c'est tout à la fois honorer son esprit et son cœur.

Pour apprécier ses écrits sous le point de vue de religion, on invite le lecteur à se rappeler les observations qu'on a faites précédemment sur le ca-

ractère de la dévotion chez les femmes, car elles s'appliquent plus ou moins à chacune d'elles. Leur ascétisme sujet à s'exalter peut les jeter dans des écarts romantiques. Il rentre souvent dans le domaine de l'imagination et des sens. Quoique beaucoup d'hommes aient inventé et adopté ce qu'on désigne communément sous les noms de mysticisme, illuminisme, magnétisme, toutefois il est certain qu'ayant plus d'analogie avec la constitution physiologique des femmes, c'est dans leur sexe surtout que ces doctrines ont toujours fait et feront toujours le plus de conquêtes.

Madame de Bourbon croyait au magnétisme; mais, comme la foi, il n'opère, à son avis, qu'en faveur de ceux qui croient ou qui sont disposés à croire [1] : elle conseille beaucoup les ouvrages des théosophes, entre autres celui de Dutois, de Genève, « de l'Origine des usages, des abus, des quantités et des mélanges de la raison et de la foi; » ceux de Saint-Martin, avec lesquels elle a été en correspondance; ceux de madame Guyon, dont la lecture fait son bonheur [2]. Elle doute que la condamnation du livre de Fénélon, sur les *Maximes des Saints*, fasse partie du véritable *Esprit de l'Église* [3]. En 1789, elle eut des relations avec la fameuse mademoiselle Labrousse, qui se

[1] Voyez pag. 78.
[2] Voyez pag. 417.
[3] Pag. 105.

croyait ou du moins se disait la femme de l'Apocalypse, ayant la *lune sous ses pieds* : l'auteur de cet ouvrage l'a entendue personnellement, en 1789, débiter cette annonce chez madame de Bourbon.

Il faut avouer néanmoins que peu de femmes peuvent lui être comparées pour l'étendue de connaissances positives, et pour la sagacité dans les discussions. Les voyages l'ayant mise en rapport avec un homme qui était déiste, elle déploie quelquefois une force étonnante de raisonnemens pour convaincre de la révélation M. R......., qu'elle nomme son *cher ange*. Voltaire qualifie de même le comte d'Argental, dans les lettres qu'il lui adresse. Ceci n'est qu'une remarque purement littéraire, et n'établit aucun rapprochement dans les motifs et les effets. M. R..... est mort, dit-on, chrétiennement, et l'on se complaît à croire que Mme. de Bourbon y a puissamment contribué.

La certitude du péché originel est très-bien prouvée dans ses ouvrages[1]. Des idées neuves à l'appui de ce dogme ont été développées par De Maistre, qui, d'ailleurs, a payé largement son tribut à la faiblesse de la raison humaine.

Comme lui, Mme. de Bourbon s'est fourvoyée souvent dans des erreurs très-bizarres[2]. Citons-en quelques-unes.

[1] Pag. 178.

[2] Voyez les *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

« Nous sommes une des portions de cette âme » universelle que Jésus-Christ est venu racheter [1]. »

« Notre être est composé de trois choses : es» prit, âme et corps. L'âme est, à l'égard de l'es» prit, ce que le corps est à l'égard d'elle, c'est-à dire » son enveloppe [2]. »

« Adam, avant son péché, était mâle et fe» melle ; il pouvait engendrer lui-même en son » prototype divin; mais, ayant péché et mangé » du fruit défendu, Dieu lui envoya le sommeil, » et tira la femme de son côté [3]. »

Elle admet l'existence des anges rebelles ; mais, comme défunt Émery, supérieur de Saint-Sulpice, elle croit à la mitigation des peines des damnés [4].

Quand Jésus-Christ dit : « Craignez celui qui » peut perdre l'âme et le corps dans l'enfer », elle *croit voir évidemment* que c'est « le diable que » Jésus-Christ a voulu désigner par là [5]. L'homme » *irrégénéré* n'est autre chose que le diable, et » l'homme régénéré n'est autre chose que Jésus» Christ [6]. »

Elle déclare à son *cher ange* que Jésus-Christ est la seule porte pour arriver au ciel. « Mais je » ne vous engage pas à croire aux prêtres, ni à

[1] Voyez Opuscules, etc., pag. 232.
[2] *Ibid.*, pag. 154.
[3] *Ibid.*, pag. 229.
[4] *Ibid.*, pag. 200.
[5] *Ibid.*, pag. 247.
[6] Pag. 69 ou 89.

» leur église visible [1]. » Elle consent à admettre des prêtres, s'ils sont dignes de confiance [2]. Il est utile d'avoir un guide [3]. Elle demande à Dieu de bons pasteurs [4] ; mais elle doute si les prêtres actuels sont les vrais successeurs des apôtres [5]. Elle doute si les prêtres ont les clefs du royaume des cieux pour lier et délier, car il y a beaucoup d'aveugles trompés ou ignorans : « C'est plutôt la foi, » dit-elle, qui a ces clefs, et non des hommes » peccables comme les autres [6]. » Elle espère qu'elle ne sera pas rejetée par le Sauveur, pour ne se fier qu'à lui seul, si elle est rejetée par les prêtres, qui refusent de l'admettre aux sacremens de l'église, parce qu'elle ne croit pas à eux [7]. Car les vrais chrétiens ne font pas partie du monde, ni des chrétiens extérieurs, attachés à la doctrine enseignée par les prêtres ; c'est à cette classe de chrétiens purs qu'elle s'attache [8]. Les promesses ont été faites, non au corps des pasteurs, mais à la généralité des êtres purs et saints [9]. D'ailleurs, dans cette idée que les prêtres sont indispensables

[1] Correpondance, etc., pag. 201.
[2] *Ibid.*, pag. 213.
[3] *Ibid.*, pag 64.
[4] *Ibid.*, pag. 283.
[5] Opuscules, pag. 302.
[6] *Ibid.*, pag. 110 *et suiv.*
[7] *Ibid.*, pag. 152.
[8] Correspondance, pag. 483.
[9] Opuscules, pag. 291.

à la religion, elle voit la source du peu de foi des chrétiens[1]. Quant au culte extérieur, elle voudrait seulement une assemblée silencieuse des fidèles[2].

Essaie, qui le pourra, de faire concorder ces antilogies; je n'ai pas le don d'y voir autre chose, sinon que les prêtres sont partie intégrante du gouvernement de l'église, et que cependant ils ne sont pas nécessaires à la religion. Poursuivons.

D'après sa profession de foi écrite en 1798, et ratifiée en 1806 à Barcelone, qui est insérée dans ses *Opuscules*, elle doute si l'église visible, qui a pour chef le pape, est la même que Jésus-Christ a voulu établir; elle semble dire même que l'église actuelle a le bandeau sur les yeux[3]. Elle ne voit pas la nécessité de rejeter ou d'adopter tous les articles de croyance de l'église, elle croit à ce qu'elle peut croire; elle rejette ce qu'elle ne peut adopter[4]. En voyant que les prêtres de la même communion ne sont pas d'accord sur l'explication des dogmes, elle croit les vérités disséminées dans toutes les croyances[5]. Ceci achemine évidemment au système des latitudinaires, des universalistes, et rapidement elle y arrive;

Car après avoir déclaré, dans un endroit, qu'elle

[1] *Ibid.*, pag. 216.
[2] *Ibid.*, pag. 184.
[3] Opuscules, pag. 289.
[4] *Ibid.*, pag. 298
[5] Pag. 11.

se tait sur l'axiome *hors de l'église pas de salut*; comme les prêtres l'expliquent [1], ailleurs elle assure qu'elle l'admet. Mais ce que les prêtres appellent l'église n'est pas la véritable [2]. Dans toutes les sectes qui croient en Jésus-Christ, et qui vivent de sa vie, il y a des âmes qui sont épouses de Jésus-Christ [3], fût-on romain, protestant ou catholique [4].

La conclusion à tirer de ces assertions contradictoires est qu'il y a une véritable église, et qu'elle se trouve dans toutes les églises, c'est-à-dire, que l'unité embrasse simultanément l'erreur et la vérité.

Elle reconnaît que Jésus-Christ a fondé son église; et comment le sait-elle? Parce qu'il a établi un corps permanent chargé d'enseigner, de transmettre à tous les siècles, à toutes les générations, le dépôt des vérités saintes, les unes orales, les autres écrites. Il atteste qu'elle est la colonne de la vérité; que celui qui ne l'écoute pas, doit être regardé comme un païen, que celui qui ne croit pas est déjà jugé; qu'il sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Depuis son origne, soigneuse de conserver la sainte virginité de la foi, comme

[1] Voyez Correspondance, pag. 61 *et suiv.*

[2] *Ibid.*, pag. 346.

[3] Opuscules, pag. 38.

[4] *Ibid.*. pag. 31 et 153.

l'appelle un saint père, elle repousse de son sein quiconque veut franchir cette barrière.

Sur l'Eucharistie, elle pense que le corps et le sang de Jésus-Christ ne résident que dans la foi, et non dans le pain et le vin [1]. Zuingle n'eût pas parlé différemment; mais ce qu'elle ajoute est d'un genre absolument neuf.

Quand Dieu eut créé l'homme et les animaux, il leur dit : *Croissez et multipliez.* Cette parole a eu son effet d'âge en âge, sans qu'il la répétât. Il en est de même de ces paroles : *Buvez et mangez-en tous, ceci est mon corps.* Le sacrement est indépendant de la répétition que font les prêtres des paroles de Jésus-Christ au sacrifice, et quiconque se nourrit du pain et du vin, avec une foi vive, nourrit aussi son âme du corps et du sang du Seigneur. La même décision est répétée plus bas [2]. On voit qu'il n'y a ni fixité, ni cohérence dans ses idées. Elle s'était fait une religion à part; et, comme tant de gens qui tiennent au culte extérieur, sans admettre la totalité des dogmes, elle oubliait que la religion catholique est un tissu tellement serré, qu'on n'en peut érailler un seul fil. Hâtons-nous de dire, cependant, sur des témoignages irrécusables, que dans les derniers temps de sa vie, son cœur et son esprit étaient complétement soumis à la morale évangélique et au joug

[1] *Ibid.*, pag. 27.
[2] *Ibid.*, pag. 97 *et suiv.* et 285.

de la foi. Le passage suivant sera lu avec intérêt: « Née dans l'opulence et la grandeur, la révolu» tion m'ayant offert les moyens de m'abaisser, je » les ai saisis avec empressement en femme chré» tienne. Jésus-Christ ayant dit anathème aux ri» chesses, j'ai joui de me voir enlever ce qui pou» vait m'éloigner du centre de la vie [1]. »

Il serait inutile et fastidieux de relever tout ce que contiennent de répréhensible les deux volumes de Mme. de Bourbon. Après avoir fait la part abondante de la critique, il est juste de la tempérer par quelques éloges; car tout n'est pas à blâmer dans ses écrits. On y trouve des réflexions très-judicieuses sur l'éducation et sur la manière de faire aimer la religion [2].

Dans mon ouvrage sur les *libertés des églises*, j'ai assigné deux causes à la révolution : les dilapidations de la cour, qui avaient ruiné la nation; le libertinage de la cour, qui avait scandalisé et corrompu la nation. Ces faits sont incontestables, et cependant tous les jours vous entendez certains hommes intéressés à calomnier la révolution, qui lui attribuent tous les désordres qui l'ont escortée; Mme. de Bourbon, après avoir exhalé un soupir, les réfute en peu de mots : « Ce n'est pas la » révolution qui nous a donné notre horrible

[1] Voyez Fragmens sur la morale chrétienne, tom I, pag. 310.

[2] Tom. II, pag. 206 *et suiv.*

» nudité, elle n'a fait que nous là montrer[1]. »

Elle croit que politique et justice n'ont jamais été synonymes[2]. Elle imprimait cela en 1812. J'ignore si, depuis cette époque, elle avait changé d'opinion.

Dans un plan de gouvernement tracé de sa main, elle supprime la peine de mort[3]. Espérons que le temps réalisera ce vœu que d'autres ont émis avant elle.

Elle veut que toutes les professions soient également honorées, et qu'on n'admette d'autre distinction que celle des vertus et des talens. Certes, il y avait là matière à brouiller une princesse du sang avec toute la féodalité européenne, surtout en y joignant le passage suivant en faveur du gouvernement de fait, par lequel nous terminerons cet article.

« Ces maximes furent la règle invariable de mes » sentimens et de ma conduite. Placée dans le » monde par ma naissance pour commander, et » par mon sexe pour obéir, libre alors de suivre ma » volonté, j'ai cru devoir rester dans ma patrie, » et me soumettre aux puissances diverses qui ont » paru successivement sur la scène, sans chercher » à examiner si le gouvernement était juste et leurs » lois bonnes. Il me suffit que Dieu permette

[1] Voyez sa Correpondance, tom. I, lettre XXXI.
[2] Voyez pag. 200 et 117
[3] Voyez l'article 10.

» qu'ils possèdent l'autorité pour la respecter; car
» Jésus-Christ n'a point spécifié qu'il fallait se sou-
» mettre aux puissans légitimes, mais seulement
» aux puissances [1].

[1] Voyez Opuscules ou Pensées d'une âme de foi sur la religion, etc., tom. I. Fragmens sur la morale chrétienne, pag. 310.

CHAPITRE IX.

CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN (L'ÉVANGÉLISTE).

On verra ci-après un chapitre concernant les hémérobaptistes, ou chrétiens de saint Jean-Baptiste, secte très-ancienne et subsistante en Orient; mais il en est une autre qui, adoptant pour patron saint Jean l'évangeliste, prit naissance en Angleterre, et dont il est parlé assez longuement dans l'ouvrage d'Honoré Reggi sur l'état de l'église britannique. Des hommes connus sous les noms de *chercheurs* et d'*expectans*, et qui prétendent ne trouver nulle part une église visible, attendent, dit l'auteur, l'apôtre saint Jean, qui est vivant, et qui doit bientôt reparaître pour rétablir l'église. Les uns croient qu'il réside dans le canton de Suffolk, d'autres qu'il est dans la Transilvanie. Ils lui adressent des lettres pour le supplier d'accélérer son arrivée, et, quand ils voient un étranger, ils s'informent s'il serait l'apôtre attendu avec impatience [1].

[1] Honori Reggi, de Statu ecclesiæ britannicæ, etc. hodierno, in-4°., Dantisci, 1647, pag. 49, et surtout pag. 97.

Vers 1736, à Paris, était une association de gens, simples, persuadés qu'Élie et saint Jean étaient venus, qu'ils existaient au milieu d'eux. Saint Jean manifestait quelquefois sa présence par des apparitions, par des miracles. Ces sectaires s'appelaient entre eux frères et sœurs. Au commencement de la révolution française, une des sœurs qui ne savait ni lire, ni écrire, dictait ses prédictions et réflexions, dont quelques-unes étaient des reproches amers au clergé. Abrial, sénateur et aujourd'hui pair, qui les a lues, atteste y avoir trouvé des choses vraiment sublimes. Cette femme, alors sa portière, fut visitée par la duchesse de Bourbon, la fameuse La Brousse, dom Gerle et Pontard. Celui ci, dans son *Journal Prophétique*, dit que l'association était composée de plus de cent personnes [1]. Lors de l'affaire de Catherine Théos, morte à la prison du Plessis, au moment où la manucfacture de poudre de la plaine de Grenelle fit explosion, la portière dont on vient de parler, traduite au comité révolutionnaire de la section, s'exprimait ainsi : « Je suis une » pauvre femme sans instruction : vous voyez que je » ne tremble pas devant vous; mais je pourrais » vous faire trembler tous, » ce qui inspira vraiment quelque terreur aux membres du comité. Il paraît que le professeur Mauduit, auteur de beaucoup d'ouvrages sur les mathématiques, tenait à cette

[1] *Journal Prophétique*, n°. 43.

secte. Après avoir été incrédule ou indifférent, il devint ensuite très-religieux, et publia des traductions en vers de plusieurs psaumes. Il déclarait avoir rêvé, étant en prison, qu'un homme en costume de commissaire des guerres viendrait le délivrer. Effectivement arrive sous ce costume un individu, qui lui dit qu'ayant présenté avec d'autres une pétition en sa faveur, on lui avait accordé sa liberté. Peu de temps après, se trouvant dans le besoin, la même personne lui apporta mille écus, c'était au commencement de ce siècle. La secte, composée de gens très-ignorans, avait pour chef un cordonnier. Ils s'assemblaient vers le Pré-Saint-Gervais et Ménilmontant, où saint Jean, disaient-ils, leur apparaissait. Feu Gombaud, ayant eu communication de leurs registres, n'y avait trouvé que de prétendues révélations auxquelles il n'attachait aucune importance, quoiqu'il fût lui-même une espèce d'adepte des sociétés mystiques. Celle de saint Jean, perdue dans l'obscurité, s'y est éteinte.

CHAPITRE X

QUIÉTISME.

Quiétisme, état d'impassibilité dans laquelle l'âme s'isole en quelque sorte du corps et se détache des objets terrestres, pour s'élever à Dieu par la contemplation. Telle est, dans l'acception la plus générale, l'idée que présente le défini. Cette acception, modifiée, étendue ou restreinte par le caprice de l'imagination, laisse un intervalle immense entre les élans d'une tendre piété et les extravagances d'un mysticisme délirant. Ces extravagances trouvent un aliment dans le vague de locutions qui résistent à l'analyse, dont les faux mystiques fixent le sens d'après les affections variables de leur cœur, et non d'après les lois immuables de la raison.

Telles sont les expressions suivantes : *anéantissement*, *abyme*, *voies internes*, et surtout celle-ci, *vie purgative*, *illuminative* et *intuitive*, ou *contemplative*. Ce sont les trois périodes de l'état de l'âme juste, pour arriver à la perfection. Les décrire, en donner une notion exacte, est, suivant le cardinal Bona, une affaire difficile. Aussi Fénélon,

dans l'avertissement en tête de ses *Maximes des Saints*, veut qu'on parle sobrement sur les *voies intérieures*, et quoiqu'elles ne renferment rien que de conforme à la règle de la foi et des mœurs, il pense que cette matière demande une *espèce de secret*, parce que le commun des lecteurs n'est pas préparé à saisir leur véritable sens. Les mystiques appuient leur doctrine sur des faits rapportés dans l'Ancien Testament, qui nous montre Abel, Énoch, Abraham, Moïse, conversant avec Dieu; ils l'appuient sur les écrits de saint Jean Climaque, de Cassien, et ceux qu'on attribue à saint Denis l'Aréopagite.

Bellarmin et Nicole ont remarqué judicieusement, que les écrivains mystiques se font une langue particulière, dont les expressions ont été louées par les uns, blâmées par les autres, parce que tous ne les prennent pas dans le même sens. C'est ce qui est arrivé à Rusbrock, censuré par Gerson, défendu par Denis le Chartreux; et à Thaulère, suspect dans la foi au dire d'Eckius, tandis que Louis de Blois (Blosius) le trouve orthodoxe.

Entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, entre le monde physique et le monde intellectuel, il y a sans doute une foule de rapports qui nous échappent, que Dieu seul connaît et que peut-être un jour il nous fera connaître. Trouver et saisir ces rapports est pour les mystiques le point culminant de la sagesse; mais communément l'i-

magination domine, et les assertions tiennent lieu de preuves. Il n'y a pas moyen d'atteindre un homme qui à toutes les objections répond : *c'est mon avis, ma conviction intime*. Tel est le résultat de l'esprit privé, qui au raisonnement substitue son infaillibilité personnelle. Telle est peut-être la cause principale du mysticisme présentement si répandu dans les contrées protestantes, particulièment en Suisse et en Prusse. En envisageant le mysticisme sous ce point de vue, Borger, auteur d'un ouvrage très-curieux sur le mysticisme actuel [1], aurait trouvé peut-être matière à des observations neuves, et la solution à beaucoup de difficultés.

Le mysticisme est à la saine théologie, ce que furent l'astrologie à l'astronomie et l'alchimie à la chimie. Le mysticisme est en théologie ce qu'est le romantisme en littérature. Quelle que soit leur distance apparente, elle pourrait être l'objet d'un rapprochement curieux. Quelques-uns des écrits de Goëthe, mais plus encore la Messiade de Klopstoch, en fourniraient les matériaux.

Dans le moyen âge, la théologie mystique tombe entre les mains des scholastiques; à cette époque appartiennent les deux Richard, et Hugues de Saint-Victor, Albert le Grand, etc.

Les bégards, qui abusaient de la doctrine mys-

[1] Voyez Disputatio de mysticismo, autore E.-A. Borger, in-8°., Hagæ Comitum, 1820.

tique, furent combattus par Thaulère. Successivement parurent les écrits de sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Gênes, sainte Thérèse et de la bienheureuse Angèle de Foligni.

Un savant catholique anglais, Charles Butler, fait commencer la troisième école du mysticisme à saint François-de-Sales, et classe dans le nombre des écrivains qui ont traité cette matière avec l'exactitude du dogme et de la morale, Nieremberg, le cardinal Bona, Surin, Lombez, etc.[1].

Chrétien Thomasius, dans son traité de *la Sagesse et de la Folie*, croit que la division tripartite de vie purgative, illuminative, intuitive, est empruntée du platonisme, dont l'influence sur la théologie mystique y a greffé quelques idées suceptibles de rectification[2]. Arndt s'est occupé utilement de ce travail. L'abus est presque toujours l'ombre qui suit le corps : en dénaturant les notions saines du mysticisme, l'ignorance et les passions ont enfanté le quiétisme.

Dans une dissertation bizarrre, mais érudite, sur la religion des *quiétistes*, Carpzovius en trace la *généalogie*, et lui donne pour mère la théologie mystique, qui, à son avis, n'étant qu'une *infâme prostituée*, la fille doit lui ressembler. L'amant

[1] Voyez on Mystical theology, etc., by Ch. Butler.

[2] Voyez Historia sapientiæ et stultitiæ à Chris. Thomasio, in-12, 1693, Halæ Magdeburgicæ, tom. III, pag. 57, 66, 73, etc.

incestueux (*amasius*) qui l'a engendré, c'est le mauvais génie de la philosophie platonienne. Les deux matrones, (*obstetrices*) qui ont aidé l'enfantement, sont le mépris de la théologie apostolique, et les extases des contemplatifs [1].

Par les écrits de saint Irénée et saint Epiphane, on voit que le quiétisme est d'une date ancienne. C'était la doctrine de quelques branches des gnostiques, des marcosiens, des quintiliens, disciples d'une femme nommée Quintille, celle des palamites chez les Grecs (voyez ce chapitre), celle des sectateurs de Marguerite Porrète, brûlée en 1310, etc.

Le quiétisme est la doctrine du Vedam et d'autres livres indiens. Le voyageur Chardin représente les *soufis*, comme une secte de mahométans en Perse qui, par le détachement des choses de la terre, et par l'union spirituelle avec Dieu, prétendent s'élever jusqu'à l'extase, et devenir inspirés comme les prophètes. Le quiétisme a des partisans dans la secte d'*Ali*. Il est possible qu'ayant été apporté par les Arabes en Espagne, ce soit des traditions laissées par eux dans ce pays, que l'aient emprunté des illuminés qui à beaucoup d'erreurs grossières condamnées par l'inquisition, ajoutaient celle d'autoriser des attouchemens impudiques; puis, vers l'an 1687, Molinos, prêtre

1. Voyez de Religione, quietismo, etc., sub præside Carpzow, in-4°.; Lipsiæ, 1717, pag. 14.

aragonais, qui exige qu'on *fasse du cœur une carte blanche où Dieu gravera tout ce qu'il lui plaît*. Soixante-huit propositions extraites de sa *Guide spirituelle*, et du traité de la *Communion spirituelle*, furent condamnées par Innocent XI, en 1687, et dès l'année suivante, l'obstination de ses sectateurs à les soutenir, fit publier en Hollande une apologie et une traduction française de ces écrits, attribuées à Poiret [1]. Cette doctrine fut adoptée par Bourignon, par William Law, quant aux principes, mais non dans les conséquences.

Ce Poiret est le même qui, en 1704, publia une nouvelle édition de « l'École du *pur amour de* » *Dieu*, ouverte aux savans et aux ignorans, dans » la vie merveilleuse d'une pauvre fille idiote, » paysanne et servante de condition, Armelle » Nicolas, vulgairement dite la bonne Armelle, » décédée en Bretagne [2]. » Ce livre, déjà imprimé en France, en 1676 et 1683, avec approbation, sous le titre de *Triomphe de l'amour divin*, a pour auteur Jeanne de la Nativité, ursuline, de Vannes, ou plutôt Olivier Echellard, bénédictin, prieur-curé de Monchamp [3]. Le style mystique et les

[1] Voyez Recueil de diverses pièces concernant le quiétisme et les quiétistes, etc., in-12, Amsterdam, 1688.

[2] In-12, Cologne, 1704.

[3] Voyez Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas (par Pacquot), in-folio, Louvain, 1770, tom. III, pag. 185.

singularités qui s'y trouvent, plaisaient à Poiret qui, dans un avant-propos, ressasse les erreurs déjà consignées dans sa *Paix des bonnes âmes*. Il insiste sur le principe que tout est possible à ceux qui croient, d'où il infère que si un fidèle croit à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, il y est réellement pour lui; si un autre croit qu'il n'y est qu'en figure, il n'y est pour lui que figuratif. Armelle Nicolas, dont il s'agit, décédée à Vannes, en 1671, s'imaginait voir les diables sous des formes horribles, et croyait sentir leur puanteur. Elle était pénétrée de l'amour de Dieu à tel point, que parfois elle serrait et embrassait si fort ce qu'elle rencontrait, comme des piliers, des colonnes de lit et d'autres objets pareils, qu'elle semblait vouloir se les incorporer, en disant : N'est-ce point vous qui tenez caché le bien-aimé de mon cœur? alors elle fondait en larmes.

La doctrine quiétiste qui, sous le voile de la spiritualité, laissait un libre essor au désordre, trouva des sectateurs en Espagne. On arrêta pour cet objet Joseph Fernandez de Toro, évêque d'Oviedo, qui fut conduit à Rome, enfermé au château Saint-Ange, et déposé en 1720. L'inquisition de Logrogne, pour la même cause, fit brûler Jean de Causadas, prêtre prébendier de Tolède, disciple affidé de Molinos. Après la mort de Jean de Causadas, la même erreur, soutenue par son neveu Jean de Longas, frère lai carme déchaussé, fit des ravages dans la Navarre et les contrées voisines. Les inqui-

siteurs de Logrogne lui firent donner deux cents coups de fouet. Malheureusement plusieurs religieux de son ordre avaient embrassé ces erreurs et les avaient communiquées à des religieuses. Une de ces filles, dona Agueda, réputée sainte, était imbue de ces turpitudes; on débita qu'elle rendait des pierres ou graviers urinaires propres à guérir certaines maladies. Llorente, qui dans son histoire de l'inquisition a consigné ces détails, en parle comme d'une personne livrée au plus détestable libertinage. L'inquisition la fit arrêter avant son jugement, et, après avoir confessé ses impostures, elle mourut en prison des suites de la torture [1].

Le bienheureux Louis de Posadas, dominicain, publia un ouvrage intitulé : *Le Triomphe de la Chasteté contre la luxure diabolique de Molinos* [2], qui néanmoins a été professée en Espagne par des béates, jusqu'au siècle présent. On a cité entre autres une *matriarche* des cordicoles, préconisée, il y a quelques années, par des hommes ineptes qu'elle avait trompés, et dont l'illusion cessa quand on sut qu'elle tenait école de libertinage.

En France, Malaval avait publié sa *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, et ses Maximes spirituelles [3], imprégnées d'idées

[1] Voyez Llorente, Histoire de l'inquisition, tom. IV, pag. 32 *et suiv.*

[2] Voyez Butler, traduction française, tom. XIII, pag. 313.

[3] Maximes spirituelles pour la conduite des âmes, etc., in-12, Paris, 1670.

quiétistes, en 1670, c'est-à-dire quinze ans avant que Molinos imprimât son livre. Il trouva un ardent panégyriste dans le père Épiphane Godin, abbé prémontré d'Étival en Lorraine, qui, à Paris, s'empressa d'expliquer, de commenter à un nombreux auditoire les idées de son maître, dans des conférences recueillies et imprimées en 1676 [1].

Les jésuites soutinrent le quiétisme par un double motif, celui d'accroître leur crédit à la cour, où, plus que nulle part, il avait fait des progrès, et celui d'attirer l'animadversion sur les hommes qu'on appelait jansénistes, parce qu'ils condamnaient hautement le quiétisme. Ces vérités de fait infirment l'assertion du père Doucin, jésuite, qui revendique pour sa compagnie le mérite d'avoir la première démasqué les quiétistes, et de leur avoir déclaré la guerre [2]. Si son dire était vrai, pourquoi n'a-t-elle pas censuré les ouvrages d'un de ses membres, le père Guilloré [3]. Ne trouverait-on pas encore des idées contiguës au quiétisme dans le *Traité sur le don de soi-même à Dieu*, et dans les Méditations du père Grou, autre

[1] Conférences mystiques d'Épiphane, abbé d'Étival, in-12, Paris, 1676.

[2] Voyez Histoire des mouvemens arrivés dans l'église au sujet d'Origène et de sa doctrine, par le père Louis Doucin, de la compagnie de Jésus, in-12, Paris, 1700, pag. 140 *et suiv.*

[3] Voyez les extraits de ses *Maximes spirituelles*, dans les Nouvelles ecclésiastiques, an 1750, pag. 89 *et suiv.*

jésuite, décédé en 1803 ? Serait-il, d'ailleurs, bien difficile de prouver l'analogie entre les doctrines de de Molinos, de Molina et du père Pichon ?

Le père Joly, capucin, auteur de divers ouvrages, a fait une histoire du quiétisme qui est restée inédite. Sans doute il n'aura pas oublié la lettre de madame de Maintenon sur cet objet au cardinal de Noailles, qui, en 1694, dans une réponse très-sage, lui dévoila le danger et le poison des livres de cette secte[1].

Le cardinal de Bausset, dans son histoire, qu'on pourrait appeler son panégyrique de Fénélon, était nécessairement conduit par son sujet à parler du quiétisme; mais quiconque veut apprécier avec justesse et justice les deux histoires de Bossuet et de Fénélon par cet auteur, doit y joindre, pour correctif indispensable, le *supplément* publié par Tabaraud, qui dévoile avec une rare sagacité les altérations, omissions, aberrations du cardinal de Bausset, spécialement en ce qui concerne les démêlés de Bossuet avec Fénélon sur le quiétisme[2].

Madame Guyon et son directeur, le père La

[1] Voyez Lettre de Mme. de Maintenon, in-12, Amsterdam, 1754, tom. IV, pag. 4—6.

[2] Voyez le Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénélon, composées par M. le cardinal de Bausset, où les textes cités dans ces histoires sont rétablis dans leur intégrité, etc., par M. Tabaraud, in-8°., Paris, 1822, pag. 169 *et suiv.*, 180 *et suiv.*, *et passim.*

Combe, venant à Paris et séjournant à Dijon, se lièrent avec un prêtre nommé Quillot, confesseur très à la mode, et qui, devenu un de leurs adeptes, leur en procura d'autres; les détails de cette liaison firent éclore un gros livre actuellement oublié, sous le titre d'*Histoire du Quillotisme*. Le confesseur, poursuivi au parlement de Bourgogne, échappa à une punition corporelle, tant par la manifestation de son repentir que par le crédit des personnes dont il dirigeait la conscience [1].

Dans son *moyen court et facile pour faire l'oraison*, Mme. Guyon veut qu'on « laisse le passé » dans l'oubli, l'avenir à la Providence, le présent » à Dieu; la clef de tout l'intérieur est un aban- » don parfait qui ne se réserve rien, ni mort, ni » vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer, » parce qu'on vaut si peu, que ce n'est pas la » peine de s'inquiéter sur la crainte de se perdre. » La fidélité de l'âme consiste à se laisser enter- » rer, écraser, à souffrir sa puanteur, à se laisser » pourir dans toute l'étendue de la volonté di- » vine, sans chercher le remède à cette corrup- » tion. »

Telles étaient les extravagances d'une femme qui se croyait investie d'une mission divine, destinée à fonder une nouvelle église, et qui éprou-

[1] Voyez Histoire du Quillotisme, etc., in-4°., sous la fausse date de 1713 pour 1703, et sous la fausse indication de Zell (Dijon).

vait « une telle abondance de grâces, qu'elle en » crevait au pied de la lettre; il fallait la dé» lacer, et cette grâce se répandait sur les assis» tans[1]. »

La distinction entre l'amour de *chaste désir* et celui de *bienveillance* est fameux dans l'école. Par le premier, on aime Dieu parce qu'il est la source du bonheur de ce monde et dans l'éternité. Par l'amour de bienveillance que les quiétistes ont appelé l'amour désintéressé, on aime Dieu purement pour lui-même et pour ses infinies perfections: le premier appartient à l'espérance et le second à la charité.

Beaucoup de femmes, surtout à la cour, et quelques hommes étaient imbus de ce système d'inaction dans laquelle l'âme s'élève à un état de perfection qui est la *vie unitive*; alors elle est étrangère à tout autre objet que Dieu, sans motif d'intérêt propre; le ciel ou l'enfer lui sont indifférens, etc. Bossuet, et après lui Duguet, ont détruit ces rêveries d'un amour prétendu désintéressé, en faisant voir que l'amour de Dieu est inséparable du désir de le posséder; si cet intérêt était indifférent de Dieu même, il ne serait aimé que comme moyen, au lieu qu'il doit l'être comme fin[2]. Un acte de ce qu'on appelle amour de bienveillance, dit Bossuet, ne peut être formé qu'il ne renferme expressément un acte

[1] Voyez Réponse de Bossuet à Fénélon, pag. 12.

[2] Duguet, *Jésus crucifié*, pag. 144.

du chaste désir. Duguet ajoute : Il faut éviter avec soin l'illusion de ceux qui mettent entre l'esprit et la chair un tel divorce, que l'esprit ne répond point de ce qui se passe dans la chair, et qu'il se contente ou de l'ignorer, ou de n'y prendre aucune part. Cette erreur grossière, qui peut conduire aux plus criminelles souillures, n'est autre chose qu'un plein affranchissement accordé à la cupidité, qui devient la maîtresse dès qu'elle est indépendante; elle l'est dès que l'esprit l'abandonne à elle-même, au lieu de la clouer à la croix de Jésus-Christ, de lui refuser tout ce qui n'est pas nécessaire à la vie et à la santé, et de lui interdire tous les mouvemens dont la liberté, réglée par l'esprit de Jésus-Christ, doit demeurer la maîtresse [1].

M[me]. Guyon, professant une soumission extérieure au jugement prononcé contre ses erreurs, persista néanmoins dans ses rêveries; on en sera convaincu en lisant sa vie écrite par elle-même. Quant à Fénélon, bien que certainement il ne fût pas quiétiste à la manière de Molinos dont il réfuta même les soixante-huit propositions condamnées, on voit que, toujours engoué des erreurs de M[me]. Guyon, en acquiesçant au jugement de Rome, il ne se rétracta pas. Cette dispute entre deux illustres pontifes de l'église gallicane sera cé-

[1] Voyez *Explication de la passion*, in-8°., Paris, 1782, chap. 2, pag. 44 et 45, 2[e]. partie.

lèbre à jamais; mais il est un parti qui jamais n'a pardonné à Bossuet d'avoir eu raison et d'avoir triomphé dans cette lutte : Bossuet n'a-t-il pas justifié les *Réflexions morales de Quesnel?* N'a-t-il pas opposé aux prétentions ultramontaines le boulevard de sa logique, de son érudition, de son éloquence ? Ces titres de gloire ne sont-ils pas aujourd'hui des torts aux yeux d'ecclésiastiques ignorans et fanatiques? La préférence qu'ils accordent à Fénélon sur Bossuet, est une opinion que partagent les femmes, par un motif différent encore chez celles-ci. La description de la grotte de Calypso, et d'autres peintures du même genre, feront toujours chez elles pencher la balance en faveur de l'archevêque de Cambrai. Par là, s'explique également l'intérêt qu'elles manifestent plus que les hommes pour Abailard, Héloïse, la duchesse de La Vallière, etc., etc., etc.

L'hérésie de Mme. Guyon appartient au dix-septième siècle, à la fin duquel elle était si non éteinte du moins très-affaiblie.

En 1697, Molinos et deux de ses adeptes avaient fait à Rome une abjuration solennelle de leurs erreurs [1]. Le père Massoulié, dominicain, avait réfuté le quiétisme [2]; mais La Bruyère mieux qu'eux

[1] Voyez leur rétractation, dit le journal allemand de Lebret, *Magazin*, etc., 4e. partie, pag. 124 *et suiv.*

[2] Voyez Traité de la véritable oraison, par le père Antoine Massoulié, dominicain, in-12, Paris, 1699.

avait découvert le venin caché sous l'apparence de dévotion, par ce jargon d'une *âme qui s'est noyée dans la foi obscure de Dieu*, qui a *recoulé* dans l'essence divine, et surtout par l'emploi d'expressions érotiques dont on détourne le sens naturel pour l'appliquer à des choses spirituelles, mais qui laissent l'imagination se promener dans le vague de ces acceptions diverses [1].

La querelle suscitée à ce sujet, fit naître encore plusieurs écrits dans le commencement du siècle dernier, par exemple celui de Phelipeaux qui suspectait les liaisons de Mme. Guyon avec le père Lacombe, barnabite, et celui de la Bletterie qui écarte les soupçons.

Parmi les illuminés, les écrits de cette dame ont conservé quelque crédit et même trouvé un enthousiaste, c'est l'auteur de *la Philosophie divine appliquée aux lumières naturelles, magiques, astrales, surnaturelles et divines*, par Keleph-Ben-Nathan [2], qu'on croit être Dutois, ministre génevois. « Les ouvrages de cette femme ont tous » la livrée de l'amour de Dieu porté à son comble, » elle a interprété l'Écriture par l'esprit même qui » l'a dictée. Plus loin, il parle des vertus qui, » pratiquées par un Topinamboux, en feraient un » chrétien, quand même il n'adorerait ni à Rome,

[1] Voyez surtout le septième dialogue de La Bruyère, sur le quiétisme.

[2] 3 vol. in-8°., 1793.

» ni chez Luther, ni chez Calvin [1]. » Il met la *divine* Mme. Guyon, les livres *incomparables* de Mme. Guyon au-dessus de Thomas à Kempis. L'univers chrétien réclame contre un jugement de cette nature ; il ratifie le dire attribué à Fontenelle que l'Imitation de Jésus-Christ est le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en est pas. A la suite de l'auteur qui composa ce livre inimitable, viennent beaucoup d'écrivains affectueux et tendres, communément désignés sous la qualification de mystiques, tels que Blosius, Thaulère, saint Jean-de-la-Croix, sainte Thérèse, Segneri qui cependant a écrit contre Molinos, le frère Laurent de la Résurrection, Bernières de Louvigny, etc., etc. Une critique sévère trouverait peut-être dans leurs ouvrages des phrases louches, des idées inexactes, ce qui n'empêche pas de les placer dans les mains des fidèles, car la véritable spiritualité est également éloignée des erreurs grossières de Molinos et des illusions subtiles.

Vers la fin du dix-septième siècle, le quiétisme, en Italie, se reproduisit dégagé de turpitudes révoltantes dans les écrits du cardinal Petrucci, évêque de Jesi, qui furent censurés par l'inquisition [2]. Il s'empressa d'adhérer à ce jugement, en insistant

[1] Voyez pag. 297, 303 et 304.

[2] Voyez ad R. P. Natalis Alexandri historiam eccles. supplementum (par Fassini), in-folio, tom. II, pag. 227 et 229.

pour la destruction de ses ouvrages, et manifesta une telle résignation que le pape le rendit à son diocèse; mais en 1696 il donna sa démission, et mourut en 1701, après avoir effacé le souvenir de ses erreurs par un humble repentir, et la pratique de toutes les vertus.

En 1710, Beccarelli, prêtre du diocèse de Brescia, renouvelant le quiétisme sous des formes hideuses, fut condamné aux galères. Le conseil des Dix, à Venise, commua la peine en prison perpétuelle. Dans des lettres écrites de Rome, par Misson, il élevait à deux cents le nombre de personnes en Italie, traduites à l'inquisition pour le même sujet[1].

Quelque déplorables que soient ces détails, ils sont loin d'égaler le scandale des infamies depuis long-temps pratiquées dans des couvens de religieuses dominicaines, à Pistoye et à Prato; le vénérable Ricci, évêque de Pistoye, invité en 1780, par le grand-duc Léopold, à vérifier les faits, acquit la déplorable certitude qu'une incrédulité révoltante et un libertinage monstrueux étaient chez deux religieuses la conséquence des maximes quiétistes dont elles étaient imbues, et qu'elles avaient inculquées à des novices. Ce fut l'objet d'un rapport que le prélat s'empressa d'envoyer au chef de l'église et au grand-duc, qui prit des mesures pour arrêter le désordre. Mais ici-bas le zèle éclairé qui

[1] Voyez Lettres écrites d'Italie, par Misson, pag. 53 *et suiv.*

réprime les abus, qui punit le crime, est rarement impuni. Sa récompense appartient à un autre ordre de choses. Le courage qu'avait déployé le saint évêque dans cette affaire fut un titre de plus pour être persécuté.

Un proverbe dit que les sottises des pères sont perdues pour leurs enfans, parce que les hommes appellent rarement le passé au conseil du présent; loin d'interroger l'expérience qui leur marquerait les écueils, il semble que dans l'histoire certaines gens fassent une battue continuelle pour y trouver des rêveries qu'ils reproduisent sous toutes les formes.

CHAPITRE XI.

FANATIQUES DES CÉVENNES, OU CAMISARDS.

La révocation de l'édit de Nantes conduisit dans les pays étrangers des milliers de protestans qui avaient autant de droits que Louis XIV de vivre paisibles sur leur terre natale; mais les violences d'un roi persécuteur ne légitimaient pas leurs efforts pour ameuter les puissances protestantes contre la France, et pour susciter dans son sein une guerre civile, quoique leurs prétextes fussent plus tolérables que ceux des émigrés de la révolution.

Jurieu, qui prétendait trouver dans les prophéties la chute prochaine de la papauté et de l'église catholique, n'obtint d'abord que la censure et le mépris même de ses co-religionnaires; et cependant les délires de ce fougueux enthousiaste fournirent ensuite un stratagème pour troubler quelques provinces méridionales de la France.

Des ministres français réfugiés à Genève, qui rêvaient sans cesse aux moyens de soulever les protestans restés dans leur patrie, crurent qu'il serait facile d'armer leurs bras, si l'on embrasait

leur imagination. Dès ce moment fut arrêté le plan d'une école primaire de fanatisme, où l'on enseignerait l'art de prophétiser. Ils la placèrent dans une verrerie à Peyra, en Dauphiné, sous la conduite d'un nommé *Du Serre*, calviniste, employé dans cette manufacture, que son commerce conduisait fréquemment à Genève. En même temps les ministres imposèrent les mains à deux prédicans, leurs émissaires secrets, pour parcourir les provinces.

Du Serre choisit, chez de pauvres calvinistes, trente enfans, dont quinze garçons, pour être sous sa direction personnelle; et quinze filles, qu'il confie à sa femme. Leur inspirer une haine violente contre l'église catholique, leur persuader qu'il a reçu de Dieu des visions et le pouvoir de communiquer l'esprit prophétique; tel est l'objet de ses instructions. Il cherche dans l'Apocalypse et leur fait réciter divers passages où il est question de l'Ante-Christ, qu'il assure être le pape, et de la délivrance de l'église, qui sera le triomphe du calvinisme. Des imprécations contre la messe et contre Rome, des contorsions, la manière de rouler les yeux, d'enfler la gorge et l'estomac, sont des parties intégrantes de ses instructions; en un mot, il emploie tous les moyens capables d'ébranler fortement des imaginations naissantes, et de les porter à l'exaltation.

Quand un élève avait fait des progrès, le moment de l'initiation était arrivé, Du Serre lui

soufflait dans la bouche pour lui communiquer le don de prophétie, en l'exhortant à le communiquer à ceux qu'il en jugerait dignes. Les autres élèves, stupéfaits, attendaient avec impatience le moment d'obtenir la même faveur. De là sortit un essaim d'enthousiastes qu'on faisait partir pour aller remplir des missions dans les contrées voisines. Les plus remarquables furent un jeune homme nommé *Gabriel Astier*, du village de Clieu en Dauphiné, qui se rendit dans le Vivarais ; et une fille, bergère de la ville de Crest, nommée la *belle Isabeau*, qui vint à Grenoble. Jurieu s'empressa de publier que leur mission avait un caractère surnaturel. C'était en 1688, la même année où le prince d'Orange, se jetant sur l'Angleterre pour détrôner son beau-père, avait ordonné aux ministres d'alimenter le zèle des calvinistes français, en faisant retentir les chaires des prédictions de Dumoulin et de Jurieu. La belle Isabeau fut emprisonnée à Grenoble ; dans la suite elle se fit catholique, et prouva, par sa conduite, la sincérité de sa conversion. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que Jurieu la soutint même après qu'elle se fut convertie, ainsi que plusieurs autres prophètes ; il dit d'elle et d'eux, « qu'ils pouvaient » être devenus fripons ; mais que certainement » ils avaient été prophètes. »

Gabriel Astier se rappela une certaine Marie, avec laquelle il avait eu un mauvais commerce, et la fit prophétesse, ainsi que son père et sa mère.

Les prophètes pullulaient de toutes parts, on les comptait par centaines ; c'étaient quelquefois des enfans de sept ou huit ans, qui imposaient des pénitences à des vieillards pour avoir assisté à la messe.

Les fanatiques s'assemblaient dans les bois, les cavernes, les lieux déserts, sur les cimes des montagnes, au nombre de quatre ou cinq cents, quelquefois même de trois ou quatre mille. Là, ils attendaient l'esprit d'en haut. Le prophète ou la prophétesse se jetait à genoux en criant *miséricorde;* tous l'imitaient. De là résultait un bruit confus de phrases entrecoupées, de redites continuelles de *miséricorde*, de menaces du jugement qui devait avoir lieu dans trois mois ; puis on récitait des prières, on chantait des psaumes. Le prophète élevait ensuite ses mains sur sa tête, criant *miséricorde*, se laissait tomber à la renverse de manière à ne pas se faire du mal ; tous à l'instant tombaient avec lui. Alors il criait : « La » fin du monde approche, amendez-vous, faites » pénitence d'avoir été à la messe. » C'était là le crime capital ; car la grand'messe, disaient-ils, est la *messe du diable*, *la messe basse en est la femme.*

Ces prédictions, accompagnées d'invectives contre le pape, les évêques, roulaient presque toutes sur la chute prochaine de l'église romaine, prédite par Jurieu pour l'an 1790, sur la conversion des prêtres catholiques au protestantisme, et sur le

rétablissement des temples. Le prophète soufflait dans la bouche des aspirans au don de prophétie, en leur disant : *Recevez le Saint-Esprit.* Alors tous les bacheliers en prophétie prophétisaient à leur tour, tremblaient, se roulaient, écumaient [1]; quand ils étaient évanouis, d'autres les prenaient sur leurs genoux pour les ranimer : les garçons rendaient ce bon office aux prophétesses, et réciproquement; quelques-uns prétendirent que l'esprit prophétique s'introduisait en eux par la cuisse [2]; d'autres se dirent la troisième personne de la Trinité, et plusieurs signèrent avec la qualité de *Saint-Esprit.* La plupart des riches calvinistes ne fréquentaient pas ces assemblées, ils se contentaient de les fomenter sourdement.

Les curés catholiques s'efforcent de détromper le peuple par la voie douce de l'instruction; le gouvernement, de son côté, fait intervenir la violence, et envoie des troupes contre les assemblées de fanatiques. Les prophètes assurent qu'ils seront invulnérables, et qu'ils mettront les troupes en fuite en criant *Tartara.* Cette annonce trouve cependant quelques incrédules qui, ne se fiant pas à l'efficacité de la recette indiquée, s'exhortent mutuellement à se défendre, s'arment de pierres et se réfugient sur la pointe des rochers; les au-

[1] Voyez Sauvage, sa *Nosologie*, tom IV, pag. 120.

[2] Voyez *Histoire du fanatisme de notre temps*, par Brueys, 3 vol. in-12, Utrecht, 1737, tom. I, pag. 158.

tres, à l'approche des troupes, s'étendent sur la terre, se soufflent dans la bouche les uns aux autres, pour s'animer par la communication de l'esprit divin; et lorsqu'on les attaque, les uns jettent des pierres; les autres, précédés de prophètes et de prophétesses, s'avancent avec un air furieux, et soufflent de toute leur force sur les troupes en criant : *Tartara , tartara!* mais, voyant que ce moyen ne les garantit pas de la mort, ils prennent la fuite. Gabriel Astier est pris et pendu ; et en moins de quinze jours le Vivarais est tranquille, quoique plus de vingt mille personnes eussent pris part à ce mouvement.

Les Cévennes virent cependant bientôt renaître toutes les extravagances de prétendus prophètes, à l'instigation de Brousson et Vivens, deux fameux prédicans qui, en supposant des visions, des apparitions d'anges, soulevèrent les habitans de ces montagnes : c'était en 1702. Le fanatisme, réduit en système, comptait quatre grades : l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don. Chaque troupe avait un prophète qui défendait d'aller à la messe, de payer la dîme, et qui était consulté sur le traitement à infliger à tous les prêtres catholiques qu'on pouvait saisir; la décision était sur-le-champ exécutée. On pillait, on brûlait les églises, on massacrait les curés; sept ou huit femmes enceintes furent éventrées; environ quatre mille catholiques et quatre-vingts prêtres furent égorgés en 1704; celui de Saint-André de Lancize

fut précipité du haut de son clocher. A l'occasion de ces désastres, Fléchier, évêque de Nîmes, publia une lettre pastorale qu'on trouve dans ses Œuvres ; il peint les ravages causés par les fanatiques, le massacre horrible de l'abbé du Cheyla, archi-prêtre de Mende, et d'une foule d'ecclésiastiques percés de mille coups, brûlés à petit feu, écorchés, égorgés à la vue des autels.

Villars, Berwick et les divers généraux parvinrent enfin à comprimer la révolte. Vivens fut tué. Brousson, avocat, ensuite ministre, qui s'était réfugié en Suisse, étant revenu clandestinement en France, fut pris et exécuté. Cavalier, qui, successivement gardeur de porcs, puis garçon boulanger, était devenu le chef le plus redoutable du parti, se réfugia à Londres ; il y méditait les moyens de ranimer en France le feu de la guerre civile, et il fit partir dans cette intention quatre émissaires.

Beaucoup de prophètes cévenols l'avaient précédé ou suivi en Angleterre. J'ignore s'il est vrai, comme l'assure Jablonski, que le consistoire français de Londres les désapprouvait [1] ; mais ce qui est incontestable, c'est que dans cette ville commença une nouvelle scène. Tandis que Merlat, ministre français retiré à Lausanne, écrivait contre les prétendus miracles du Dauphiné, du Langue-

[1] Pauli Ernesti Jablonski Institutiones historiæ christianæ, tom. III, pag. 381.

doc, du Vivarais, à Londres ils trouvaient du crédit. On y imprima le recueil des prédictions faites par les prophétesses [1], et les *Avertissemens prophétiques* [2] d'Élie Marion, l'un des chefs protestans qui avaient pris les armes dans les Cévennes. Ce sont des déclamations délirantes recueillies de sa bouche, sous l'*opération de l'esprit*, et semblables à celles d'autres prophètes qui avaient accompagné Cavalier en Angleterre. Misson en soutint la réalité dans son *Théâtre sacré des Cévennes* [3]. On se demandait comment Misson, si incrédule en partant d'Italie, était devenu si crédule en Angleterre. Fatio de Duillier, mathématicien et membre de la société royale, se déclara partisan des fanatiques qui tombaient en convulsions et prétendaient avoir le don des langues et des miracles. Un des prosélytes étant mort, ils avaient prédit et promis sa résurrection. Le peuple s'assembla pour être témoin de l'événement; mais le miracle manqua, ce qui leur attira du discrédit, malgré les efforts des adeptes, au dire desquels Dieu avait voulu éprouver la foi des croyans, comme il avait éprouvé la fidélité d'Abraham en lui ordonnant d'immoler son fils [4].

[1] Walchius, tom. II, pag. 106.

[2] In-8°., Londres, 1707.

[3] Vol. in-8°., Londres, 1707.

[4] The posthumous works of Th. Chubb, 2 vol. in-8°., London, 1748, tom. I, pag. 36 *et suiv.*

A cette occasion Shaftesbury publia sa *Lettre sur l'enthousiasme*. En parlant de ces fanatiques, « Ils ont pris, dit-il, un merveilleux goût au martyre » dans leur pays, et ils voudraient bien l'essayer » chez nous, si nous voulions le leur permettre, » c'est-à-dire, si nous voulions avoir la bonté de » leur casser les os selon la louable coutume de » leur pays, et d'animer ainsi de plus en plus » leur zèle en allumant contre eux le feu d'une » nouvelle persécution ; mais jusqu'à présent ils » n'ont pu obtenir cette grâce : la dureté de notre » cœur est si grande, que, quoique parmi leurs » compatriotes réfugiés il se trouve un assez grand » nombre de canailles qui, par pure bonté, ne de- » manderaient pas mieux que de les assommer » de coups, ou de les lapider lorsqu'ils les ren- » contrent par les rues ; quoique les ministres de » leur propre nation souhaitent passionnément de » leur faire sentir les coups de leur discipline, et » soient même tout prêts à allumer en leur faveur » le *feu d'épreuve* ; nous autres Anglais, qui » sommes maîtres dans notre pays, sommes assez » inhumains pour ne vouloir pas souffrir qu'on » traite ainsi ces fanatiques[1]. »

Cependant, les excès du délire s'accrurent à tel point, que la justice se crut obligée de sévir ; et, le 7 septembre 1707, plusieurs prophètes, à Londres,

[1] Lettre sur l'enthousiasme, traduite en français, in-12, La Haye, 1709, pag. 68 *et suiv.*

furent mis au pilori, entre autres Fatio de Duillier, qui, redevenu libre et toujours préoccupé des mêmes rêveries, conçut le projet de convertir l'univers, et entreprit dans cette vue un voyage en Asie, au retour duquel il vécut obscurément dans le comté de Worcester, où il mourut en 1753 [1]. Marion avait fini sa vie au lazaret de Livourne. Dans l'intervalle de ces événemens, le zèle s'était considérablement refroidi. Le délire, qui, depuis 1683 à 1704, avait désolé plusieurs provinces de France et porté ses étincelles en Angleterre, s'y éteignit. Alors les plus zélés des adeptes se répandirent dans les terres de Nassau, d'Isenbourg, de Hanau, la Hesse, la Souabe, à Leipzic, à Berlin ; le gouvernement les renvoya en 1710; ils se rendirent alors à Halle en 1713, d'où, ayant été également expulsés, plusieurs se dispersèrent en Suisse, en Italie, et même en Turquie. Jablonski, qui nous donne ces détails, déclare que cependant, à Halle, ils avaient trouvé des têtes disposées à l'adoption de leurs rêveries, et qui ont, dit-il, contribué à susciter des idées fanatiques en Allemagne [2].

Ils avaient prédit que dans tous les lieux où ils porteraient leurs pas, ils y laisseraient des traces et des souvenirs. Henke prétend que de toutes leurs prophéties, c'est la seule qui ait été accomplie.

[1] Voyez son article dans la bibliographie universelle, in-8°., Paris, 1815, tom. XIV, pag. 185 *et suiv.*

[2] Jablonski, tom. III, pag. 381 *et suiv.*

Leurs conventicules à Schaffouse, Bâle et Zurich, avaient répandu dans ces contrées les germes d'un fanatisme qui de nos jours ont produit des fruits bien amers.

Les *Mémoires* de Villars, de Berwick; les ouvrages de Fléchier, Brueys, Marion, Misson; l'*Histoire des Camisards*, par Antoine Court, et d'autres écrits contemporains composés, les uns par les défenseurs, les autres par les antagonistes du calvinisme, ont conservé les documens de cette trombe fanatique, si je puis l'appeler ainsi, et des ravages qu'elle causa.

Ces extravagances sanguinaires furent bientôt, en France, remplacées par d'autres, qui, du moins, n'entraînèrent pas de massacres, mais qui ne sont pas moins affligeantes pour la raison; c'est l'objet des chapitres suivans.

CHAPITRE XII.

QUAKERS FRANÇAIS.

Quelques années avant la révolution, plusieurs familles de quakers, habiles dans la pêche de la baleine, étaient venues s'établir à Dunkerque sur l'invitation du gouvernement français qui voulait donner de l'activité à ce genre d'industrie. De ce nombre était l'estimable famille des Rotch de l'île de Nantuket. En 1791, une députation d'entr'eux, chapeau sur la tête, se présenta à la barre de l'Assemblée constituante, et demanda qu'il leur fût permis de continuer à suivre leurs usages religieux, surtout d'être dispensés du serment et de la profession des armes. C'était sous la présidence de Mirabeau qui, dans sa réponse affectueuse, fit cependant une dépense inutile d'éloquence et de raisonnemens pour leur prouver que l'usage des armes ne blesse pas la conscience, lorsqu'il s'agit de défendre la liberté. Des difficultés étant survenues relativement aux priviléges qu'ils demandaient pour la vente de leurs huiles de baleine, ils quittèrent Dunkerque, et peut-être ne trouverait-on pas pas une famille de leur secte dans tout le

nord de la France. Une société de quakers anglais s'était proposée, en 1791, d'acquérir le domaine de Chambord, pour y établir des manufactures qui, dans ce canton, auraient vivifié l'industrie et répandu l'aisance. La guerre survenue entre les deux nations fit échouer ce projet.

Mais, depuis près d'un siècle, il existe quelques familles de quakers, formant environ deux cents individus, dans le département du Gard, non loin de Nîmes, à Congéniès, Saint-Ambroix, Saint-Gilles, et quelques autres villages de la Vaunage. Rabaut Saint-Étienne m'assurait que c'était un reste de fanatiques des Cévennes; Boissy-d'Anglas était d'un avis contraire. Lequel a raison? Il est permis de rester dans le doute d'après cette divergence d'opinions de deux protestans du pays.

Il y a, dit-on, environ 90 ans que deux femmes veuves, à Congéniès, faisaient profession d'une espèce de quakérisme différent de celui d'aujourd'hui. Elles correspondaient avec quelques personnes des Cévennes, qui venaient de temps en temps les visiter. A leur tour, elles faisaient des courses fréquentes dans les villages circonvoisins, chez des personnes de leurs opinions. Une de ces veuves se mêlait de faire des prédictions qui lui procuraient quelque profit.

Il y a 80 ans, à peu près, que les protestans du voisinage s'étant réunis pour faire la Cêne dans un lieu situé entre Junas, Aujargues et Sommière, cette assemblée fut dénoncée à l'autorité civile, et

les protestans de Junas, Aubais et Congéniès furent condamnés à une amende de 1500 francs; mais trois ou quatre chefs de familles de Congéniès réclamèrent devant le subdélégué de Nîmes, en déclarant qu'ils n'allaient point aux assemblées; dès lors s'opéra leur séparation, et ils furent désignés sous les noms de confiaires, poufaires, souffleurs ou trembleurs.

Depuis environ 30 ans, ils n'ont fait aucun prosélyte. Il est remarquable qu'à cette dernière époque quelques calvinistes réunis à eux supportèrent, avec beaucoup de patience, les avanies et les huées qu'ils eurent à essuyer de la part des autres protestans.

Ces séparatistes, qu'on a depuis quelque temps appelés *quakers*, faisaient bénir leurs mariages par les curés, après avoir subi certaines épreuves; ils faisaient également baptiser leurs enfans à l'église, se soumettant à la loi, disaient-ils, par principe de conscience. Mais leur soumission était plutôt l'effet de la crainte que leur imprimaient les lois intolérantes du temps. Ces actes extérieurement religieux n'étaient à leurs yeux que des actes civils.

Avant que Louis XVI, par son édit de 1787, rendît l'état civil aux protestans, les assemblées de ces séparatistes étaient très-secrètes. On était parvenu néanmoins à savoir ce qui s'y passait. Ils gardaient le silence, s'excitaient à l'inspiration par des soupirs, des larmes, par certains mouvemens du corps, souvent même par des hurlemens sourds;

suivis de citations entrecoupées, prises çà et là dans l'Écriture Sainte, et répétées d'un ton prophétique. Cependant, en général, ils n'attachent pas un sens prophétique au mot *inspiration*. Ils entendent par là les mouvemens intérieurs de la grâce. Quelquefois tout le temps de la réunion s'écoulait dans un silence non-interrompu.

Vers l'an 1788, sept quakers, dont quatre hommes et trois femmes, venus des îles britanniques et de l'Amérique, parurent à Congéniès, y séjournèrent plusieurs semaines, et répandirent quelques livres de morale et de piété rédigés d'après leurs principes. Ils trouvèrent fort mal que les assemblées eussent lieu les portes fermées. Eux-mêmes en tinrent auxquelles furent invitées toutes sortes de personnes. Ils recommandèrent à leurs adhérens de ne point ôter le chapeau en saluant, de tutoyer, de porter des vêtemens d'une couleur modeste. Dociles à ces leçons, les quakers français donnèrent à leur chevelure la même forme que ces étrangers, prirent des habits de couleur brune; les femmes adoptèrent la couleur violette, renoncèrent aux dentelles et aux parures. Ils prirent aussi l'habitude de se tutoyer entr'eux, quoique rarement ils se permettent de tutoyer les personnes respectables qui ne sont pas de leur secte; pour les saluer ils n'ôtent pas leur chapeau : quelques-uns cependant le font, mais avec un certain air de contrainte.

Au commencement de la révolution, plusieurs refusèrent de prendre les armes; ils faisaient les

patrouilles avec des bâtons; cela dura peu de temps.

Ils virent avec plaisir l'abolition du culte extérieur, l'offre faite aux administrations par les clubs des vases sacrés et des ornemens d'églises. Cependant si l'un d'entre eux pérora en faveur de la substitution du décadi au dimanche, si quelques-uns même, comme on l'assure, prirent part à la dévastation des églises, les torts des indidivus n'inculpent pas la communauté. A ces faits on peut en opposer d'un autre genre.

A une époque dont le souvenir est affligeant pour les âmes honnêtes, des catholiques, membres du conseil général de la commune, tentèrent de vexer des prêtres de l'ordre de Malte, qui desservaient une collégiale, à Saint-Gilles. Le petit nombre d'hommes sages qui voulaient écarter ces tracasseries, se renforcèrent des suffrages de deux quakers, membres comme eux du conseil qui devait prononcer sur cette affaire; par leur concert, ces ecclésiastiques en furent quittes pour une légère amende, que deux officiers municipaux payèrent à leur décharge.

Quoique ces quakers se soient un peu relâchés sur l'observation du dimanche, leurs assemblées ont lieu ce jour-là, les portes ouvertes, et depuis dix ans ils en ont eu régulièrement les jeudis, indépendamment des assemblées périodiques et non publiques auxquelles tous sont admis.

Dans leur réunion, qui dure une ou deux heures, jamais on ne chante. En y entrant, ils observent

un profond silence, assis dans une posture humiliée et dans l'attente des mouvemens intérieurs de l'esprit. Tel qui se croit inspiré, se lève, dit quelques phrases pour l'édification des assistans et cède la parole à un autre qui se croit également inspiré. Les femmes ont le droit de prêcher. Quoique moins rigoureux sur leur costume que les quakers anglais, leur doctrine est la même, telle qu'on la trouvera décrite dans le chapitre qui les concerne.

Leurs livres sont la Bible et quelques ouvrages de la secte traduits en français, spécialement ceux de Robert Barclay et de Guillaume Penn.

Leurs mariages sont célébrés dans l'assemblée générale. Ceux d'Angleterre répugnent à épouser hors de leur secte. Les quakers français, au contraire, s'allient avec les protestans; quelquefois même, mais plus rarement, avec des catholiques. Ces mariages mixtes résultent en grande partie de leur petit nombre et de leur répugnance à s'allier entre trop proches parens.

En général ils sont charitables, surtout à l'égard de leurs co-religionnaires.

Presque tous cultivateurs ou manufacturiers, très-soigneux de conserver et d'accroître leur fortune, ils sont généralement reconnus pour gens de bien et d'un commerce sûr.

On remarque partout, dans les filles quakeresses, un éloignement des danses et autres divertisse-

mens publics, auxquels celles des protestans se livrent sans retenue.

Il paraît qu'originairement cette petite secte avait, non pas un système de culte bien déterminé, mais seulement une propension vers le quakérisme, dont elle a progressivement adopté les maximes et les usages par le moyen des visites que lui ont faites des quakers anglais et américains. Ces visites se sont multipliées dans ces dernières années.

Le célèbre quaker Bénezet, originairement calviniste, était de Saint-Quentin; Grelet, quaker, est de Limoges. A cela près, on ne remarque pas que la *Société des amis* fasse des prosélytes en France; il est douteux qu'elle puisse en faire beaucoup.

Le quakérisme soumet à une austérité pratique l'ensemble des habitudes et du régime de vie; il exige simplicité dans le costume, réserve dans le langage; il désapprouve la musique, la danse, la chasse, les jeux, les fêtes, le théâtre; il imprime à l'âme un caractère méditatif et des formes persévérantes. Cette éducation rigide est certainement plus rapprochée de l'Évangile que celle d'une nation, loquace, complimenteuse, adulatrice, dont les opinions ont la mobilité de la mode, à laquelle il faut toujours quelque idole matérielle, qui s'enthousiasme facilement pour un homme, mais très-rarement pour les principes; qui exige des plaisirs variés de toute espèce, qui

veut des chansons, des fêtes, des bals, des joutes, des feux d'artifice, des jeux scéniques. La légèreté française oppose donc au quakérisme un obstacle national. Si la flatterie, la vanité prétendaient que ce résumé injurie la nation, elles doivent auparavant contester les faits, et prouver qu'ils sont faux ou exagérés.

CHAPITRE XIII.

CONVULSIONNAIRES, SECOURISTES, DISCERNANS, MARGOUILLISTES, AUGUSTINISTES, VAILLANTISTES, etc.

Quand on raconte des événemens sur lesquels l'opinion est partagée, on doit se défendre également de la crédulité qui adopte sans discernement, et de l'incrédulité qui nie tout pour se dispenser de la discussion. Mais quelque parti qu'adopte un auteur, se bornât-il à exposer les faits sans les juger, il choque inévitablement les hommes passionnés qui refusent aux autres du bon sens et de la bonne foi s'ils contredisent leur manière de penser.

Le diacre Pâris qui n'était pas un génie sublime, mais qui avait, ce qui vaut mieux, des vertus éminentes, étant mort en 1727, fut inhumé au petit cimetière de Saint-Médard. A cette époque, les affaires de la bulle *Unigenitus*, dont le diacre était appelant, troublaient l'église de France. En 1731, on assura que des miracles s'opéraient à son tombeau sur des personnes dont la guérison était précédée de convulsions ou contorsions violentes de tout le corps, de roulemens par terre, de bon-

dissemens sur le pavé, de raideurs, de l'agitation tumultueuse des bras, des jambes, de la tête et de tous les membres, d'où résultaient une respiration gênée, la précipitation et l'irrégularité du pouls [1]. Cette nouvelle, propagée rapidement, y attira une foule de personnes guidées les unes par la piété, les autres par la curiosité; c'était un spectacle journalier qui mit en mouvement Paris et le voisinage. Tout le monde prit part à des faits cités par les uns comme l'œuvre de Satan, par les autres comme une marque signalée de la puissance divine en faveur du parti auquel avait appartenu le diacre Pâris, et son tombeau comme le tribunal prononçant un arrêt définitif contre la bulle et comme prouvant victorieusement la bonté d'une cause qu'il était plus sage de juger par les principes. Dans le nombre de ces miracles, le père Lambert, mort en 1813, assure qu'on a vu une convulsionnaire ayant les yeux bouchés avec des tampons d'étoupe et un bandeau très-épais, lié par dessus, qui lisait par l'odorat toute sorte d'écritures, et connaissait par la même voie le caractère et l'état intérieur des personnes qu'elle n'avait jamais vues [2].

[1] Voyez *Septième lettre de la recherche de la vérité sur l'œuvre des convulsions*, attribuée à Boursier et Gourlin.

[2] Voyez Idée de l'œuvre du secours selon les sentimens de ses légitimes défenseurs, in-8°., en France, 1786, attribué au père Lambert, pag. 26.

Le bruit se répandit que la terre de sa fosse opérait également des merveilles; en conséquence, il s'en fit des envois à bien des gens qui, malades ou éloignés de Paris, ne pouvaient se transporter à son tombeau. Telle fut la sensation occasionée par ces événemens, qu'ils furent discutés en plein parlement. L'archevêque de Paris, Vintimille, publia une ordonnance contre le culte rendu au diacre et contre les convulsionnaires, et la cour en 1732 ordonna la clôture du petit cimetière, ce qui donna lieu à l'épigramme très-connue :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Croire qu'en fermant le cimetière, on éteindrait l'effervescence, c'eût été bien peu connaître le cœur humain. Les convulsions, précédemment renfermées sur un seul théâtre, se répétèrent dans divers quartiers de la capitale et dans les provinces sous des formes multipliées; car on comptait environ huit cents thaumaturges ou énergumènes. Ces convulsions, souvent accompagnées de douleurs, qui obligeaient à demander des secours, firent appeler *secouristes* ceux qui les administraient et ceux qui les recevaient; bientôt on distingua entre les *grands* et *petits secours*. Les grands étaient des coups de bûche, de pierre, de marteau, de chenet, d'épée sur différentes parties du corps. Un apologiste des convulsions assure qu'on

a vu des personnes recevoir par jour sans danger quatre, six et même huit mille coups de bûche [1]; ils agissaient sur leurs membres comme agissent sur les pierres les coups de cet instrument nommé *hie* ou *demoiselle* dont se servent les paveurs.

Un convulsionnaire va chez une fille presque mourante d'un mal d'estomac, et la guérit à grands coups de poing dans la partie malade. Quelquefois le corps s'élançait en l'air et retombait de son propre poids; ce qui obligeait les assistans à le retenir, pour éviter les indécences à l'égard des personnes du sexe, et en même temps les empêcher de se blesser. Mais, s'il y avait contusion, sur-le-champ on la guérissait en y appliquant de la terre de la fosse.

Les filles et les femmes, qui jouaient un grand rôle dans ces spectacles, excellaient surtout dans les gambades, les culbutes, et les jeux de souplesse. Quelques-unes tournaient avec rapidité sur leurs pieds comme les derviches, d'autres se heurtaient la tête, se renversaient de manière à ce que les talons touchaient presque les épaules. A Vernon, une convulsionnaire libertine confessait les hommes [2]. Ailleurs d'autres folles, tutoyant les prêtres, les obligeaient à s'agenouiller devant elles et leur imposaient des pénitences [3]. D'autres, par une af-

[1] Voyez Suffrages en faveur des deux derniers tomes de M. e Montgeron, 1749, pag. 221.

[2] Voyez les Progrès du jansénisme, par frère La Croix, in-12, Quiloé, 1753, pag. 47.

[3] Voyez la *Consultation sur les convulsions.*

fectation imbécile ou puérile, badinaient avec des hochets d'enfans, traînaient de petites charettes, et donnaient à ces niaiseries un sens figuratif. Là, une convulsionnaire puisait avec une cuillère de l'air dans une assiette vide, la portait à sa bouche, se faisait la barbe avec le manche d'un couteau devant un miroir, et catéchisait, pour imiter le diacre Pâris lorsqu'il soupait, se rasait et catéchisait[1]. Une seconde recevait cent coups de bûche sur la tête, sur le ventre, sur les reins. Une troisième, étant couchée de son long sur le dos, on étendait sur elle une planche, et sur cette planche étaient plus de vingt hommes. D'autres ayant le sein couvert on leur tordait les mamelles avec des pinces, jusqu'au point de fausser les branches. Une autre enfin ayant les jupes attachées, les pieds en haut, la tête en bas, restait long-temps dans cette attitude. A cette occasion, un écrivain vivant, qui a fait l'abrégé du second volume de Montgeron, nous dit gravement que, « la plupart des bonnes convulsionnaires ont eu soin dans ces derniers » temps d'avoir des robes qui, se fermant par le » bas comme un sac, prévenaient la possibilité » des immodesties[2]. »

Dom Foulon, bénédictin, marié, décédé il y

[1] Voyez *Lettres sur les secours violens*, in-8°., 1784, pag. 6.

[2] Voyez Abregé du deuxième volume de Montgeron, in-12 1799 (par M. Jacquemont), pag. 465.

a quelques années, auteur d'ouvrages estimés [1], mais voué comme le père Lambert au système des convulsionnaires, raconte dans un de ses nombreux manuscrits, qu'à l'époque où les curieux affluaient chez les femmes atteintes de convulsions, une d'entr'elles, nommée Gabrielle Molet, de Nantes, reçut la visite d'Arouet, père de Voltaire, et trésorier à la chambre des comptes. Elle avait des hochets dont elle arrachait les grelots, pour représenter la réprobation des gentils. Elle eut la première le *secours de l'épée*. Quelquefois elle se jetait dans l'eau et aboyait. Elle est morte en 1748.

Les convulsionnaires des deux sexes s'appelaient frères et sœurs, et ajoutaient quelquefois à cette qualification affectueuse un nom emprunté de l'Ancien Testament. Plusieurs nuances distinguaient ces enthousiastes. Pinault, avocat au conseil, dont on a récemment lithographié le portrait, et qui avait publié quelques discours sur la défection de la gentilité, prit le nom de frère Pierre. Dieu lui avait envoyé un genre de convulsions propres à humilier son amour-propre : pendant une heure ou deux par jour il contrefaisait les aboiemens d'un chien [2].

[1] Voyez la Vie de saint Robert de Molesme; l'Office pour la conversion des juifs ; et surtout l'excellent bréviaire de la congrégation de Saint-Maur.

[2] Voyez Abrégé du deuxième volume de Montgeron, in-12, Paris, 1799, pag. 162.

En 1728, un prêtre de Troyes, nommé Vaillant, attira l'attention de la police par son opposition à la bulle *Unigenitus*, et ses assiduités au tombeau du diacre Pâris, ce qui le fit mettre à la Bastille, d'où il sortit en 1731.

Le bruit se répandit alors, on ne sait comment, que c'était le prophète Élie. Cette hypothèse est connue sous le nom de *vaillantisme*. Il la démentit par une déclaration signée de sa main ; ce qui n'empêcha pas qu'on ne l'enfermât de nouveau à la Bastille, le 5 mai 1734. Pour avoir un prétexte de le tenir en captivité, on le supposa en démence; le contraire est bien prouvé par ses deux longues conversations, l'une avec le lieutenant de police Hérault, l'autre avec Berryer, successeur d'Hérault, et le père Griffet, jésuite, confesseur des prisonniers de la Bastille. C'était en 1747 : il prédit à ce dernier la destruction des jésuites. Il déclare de nouveau qu'il n'est pas Élie, mais qu'il croit ce prophète arrivé sur la terre : « Et si je me trompe à cet égard, dit-il, cette illusion ne peut produire aucun mal. Est-on, ajoute-t-il, un insensé parce qu'on croit que l'église de France est bien malade ? » Il demande qu'on lui produise ses accusateurs, ce qu'on n'avait garde de lui accorder. Ces deux conversations, rédigées par lui, et dont quelques curieux conservent des copies, attestent que Vaillant avait des opinions bizarres, mais nullement qu'il fût un insensé. Il passa une partie de sa vie dans les cachots. Transféré de la

Bastille au donjon de Vincennes, il y mourut le 19 février 1761.

Les *vaillantistes* firent du bruit en Provence, vers 1736 [1]. On faisait aussi intervenir le prophète Élie, comme secouriste ou approbateur des secours. Un appelé Causte, qui prit le nom de frère Augustin, et qui se prétendait précurseur d'Élie, mêlait, dit-on, les sacriléges et les turpitudes à la folie. Les augustinistes, désavoués par un grand défenseur de l'*œuvre des convulsions*, en étaient sortis, dit-on, comme les gnostiques étaient sortis du christianisme.

Aux dénominations précédentes ajoutez les *margouillistes*, qu'on accuse d'avoir associé la débauche à leurs jongleries; les *mélangistes*, les *discernans*, au dire desquels les convulsions étaient de la fange qui recélait des parcelles d'or; les *figuristes*, qui dans les détails et l'ensemble des crises convulsionnaires, voyaient des types applicables aux divers états de l'église. Mal à propos a-t-on voulu placer d'Étemare à la tête des figuristes. Dans l'Ancien Testament il trouvait, comme tous les bons esprits, une foule de choses symboliques, mais non dans les convulsions, puisqu'il se déclara contre ce qu'on appelait les grands secours.

Le fracas occasioné par les convulsions, s'accrut encore par la publication de beaucoup d'écrits,

[1] Voyez les Lettres de Soanen, tom. VI, pag. 47.

dans lesquels on discutait avec sagacité le caractère des vrais miracles, et leur but; puis, dans la question présente, on examinait les faits, leurs causes et leurs résultats.

Éprouvez tout, prenez ce qui est bon. On ne doit jamais perdre de vue cette règle tirée des livres saints, surtout lorsqu'il s'agit de discerner ce qui est miracle, de décider si des faits merveilleux ont Dieu pour principe et pour but, ou si l'esprit des ténèbres en est l'auteur. Tout ce qui ne trouve pas sa justification dans l'Écriture ou la tradition est inadmissible. Au jour du jugement, des hommes coupables diront à Jésus-Christ : N'avons-nous point prophétisé et chassé les démons en votre nom? et il leur répondra : *je ne vous connais pas*[1]. Ainsi, il est des individus qui, ayant fait des prodiges, n'appartiennent cependant pas au royaume des cieux; et il y a des gens qui n'en ayant pas fait lui appartiennent. Saint Augustin dit, que hors de l'unité de l'église il peut s'opérer des miracles; mais que hors de cette unité celui qui en fait n'est rien[2]. Le même père croit que le démon peut employer les choses matérielles pour produire des effets qui paraissent au-dessus des forces de la nature[3]. A l'appui de son assertion viennent les faits racontés dans l'Écriture concernant les magi-

[1] Math., VII, 22.
[2] Saint Augustin, in Joan., tract. 13, 16, 17, etc.
[3] Saint Augustin, *De Civitate Dei*, liv. 21, c. 6.

ciens de Pharaon, Simon le magicien, et les tribulations auxquelles fut soumis le patriarche Job. Cette puissance accordée à l'esprit des ténèbres, peut avoir pour but, disent les théologiens, d'éprouver la patience des justes, de laisser dans l'illusion ceux qui veulent y induire le prochain; ou tout autre motif qui entre dans les desseins de Dieu, mais qui se dérobe à notre faible intelligence.

Montgeron, conseiller au parlement, fit trois gros volumes in-4°. pour vanter les convulsions, les coups de bûches, il raisonna et déraisonna à perte de vue dans son dernier volume sur l'*instinct et l'interprétation des lois divines*. Il fut réfuté par La Taste, bénédictin, évêque de Bethléem, qui, rejetant le système des *mélangistes*, attribuait tout au diable.

Dès le mois de septembre 1731, époque à laquelle les convulsions commencèrent à faire de l'éclat, la prudence, qui jamais ne fut nuisible à la vérité, suggéra de rechercher dans l'antiquité chrétienne si on ne trouverait pas des exemples de convulsions aux tombeaux des saints. Celles des énergumènes se présentèrent aussitôt, mais la différence était frappante. Des ecclésiastiques répandus dans les bibliothèques, spécialement celle de Sainte-Geneviève, compulsant les *Bollandistes*, les *Annales bénédictines*, y trouvèrent des guérisons, les unes opérées lentement, d'autres avec de grandes douleurs, et d'autres accompagnées de convulsions,

mais cependant citées comme miraculeuses [1]. Or les miracles, les convulsions et tout ce qui les accompagne, doivent partir du même point, tendre au même but; voilà le principe dans sa généralité.

D'ailleurs il répugne au bon sens le plus obtus que Dieu, pour communiquer son esprit et ses dons à des créatures raisonnables, les réduise à un état de délire et d'imbécillité. Miltiades qui, au rapport d'Eusèbe, fut un des premiers à combattre les montanistes, les défiait de nommer un seul prophète du vrai Dieu qui eût parlé dans une fureur extatique [2]. Quelles que soient les limites de notre intelligence, pouvons-nous et devons-nous voir le sceau de la Divinité dans des tours de souplesse et des inepties pareilles à celles de la sœur Mathieu, depuis le 3 février 1740 jusqu'au 30 avril 1741, etc. ?

Les *grands secours*, prohibés en 1762 par arrêt du parlement, comme pouvant être dangereux, avaient été condamnés par les docteurs de Sorbonne, dès l'an 1732, à la suite de plusieurs conférences. Ils déclarèrent qu'ils étaient illicites, contraires au cinquième comandement du déca-

[1] Voyez Lettre d'un ecclésiastique (d'Etemare) à un évêque (M. de Senez), en 1734, pag. 2 *et suiv.*

[2] Voyez Plan de diverses questions sur un bruit répandu dans le public, qu'on fait signer une consultation contre les convulsions, in-4°., 1735, pag. 12.

logue, et que les employer c'était tenter Dieu. Telle fut aussi la décision de Soanen, Colbert et Caylus, évêques de Sénez, Montpellier, Auxerre. L'église, dit ce dernier, n'attend pas de vérités nouvelles, elle en possède la plénitude dans l'Écriture et la tradition. Il veut qu'on juge des miracles par les principes de la foi et de la morale chrétienne; car Dieu n'est pas contraire à lui-même : or il le serait, s'il fallait admettre les prestiges du convulsionisme; d'ailleurs l'église n'a jamais eu recours à un miracle pour terminer les disputes sur la foi.

Colbert admet des miracles opérés au tombeau de Paris, et précédés ou accompagnés de convulsions. Les premiers qui ont paru, dit-il, avaient incontestablement la même origine que les miracles; mais des convulsions ayant le caractère mauvais, faux, puéril, indécent, ont paru d'assez bonne heure dans les discours et les actions de plusieurs convulsionnaires [1].

Le fanatisme, ajoute-t-il, consiste à abandonner la voie de l'autorité et des règles communes pour suivre aveuglément une prétendue voie extraordinaire et de prétendues inspirations [2]. La vraie piété craint de s'égarer dans les illusions d'états extraordinaires; elle imite la prudence de sainte Thérèse, qui, en pareil cas, communiquait ses doutes à des personnes éclairées.

[1] Voyez Œuvres de Colbert, évêque de Montpellier, in-4°., Cologne, 1740, tom. II, pag. 202 et 204.

[2] Voyez *ibid.*, pag. 204.

Duguet, Fouilloux, D'Asfeld, Petitpied, Debonnaire, Besogne, Legros, Collard, Mésengui, Gourlin, Boursier, se déclarèrent contre les convulsions. Ce dernier observe avec raison qu'on ne peut admettre d'exception à l'observance des préceptes divins, que celles qui sont manifestées par la volonté de Dieu et connues par l'Écriture sainte et la tradition [1]. Cette réflexion est dirigée contre les excuses par lesquelles on voulait justifier les convulsions : par exemple, on débitait que ceux qui en éprouvaient étaient invulnérables, que les immodesties apparentes des femmes inspirées ne devaient pas être jugées par les règles ordinaires, mais par l'esprit de Dieu qui est maître de ne pas s'y assujétir, dit Montgeron, et qui en dispense quand il lui plaît; que d'ailleurs ces secours rentraient, sous ce point de vue, dans la classe de ceux qu'administre la chirurgie, et que personne ne traite d'illicites. Mais il aurait fallu prouver que le cas de maladie établissait la parité; que d'un autre côté c'était l'esprit de Dieu qui inspirait ces filles. On sait combien le cœur humain est sujet à se faire illusion dans les choses qui tiennent de si près aux passions, et particulièrement à celles qui cherchent quelquefois de l'aliment jusque dans les moyens qu'on emploie pour les combattre.

[1] Voyez Mémoire théologique sur ce qu'on appelle les secours violens dans les convulsions; par Boursier, in-12, Paris, 1788.

Quelques médecins ne virent dans les convulsions que des effets naturels; c'est ce qui porta Hecquet à faire son ouvrage sur le *Naturalisme des convulsions*, dans lequel il se montre également habile comme médecin et comme théologien. La médecine lui offre une multitude de faits non moins étranges que ceux des convulsionnaires. N'a-t-on pas vu des pyrophages qui avalaient des charbons ardens? On se rappelle les religieuses de Loudun, dont la supercherie fut dévoilée par la faculté de Montpellier. A cette occasion il cite ce que disait de son sexe une femme d'un grand mérite: «Il faut être fille pour connaître les filles; c'est pourquoi les directeurs y sont si souvent trompés.» Les phénomènes de l'épilepsie, des vapeurs, de l'hystérisme, et tant d'autres qui dépendent du système nerveux, sont-ils des miracles? Le convulsionisme a tous les caractères de ces perturbations organiques réunies à la dépravation du cœur. Les personnes affectées de convulsions sont presque toutes filles et femmes, qui ne veulent recevoir ces prétendus secours que par le ministère des hommes; ce qui les place respectivement dans une atmosphère critique où le sang tamisé dispose au désordre. L'expérience ne le prouve que trop, car ces béates tolèrent des indécences dont rougiraient des femmes mondaines. La conduite de plusieurs prouve qu'elles ne sont point des vestales, qu'elles ne ressemblent en aucune manière à ces vierges chrétiennes dont saint

Jérôme a tracé le tableau. Hecquet ne voit là que des La Cadière et des père Girard.

Plusieurs convulsionnaires ont poussé la mauvaise foi au point de prétendre justifier leur immoralité, en cherchant dans l'Écriture sainte des faits et des comparaisons. Hecquet, compulsant les archives de l'histoire orientale, prouve que dans ces contrées, où l'habit long est d'usage immémorial, on était censé nu, lorsqu'en ôtant la robe on ne conservait que le vêtement de dessous qui trahissait les formes du corps; et qu'ainsi vouloir justifier les indécences en s'étayant de quelques expressions mal entendues, mal appliquées, c'est un abus sacrilége. Des femmes convulsionnaires y ajoutent celui de célébrer la messe, de prêcher, de vomir des injures contre le pape, les évêques; de dire que les sacremens sont abolis, qu'on ne doit plus fréquenter les églises : des laïcs osent faire la fonction de directeurs à l'égard des femmes [1]. Personne dans cette occasion n'a plaidé avec plus de talent que Hecquet, la cause de la vérité et des bonnes mœurs.

Lorry, dans son *Traité de la mélancolie* [2], fortifie l'opinion d'Hecquet par des citations nou-

[1] Vol. in-8°., Soleure, 1733 : il y a trois parties; la troisième a pour titre : *le Mélange des convulsions, confondu par le naturalisme.*

[2] *De Melancholiâ et morbis melancho.*, etc., in-8°., 2 vol., par Lorry, Paris, 1765.

velles : celles d'une femme méthodiste qui, dans son délire, se coupa les oreilles, le nez et les mamelles ; d'un professeur de rhétorique, qu'il a vu plusieurs fois tomber en défaillance par l'enthousiasme que lui inspirait la lecture d'Homère. Il recherche les causes de cet enthousiasme dans la chaleur du climat, le régime diététique, une vie opulente, le tempérament, la préoccupation de l'esprit, qui disposent aux paroxismes histériques et visionnaires. Il croit que le moral peut exalter le physique au point de produire des effets spasmodiques qui paraissent merveilleux chez les femmes, dont les sens sont plus irritables.

Haen n'avait pas été témoin des convulsions ; mais, sur les relations qu'on lui avait transmises, il n'y voyait que des prestiges condamnables.

Les magnétiseurs, compulsant tous les monumens historiques pour y recueillir des faits qui sont ou qu'ils regardent comme favorables à leur doctrine, ne pouvaient omettre l'article des convulsions. Le plus distingué peut-être de leurs écrivains pense que les cures opérées au tombeau du diacre Pâris n'excèdent pas les forces de la nature [1]. Cette opinion leur est commune avec de savans physiologistes qui, sans être partisans du magnétisme, croient que la sympathie, ou, comme d'autres l'appellent, l'imitation, propriété inséparable de l'homme, suffit pour expliquer ces

[1] Voyez Deleuze, tom. I, pag. 245.

phénomènes. Le rire, le bâillement, la peur, et d'autres affections, se communiquent de cette manière. Déja Hecquet avait cité cette communauté nombreuse de filles qui, tous les jours, à la même heure, saisies d'un accès très-singulier par sa nature et son universalité, miaulaient pendant plusieurs heures, au grand scandale des voisins qui entendaient ce vacarme. On ne trouva pas de remède plus efficace que de frapper leur imagination en plaçant à la porte du couvent une compagnie de soldats chargés, au premier bruit de miaulement, d'entrer dans le monastère et d'infliger à toutes les religieuses une correction telle qu'on en donne aux enfans. Cette menace suffit pour arrêter ces ridicules clameurs [1]. A ce fait, cité par Hecquet, on peut ajouter la cure que fit Boerhave, dans son hôpital, en menaçant du feu toutes les femmes qui entraient en convulsion lorsqu'il plaisait au chef de bande de commencer. Fodéré, qui rappelle cette anecdote, fait sentir combien il importe de soustraire les personnes frappées de maladies convulsives à la vue de celles dont le genre nerveux est très-mobile, telles que les femmes, les enfans. Il assure que souvent la catalepsie et l'épilepsie n'ont pas d'autre origine que cet aspect [2]. Sauvage avait déjà consigné une remarque semblable dans sa *Nosologie*.

[1] Voyez Hecquet, le Naturalisme, etc.

[2] Voyez Traité de médecine légale, etc., par Fodéré,

Pendant que les théologiens et les médecins discutaient, divers écrivains aiguisaient l'arme du ridicule. Le marquis d'Argens rapporte qu'une convulsionnaire, ayant une jambe beaucoup plus courte que l'autre, allait gambader sur la tombe du diacre, et que tous les mois la jambe courte s'allongeait de manière à donner une ligne par année ; sur quoi l'on établit un calcul qui fixait la guérison complète à cinquante-quatre ans de cabrioles.

A cette anecdote plaisante il aurait pu ajouter celle d'un homme sensé, que le hasard, ou quelqu'autre circonstance, avait conduit à une réunion de secouristes. Il voit des préparatifs, qu'on lui dit être ceux d'un crucifiement. L'indignation s'empare de lui ; il est d'avis de commencer par la flagellation ; et avec sa canne il dissipe la troupe fanatique.

On a vu qu'en 1762 l'autorité publique s'efforça de faire cesser les convulsions à *grands secours* ; mais, par leur clandestinité, elles échappaient à la vigilance du magistrat ; elles étaient soutenues, d'ailleurs, par des hommes qui, en réprouvant tout ce qui blesse la décence, regardaient comme œuvres surnaturelles, celles qui ne lui étaient pas contraires. Tels furent Rollin, le chevalier Folard, d'Etemare, Guillebert de Rochebonne et Guidi, connus pour avoir été hommes de bien.

in-8°., Paris, 1813, tom. V, 3e. part., chap. 2, pag. 381 *et suiv.*

Un des plus remarquables par ses aberrations sur cette matière, fut le père Pinel, oratorien, né en Amérique, décédé vers 1775, qui, entre autres ouvrages, avait composé l'*Horoscope des temps*, ou *Conjectures sur l'avenir*, dans lequel il annonçait la chute de la dixième partie de Paris. C'est dans cette ville que le prophète Élie sera mis à mort. L'Hôtel-Dieu de Paris sera le premier théâtre des événemens. « C'est là » que l'homme de Dieu se trempera en personne » dans la fosse d'eau verte ; qu'il recevra le pre» mier affront par une fausse convulsionnaire, » sur laquelle éclatera son indignation, et de suite » il procédera aux triages qui resteront à faire, en » commençant par la maison de Dieu et par le » chapitre de Notre-Dame. » Avec une sœur Brigitte de cet Hôtel-Dieu, parcourant les provinces, il annonçait Élie; mais après sa mort la sœur Brigitte, rentrée dans sa maison, renonça aux convulsions.

La ville de Lyon fut toujours un foyer où elles trouvaient beaucoup de partisans. C'est là, ou dans quelque autre ville du midi de la France, que fut imprimé, en 1792, un ouvrage en deux volumes in-8°., intitulé : *Recueil de prédictions intéressantes faites en* 1733, *par diverses personnes, sur plusieurs événemens importans*, sans nom de lieu ni d'auteur. Il paraît que déjà une partie avait été publiée vers 1734. L'éditeur est, dit-on, Desfours de la Genetière.

Quoique ce recueil de prédictions présente tous les caractères du délire, il est utile d'en donner une notice, pour faire connaître la secte dont on traite; d'ailleurs, quand on réfléchit que, parmi ceux qui révèrent ces inepties, il est des hommes qui ont des vertus, des lumières, un sens droit sur toute autre chose, on est plus disposé à plaindre ses semblables et à se défier de sa raison. Lecteur, écoutez donc avec patience les révélations du frère Pierre, du frère Thomas, qui, « s'étant » mis à table pour souper, ne peut manger; qui » frappe des deux poings sur la table, et qui au- » rait tout renversé si l'on n'eût desservi prompte- » ment [1]. »

Les révélations de la sœur Françoise, de la sœur Angélique, de la sœur Holda, qui demande « qu'on » lui donne des coups de bûche sur le côté gau- » che, et avec violence, pour détruire la dureté » de ceux qui sont du côté gauche du grand mo- » narque [2]. »

« La sœur a été dans une grande agitation : elle » a eu de *mauvaises convulsions*; elle a crié : » *pan, pan, pan*. Hélas! mon papa. Mais ce n'est » pas des bêtes, c'est des bouldogues; nous fe- » rons la guerre l'autre demain [3]. »

« Je vois un temps comme si nous n'avions ni

[1] Tom. II, pag. 13.

[2] Tom. I, pag. 438.

[3] Tom. I, pag. 193, 430; et tom. II, pag. 18 *et suiv.*

» roi, ni prince; le parlement est abattu, le sceptre » s'en va, le diadème va devenir le jouet d'une » multitude de furieux. » La sœur a vu un peuple *crochu*, qui se propose de détrôner le roi. Louis XVI sera détrôné par *Monsieur*[1]; peut-être attentera-t-on à sa vie[2]. Anathème contre les rois et leurs sujets, contre les pasteurs et leurs brebis[3]. »

« Paris, malheureuse ville, je te rendrai dé- » serte; tes habitans vont te quitter, tes prêtres » te maudire, tes princes te raser, tes prophètes » te tromper; la grande ville sera jouée à la » paume. » La sœur prend un tison et veut mettre le feu aux quatre coins de Paris, disant qu'elle ne ne fait que prévenir ce qui arrivera. Les nègres, les sauvages vont entrer en France; ils détruiront tout, et tout sera renversé, jusqu'au culte extérieur[4]. La sœur parle de nouvelles écoles pour l'erreur, d'un nouveau catéchisme, d'une nouvelle doctrine, de mauvais traitemens à ceux qui s'opposeront à ces maîtres du mensonge. Il y aura à Rome un concile par dépit, et qui ne produira que désastres. Pour donner une idée de ceux qui doivent s'y rendre, la sœur imite les hurlemens du loup[5].

[1] Tom. I, pag. 16, 178; tom. II, pag, 39 et 40, 433.
[2] Tom. I, pag. 433.
[3] Tom. I, pag. 47.
[4] Tom. I, pag. 40 *et suiv.*
[5] Pag. 43.

La sœur Angélique prédit que « l'Ante-Christ » sera un pape qui a déjà régné, et qui ressuscitera; » sur quoi l'éditeur de l'ouvrage fait la remarque suivante : « Dire que le pape est l'Ante-» Christ, ce serait un blasphème répété d'après les » protestans; mais dire qu'un pape le sera, n'est » pas autre chose que dire : Un pape peut être un » impie, comme Alexandre VI; il séduira en res-» suscitant, quoiqu'il n'ait pas de preuve de mis-» sion ni de sainteté [1]. »

L'éditeur trouve dans ces belles choses l'affaire de Réveillon, la chute de la Bastille, l'émigration, et surtout la constitution civile du clergé, « ou-» vrage détestable, qui a été formé en même temps » que la tour de Babel [2]. »

En 1822 on a imprimé à Paris, chez Doublet, un ouvrage en cinq volumes in-12, intitulé : *Extraits d'un recueil de discours de piété sur nos derniers temps*. Il contient une partie de l'ouvrage précédent, qu'on dit avoir été rédigé sur une copie informe envoyée de Paris. Ces extraits offrent un recueil plus étendu des prédictions d'Élisabeth Fronteau, depuis 1752 au 30 décembre 1786, époque de sa mort. C'est la sœur Holda, qui prétendait sans doute s'assimiler à la prophétesse de ce nom, dont il est parlé au quatrième livre des Rois, laquelle annonçait l'ave-

[1] Tom. II, pag. 52.
[2] Tom. II, pag. 335 *et suiv.*, 350.

nir au grand-prêtre et aux officiers du roi Josias.

La sœur Holda s'appelait encore sœur *Toton*, parcequ'elle jouait avec un hochet de ce nom quand, chez elle, l'état surnaturel était sur le point de se manifester.

Ses prédictions avaient trois objets principaux :

Exhorter à la pénitence la gentilité chrétienne, et surtout la France ;

Annoncer les fléaux réservés à l'endurcissement ;

Consoler l'église persécutée, d'après la promesse divine, de sa régénération proclamée par le ministère d'Élie, et la conversion des juifs.

Dans le texte et les notes de ce nouveau recueil prophétique, on fait paraître sur la scène la Pompadour, Bonaparte, la domination des quatre puissances, les théophilantropes, les *nobles émigrés*, qui, « soit au service de l'étranger, soit dans l'armée de Condé, ont trouvé, du côté des puissances » dont ils imploraient les secours, de grands sujets » d'affliction et d'humiliation [1]; les *jésuites*, qui, » en s'appropriant le nom de Jésus, comme s'il » était leur héritage plus que celui de tous les chrétiens, ont, suivant l'expression de Rastignac, archevêque de Tours, et de Bauteville, évêque » d'Alais, établi un *nouveau corps de religion*; » et jamais ce corps de péché n'a fait plus de progrès que de nos jours, surtout d'après le retour » des jésuites [2].

[1] Voyez tom. IV, 1re. part., pag. 158, en note.

[2] *Ibid.*, en note, pag. 107; et tom. II, pag. 233.

» Rome, sur laquelle Arnoul, évêque d'Orléans, » s'écriait en 991, au concile de Rheims : Que » Rome est à plaindre, elle qui..... vient de ré» pandre des ténèbres monstrueuses dont on par» lera dans les siècles à venir! Le chef des églises.... » est maintenant..... chargé de honte et d'igno» minie[1] ;

» Rome, dont saint Bernard disait que les ha» bitans étaient odieux au ciel et à la terre, impies » envers Dieu, et n'aimant personne[2] ;

» Rome, dont saint Thomas de Cantorbéry, » en 1170, écrivant au cardinal Albert, parlait en » ces termes : Je ne sais comment il arrive toujours » qu'à la cour de Rome Barrabas est délivré, et » Jésus-Christ mis à mort[3] ;

» Rome, dont Jean de Sarisbery, depuis évêque » de Chartres, disait au pape Adrien IV, que » l'opinion publique signalait l'église romaine, » moins comme la mère que comme la marâtre » des autres églises[4] ;

» Rome, dont le cardinal Gui-Clément disait » aux cardinaux assemblés, que cette église avait » un fond de duplicité et d'avarice qui était la » cause de tous les maux[5]. »

[1] Voyez Fleury, Hist. ecclés., liv. 57, n°. 25.

[2] Bernard, de Considerat., liv. 4, c. 4; et Fleury, liv. 69, n°. 60.

[3] Fleury, liv. 72, p. 22.

[4] Joan. Sarisberiensis Policraticus, in-12, Lugd.-Batav., 1639, pag. 386.

[5] Voyez Fleury, liv. 70, n°. 15.

A l'annonce de la punition de cette ville se joint celle de la France, qui a bu dans la coupe de tous les désordres.

Conteste qui voudra les prophéties de la sœur Holda, et la plupart des applications qu'en a faites dans ses notes l'éditeur M. S***, ancien magistrat; mais, d'après les citations dernières, tous les hommes s'accorderont à dire que sur le tout il faut porter le même jugement que celui de Virgile sur les poésies d'Ennius, et que ce fumier recèle des perles. On approuvera également les distinctions qu'il établit entre la cour romaine et le saint-siége, et avec lui les vrais catholiques s'écrieront : « Ranimons notre foi, demeurons dans la bar- » que, ne craignons pas de périr. Le Seigneur » fera voir que, s'il paraît dormir, il peut se » réveiller, sauver son peuple qui est dans le » port, et lui donner des pasteurs animés de son » esprit [1]. »

Trois ans après la publication première du recueil dont on vient de parler, avait paru un écrit intitulé : *Instruction sur la vérité et les avantages de la religion chrétienne; suivie d'une instruction historique sur les maux qui affligent l'église, et sur les remèdes que Dieu promet à ces maux par la tradition et l'Écriture*; ouvrage approuvé et recommandé au clergé et aux fidèles du diocèse d'Aix, par Melchior de Forbin, grand-

[1] *Ibid.*, tom. IV, 2e. part., pag. 185 et 186.

vicaire dudit diocèse; 1795, in-8°. de 500 pages, sans nom de lieu d'impression. Cet ouvrage est très-bizarre. D'une part on y trouve des observations utiles sur l'obligation imposée à tout chrétien de s'instruire des maux de l'église, et de concourir à y remédier; sur les malheurs causés à la religion par les casuistes relâchés; sur les avantages que lui promet la rentrée des juifs dans son sein. De l'autre, on y voit une apologie des convulsionnaires [1], et l'énumération interminable de toutes leurs grimaces, qu'il lui plaît d'appeler *miracles*.

Un écrivain vivant, qui a déployé un zèle imperturbable et montré un talent distingué pour venger la religion des assauts de l'incrédulité, qui a réfuté les erreurs pélagiennes de deux évêques français, publié un bon traité sur la *justice chrétienne*, et d'autres ouvrages, le père Lambert, dit La Plane, ancien dominicain, de la figure la plus heureuse, la plus douce, de la société la plus aimable, mais souvent âcre et injurieux dans ses ouvrages, s'est montré constamment l'apologiste des convulsions, quoique très-certainement il fût bien éloigné d'en approuver les abus.

Renault, curé de Vaux, diocèse d'Auxerre, ayant approfondi la question envisagée sous toutes ses faces, s'est montré l'un des ennemis les plus intrépides des convulsions, contre lesquelles, dans

[1] Voyez 203.

l'espace de trente ans, il a publié dix à douze écrits ; les principaux sont : *Le secourisme détruit dans ses fondemens*[1], et *le Mystère d'iniquité*[2]. Il donne des détails sur les malheurs qui ont résulté des prétendus secours. Un dominicain en est mort, d'autres en ont été malades. Saint Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, écrivant à saint Cyprien, lui marque qu'une femme à extases se donnait pour prophétesse, et se vantait de produire des tremblemens de terre. Elle séduisit une foule de gens, et même un diacre, et cette liaison finit par le crime[3]. Il en est de même pour les *secours*; loin de contribuer à sanctifier les âmes, ils ne peuvent que les pervertir ; des mariages scandaleux en ont été la suite. Il dévoile, à cette occasion, une foule de turpitudes qui ont servi de prétexte aux secouristes pour l'accuser d'écrire d'une manière cynique. « Quoi ! répondait-il, il » ne me sera pas permis de dire, en rougissant, » ce que vous faites sans rougir ! Ne pouvant excu- » ser vos indécences, vous les faites retomber sur » celui qui vous les reproche ! »

Renault, répliquant à toutes les brochures dirigées contre lui, força les secouristes dans leurs derniers retranchemens et resta maître du champ de

[1] In-12, 1759.
[2] In-8°., 1788.
[3] Voyez cette épître, parmi celles de saint Cyprien ; c'est la soixante-quinzième.

bataille; mais il mourut en 1796, et depuis cette époque les partisans du secourisme, débarrassés de ce redoutable adversaire, ont répété les paralogismes qu'il avait détruits, et reproduit le système dont il avait démontré l'illusion par les principes et par les faits.

Le P. Lambert avoue toutefois qu'il y a de fausses convulsions, et que des actions contraires à la pudeur, conséquemment détestables, en ont été la suite; il condamne une classe de gens qui regardent l'église comme anéantie, les sacremens comme abrogés. Telle fut à peu près l'idée des *seekers* ou *chercheurs*, en Angleterre et en Hollande, vers le milieu du dix-septième siècle. Ils admettaient une véritable religion établie par Jésus-Christ; mais, ne la trouvant pas dans les sectes existantes, ils prétendaient que la loi était perdue, l'Écriture incertaine, le ministère sans autorité, le culte, ainsi que les lois ecclésiastiques, superflus. On trouve encore des seekers en Amérique. Au moment où j'écris, il est chez nous quelques individus qui, sous prétexte d'adorer en esprit et en vérité, se dispensent du culte extérieur.

Le P. Lambert prétend que l'*œuvre* a pour objet la venue d'Élie, le retour des juifs, la réjection du formulaire et de la bulle *Unigenitus* [1]. Comment n'a-t-il pas trouvé dans les prédictions convulsionnaires, l'existence anticipée de la *constitu-*

[1] Voyez pag. 37 et 166.

tion civile du clergé, contre laquelle il a également imprimé divers opuscules?

En 1793, il avait publié « l'Avertissement aux » fidèles sur les signes qui annoncent que tout se » dispose pour le retour d'Israël. » En 1806, il imprima l'*Exposition des prédictions et des promesses faites à l'église pour les derniers temps de la gentilité* [1], ouvrage emprunté pour la majeure partie de l'*Horoscope des temps* par Pinel [2]. On ne peut refuser au père Lambert un talent distingué; mais on est affligé d'y trouver quelques pages dans lesquelles il reproduit toutes ses idées sur les convulsions.

« On a vu, dit-il, tous les élémens, maîtrisés par » un agent invisible, produire les effets les plus » contraires à la nature : le feu ne pas brûler des » corps humains, mais les rafraîchir; l'eau, au point » de congélation, réchauffer des membres engour- » dis; des personnes manger sans danger des ex- » crémens fétides, de la suie, de l'encre; des ti- » raillemens épouvantables par des machines, ne » causer ni dislocation, ni douleur; les coups les » plus violens avec des masses très-pesantes, ne » produire aucune meurtrissure, mais même dis- » siper des ankyloses invétérées; des épées, des » broches poussées avec force sur les joues et la

[1] 2 vol. in-12, Paris, 1806.

[2] *Ibid.*, le père Lambert en convient lui-même, tom. II, pag. 52.

» gorge, sans pouvoir les percer. D'autres fois ces » instrumens percer la poitrine, les entrailles, les » mains, les pieds des personnes crucifiées, sans » y laisser la moindre empreinte de blessure; des » personnes roulées dans des tonneaux garnis de » pointes de fer, de couteaux, de rasoirs, sortir » pleines de vie, parler arabe et d'autres langues » sans les avoir apprises; en carême prendre pour » tout repas une poignée d'épingles rompues; lire » toutes sortes d'écritures par l'odorat ayant les » yeux bandés [1]. »

Ces assertions ont trouvé des incrédules dans la plupart des lecteurs; la police même est intervenue : elle a exigé qu'on cartonnât l'ouvrage; mais cette mesure a fait rechercher plus avidement les exemplaires non cartonnés. Alors s'est renouvelée la question qui avait été si vivement agitée en 1788. Deux hommes, divisés entre eux d'opinions sur d'autres objets, se sont réunis pour combattre le père Lambert. L'un est Saillant, ancien curé de Villiers-le-Bel, qui a attaqué *l'Exposition des prédictions*, etc. [2]; pour *l'œuvre des secours volontaires*, il renvoie aux excellens écrits théologiques contre cette pratique, ne voulant point réveiller des disputes qui déshonoreraient la religion. L'autre, est Montmignon, ancien vicaire-général

[1] Voyez tom. I, pag. 66—74.

[2] Voyez les Véritables promesses faites au peuple juif, etc., in-12, Paris, 1807.

de Soissons, mort en 1824, chanoine de Paris [1].

Pour réfuter le père Lambert, Montmignon, qui a mis largement à contribution l'écrit du curé de Vaux, prétend que *convulsionisme* et *jansénisme* sont deux choses indivisibles. Il est difficile de trouver de la bonne foi dans cette assertion, puisque lui-même s'appuie des auteurs appelés *jansénistes*, qui ont écrit contre les convulsions; et que, dans cette dispute, il trouvait à côté de lui, dans l'arène, un athlète qui combattait avec succès pour Port-Royal et contre le père Lambert.

La controverse sur les convulsions fut très-animée de 1784 à 1788. La révolution, pendant quelque temps, dispersa les auteurs et amortit leur zèle, mais bientôt ils rentrèrent dans l'arène. Plusieurs d'entre eux prétendirent qu'une mission secrète du prophète Élie, annoncée dès l'an 1761, avait eu lieu à Paris en 1774. Quelques écrits, en 1792, se répandirent sur l'enlèvement et la captivité de *Silas*. Son alliance avec la veuve connue sous le nom de la Colombe; la naissance, le 18 août de cette même année 1792, d'un enfant mystérieux, portant le nom d'Israël, et qui, parmi les affidés, devint un signal de contradiction. Cette anecdote est consignée dans les manuscrits de dom Foulon, bénédictin, grand partisan de l'œuvre.

Ce qu'on vient de lire prouve que le convulsio-

[1] De la Règle de vérité et des causes du fanatisme, in-8°.

nisme est encore existant, quoique affaibli. Il a des partisans dans différentes villes, Paris, Pontoise, Lyon, les environs de cette dernière ville, et surtout le Forez[1]. Si du moins tous n'avaient conservé que les petitesses et les folies de leurs devanciers; mais des ecclésiastiques respectables, que leur ministère met à portée de recueillir des renseignemens positifs, assurent que, dans ces réunions, on allie quelquefois ce que la religion a de plus sacré avec ce que la débauche a de plus grossier. A ce témoignage, on joint l'aveu de plusieurs personnes de l'autre sexe qui, ayant fréquenté ces assemblées clandestines, ont été révoltées par le libertinage hideux dont elles étaient souillées : ces excès ont dessillé les yeux. Dans l'ouvrage intitulé, *Extraits*, on déclare que l'œuvre, dans le temps actuel, paraît presque entièrement livrée à l'empire du démon, et que *les bonnes convulsions* ont cessé; ainsi s'expriment les défenseurs du convulsionisme, qui appellent leur parti l'*Œuvre de la croix* commencée, disent-ils, en 1745. Ils ont des cahiers mystérieux qui circulent entre les mains des adeptes.

Ils ajoutent que l'œuvre est double, et que mal-à propos, confondant ce qui est divin avec ce qui est diabolique, on imprime à tout le sceau du ridicule, pour l'envelopper dans la même proscription. La puissance laissée au démon peut ser-

[1] Voyez ci-après le chapitre sur les fareinistes.

vir, dit Saint-Augustin, à éprouver la patience des justes, comme le fut le patriarche Job; elle peut servir aussi à jeter dans l'illusion, à maintenir dans l'aveuglement ceux qui veulent y conduire les autres. Ce sont des cœurs de Pharaon, endurcis parce qu'ils l'ont voulu.

Dans ce parti se trouvent, plus qu'on ne pense, des personnes d'une piété exemplaire, et d'une science étendue; cet aveu n'est pas suspect de la part d'un écrivain borné au simple rôle d'historien, et qui ne partage ni leurs opinions, ni celle des magnétiseurs, toujours empressés de rattacher les convulsions à leurs systèmes.

Des hommes superbes qui, dans les matières religieuses, repoussent tous les mystères, prétendent-ils que l'Être éternel, immense, incompréhensible, infini, ne puisse rien révéler aux hommes qui surpasse leur étroite raison; tandis que la fleur des champs, le grain de sable, et toute la nature leur montrent tant de faits qu'on ne peut nier, et qui, cependant, offrent des obscurités impénétrables à notre intelligence; et si, en ma qualité de chrétien, j'appelle à mon secours la religion comme interprète de phénomènes que la lumière naturelle ne m'éclaircit pas, il faut encourir les épithètes d'imbécile, de fanatique que prodiguent l'incrédulité et l'intolérance; j'y consens. C'est le cas de dire avec Colbert, évêque de Montpellier: « Quant à ceux qui, refusant de connaître le bras » du Tout-Puissant, s'applaudissent dans leur sa-

» gesse ; je veux être de ces insensés qui croient
» que Dieu seul peut faire parmi nous de si grandes
» choses. Parce qu'il y a du bon, ne disons pas
» tout est bon : parce qu'il y a du mauvais, ne
» disons pas tout est mauvais ; suspendons notre
» jugement ; surtout prions Dieu de nous éclai-
» rer, et de ne pas permettre que nous nous éga-
» rions [1]. »

Ils sont bien à plaindre les hommes qui, dans les vicissitudes perpétuelles de la terre, ne voient que le concours des causes secondes, sans remonter vers celui qui dans sa main tient la destinée de tous les êtres. Tous les événemens grands et petits entrent dans le plan tracé par la sagesse éternelle et coopèrent à ses desseins.

Il en est de même des événemens les plus communs, les plus ordinaires de la vie : à plus forte raison, devons-nous contempler religieusement ceux qui par leur caractère, leur importance, ont une influence étendue sur la société, et paraissent sortir du cercle ordinaire des choses. Qu'ils soient dirigés par des vues de miséricorde, de châtiment, de justice, nous devons également y trouver des motifs d'adoration, d'amour, de reconnaissance.

Le même siècle a vu en France le fanatisme des Cévennes et celui des Convulsions : le premier n'existe plus ; le second tire à sa fin. L'homme est pourvu d'un fonds inépuisable de malignité, de cor-

[1] Voyez ses Lettres, 659 et 885.

ruption, de curiosité et d'amour du merveilleux. Cette propension trouvera toujours des alimens, soit dans les villes où les passions fermentent davantage, où végètent beaucoup de gens désœuvrés; soit dans les campagnes où l'ignorance rend les esprits plus accessibles à tous les égaremens. L'homme qui à défaut de patrie aime son pays, n'envisage l'avenir qu'avec effroi, lorsqu'il dit : L'esprit public est dans un état de fluctuation persévérante; des âmes flétries par l'égoïsme n'ont que le caractère de la servitude; l'éducation viciée ne forme guère que des êtres dégradés; la religion est méconnue ou mal enseignée; la nation présente des symptômes alarmans de sa décrépitude, et présage des malheurs dont on ne peut calculer l'étendue ni la durée.

CHAPITRE XIV.

SPIRITAINS, SECTE DE VERBUM-VERBI, OU LA PAROLE DE LA PAROLE, ETC.

La plupart des sectes modernes se rattachent aux anciennes, dont elles ne sont que la continuation ou la modification; telle est celle des Spiritains, connexe aux rêveries de Simon le magicien, qui disait: Je suis la parole, le *Paraclet*, le Tout-Puissant [1]; connexe à celle des montanistes, selon lesquels la justice était au berceau sous la loi de la nature; dans son enfance, sous la loi mosaïque; dans sa jeunesse, sous l'Évangile; elle sera parfaite sous le Paraclet [2]. Or, Montan prétendit qu'il était le prophète prédit par Jésus-Christ, et choisi par le Saint-Esprit. Plus tard, on a vu des imposteurs enchérir sur Montan, et se dire la troisième personne de la

[1] Dans le Spicilége de Grabe, tom. I, pag. 307, les fragmens des livres de Simon le magicien.

[2] Tertull., *de Velo virginum*, cap. 1., erreurs que ce père de l'église avait proscrites lui-même. — Voyez *de Præscriptionibus*, c. 52.

Trinité. Manès aussi se disait le Paraclet, le Saint-Esprit. Le manichéen Sergius étalait la même prétention [1].

Au commencement du douzième siècle parut en France une secte de gens, au dire desquels la puissance de Dieu le Père a duré tant que la loi de Moïse a été en vigueur jusqu'à Jésus-Christ, qui lui substitua la loi nouvelle; mais cette loi nouvelle cesse, parce que le temps du Saint-Esprit commence. Les sacremens sont abolis, et chacun peut se sauver par la grâce seule du Saint-Esprit, agissant intérieurement. Ils étendaient la vertu de la charité jusqu'à soutenir qu'elle purifiait même les actes extérieurs qui, autrement, seraient péchés. Par cette maxime, féconde en conséquences, ils prétendaient justifier les débauches auxquelles ils s'abandonnaient. Des soupçons violens s'élevèrent sur leur conduite; et malgré le secret imposé aux adeptes, on acquit des preuves de leurs turpitudes. Quelques prêtres et un grand nombre de laïques et de femmes, membres de cette société, furent condamnés dans un concile. Sans doute il fallait réprimer et punir ces désordres, mais non les faire périr. L'historien Rigord raconte de sang-froid qu'on les livra à la cour de Philippe-Auguste, lequel, en qualité de roi *très-chrétien et catholique*, les fit brûler

[1] Petrus Siculus, pag. 23 et 55.

tous hors de la porte de Paris, dans le lieu nommé le *Petit-Champ*[1].

Pierre Valdo, Amaury, David de Dinant, et leurs disciples, avaient propagé l'opinion qui assignait trois époques à l'église : le règne de Dieu le Père sur les juifs, par la loi mosaïque; du Fils sur les chrétiens, par l'Évangile; du Saint-Esprit, qui supprimerait le sacerdoce, les sacremens, le culte extérieur. A diverses époques, ces erreurs furent reproduites avec les conséquences les plus immorales :

1°. Par Guillelmine, née en Bohème, morte à Milan en 1281, enterrée comme une sainte, dont on prononça l'oraison funèbre; mais l'inquisition instruisit son procès, fit exhumer le cadavre, le fit brûler, et l'on brûla tout vif un prêtre, André, et une disciple de Guillelmine, qui se disait le Saint-Esprit, destinée à sauver les Sarrasins, les Juifs et les mauvais chrétiens[2];

2°. Par un orfèvre nommé Guillaume, qui annonçait l'incarnation future du Saint-Esprit en sept personnes, et l'abolition du christianisme: la manne du désert a cessé, les erreurs doivent cesser de même[3];

[1] Rigord, de Gestis Phil. August., dans Duchêne, 75; Gaguin, liv. 6, etc.

[2] Muratori, Hist. medii ævi, tom. V, pag. 95; et Storia di Milano, par Veri, in-4°., Milano, 1783, pag. 244 *et suiv.*

[3] Historia di tutte heresie da Dom. Bernino, in-4°., Venezia, 1733, tom. III, pag. 290 *et suiv.*

3°. Par Labadie, selon lequel le règne évangélique était le temps des ombres qui devait céder à la lumière du Saint-Esprit[1];

4°. Par Simon Morin, avec une foule d'autres rêveries détaillées dans le *factum* du procureur du roi au Châtelet de Paris en 1662. Morin faisait cesser, à l'an 1650, le règne du Verbe incarné, auquel avait succédé celui de la troisième personne de la Trinité;

5°. Par madame Guyon, qui annonçait, non comme arrivé, mais comme prochain, le règne du Saint-Esprit.

C'est encore ce que débitent de nos jours des fanatiques disséminés dans quelques villes de France.

L'Église, disent-ils, est dépravée; il n'y a plus de sacremens.

Le Saint-Esprit doit s'incarner comme le Fils. D'autres soutiennent que déjà il est incarné, et, comme tel, s'est annoncé, dit-on, ... capitaine de la garde nationale à Paris, fils d'un curé de Fareins, qui s'est marié[2].

Les spiritains ont des adhérens à Paris, à Orléans, et Nantes surtout. Cette dernière ville paraît être celle où ils en ont le plus, ce qui ne signifie pas toutefois un grand nombre. Un auteur, swedenborgiste, M. Hindmarsh, en parle dans son

[1] L'article des labadistes.

[2] Le chapitre des fareinistes.

Abrégé de la doctrine de la Religion chrétienne, qu'on a traduit en français ; une lettre écrite de Nantes le 9 mars 1820, sur ce sujet, porte ce qui suit :

« Vous me demandez des renseignemens sur la secte des spiritains. Un prêtre sensé de notre ville, après avoir pris des informations, m'a dit que les spiritains attendent le Saint-Esprit pour rectifier les erreurs du monde entier, et pour fonder une véritable religion, parce qu'il n'en a jamais existé de telle parmi les hommes. Tout ce que l'on nous enseigne de positif sur cet article et sur la morale n'est que chimère et illusion au dire de ces sectaires. Quant à leur origine, à l'étendue de leur secte et à leurs livres, je ne puis vous en rien dire. »

Cette secte microscopique, comme tant d'autres, se rattache aux convulsionnaires, aux martinistes, aux illuminés, aux fareinistes, à la secte des victimes et à beaucoup d'autres. Telle est aussi la secte de *verbum-verbi*, la *parole de la parole*, ou du *verbe*, qui n'attache d'importance qu'aux paroles sorties de la bouche même du Sauveur. Le père Amelotte les avait recueillies dans un ouvrage particulier qu'ils recherchent.

Rondet en a donné une édition nouvelle en y joignant le texte grec. Par là même, ils doivent mettre du prix au traité du père de Saint-Jure, jésuite, intitulé : *Jésus-Christ instruisant les*

hommes, où sont les paroles qu'il a rapportées[1]. Telle est encore une secte éphémère et plus obscure de Coassen, jadis pupille de Romme le conventionnel. Coassen est auteur d'un écrit intitulé *les Neuf Livres*. C'est, m'a-t-on dit, une espèce de galimatias où il explique la Trinité à sa manière, le Père est l'intelligence, le Fils la volonté, le Saint-Esprit l'action.

[1] La seconde édition, 1654.

CHAPITRE XV.

SECTES DES FARRINISTES, DES BLANCS, DES BLEUS OU BÉGUINS, ETC.

En l'année 1775, Bonjour aîné, originaire de Pont-d'Ain, fut nommé à la cure de Fareins; il sortait d'une cure du Forez où un essai de ses principes avait soulevé contre lui le seigneur de sa paroisse et la plus grande partie des habitans. Il avait pour vicaire son frère cadet; on prétend qu'il avait déjà reçu une semonce de l'archevêque Montazet, et qu'il lui avait promis de changer de conduite. Quoi qu'il en soit, les frères Bonjour se rendirent d'abord recommandables par la régularité de leurs mœurs, par leur piété, par leur charité et surtout par leurs talens oratoires; ils avaient une grande douceur de caractère, des manières insinuantes propres à s'attirer l'affection générale. Après huit ans d'exercice régulier de ses fonctions, l'aîné Bonjour vint tout à coup déclarer au prône qu'il ne se croyait plus digne de continuer ses fonctions et surtout de participer au sacrement de l'Eucharistie, et dès ce moment il cessa de dire la messe. Il y assistait cependant en affectant une grande piété.

Son frère lui succéda en 1783 dans les fonctions de curé, et il eut pour vicaire un nommé Furlay imbu de leurs principes; ils continuèrent de vivre ensemble, l'aîné se réduisit au modeste rôle de maître d'école. Il s'était, disait-on, condamné à une rigoureuse pénitence; on débita même qu'il passait le carême entier sans manger : mais dans la suite, en faisant l'inventaire de son mobilier, on le trouva bien garni de chocolat et de toutes sortes de confitures et de liqueurs.

Bientôt on entendit parler de miracles. Un petit couteau à manche rouge qui était devenu célèbre, et qui sans doute était d'une construction particulière, avait été enfoncé jusqu'au manche dans la jambe d'une fille et il n'en était résulté aucun mal ou plutôt il l'avait guérie d'une douleur.

Quelque temps auparavant, une autre fille ayant fait des instances réitérées au curé pour qu'il la crucifiât et que par là elle eût plus de ressemblance à Jésus-Christ, le crucifiement eut lieu à l'église dans la chapelle de la Sainte-Vierge, un vendredi à trois heures après-midi, en présence des deux frères, du vicaire, du père Caffe dominicain, et de dix à douze personnes des deux sexes qui formaient le petit nombre de leurs adeptes.

Ces *miracles* produisirent l'effet qu'ils en attendaient, ils leur attirèrent un grand nombre de prosélytes, surtout en filles et femmes. Elles se rassemblaient dans une grange pendant la nuit,

sans lumière, et leur prêtre s'y rendait par la fenêtre. On entendait qu'il leur distribuait des coups à tort et à travers et qu'elles en exprimaient leur satisfaction par des cris de joie; elles l'appelaient toutes du nom de *mon petit papa*, et même isolément elles le poursuivaient en le priant de leur distribuer quelques coups de bâton qui leur faisaient un merveilleux effet. Elles semblaient languir lorsqu'elles en étaient privées pendant quelque temps, et manifestaient par des soupirs le désir d'être fustigées par leur *petit papa*; elles en cherchaient l'occasion et se trouvaient heureuses lorsqu'elles avaient reçu cette faveur.

On les voyait souvent dans les chemins avec un sac à ouvrage à leur bras, tricotant des bas en se promenant. Les pères et les maris qui n'étaient pas de la secte souffraient impatiemment ces désordres, il en résultait souvent des querelles de ménage assez vives, et, ce qui les aggravait beaucoup, c'est qu'ils s'apercevaient que les denrées disparaissaient des greniers, car cette société établissait une communauté de biens comme les premiers chrétiens.

Cependant un événement répandit l'alarme. Un des principaux habitans qui s'opposait le plus aux déprédations de sa femme, mourut presque subitement d'une piqûre d'aiguille trouvée dans son lit; alors il y eut des cris de toutes parts contre ces novateurs dangereux, des plaintes furent portées à l'archevêque et aux magistrats. Un grand vicaire

fut envoyé sur les lieux pour faire une information sur les prétendus miracles opérés par le curé Bonjour, et d'après ce qui fut constaté par son interrogatoire, en présence de témoins, l'archevêque obtint trois lettres de cachet, dont deux exilaient Bonjour aîné et Furlay vicaire dans leur pays, et la troisième condamnait Bonjour cadet, curé, à être enfermé dans le couvent de Tanlay. De là, il entretenait une correspondance suivie avec ses sectateurs, et, s'en étant échappé, il leur annonça son évasion comme un autre miracle. Un ange lui était apparu et lui avait dit : Lève-toi; il marche, aussitôt les murs de sa prison s'entr'ouvrent respectueusement pour lui laisser un libre passage. Il se réfugie à Paris; la fille crucifiée et une autre prophétesse viennent l'y joindre. Il soumet la crucifiée à de nouvelles épreuves. Elle est envoyée à Port-Royal, pieds nus au mois de janvier, avec cinq clous plantés dans chaque talon. Elle avait passé tout un carême sans manger autre chose qu'une rôtie de fiente humaine chaque matin, et le curé *Bonjour* avait soin d'instruire ses sectateurs de ces nouveaux miracles. Plusieurs habitans de Fareins vendirent leurs propriétés pour en verser le produit dans la bourse commune et se rendirent auprès de lui.

Le fait du crucifiement est bien constaté par le procès verbal du grand vicaire; ceux de la *rôtie* et du voyage à Port-Royal avec les clous dans les talons, le sont dans l'interrogatoire, par l'un des

juges du tribunal de Trévoux. Le curé Bonjour les a confirmés, dit-on, par son aveu.

La révolution de 1789 lui parut un événement opportun pour faciliter sa rentrée dans sa cure. Il part, arrive à Fareins, et, dans un moment où le curé et le vicaire étaient absens, il entre avec une centaine de personnes dans le presbytère, prend les clefs de l'église, monte en chaire, et enflamme le zèle de ces fanatiques qui ensuite se portent au jardin du presbytère, et décident d'y passer la nuit, d'y rester même jusqu'à ce que de gré ou de force on leur ait rendu leur curé. La maréchaussée de Trévoux vient à propos pour empêcher un désordre qui allait croissant, et qui continua jusqu'au coucher du soleil. Le lieutenant de maréchaussée ayant lu le procès verbal qu'il avait dressé, Bonjour, qui en redoutait les suites, engage sa troupe à se retirer, et le jardin reste libre, après avoir été occupé trente-six heures par ces sédidieux.

Comme pièce justificative, on pourrait ici transcrire le procès verbal dressé par Jolyclerc, vicaire général du diocèse de Lyon, et la délibération des principaux habitans de Fareins; mais ces pièces étant longues, il suffira de dire qu'elles renferment en substance ce qu'on vient de lire, en y ajoutant quelques circonstances qui sont loin d'en atténuer la gravité.

La délibération contre les frères Bonjour avait eu lieu le 27 septembre 1789 entre cinquante-

deux des principaux habitans de Fareins, en tête desquels se trouvaient le seigneur, un chanoine, Merlino, qui depuis a été membre du corps législatif, deux chirurgiens et un notaire de Messimi. Aux faits racontés précédemment, ils ajoutent que le curé prêche une doctrine subversive de la religion et de la société. De ses prédications résulte l'insubordination des femmes envers leurs maris : il attaque même le droit de propriété. *Adam n'a pas fait de testament*; ils lui reprochent des tête-à-tête avec des dévotes affidées, des assemblées prolongées jusque dans la nuit, des extravagances scandaleuses de quelques obsédées, possédées, inspirées, dont une, à la procession de la Fête-Dieu, l'an 1787, se jeta en hurlant aux pieds du curé. Celui-ci prétendit qu'il exerçait une sorte d'empire sur les démons; que Dieu lui avait parlé, et l'avait investi du pouvoir des miracles. On voit que d'autres prêtres adhéraient aux entreprises du prétendu thaumaturge qui, par ses lettres et ses conseils, soutenait le courage ébranlé de ses adeptes. La plupart avaient cessé de fréquenter l'église, lorsqu'on lui avait substitué un nouveau curé et un nouveau vicaire. Ils se rassemblaient secrètement la nuit.

Bonjour, retourné à Paris, continue une correspondance suivie avec ses disciples, qui formaient à peu près le quart des habitans de Fareins, jusqu'à ce que le gouvernement de Bonaparte exila les deux frères à Lausanne, en Suisse.

Le curé Bonjour, ou l'un de ses partisans, a publié un écrit intitulé : « Lettre d'un curé du diocèse » de Lyon, à ses confrères, sur les causes de l'en» lèvement de M. Bonjour, curé de Fareins en » Dombes [1]. » L'auteur prétend que les deux filles dont, en 1787, il a crucifié l'une et percé les pieds à l'autre avec un couteau, sont des personsonnes pieuses : il les a guéries miraculeusement. Son vicaire Furlay est un digne ecclésiastique. Quant au curé et son frère, on loue beaucoup leur humilité, leur charité, leur zèle.

L'auteur nie que les adhérens de Bonjour forment une secte de flagellans, qu'ils aient fait périr un homme sous les coups, qu'il y ait eu des indécences lors du crucifiement de la fille, et, à cette occasion, il déclare que ce qui fournit prétexte à ces calomnies, c'est que le démon suscite des imitateurs de cette *œuvre*, qui débitent des erreurs contre l'infaillibilité de l'église et l'efficacité des sacremens. Ils violent les mœurs sous prétexte d'état surnaturel et de dispenses illusoires. Puisqu'il existe une *œuvre diabolique*, il y en a aussi une *divine*. De là, il conclut au miracle en ce qui concerne la guérison.

Viennent ensuite des détails sur l'apostasie des gentils et la conversion des juifs, le retour d'Élie qui rétablira toutes choses. Ces trois articles, fondés sur l'Écriture et la tradition, comme celui du

[1] In-12, de 119 pages.

jugement dernier, font partie des vérités catholiques; mais une foule de grands événemens préparatoires à des événemens plus grands, ont tellement frappé l'imagination de certains hommes, parmi lesquels il en est de très-savans, qu'ils ont pris les moyens pour le but : ils ont considéré comme termes de la carrière des jalons placés sur la route. De là, sur les articles dont on vient de parler, tant de systèmes pour faire envisager comme arrivés ou très-prochains le renouvellement de l'église, la venue de l'Ante-Christ, la fin du monde, et d'autres révolutions dont Dieu s'est réservé le secret, et sur lesquels la curiosité humaine s'épuise en conjectures.

Sulpice-Sévère, dans la vie de saint Martin, parle d'un jeune homme qui se fit passer pour Élie, ensuite pour Jésus-Christ [1]. Élie étant l'un des deux témoins qui précéderont le second avénement de Jésus-Christ, il est souvent question de ce prophète dans l'histoire des millénaires, et dans celle des convulsions qui se rattachent au millénarisme. Précédemment (page 157) on a parlé d'une apparition d'Élie à Paris en 1774. Dans un ouvrage publié en 1822, on lit qu'alors existaient encore quelques personnes qui prétendaient avoir conversé plusieurs fois avec lui, et qu'il était partisan de l'œuvre des convulsions, mais avec beaucoup de discernement [2].»

[1] Sulpice-Sévère, de Vitâ sancti Martini, c. 25.

[2] Extraits d'un recueil de discours da piété sur nos der-

En 1794, Fialin, curé à Marsilly, vers Montbrison, persuadé que le prophète Élie allait paraître, assemble environ quatre-vingts personnes des deux sexes, dans un bois près Saint-Étienne, pour aller à sa rencontre, s'acheminer vers Jérusalem et composer la *république de Jésus-Christ*. Il leur recommande de ne pas regarder à droite ni à gauche, ni en haut ni en bas, et leur escamote leur argent.

Les représentans Charlier et Pochotte, en mission dans les départemens du Rhône et de la Loire, adressèrent sur cet objet à la Convention nationale une lettre qui porte l'empreinte du temps où elle fut écrite, et du caractère personnel de ceux qui la rédigèrent. En voici un extrait :

« Les apôtres de cette nouvelle doctrine avaient eu l'art d'y mêler quelques formes constitutionnelles ; c'est même en apparence un des points fondamentaux de leur religion, de ne vouloir ni roi ni prêtres : ils aspirent à fonder une république qui sera, disent-ils, la *république de Jésus-Christ*. Peut-être n'est-il pas indifférent d'observer que c'est du cerveau d'un prêtre assermenté que sont sorties toutes ces idées. Nous vous épargnerons une foule de détails, résultats honteux d'une vie errante, et dont presque toutes ces sectes illuminées offrent l'exemple. Vous apprendrez avec plaisir que le

niers temps, in-12, Paris, 1822, imprimerie de Doublet, rue Gît-le-Cœur, tom. I, pag. 74, en note.

même instant qui a vu naître ce vagabondage scandaleux, l'a vu presque aussitôt se dissiper. »

Ces fanatiques, après avoir quelque temps erré au milieu des forêts, furent réduits à rentrer dans leurs foyers, et devinrent l'objet de la risée publique. Fialin se maria et se retira, dit-on, à Bercy près Paris. Là, il tint d'abord un dépôt de vins, puis un cabaret; enfin il fut, sous la surveillance des autorités, exilé à Nantes. Madame C....e, d'Orléans, femme riche et illuminée, ayant tourné la tête à madame B....z, celle-ci s'était retirée vers Blois avec quelques autres illuminés. Elle a ensuite fixé son domicile à Nantes.

Les aberrations dont on vient d'esquisser le tableau se sont répandues et se maintiennent obscurément, non-seulement à Fareins et aux environs, mais à Roanne et dans ce qu'on appelait le Charolais et le Forez, sous des modifications, des nuances et des noms différens hors des lieux qu'on vient de nommer. Sait-on en France en quoi consistent la *Religion blanche*, la *Religion bleue*, celle des *Crucifians*. Ces derniers s'étaient multipliés à Roanne en 1791 ou 92 par les soins d'un vicaire de cette ville, qui, dans le temps de la terreur, épousa sa servante, devint professeur à l'école centrale de Roanne et eut ensuite une place à Paris. Il y a de ces sectaires à Saint-Germain-Laval dans la classe des marchands, et surtout à Roanne parmi les charpentiers en bateau.

Les fareinistes sont presque tous artisans et

cultivateurs. On ne cite parmi eux aucun homme remarquable par ses talens; cependant l'opinion de quelques personnes rattache à leur secte Desfours de la Genetière, qui a publié les *Trois États de l'Homme*, l'*Abrégé de Montgeron*, *Avis aux Catholiques* sur le caractère et les signes des temps où nous vivons; auquel fut refusée la sépulture comme janséniste, par son frère, curé aux environs de Lyon. On a prétendu qu'à la secte appartenait aussi Bergasse, l'ex-constituant, en qualité de convulsionnaire et d'anti-concordatiste.

La secte des fareinistes a des ramifications dans quelques villages près de la Saône et dans le Forez, surtout à Saint-Galmier, bourg à quelque distance de Saint-Étienne, à Saint-Jean-de-Bonnefonds, arrondissement de Saint-Étienne, où ils s'assemblaient quelquefois au nombre de cinq ou six cents, et à Saint-Étienne-le-Molard, arrondissement de Montbrison. Néanmoins des détails contradictoires donnés par des personnes du pays, jettent ici de l'incertitude et tendent à persuader qu'ils ne dérivent pas des fareinistes et qu'ils forment une secte différente, dont l'origine est très-obscure. Elle se compose d'environ douze cents individus, en général probes et paisibles, qui tiennent leurs assemblées dans des maisons particulières, se marient entre eux, baptisent, enterrent sans l'intervention de prêtres, sans signe de croix. Ils ont la Bible, et affection-

nent par prédilection l'Ancien Testament. Ils renouvellent des opinions qui, plusieurs années avant la révolution, circulaient déjà dans un cercle d'adeptes : Dieu le père a gouverné le monde jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, son fils; mais les mérites du fils étant épuisés, sa mission finie va faire place à celle du Saint-Esprit qui doit s'incarner, qui peut-être l'est déjà.

Le but de ces sectaires est d'arriver à un état d'impeccabilité; quand ils l'ont atteinte, une force inconnue et irrésistible les entraîne et innocente les liaisons les plus impures. Dans cette accusation, on enveloppait, sous le nom de *blancs* ou *margouillistes*, plus de la moitié de Saint-Jean-de-Bonnefonds où Drevet était curé, et une partie de Saint-Étienne-le-Molard. Ceux-ci un jour, au nombre d'environ quarante, des deux sexes, se rassemblèrent nus dans un colombier. Cette anecdote m'a été racontée par un bon vieillard Michel, curé de Saint-Étienne-le-Molard, puis de Dommartin, près de Lyon, où il est mort en 1818.

N'accusons pas d'imposture le curé Michel et d'autres hommes de bien, qui racontent les scènes de libertinage dont on vient de parler; mais eux-mêmes tenaient ces détails d'autres narrateurs, et eux-ci n'étaient-ils pas induits en erreur? Sans doute on ne convoque pas des témoins pour commettre des infamies. Le vice et le crime peuvent se cacher sous les dehors de la vertu; mais ce-

pendant à des imputations si graves on peut opposer, sinon comme réfutation, du moins comme propre à élever des doutes, la conduite extérieurement régulière qu'on remarque parmi les séparatistes nommés *margouillistes* ou *blancs*.

Dans le Charolais, il existe aussi des *blancs*, surtout à la Clayette, petite ville de cet arrondissement ; et l'on n'entend pas dire qu'ils soient livrés à ces désordres. La plupart sont des cultivateurs ignorans, mais très-mystérieux, dont on ne connaît ni les rites, ni les dogmes. Ils font des pèlerinages sur de hautes montagnes dans des lieux écartés, près de chapelles tombées en ruines. Quelqu'un demandait si ces *blancs* ne se rattacheraient pas à une secte de même nom, qui prit naissance en Italie du temps de Frédéric Barberousse. Rien n'appuie cette conjecture.

Les idées sont tellement confuses et les faits si peu connus, si incertains, que les *bleus* ou *béguins* ou *puristes*, qu'on dit moins nombreux que les *blancs* ou *margouillistes*, sont confondus avec eux dans les renseignemens discordans qu'on nous transmet. A tous, on assigne les mêmes lieux de résidence ; seulement on ajoute qu'à Lyon, les bleus forment à peu près le centième de la population, qu'ils ont des adeptes dans la haute bourgeoisie et jusque dans la noblesse. Le fameux père Lambert, dominicain, était, dit-on, un des leurs, ainsi que Jacquemont, jadis curé de Saint-Médard, diocèse de Lyon, d'abord assermenté, puis rétracté et anti-

concordatiste, homme distingué par une conduite intègre et par ses talens, auteur de divers ouvrages bien rédigés, surtout ses *Lettres villageoises*, publiées en 1822 et réimprimées en 1823. Parmi ces puristes, laïques et prêtres, les uns célèbrent ou entendent la messe dans des chambres particulières, les autres dans les églises.

On a imprimé à Saint-Étienne le *Béguin converti*, brochure in-8°. de 41 pages, sans nom d'auteur et sans date; mais on sait qu'elle est de l'an 1822. C'est un *dialogue entre un catholique et un béguin* ou *bleu*.

Le *catholique* y dit que les *bleus* sont une poignée d'hommes abjects qui ne font pas le signe de la croix, qui abhorrent les sacremens, les pratiques de la religion, et qui inspirent aux enfans du mépris pour les prêtres; ils sont persuadés que, quand on est arrivé à la perfection, on n'a plus besoin de prières, de messes, on est impeccable. Aussi leur reproche-t-il des assemblées abominables dans les bois, des réunions nocturnes où tout est permis pourvu qu'on croie s'y livrer dans l'intention de plaire à Dieu. On y fait serment, sous peine de mort, de ne pas révéler ce qui s'y passe; on recommande aux adeptes de ne jamais répondre quand on les questionne sur la religion.

Le *béguin* dit que le règne de Jésus-Christ touche à sa fin et que le Saint-Esprit doit prochainement apparaître. Le catholique le réfute parce que nulle part il n'est annoncé que le Saint-Esprit

prendra la nature humaine; le règne de Jésus-Christ n'a pas de bornes pour le temps ni pour les lieux.

Dans cet opuscule il est fait mention de deux écrits répandus dans la secte et qu'on n'a pu se procurer. Ce sont l'*Histoire des Ermettes* et *le Caïn de nos jours*.

La paroisse de Penemen, département de l'Isère, est le point central d'une autre secte de trois ou quatre mille personnes de la campagne, secte formée par un prêtre nommé Marion, qui est mort et auquel a succédé un autre prêtre. Ils ne sont pas en communication avec les fidèles. Cette société s'est établie surtout depuis les refus de sacremens, la manie de rebaptiser, remarier, reconfesser [1].

Dans le chapitre qu'on vient de lire, aux faits bien constatés, s'intercalent des anecdotes douteuses. Cet inconvénient fâcheux, mais inévitable, résulte de la divergence des témoignages reçus et de l'ignorance où l'on est sur des sectes peu nombreuses, incohérentes dans leur doctrine, et qui, presqu'entièrement composées de gens illettrés, se retranchent dans un silence obstiné. Aux motifs de conscience erronée qui les attachent à leurs opinions, il faut joindre sans doute, pour la plupart, l'intérêt des passions

[1] Note communiquée par le docteur François, médecin distingué par ses talens, l'un de ceux qui sont allés à Barcelonne, lors de l'invasion de la fièvre jaune en Catalogne.

dans un système de morale relâchée ; la paresse qui s'accommode d'un culte sans sacremens, sans office public, et les illusions de l'amour-propre qui croit se donner du relief par l'agrégation à une société enveloppée des ombres du mystère. Ces réflexions s'appliquent dans tous les temps et tous les lieux, avec plus ou moins d'étendue, à une foule d'agrégations obscures et clandestines. Telle est entr'autres celle qui, à Paris, sous la direction du père B * * *, dominicain, fait circuler très-secrètement des cahiers contre l'éternité des peines et qui, dit-on, a dans cette ville près de deux mille prosélytes.

CHAPITRE XVI.

AMIS DE LA VÉRITÉ.

L'ARTICLE qu'on va lire est l'ouvrage de M. Mahul, aimable littérateur, distingué par ses talens, ses écrits, et, ce qui vaut mieux encore, par l'intégrité de ses mœurs, son amour de la liberté, et son zèle pour tout ce qui peut concourir au bien-être de l'humanité.

Les convulsions qui apparurent pour la première fois vers le milieu du dix-huitième siècle, dans le cimetière de Saint-Médard, n'avaient pas cessé entièrement au commencement du dix-neuvième. C'est à une branche de leurs partisans qu'appartiennent les détails qu'on va lire : J'éprouve, en commençant, quelque embarras, pour savoir quel nom je dois donner à des individus qui n'en ont adopté aucun qui leur soit spécial, et qui n'ont guère pu en recevoir du public, auquel ils sont restés presque entièrement inconnus. Toutefois, comme leur prétention est de posséder exclusivement *toute la vérité*, et d'être, par excellence, les *amis de la vérité*, nous leur donnerons ce dernier titre, qu'ils s'accordent volontiers entre eux,

Ajoutons que ceux des amis de la vérité qui vivent dans la communion de l'Église catholique, et obéissent à ses pasteurs, ne semblent pas devoir être qualifiés de sectaires : tout au plus, on peut leur reprocher des idées extraordinaires et des opinions exagérées.

Les *amis de la vérité* sont très-attachés aux principes de Port-Royal; ils croient fermement aux miracles de Saint-Médard, et, en général, aux convulsions et aux convulsionnaires; ayant soin néanmoins de rejeter comme prestigieux, ceux qui sont entachés d'erreur ou d'indécence; en admettant tout ensemble, par un cercle vicieux de raisonnement, que le miracle prouve la vérité de la doctrine, et cependant qu'il faut juger de la réalité du miracle d'après la pureté de la doctrine. Ils regardent les convulsions comme les signes prédits par l'Écriture, que Dieu donne à ses élus; et le rejet qu'en fait la multitude, aussi-bien que des opinions communes aux diverses nuances de ceux qu'on appelle *jansénistes*, comme un juste jugement du ciel sur la gentilité. Ils rappellent sans cesse la réprobation des gentils, énoncée dans l'Ancien Testament, réprobation qu'ils considèrent comme imminente, à tel point, qu'on les voit s'abstenir du prosélytisme, regardant avec quelque pitié, les efforts des prêtres catholiques, dont le zèle s'efforce de vivifier et de propager leur Église.

Pleins de ces pensées, toutes les espérances des

amis de la vérité se portent vers la conversion promise du peuple d'Israël, qu'ils considèrent comme étant, dans le temps présent, le point de vue capital de la vraie religion. Leurs entretiens pieux et leurs oraisons sont remplis de cet objet. Prenant à la lettre, ou expliquant dans leur sens, certaines expressions de l'Écriture, ils se plaisent, dans l'occasion, à des témoignages extérieurs et spéciaux de leur bienveillance, et d'un respectueux intérêt aux individus de la nation hébraïque; ils regarderaient comme une impiété de maltraiter de paroles ou autrement, ceux qu'ils sont enclins à considérer à peu près comme des prédestinés par droit de naissance. S'ils sont appelés à être les parrains et marraines d'un enfant, on les voit souvent lui imposer un nom de l'Ancien Testament; ils remarquent avec complaisance les personnes qui se rencontrent fortuitement en porter un de tel. Tout ce qui parle des juifs dans les papiers publics, attire particulièrement leur attention.

Les *amis de la vérité* possèdent communément, dans leur appartement ou dans leurs livres d'oraisons, une image du prophète Élie. Cette gravure de forme ovale, et de la grandeur ordinaire des miniatures, est exécutée au burin, et d'un faire passablement soigné. La date n'est pas indiquée, mais probablement elle se rapporte aux années qui précédèrent celle de notre révolution. C'est aussi vers cette même époque, que le *saint prophète* (expression consacrée) se montra à un *ami de la*

vérité, sous la figure d'un vieillard. C'était pendant l'été, à la campagne : on lui accorda l'hospitalité qu'il demandait ; il partagea avec son hôte le repas du soir, sans être reconnu ; et, comme Jésus devant les disciples d'Emmaüs, il disparut au moment où les voiles tombèrent. La figure qu'on donne au prophète Élie, dans la gravure dont je parle, a quelque analogie avec le type de celle que les peintres prêtent communément à Jésus-Christ, lorsqu'ils le représentent dans les diverses situations de sa vie active. Au-dessous de la gravure, on lit ces mots : « Élie doit venir, et » il rétablira toutes choses. » (S. Math., chap. 5.) Cette gravure méritait d'être observée, puisqu'elle se rencontre généralement chez tous ceux qui appartiennent aux *amis de la vérité*.

Les *amis de la vérité* récitent une fois le mois l'office des juifs, composé par dom Foulon [1]. Ils célèbrent les fêtes de plusieurs patriarches de l'Ancien Testament, qui ne sont point indiquées dans la liturgie ordinaire de l'Église catholique.

Ils croient au règne temporel de Jésus-Christ sur la terre, pendant mille années ; en conséquence, ils ont une vénération spéciale pour les auteurs ecclésiastiques qui soutinrent cette opinion, durant les premiers siècles de l'Église, notamment

[1] Prières particulières en forme d'office ecclésiastique, pour demander à Dieu la conversion des juifs et le renouvellement de l'Église, in-12, en France, 1778.

pour Papias qu'ils qualifient de *saint*, tandis qu'il a été qualifié d'hérétique, et ses sectateurs désignés sous la dénomination de *millenaires*.

Enfin les *amis de la vérité* ont la prétention de posséder, d'après les discours des convulsionnaires, la véritable explication des mystères de l'Apocalypse.

Lyon et les campagnes environnantes, jusque dans le Forez et dans la Bresse, furent et sont peut-être encore le foyer de cette nuance de convulsionistes. Il s'en forma aussi une colonie à Toulouse; elle naquit durant la révolution, et se groupa autour d'une ancienne maison de Dames noires de cette ville, autrefois consacrées à l'éducation de la jeunesse. Cette colonie se maintint avec beaucoup de ferveur, tout le temps du gouvernement impérial; elle fut en correspondance suivie avec Lyon; elle en recevait les bulletins d'une convulsionnaire dont les extases se sont prolongées jusqu'à nos jours; ces bulletins étaient lus dans des assemblées périodiques et mystérieuses, présidées par un prêtre, et qui s'élevaient probablement au-dessus du nombre légal de personnes. Elles ne furent jamais inquiétées ni probablement soupçonnées par l'autorité. Tout cela paraît s'être dissous naturellement, depuis quelques années, bien qu'il survive encore plusieurs personnes qui restent attachées du fond du cœur aux mêmes sentimens.

A Lyon et dans ses environs, l'association s'est montrée plus vivace et plus nombreuse. Elle y est

née avant la révolution au sein des partisans des convulsions, dont elle est à proprement parler une branche et un développement; nous croyons qu'elle y subsiste encore. Elle a compté dans son sein un nombre assez considérable de prêtres, plusieurs familles d'une position et d'un caractère respectables, enfin un assez grand nombre d'ouvriers et de laboureurs. Dans cette classe, principalement, quelques-uns sont passés du mysticisme au désordre des mœurs; mais ils ont été promptement désavoués avec horreur, par la très-grande majorité des *amis de la vérité*, qui les ont flétris de la qualification de *margouillistes*. Il est bon de remarquer, au contraire, que *les amis de la vérité*, à Toulouse aussi-bien qu'à Lyon, ont un rigorisme de mœurs qui ne ressemble pas mal à celui des quakers, par les manifestations extérieures.

Le concordat de 1801 vint diviser en deux églises les amis de la vérité du Lyonnais; les uns le rejetèrent, les autres s'y soumirent, sans quitter leurs opinions particulières.

Les premiers (ceux qui rejetaient le concordat) entraînèrent les personnes les plus considérables du parti, notamment les frères du célèbre Bergasse, député du côté droit de l'Assemblée constituante, et les frères Desfours. Ces messieurs, au nombre de trois, étaient fils du dernier président de la cour des monnaies de Lyon, supprimée plusieurs années avant la révolution, et tenaient à Montbarey, qui fut ministre de la guerre sous

Louis XVI. Ils avaient conservé une assez belle fortune, qu'ils consacraient à de bonnes œuvres, et ils ne cessèrent jamais de mériter l'estime et le respect de ceux qui ne partagèrent pas leurs opinions. Les trois frères sont aujourd'hui décédés.

L'auteur de cette notice, honoré, dans sa première jeunesse, de leur bienveillance, se plaît à rendre hommage à leur mémoire.

J'ai donné ailleurs une notice biographique assez étendue sur le plus jeune des trois frères Desfours, connu sous le nom de M. de Genetière[1]. Je me bornerai à rappeler ici qu'il fut très-ardent dans le parti des convulsionistes, auquel il consacra jusqu'à sa mort, arrivée en 1819, sa plume et sa fortune. On lui doit plusieurs ouvrages relatifs aux opinions qu'il professait. Il appartenait aux convulsionistes anti-concordataires.

Ceux-ci, auxquels je reviens, avaient dans la Bresse une convulsionnaire, nièce d'un de leurs prêtres, connue parmi eux sous le nom de *sœur Marie*. Elle anathématisait à la fois, et l'église concordataire et Bonaparte, durant la plus grande puissance de ce dernier, qu'elle compara une fois à l'excrément de l'homme.

La seconde section des amis de la vérité, qui ont reconnu dès l'origine le concordat de 1801, est répandue principalement dans le Forez, aux environs de Saint-Étienne, et vers Saint-Bonnet et

[1] Annuaire nécrologique, 1re année, 1820, pag. 78.

Saint-Galmier. Ils fréquentent les églises catholiques, mais ils y sont souvent l'objet de pénibles avanies qui ont quelquefois retenti à la chambre des Députés, dans les pétitions, où ils se sont plaints de refus publics de sacremens. Jacquemont, autrefois curé dans le pays, a souvent prêté sa plume à leurs réclamations. On lui doit divers articles de polémique ecclésiastique, publiés depuis peu d'années[1]. C'est à cette section des amis de la vérité qu'appartenait l'abbé Melchior de Forbin, ancien vicaire-général d'Aix, qui, en cette qualité, a donné son approbation, datée de 1795 et 1796, à deux livres de M. Genetière, imprégnés des idées et des doctrines des amis de la vérité. C'est par l'intermédiaire de l'abbé Forbin que la colonie de Toulouse communiquait avec Lyon, et recevait les bulletins de prophétie de sa convulsionnaire. Celle-ci appartenait à une bonne famille des environs de Mâcon. Nous ignorons si ses extases ont cessé.

Un des grands argumens que les amis de la vérité concordatistes opposent à leurs frères dissidens, c'est un miracle qu'ils disent s'être opéré sur le tombeau de Chavannes, curé de la Tourrète en Forez, décédé à la fois convulsioniste et concordatiste. Les convulsionistes anti-concordatistes nient le miracle.

[1] Voir le Dictionnaire des ouvrages anonymes, par Barbier, table des auteurs au mot *Jacquemont*.

Les amis de la vérité des deux partis se sont universellement montrés partisans, durant notre révolution, des opinions monarchiques; mais les anti-concordatistes n'ont jamais reconnu l'autorité de Bonaparte. M. de Genetière a été enfermé au Temple à l'époque du meurtre du duc d'Enghien. L'abbé de Forbin, qui avait commencé par être de ce parti, a été quelque temps relégué en surveillance à Autun. Les amis de la vérité concordatistes, au contraire, croyaient devoir à Bonaparte tout ce que notre clergé catholique réclame pour les rois dont il admet la légitimité. Cependant ils ont reconnu les Bourbons avec empressement; mais, les premiers peut-être en France, ils ont témoigné de l'inquiétude sur la réapparition et le crédit ascendant des jésuites. Durant la révolution, ils ont eu de l'éloignement pour l'église constitutionnelle; mais le schisme persévérant des amis de la vérité anti-concordatistes a ramené les concordatistes à des idées plus modérées relativement à ce point. Le même motif les a rendus plus soumis qu'auparavant aux pasteurs qui gouvernent la grande église catholique, lors même qu'ils ont pu devenir l'objet de leurs sévérités. A Toulouse, le cardinal de Clermont-Tonnerre, peu après la prise de possession de ce siége, ayant lancé un interdit, à raison de prétendu jansénisme, plusieurs des amis de la vérité ont cru devoir en subir les conséquences; d'autres ont pensé autrement, ce qui a opéré un sous-schisme

dans cette petite fraction de la grande église.

Le nombre des amis de la vérité des deux sections, à Lyon et aux environs, s'est élevé, je pense, au delà d'un millier ; à Toulouse, il n'a jamais dépassé environ cent cinquante ou deux cents personnes : aujourd'hui ces personnes sont, ou décédées, ou dispersées, ou sensiblement détachées de leurs anciennes opinions.

Il paraît positif qu'il existait il n'y a pas longtemps, à Paris ou aux environs, des convulsionnaires escortés de quelques adhérens; mais je crois être certain qu'ils n'ont jamais eu de lien commun avec les amis de la vérité du Lyonnais et de Toulouse. Ceux-ci formaient véritablement une secte à part des autres convulsionistes, se croyaient en possession d'une connaissance plus étendue et plus positive de la vérité révélée par le moyen des convulsions; mais ils n'ont jamais cherché à faire des prosélytes, persuadés qu'il convenait de laisser à Dieu le soin de révéler, selon son plaisir, son œuvre mystérieuse.

CHAPITRE XVII.

SECTE D'AVIGNON.

C'est à Berlin que la société d'Avignon prit naissance. Pernety, bénédictin, abbé de Burkol, bibliothécaire du roi de Prusse, le comte de Grabianka; staroste polonais, Brumore, frère du célèbre chimiste Guyton-Morveau, Merinval, qui avait une place dans la finance, et quelques autres, s'étaient réunis en cette ville pour s'occuper de sciences occultes. Dans la combinaison des nombres, cherchant les secrets de l'avenir, ils ne faisaient rien sans consulter la *sainte cabale*, car c'est ainsi qu'ils appelaient l'art illusoire d'obtenir du ciel des réponses aux questions qu'on lui adressait. Quelques années avant la révolution, ils crurent qu'une voix surnaturelle, émanée de la puissance divine, leur enjoignait de partir pour Avignon. Grabianka et Pernety acquirent, dans cette ville, une sorte de crédit, et fondèrent une secte d'illuminés qui eut beaucoup de partisans là et ailleurs.

Pernety, né à Roane en 1716, mort en 1801, à Valence, département de la Drôme, l'un des chercheurs de la pierre philosophale, a fait beau-

coup d'ouvrages dans lesquels on trouve de l'érudition; mais plusieurs offrent des idées singulières et systématiques vers lesquelles il manifesta toujours beaucoup de penchant : on en trouve la preuve dans ses *Fables égyptiennes et grecques dévoilées*, son *Dictionnaire mytho-hermétique*, son *Discours sur la Physionomie.* Il a traduit du latin de Swedenborg les *Merveilles du ciel et de l'enfer :* on verra dans l'article des swedenborgistes, que ceux-ci s'étaient flattés d'avoir à Avignon des co-religionnaires; mais cette espérance s'évanouit en apprenant que les illuminés avignonais *adoraient la sainte Vierge.*

Cette erreur n'était pas nouvelle; c'était celle des collyridiens qui attribuaient la divinité à la sainte Vierge et lui offraient des sacrifices. Klotzius parle d'un nommé Borr, homme arrogant, qui prétendait que la sainte Vierge était Dieu; que le Saint-Esprit s'était incarné dans le sein de sainte Anne; que la sainte Vierge, contenue avec Jésus-Christ dans l'Eucharistie, devait par conséquent être adorée comme lui [1]. L'auteur des *Pensées libres sur la Religion*, raconte que ce Borr, qu'il appelle le chevalier Borri, fut brûlé en effigie à Rome, et que ses écrits le furent en réalité par la main du bourreau le 2 janvier 1661 [2].

[1] Voyez Klotzius, pag. 58 *et suiv.*

[2] Voyez Pensées libres sur la religion et sur le bonheur de la nation, traduites de l'anglais, in-12, tom. II, pag. 313, sur la tolérance.

Ces Avignonais faisaient de la sainte Vierge une quatrième personne ajoutée à la Trinité.

En 1790 parut un ouvrage intitulé : *Les Vertus, le Pouvoir, la Clémence et la Gloire de Marie, mère de Dieu* [1]. L'ouvrage est anonyme, mais on sait qu'il est de Pernety. On y lit entre autres choses ces mots : « Le décret de la prédestination » de la mère du Verbe incarné a dû accompagner » dans Dieu le décret de l'incarnation de son fils » unique...... Combien donc a dû approcher de la » Divinité la mère d'un Homme-Dieu [2] ! L'union » hypostatique du Verbe et l'existence de celle dans » le sein de laquelle devait se faire cette union, ont » dû précéder le décret, même de créer toutes les » autres choses [3]. »

Des idées exagérées sur l'honneur à rendre à la sainte Vierge, professées et réduites en pratique par les sectateurs de Pernety, auront sans doute donné occasion de dire qu'ils adoraient la sainte Vierge.

Ils renouvelaient aussi, dit-on, les opinions des millénaires : on les a même accusés d'admettre la communauté de femmes, etc. : la clandestinité des assemblées tenues par ces sectateurs a pu favoriser une telle imputation sans être une preuve qu'elle fût fondée. Un bon vieillard, mort en 1822,

[1] In-8., Paris, 1790.

[2] Voyez pag. 13.

[3] Voyez pag. 17.

qui a été lié avec la plupart des sociétés secrètes (Gombaud) assurait que, dans la réunion avignonaise, dont l'abbé Pernety était l'apôtre, chacun à son tour célébrait la cène, quoiqu'il ne fût pas prêtre.

Dampmartin a inséré dans le *Spectateur du Nord*, de 1799, un grand éloge des sectaires Avignonais. Ils lui inspirèrent un respect mêlé d'admiration. On les vit, dit-il, également tranquilles et fervens, pratiquer les vertus bienfaisantes, remplir les exercices de piété, et faire revivre les mœurs des premiers chrétiens. Il ajoute que plusieurs membres de cette société lui prédirent, avec une clarté surprenante, les événemens dont il n'a cessé d'être le jouet et la victime [1]. Ces éloges prodigués à la société semblent dictés par la tendresse filiale d'un fervent adepte. L'inquisition en jugea bien différemment.

Sous le nom du père Pani, dominicain, commissaire du Saint-Office à Rome, on y publia en 1791, un recueil de pièces concernant cette société. Le père Pani dit que, depuis quelques années, Avignon a vu naître une secte qui se prétend destinée par le ciel à réformer le monde, en établissant

1. Voyez le Spectateur du Nord, journal politique, juillet, août, septembre, 1799, in-8°., en Basse-Saxe, tom. XI, pag. 88 *et suiv*. Événemens passés sous mes yeux, par Dampmartin ; il a répété les mêmes détails dans ses *Mémoires*, etc., in-8°., Paris, 1825, tom. I, pag. 306 *et suiv*.

un nouveau peuple de Dieu. Les membres, sans exception d'âge ni de sexe, sont distingués, non par leurs noms, mais par un chiffre. Les chefs résidens en cette ville sont consacrés avec un rit superstitieux. Ils se disent très-attachés à la religion catholique; mais ils prétendent être assistés des anges, avoir des songes et des inspirations pour interpréter la Bible. Celui qui préside aux opérations cabalistiques se nomme *patriarche* ou *pontife*; il y a aussi un roi destiné à gouverner le nouveau peuple de Dieu.

Un nommé *Ottavio Cappelli*, qui a été domestique, puis jardinier, correspondant avec eux, prétend avoir des réponses de l'archange Raphaël, et il a composé un rit pour la réception des membres. L'inquisition lui a fait son procès, l'a condamné à abjurer ses erreurs, et à sept ans de détention dans une forteresse. La même sentence poursuit cette société comme s'attribuant faussement des apparitions angéliques, suspectes d'hérésie, défend de s'y agréger, d'en faire l'éloge; ordonne de dénoncer aux tribunaux ecclésiastiques ses adhérens. Telle est la substance de ce que contiennent les pièces qu'on vient de citer [1].

Pernety étant mort, la société qui, en 1787, était d'une centaine d'individus, se trouvait réduite en 1804, à six ou sept. De ce nombre

[1] Voyez la *Notificazione*, du père Pani, contre Ottavio Cappelli : elle est datée de Rome, 21 novembre 1791.

était Beaufort, ancien militaire, mort depuis quelques années, qui s'était retiré à Avignon, où il a publié, sous l'anonyme et sans nom de lieu, une traduction sur l'hébreu, avec commentaire, du psaume *Exsurgat*. Il y soutient que l'arche d'alliance, la manne, les verges d'Aaron, sont encore existantes et cachées dans un coin de la Judée; elles reparaîtront un jour, lorsque les juifs entreront dans le sein de l'Église[1].

[1] Voyez *Exsurgat Deus*, par un serviteur de Jésus-Christ, in-8o., 1802.

CHAPITRE XVIII.

CHAIX-SOURCESOL.

Guillaume Chaix-Sourcesol, prêtre insermenté, ancien économe du séminaire Saint-Sulpice, publia en 1800, à Avignon où il résidait alors, *le livre des Manifestes*, en deux petits volumes réimprimés à Paris. L'auteur se donne pour inspiré : l'esprit de Dieu, qui l'anime, lui a révélé que les dix cornes de la bête de l'Apocalypse signifient les dix directeurs de la république française (quoiqu'elle n'en ait eu que cinq), dont un, plus puissant que les autres, doit humilier les trois principaux [1]. Il a aussi publié *la Clef des oracles divins, ou supplément au livre des Manifestes, in-12; à Paris, l'an premier du dix-huitième siècle de l'ère chrétienne.* (C'est sans doute du dix-neuvième.)

Ici l'auteur se montre à découvert : il s'élève contre la loi du célibat (il est prêtre marié), contre la confession, contre la vénération due aux

[1] Pag. 99.

reliques, contre le culte des images, et débite emphatiquement que l'institution de la messe a effacé de la mémoire des chrétiens ce que le sacrifice de Jésus-Christ a de plus essentiel. On l'avait accusé de vouloir supprimer le culte extérieur, il le nie : il veut seulement que les fidèles apprennent à le trouver partout, à l'église, dans un champ, une place publique, la maison d'un fidèle [1], etc. Ces deux premiers ouvrages ont été suivis de l'*Évangile éternel*, « unique moyen de » ramener les églises égarées à l'ordre de Dieu, et » au bonheur de leur destinée; » Fin du *livre des Manifestes*, in-12.

« Je suis chargé, de la part de la Divinité, de » déclarer, dit-il, à toutes les créatures, que la » justice envers elles ne consiste qu'à avoir d'au- » tant plus de compassion qu'elles sont plus mi- » sérables. » Dans l'ouvrage précédent, il paraît admettre la présence réelle ; ici, il paraît la rejeter. Il traite d'absurde l'éternité des peines : l'enfer n'est que la privation clairement connue du bonheur infini. « L'esprit qui est en moi est plus » fort que le monde et que tous les esprits de » l'église romaine, et des autres églises égarées et » des enfers. L'église romaine est une mère désolée » et abandonnée [2]. »

Il loue Saint-Martin, l'*homme de désir;* mais il

[1] Pag. 37, 38, 47, 48, 53, etc.

[2] Pag. 37, 65, 79, 82, 84, 95 *et suiv.*

n'a pas une haute idée de Swedenborg, ni de Jacob Boehm. Dans leurs ouvrages, il trouve la science divine altérée par le savoir humain, et l'esprit de Dieu par celui de la créature, etc.

Mandement du ciel aux églises égarées, complément du *livre des Manifestes*, in-12, avec l'épigraphe : *Misit me*, etc., *Exod.* 3. Là, il déclame de nouveau contre l'église romaine, le culte des reliques et des images, l'invocation des saints, l'éternité des peines, le célibat ecclésiastique, le carême, etc. L'église romaine est une partie de l'église de Dieu, mais égarée et ayant besoin de réforme : les enfans qui meurent avant l'âge de raison recommencent une nouvelle carrière, etc.[1] : *Abyssus abyssum invocat.*

Chaix-Sourcesol est allé propager ses rêveries dans les États-Unis de l'Amérique, où il a publié, en 1817, *le sommaire ou argument général du dernier des manifestes du dernier des serviteurs de Jésus-Christ, à toutes les églises de la chrétienté* [2], avec la traduction anglaise en regard du texte. Dans cet ouvrage, qui paraît en promettre encore un autre, l'auteur annonce de la manière la plus positive, à tous ses contemporains, « que sa mission n'est pas de la part des

[1] Pag. 26, 40, 93, etc.

[2] In-8°., Wilmington, 1817, 184 pag. C'est lui-même qui l'a envoyé à l'auteur de l'Histoire des sectes.

» hommes, mais de Jésus-Christ lui-même, qui
» l'envoie pour susciter sa parole telle qu'il nous
» l'a transmise, etc. [1]. » Il est à regretter que
l'auteur n'ait pas jugé à propos d'exhiber la preuve
de sa mission.

[1] Voyez pag. 166 *et suiv.*

CHAPITRE XIX.

THÉOSOPHES, BOEHMISTES, MARTINISTES, MESMÉRISTES, MAGNÉTISTES.

Parmi les théosophes européens, jadis il en était qui rattachaient leurs rêveries à l'alchimie. Robert Flud, Cardan, Paracelse, étaient pour eux des génies sublimes. La théurgie est l'art de lier commerce avec les génies supérieurs : c'est la définition donnée par Jamblique. Les théosophes, soit anciens, soit modernes, prétendent dériver leurs connaissances de l'illumination divine, de la communication avec Dieu qui leur révèle ses mystères, de leur commerce avec les intelligences. En général, ils assurent que les êtres créés du monde visible et ses phénomènes, correspondent à ceux du monde invisible. La raison et la religion s'associent naturellement à cette opinion qui offre aux cœurs purs des sujets d'admiration, de méditation dans lesquels l'âme se complait et s'attendrit.

Quel homme religieux et contemplateur n'a pas éprouvé maintes fois le plaisir de s'élever vers les régions célestes, de franchir par la pensée l'espace qui nous en sépare, de se figurer placé au

milieu des purs esprits, au milieu d'amis, de parens que la mort nous a ravis et qu'on espère retrouver dans un monde nouveau!

Mais quand les théosophes, quand Jacques Boehm, Swedenborg et leurs disciples, s'élançant dans le monde invisible et roulant dans le vague, prétendent enrichir leurs itinéraires d'une carte exacte de ces régions inconnues, en rédiger une sorte de statistique, tracer le tableau de correspondance entre les objets sublunaires et le monde intellectuel, et dévoiler les secrets de la nature; ici commencent les aberrations : la divergence de leurs systèmes en offre la preuve complète.

Ces aberrations, surtout des philosophes modernes, anticipent sur la notice abrégée que sans doute le lecteur attend des théosophes, qui dans les seizième et dix-septième siècles ont amené la filiation de leur secte dans le dix-huitième et jusqu'à l'époque actuelle.

En Angleterre, Élisabeth Barton, vulgairement appelée la sainte fille de Kent sous Henri VIII, dont elle censurait le divorce, fut exécutée à Tyburne en 1534[1]. Un autre illuminé, sous Élisabeth, fut de même envoyé au supplice; Jacques Naylor, sous Cromwel, fut condamné au pilori, à la prison, pour avoir soutenu que Jésus-Christ résidait en lui[2].

[1] Dodd., tom. I, pag. 252.

[2] Miscellaneous works of Robert Robinson, in-8°. Harlow, 1807, tom. III, pag. 25.

Le nord de l'Europe abondait en extravagans de tous les genres. Autrefois Montan s'était dit l'*esprit de Dieu*, Ménandre *le sauveur du monde*, Manès le *paraclet*. David George, mort en 1596, se dit le Christ, le Messie [1].

Weigel, vanté par Boehm, assurait que de toute éternité, Marie avait été conçue par le Saint-Esprit; Jésus-Christ avait deux corps, les anges avaient été créés pour être égaux à Dieu; il révoquait en doute les merveilles opérées par Moïse et Élie [2].

Jean Bannier condamnait le mariage comme étant le fruit prohibé dans le Paradis terrestre [3].

Koller, mort en 1547, publia son fameux ouvrage *Lux in tenebris*. Un ange lui avait apparu sous une forme humaine, peut-être celui-là même qui dernièrement visitait un paysan de la Beauce.

Jean Rolh, qui se croyait destiné à détruire les rois impies, attendait de sa femme un fils qui, par ses miracles, établirait la cinquième monarchie.

Drabicius, dont les rêveries ont été publiées par Comenius en 1657, fut condamné à mort en 1671,

[1] Enthusiasmus triumphatus, dans la *collection of Several philosophical writings*, of D. Henri More, in-fol., London, 1662, et Historia Davidis Georgii ejusque asseclarum, par Zeidtler, etc., in-4°., Lipsiæ, 1701.

[2] Vita, facta et scripta Valent. Weigelii, par Hilliger, in-4°., Wittenbergæ, 1721, pag. 26.

[3] Gœtzii dissertatio hist. theol. errores quos, etc., Joh. Bannier, etc., in-4°., Lubecæ, 1707, pag. 14.

comme coupable de lèse-majesté divine et humaine [1].

Quirin Kuhlmann, accusé de bigamie, fut brûlé à Moscow en 1689, comme séditieux, etc., etc., etc., [2].

Dans cette liste qu'on pourrait enfler de beaucoup d'autres noms, on voit qu'une partie de ces fanatiques périrent par la hart, par le feu, tandis qu'il suffisait de les séquester de la société et de les traiter comme atteints de folie; mais l'ignorance, l'intolérance, la vengeance, au lieu de consulter l'humanité et la justice, emploient communément pour punir des formes plus expéditives.

De tous les théosophes, le plus fameux est Jacques Boehm, né en Lusace, cordonnier, mort à Gorlitz en 1624, auteur de beaucoup d'ouvrages traduits dans les langues anglaise, hollandaise, française, et dont les opinions exercent en Europe, plus que jamais peut-être, leur empire sur beaucoup d'adeptes qui, sans former une secte réunie en corps, sont disséminés parmi les autres. Après s'être beaucoup occupé des ouvrages de Weigel, de Paracelse, il se crut inspiré pour dévoiler les œuvres de Dieu, cachées sous des voiles matériels,

[1] Ex Hist. eccles. de Nicol. Drabicio neoprophetâ in Hungariâ delirante et turbulento jussu, etc., par de Koeler, in-4., Altorfii. 1721, pag. 18.

[2] Dissertatio hist. de fanaticis Silesiorum et speciatìm Quirino-Kuhlmanno, etc., par Gott. Wernsdorf, in-4°., Wittenbergæ, 1733, et Œuvres philosophiques de Leibnitz, in-4°., Amsterdam, 1765, pag. 474 *et suiv.*

et prétendit trouver dans la nature les dogmes du christianisme qu'il dénature. Arnold tient pour certain que Boehm (avant Swedenborg), fut le seul qui pénétra dans les connaissances les plus abstruses des substances physiques et métaphysiques [1].

Un écrivain moderne (Châteaubriand) appelle Dieu le *grand célibataire des mondes.* Boehm l'appelle le néant éternel, le silence éternel.

Dans le combat avec Lucifer, Dieu ne l'a pas détruit. Homme aveugle, vous n'en voyez pas la raison, c'est que Dieu combattait contre Dieu; c'était la lutte d'une portion de la divinité contre l'autre.

Le diable ne peut pas voir à la lumière du soleil, il ne voit que dans les ténèbres comme les chauves-souris.

Jésus-Christ a apporté du ciel sa chair.

L'homme créé hermaphrodite aurait pu engendrer seul, avant sa chute; il avait alors un corps angélique.

Calovius, Wagner, Rumphius reprochent à Boehm d'avoir admis comme Manès, deux principes et d'avoir comme partisan du milléranisme placé les livres d'Esdras au nombre des canoniques [2].

[1] Arnoldi Descriptio theologiæ mysticæ, pag. 592.

[2] Anti-Boehmius, par Abrah. Calovius, édit. 3e., in-4°., Lipsiæ, 1692. Propempticum judicium theologicum de

Non content d'exposer les erreurs de Boehm, Rumphius, d'après Wagner et Calovius, lui prodigue les gratifications de fils de Satan, d'excrément du diable et autres gentillesses du même genre.

En Allemagne beaucoup de cordonniers se sont montrés fanatiques. Cette remarque a fourni au professeur Frédéric, le sujet d'une dissertation très-curieuse dans laquelle il étale une liste nombreuse de cordonniers fameux visionnaires. Jacques Boehm, Henri Kraft, George Fox, J. Lambert, Teichel, Boswel, etc. Pour la France, il cite Nauclerc sous l'an 1729. Probablement il veut parler de Naulet, savetier, le factoton du parti moliniste à Paris, précisément à cette époque.

Après avoir exposé des faits remontant à la cause, il la trouve dans un métier qui, exigeant peu d'efforts d'intelligence, laisse la faculté de l'appliquer à d'autres objets [1].

Les sectes protestantes paraissent être celles qui ont produit le plus de théosophes, auxquels conviendrait peut-être une autre dénomination.

scriptis Jac. Boehmi, etc., par Wagner, in-4°., Tubingæ, 1669.—De Jacob. Boehmo, etc., par Rumphius, in-4°., Susati, 1704.—Historiam Jac. Boehmii Sutoris, etc., par J. Ad. Calovius, in-4°., Wittenbergæ 1705.—De Jacob. Boehmo judicium Henrici Mori, etc., præside Jo. Wolfgang Jagero, etc., in-4°., Tubingæ, 1708.

[1] Voyez Exercitatio historico-moralis de sutoribus fanaticis, etc., sub præside Frederic, in-4°., Schiedam, 1730, pag. 34 *et suiv.*

Peut-être en trouverait-on la raison dans la maxime admise chez eux, d'interpréter l'Ecriture d'après l'esprit privé. Une vaine présomption porte l'homme à se prévaloir de ses lumières et quelquefois à se croire favorisé d'inspirations immédiates. Tel était le roi de Prusse Frédéric Guillaume. Cette situation de l'âme conduit souvent à la théomanie ou manie religieuse. Le docteur Rush prétend que, dans le nombre de personnes tombées en démence, la moitié le sont par abus des liqueurs fortes, quelques-unes par des passions érotiques; mais un quart par une dévotion malentendue. Tel était ce Koerper, chef def anatiques, qui avait voulu fonder une religion nouvelle, que le docteur Gall a vu dans les prisons de Berne [1]. Les médecins Pinel, Perfect, Mathey, ont observé que les fonctions intellectuelles et les autres phénomènes de la vie, troublés chez les esprits faibles par une dévotion trop exaltée, par un enthousiasme irrégulier, sont de toutes les aliénations la plus difficile à guérir.

L'Allemagne fournit à cette liste un contingent plus fort; ce fait s'explique par le caractère de la nation qui, grave et méditative, affectionne, approfondit les questions métaphysiques, sur lesquelles elle a répandu des lumières; les inconvéniens

[1] Nouvelles recherches sur les maladies de l'esprit, par André Mathey, in-8°., Paris et Genève, 1816, pag. 103 et 104.

dès lors sont compensés par les avantages. C'est en Allemagne surtout qu'on s'est occupé de l'idéalisme qui en philosophie a pour parallèle le mysticisme en religion, et l'on sait encore qu'en Allemagne et en Suisse, plus que nulle part, se manifeste actuellement une propension marquée vers le mysticisme.

Walch, et très-récemment Klopfel, ont dessiné les traits principaux qui caractérisent les théosophes.

« La parole externe de Dieu, c'est-à-dire, la Sainte Écriture est imparfaite, inefficace et ne constitue pas la règle exclusive de la foi et des mœurs. »

« A cette parole externe on doit préférer la lumière interne pour régler la croyance et la conduite. »

« L'homme doit rechercher le repos ou *sabbat* de l'âme comme un moyen d'obtenir cette divine étincelle, cette parole interne par laquelle l'âme élevée vers le Créateur est purifiée, sanctifiée, déifiée par les sacremens. La satisfaction de Jésus-Christ, la foi en Jésus-Christ, ne sont pas des sources de grâce capables d'élever à la sainteté, etc., etc. [1] »

La découverte du nouveau monde y a porté les arts, et tout ce qu'on appelle les moyens de civilisation européenne; mais avec eux les vices, les

[1] Walch Polemica theolog., cap. 5, pag. 309 *et suiv.*; et Engel. Klupfelii Institutiones theologiæ dogmat., in-8°., Viennæ, 1817, pars prima, prolegom. de divers. rélig., cap. 34, de fanaticis, pag. 224 *et suiv.*

14.

erreurs, les rêveries ont franchi l'Atlantique, et dans le nombre se sont trouvées celles de Jacques Boehm. Voici un échantillon du fruit qu'elles y ont produit.

Dutartre, issu de protestans réfugiés français, s'était fixé avec ses enfans en Caroline. Un prédicant morave les entêta des rêveries de Jacques Boehm, et dès lors ils abandonnèrent le culte public. Une révélation apprit à l'un d'eux, Pierre Rombert, que bientôt, comme au temps de Noë, Dieu détruirait toute la race humaine, une seule famille exceptée, et cette famille privilégiée c'était la sienne.

Une seconde révélation lui dit que le premier mari de la veuve qu'il a épousée ressuscitera pour être avec elle; qu'il doit dès lors la quitter pour épouser Judith Dutartre, sa cadette; il l'obtient du père, elle devient enceinte. D'après les lois du pays contre la bâtardise, Judith Dutartre devait comparaître devant le magistrat. La famille, apprenant que le constable va venir, consulte le prophète, il assure que Dieu ordonne de s'armer contre lui et ses recors, en conséquence on tire sur le constable. Il y a du sang répandu, et le fanatisme de Pierre Rombert a produit un inceste, une révolte, un homicide, c'était en 1725.

Le procès s'entame. Trois hommes de la famille sont condamnés à mort, ils persistent dans leur folie jusqu'à l'exécution, en assurant qu'ils ressusciteront le troisième jour. La grossesse de Judith l'exemptait du supplice; deux de ses frères, plus

jeunes qu'elle, furent également condamnés, mais on suspendit l'exécution dans l'espérance qu'on les ramènerait à des idées saines; ce qui effectivement arriva, quand ils virent que les autres ne ressuscitaient pas. Cependant un des deux frères redevint visionnaire, tua un homme, en assurant que Dieu le lui avait ordonné; et, avant de subir la peine capitale, il témoigna son repentir. Ainsi, par ce fanatisme tragique, six personnes perdirent la vie, un tué, un assassiné, quatre exécutés [1]. Jacques Boehm a-t-il donc prêché l'assassinat, la révolte? Non, sans doute; mais toutes les erreurs, tous les genres de folie exercent les uns sur les autres une sorte d'attraction et s'enchaînent.

Un Messin, Poiret, mort en 1719, est vraisemblablement le premier qui ait répandu en France les systèmes du cordonnier de Gorlitz. Son traité latin, *Idée de la théologie chrétienne*, est composé d'après celle de Jacques Boehm. La double doctrine, l'une secrète, l'autre publique, est un trait distinctif de l'antiquité; c'est une remarque de Rolle dans ses recherches savantes sur Bacchus [2]. Le célèbre Maimonides autorisait jadis les Juifs Espagnols à simuler le catholicisme. Poiret, dans sa *Paix des bonnes âmes* [3], autorise de même les

[1] Le récit détaillé de ces événemens dans le *Columbian Magazin*, 1788, pag. 195 *et suiv.*

[2] Tom. II, pag. 323.

[3] In-12, 1683.

calvinistes restés en France, depuis la révocation de l'édit de Nantes, à entendre la messe sans abandonner leur religion [1]. Peut-on rappeler sans gémir que, de nos jours, un prélat catholique autorisait de même, dans un néophyte de Berne (Haller), cette scandaleuse hypocrisie [2] ?

Antoinette Bourignon, formée à l'école de Boehm, de Poiret, eut à son tour des disciples, entr'autres Bertrand Lacoste, ingénieur français à Hambourg. Persuadé qu'il tenait d'elle ses lumières dans les sciences, Lacoste lui dédia son livre sur la *quadrature du cercle*, et, faisant allusion aux lettres initiales d'Antoinette et de Bertrand, il déclare en langue algébrique qu'elle est l'*A* en théologie, et lui le *B* en mathématiques [3].

Les rêveries de la Bourignon s'étaient implantées en divers pays dans des têtes propres à les recevoir ; et quel pays n'en a pas? Muralt est, dit-on, l'auteur anonyme de deux ouvrages intitulés : l'un, *Lettres fanatiques* [4] ; et l'autre, l'*Institut divin recommandé aux hommes* [5], publié en 1727, réimprimé à Londres en 1790.

Il prétend que la période qui devait durer jusqu'au second avénement de Jésus-Christ est

[1] Voyez Paquot, tom. III, pag. 181 *et suiv.*

[2] Lettre de Haller, sur sa conversion.

[3] Œuvres philosophiques de Leibnitz, in-4°., Amsterdam, 1765, liv. 4, C. 19, pag. 474.

[4] Deux volumes in-12, Londres, 1739.

[5] In-12.

finie; bientôt arrivera une régénération universelle qui sera précédée de grands fléaux. Dans un autre ouvrage en 1739, il paraît indiquer la France comme le lieu où se feront les premiers pas vers cette régénération qui sera la fin du monde corrompu, et non la destruction de la terre, comme on l'a cru par une fausse interprétation des paroles de Jésus-Christ et des prophètes.

Muralt veut que les hommes, rentrant en eux-mêmes, écoutent la voix intérieure qui leur parle. Cette parole intérieure leur est connue par l'*instinct divin* qui envisage Dieu en tout. La religion enseignée par les hommes est arrivée à son terne; on ne doit pas craindre de passer de cette religion à celle qui leur vient de Dieu, qui était réservée aux derniers temps. L'auteur déclame contre la théologie, et prétend que les païens, généralement parlant, valaient mieux que nous; il loue leurs philosophes, surtout Épictète et Socrate : le génie de celui-ci était son *instinct divin*.

Il s'objecte que l'instinct, étant sujet à varier, peut conduire à des extravagances. L'objection est pressante, comment la repousse-t-il? C'est en disant que l'instinct ne seroit pas divin, s'il ne conduisait qu'à ce qui est raisonnable et approuvé des hommes : ce qui est folie à leurs yeux, est sagesse dans le plan de la Divinité [1]. Ailleurs il paraît regarder comme mystérieux ce que dit l'Écriture des

[1] Pag. 9, 14, 33, 38, 133, etc.

deux arbres du paradis; car ils sont sur notre monde actuel aussi-bien que dans le paradis [1].

Dans ses *Lettres fanatiques*, Muralt observe, et cela est vrai, que le mot *fanatisme* abusivement employé est appliqué quelquefois à des vérités incommodes dont on voudrait se débarrasser. Jésus-Christ a été outragé des épithètes d'*insensé*, de *séducteur*, équivalentes à celles de *fanatique*; ce qui doit encourager à porter ces noms : mais vient ensuite l'apologie du *séparatisme* qu'on traite, dit-il, de *fanatisme*, et qu'il essaie de justifier à cause de la corruption du clergé; il trouve qu'on met trop de prix au culte extérieur [2]. L'auteur paraît croire à l'inspiration immédiate et admettre une classe d'hommes apostoliques qui ont la connaissance des voies intérieures; aussi vante-t-il Jacques Boehm et La Bourignon [3]. Il n'y a que deux véritables sciences; se connaître, et à chaque chose mettre son prix. Le savoir et le raisonnement sont de peu d'usage; ils sont même dangereux quand ils s'étendent sur la religion. Le talent de raisonner est le moindre des talens dans l'ordre apostolique. Sa septième lettre est intitulée : *Que le raisonnement et le savoir ont causé la chute de l'homme, et qu'ils nous y entretiennent*. Là il assure que le premier raisonnement eut le diable pour auteur [4].

[1] Pag. 77.
[2] Tom. I, pag. 256; et tom. II, pag. 196 *et suiv.*
[3] Tom. II, pag. 289; tom. I, pag. 60 *et suiv.*
[4] Tom. I, pag. 269, 115, 135, 159.

La religion naturelle lui paraît suffisante pour sauver les hommes, quoique la révélation les conduise à une plus haute perfection [1]; aussi, après s'être plaint de l'importance qu'on attache aux opinions des Pères de l'église, il élève des doutes sur l'éternité des peines, et prétend, contre Rollin, justifier Socrate qui prendra part à la table avec Abraham, Isaac et Jacob; il paraît même en sauver bien d'autres; car, selon lui, la véritable église a toujours consisté et consistera toujours dans tous les gens de bien. On ne voit pas trop comment justifier cette opinion, quand on reconnaît Jésus-Christ pour médiateur. Ce mélange incohérent annonce dans Muralt le précurseur des *Martinistes*.

Mais quel est le fondateur de cette secte? car on peut choisir entre Saint-Martin et Martinez, par lequel il fut initié aux mystères théurgiques, ainsi que l'abbé Fournier, auteur de l'ouvrage : *Ce que nous avons été, ce que nous sommes, ce que nous serons* [2]. Martinez Pascalis, dont on ignore la patrie, que cependant on présume être Portugais et qui est mort à Saint-Domingue en 1799, trouvait dans la cabale judaïque la science qui nous révèle tout ce qui concerne Dieu et les intelligences créées par lui [3] : Martinez admettait la chute des

[1] Tom. II, la lettre 4, et pag. 240 *et suiv.*

[2] In-8°., Londres, 1791.

[3] Acta latomorum, ou chronologie de la franc-maçonnerie, in-8°., Paris, 1805, tom. I, pag. 93, et tom. II, pag. 362.

anges, le péché originel, le Verbe réparateur, la divinité des Saintes Écritures. Quand Dieu créa l'homme, il lui donna un corps matériel : *auparavant* (quoi! avant d'exister!), il avait un corps élémentaire. Le monde aussi était dans l'état d'élément : Dieu coordonna l'état de toutes les créatures physiques à celui de l'homme.

Saint-Martin, né à Amboise en 1743, fit ses études à Pont-le-Voi, fut d'abord avocat, puis officier au régiment de Foix. Étant à Bordeaux, il eut occasion de connaître Martinez Pascalis, qu'il cite pour son premier instituteur, et Jacques Boehm pour le second. Cette tournure d'esprit et ses liaisons décidèrent du sort de sa vie et de sa doctrine. Son goût ne s'accordant pas avec le tumulte des armes, il obtint sa retraite, voyagea en Italie et en Angleterre, passa trois mois à Lyon, puis vint se fixer à Paris où il demeura jusqu'à la révolution, et mourut à Aulnay près Paris, en 1804. Ceux qui l'ont connu, louent la bonté de son caractère, ses mœurs aimables, et assurent qu'en bon théosophe il montra constamment l'exemple de la soumission aux lois, de la résignation, de la bienfaisance. Il est absurde de penser, comme Barruel, qu'il voulait renverser le gouvernement.

Qu'est-ce qu'un théosophe? un ami de Saint-Martin va nous l'apprendre.

Un théosophe est un ami de Dieu et de la sagesse. C'est, d'après l'étymologie, la définition que comporte le défini. La doctrine théosophique est

fondée sur les rapports éternels qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers. Ces rapports sont développés dans les livres de tous les peuples, et surtout les Saintes Écritures entendues selon l'esprit et non selon la lettre. On peut consulter la Genèse, le Deutéronome, les Prophéties, les Livres Sapientiaux, particulièrement le chapitre huit de la *Sagesse*, les sentences de *Pythagore*. Au nombre des ouvrages théosophiques, on peut classer l'*Oupneekh'at* et le *Malhabharata*, poëme de cent mille stances. Parmi les théosophes, il compte Rosencreux, Reuchlin, Agrippa, François George, Paracelse, Pic de la Mirande, Valentin Voigel, les deux Van Helmont, Thomasius, Adam Boreil, Boehm, Poiret, Quirinus Kullman, Zimmerman, Bacon [1], Henri Morus, Pordage, Jeanne Leade, Leibnitz, Swedenborg, Martinez Pascalis, Saint-Martin, etc.

La fin de la philosophie est d'élever l'âme de la terre au ciel, de connaître Dieu, de lui ressembler; mais la France se ressentira long-temps des principes détestables des faux philosophes. Les théosophes ne font point secte. Un théosophe est vrai chrétien; et, pour le devenir, il ne faut pas commencer par être savant, mais seulement humble et vertueux.

Jésus-Christ est Dieu; il est le père des lumières surnaturelles, le grand-prêtre, le chef des vrais

[1] Bacon et Zimmermann, lesquels ?

théosophes : il inspira Moïse, David, les prophètes ; et hors du peuple choisi, Pythagore, Platon, Pherecyde, Socrate.

Depuis Jésus-Christ, les théosophes admettent la Trinité, la chute des anges rebelles, la création après le chaos causé par leur chute ; la création de l'homme dans les trois principes pour gouverner et combattre, ou ramener à résipiscence les anges déchus. Les théosophes sont d'accord sur la première tentation de l'homme ; le sommeil qui la suivit ; la création de la femme, lorsque Dieu eut vu que l'homme ne pouvait plus engendrer spirituellement ; la tentation de la femme, la suite de sa désobéissance qui occasiona celle de son mari ; la promesse de Dieu, que de la femme naîtrait le *briseur* de la tête du serpent ; la rédemption, la fin du monde.

Saint-Martin prend le titre de *philosophe inconnu*, en tête de plusieurs de ses ouvrages. Le premier, qui parut en 1775, avait pour titre : *des Erreurs et de la Vérité*, ou *les hommes rappelés aux vrais principes de la science* [1]. « C'est à Lyon, dit-il, que je l'ai écrit par désœuvrement et par colère contre les philosophes ; j'étais indigné de lire dans Boulanger, que les religions n'avaient pris naissance que dans la frayeur occasionée par les catastrophes de la nature. Je composai cet ouvrage en quatre mois de temps et auprès du feu

[1] In-8°., Édimbourg.

de la cuisine, n'ayant pas de chambre où je pusse me chauffer [1].

« C'est pour avoir oublié les principes dont je traite, que toutes les erreurs dévorent la terre, et que les hommes ont embrassé une variété universelle de dogmes et de systèmes. Cependant, quoique la lumière soit faite pour tous les yeux, il est encore plus certain que tous les yeux ne sont pas faits pour la voir dans son éclat ; et le petit nombre de ceux qui sont dépositaires des vérités que j'annonce, est voué à la prudence et à la discrétion par les engagemens les plus formels. Aussi me suis-je promis d'en user avec beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y envelopper d'un voile que les yeux les moins ordinaires ne pourront pas toujours percer, d'autant que j'y parle quelquefois de toute autre chose que de ce dont je parais traiter. »

Il s'est ménagé, comme on le voit, le moyen d'être inintelligible ; et il s'est si bien enveloppé, que ce qu'il y a de plus clair dans le livre, c'est le titre. Cependant son obscurité même est peut-être ce qui lui a donné quelque crédit; on a imprimé à Londres, comme faisant suite à l'ouvrage de Saint-Martin, deux volumes auxquels il n'a eu aucune part [2].

Il fit ensuite paraître son *Tableau de l'ordre*

[1] Œuvres posthumes de Saint-Martin, 2 vol. in-8°., Paris, 1808, tom. I.

[2] La Biographie moderne, 2e. édition, Leipsick, 1806, article Saint-Martin.

naturel, l'*Homme de désir*, *Lettre sur la révolution française*, un opuscule sur les *Institutions propres à fonder la morale d'un peuple*, un *Essai sur les signes*. Lui-même nous apprend qu'il a fait l'*Ecce homo*, d'après une *notion vive* qu'il avait eue à Strasbourg. C'est dans cette ville qu'il a écrit le *Nouvel homme*, à l'instigation d'un neveu de Swedenborg.

Le tome II de l'ouvrage intitulé : *De l'esprit des choses* [1], offre des morceaux intéressans, par lesquels il justifie divers faits consignés dans l'Écriture Sainte, sur lesquels les incrédules avaient formé des objections ; par exemple, le matérialisme dont ils ont accusé Moïse. Là s'applique une phrase de son premier volume : « Le besoin d'admiration dans l'homme, dépose victorieusement » contre l'athéisme[2]. » On y trouve la touche originale et bizarre de Saint-Martin, à l'occasion de vingt-trois mille hommes condamnés à périr. La mort, dit-il, n'est que le mandat d'amener des criminels[3].

Mais à quelques vues saines s'intercalent une foule de choses inintelligibles, au milieu desquelles la raison s'égare sur la danse, sur la moelle ; elle est l'image du limon, de ce matras général,

[1] De l'esprit des choses, ou coup d'œil philosophique sur la nature des êtres et sur l'objet de leur existence, 2 vol. in-8o., Paris, an VIII.

[2] Tom. I, pag. 9.

[3] Pag. 180.

ou de ce chaos par lequel la nature temporelle actuelle a commencé. — Sur l'esprit astral ou sidérique : le temple de Jérusalem eut lieu pour garantir les opérations du culte lévitique des communications astrales. — L'existence des êtres corporels n'est qu'une véritable quadrature. — Toute la nature est un somnambulisme. — Notre bouche est entre les deux régions interne et externe, réelle et apparente; elle est susceptible de frayer avec l'une et l'autre : aussi les hommes se donnent plus de baisers perfides que de baisers sincères et profitables. — Si l'homme fût resté dans sa gloire, sa reproduction eût été l'acte le plus important, et qui eût le plus augmenté le lustre de sa sublime destination : aujourd'hui cette reproduction est exposée aux plus grands périls. Dans le premier plan, il vivait dans l'unité des essences; mais actuellement les essences sont divisées : une preuve de notre dégradation, est que ce soit la femme terrestre qui engendre aujourd'hui l'image de l'homme, et qu'il soit obligé de lui conférer cette œuvre sublime qu'il n'est plus digne d'opérer lui-même. Néanmoins, la loi des générations des divers principes, tant intellectuels que physiques, est telle, que quelle que soit la région vers laquelle il porte son désir, il y trouve bientôt un matras pour recevoir son image : vérité immense et terrible [1].

[1] Tom. I, pag. 61, 62, 106, 124, 186, 190, 278, et tom. II, pag. 286.

Le *Ministère de l'homme esprit*, *par le philosophe inconnu*, parut en 1802 [1]. « C'est l'homme de » désir qui va parler. Mais comment se fera-t-il » entendre des hommes du torrent? Il n'a que » des principes à leur offrir. — L'homme n'est pas » dans les mesures qui lui seraient propres, il est » dans une altération. — L'univers est sur son lit » de douleur; c'est à nous à le consoler. » Viennent ensuite des rêveries sur la formation des planètes et sur la révolution française. — « Probablement elle a eu pour objet, de la part de la » Providence, d'émonder, sinon de suspendre le » ministère de la prière. »

Dans un parallèle entre le christianisme et le catholicisme, comme si ces deux choses n'étaient pas identiques, il s'est donné libre carrière pour dénaturer et calomnier le catholicisme, « qui » n'est, dit-il, que le séminaire, la voie d'épreuves et de travail, la région des règles, la discipline du néophyte pour arriver au christianisme. » — Le christianisme repose immédiatement sur » la parole non écrite, il porte notre foi jusque » dans la région lumineuse de la parole divine: » le catholicisme repose, en général, sur la parole » écrite ou sur l'Évangile, et particulièrement sur » la messe; il borne la foi aux limites de la parole » écrite ou de la tradition. — Le christianisme est » le terme, le catholicisme n'est que le moyen; le

[1] In-8°.

» christianisme est le fruit de l'arbre, le catholi-
» cisme ne peut en être que l'engrais; le christia-
» nisme n'a suscité la guerre que contre le péché,
» le catholicisme l'a suscitée contre les hommes [1]. »
L'auteur étaye sans doute de quelques preuves ses assertions? Non; assurer d'un air tranchant, cela lui suffit. Veut-on savoir ce que lui-même pensait de son *Ministère de l'homme esprit?* il va nous l'apprendre.

« Quoique cet ouvrage soit plus clair que les
» autres, il est trop loin des idées humaines pour
» que j'aie compté sur son succès. J'ai senti sou-
» vent en l'écrivant que je faisais là comme si j'al-
» lais jouer sur mon violon des valses et des con-
» tredanses dans le cimetière de Montmartre, où
» j'aurais beau faire aller mon archet, les cadavres
» qui sont là n'entendraient aucun de mes sons et
» ne danseraient pas. »

Saint-Martin a publié *un Éclair sur l'association humaine* [2]. « Le but de cette association ne
» peut être que l'équilibre d'où elle est descendue
» par une altération quelconque. » Jusque-là, on le comprend; mais comprendra qui pourra comment « la propriété de l'homme est son indi-
» gence, et la souveraineté du peuple son impuis-
» sance [3].

[1] Pag. 5, 6, 13, 104, 168, 371, 572 *et passim.*
[2] In-12, Paris, 1797.
[3] Pag. 19, 45, etc.

Le philosophe inconnu, qui *ne se croyait pas digne de dénouer les cordons de Boehm* [1], s'est cru digne au moins de traduire divers écrits de ce visionnaire : les *Trois principes de l'essence divine*, la *Triple vie*, l'*Aurore naissante.* « On a » voulu tout matérialiser, dit le traducteur; mais » l'époque approche où les sciences divines seront » réconciliées avec les sciences naturelles : à force » de scruter celles-ci, et de tourmenter les élé- » mens, on remontera à la source. L'*Aurore nais-* » *sante* n'est que le premier bourgeon de la bran- » che [2]. » Le *Traité de l'essence divine ou de l'éternel engendrement* [3], nous apprend que, dans l'état d'innocence, « Adam ne prenait pas de » nourriture; car s'il eût dû manger du fruit ter- » restre, il aurait dû manger dans son corps et » avoir des boyaux. Or, une puanteur comme » celle que nous portons actuellement dans notre » corps, pouvait-elle subsister dans le paradis, » dans la sainteté de Dieu [4] ? » Cent autres passages de la même force, dans les œuvres de Boehm et de Saint-Martin, peuvent servir à fixer l'opinion qu'on doit avoir du premier, et de son traducteur qui l'admire.

« On ne devrait faire des vers qu'après avoir fait

[1] Ses Œuvres posthumes.
[2] Pag. 4 de l'avertissement.
[3] In-8°., 2 vol., Paris, 1802.
[4] Pag. 74.

» un miracle, puisque les vers ne doivent avoir » pour objet que de le célébrer [1]. » On ignore si Saint-Martin a fait des miracles; mais il a publié le *Cimetière d'Amboise*, poëme qui n'est pas merveilleux : on y lit entre autres ces vers :

« Homme, c'est ici-bas qu'il a pris la naissance,
» Ce néant où l'on veut condamner ton essence. »

On entrevoit sa pensée, qui est bonne; mais *un néant qui a pris naissance !*

On a rendu à plusieurs grands hommes le mauvais service de mettre au jour une foule de pièces qu'ils avaient condamnées à l'oubli. On l'a fait pour Montaigne, en publiant ses *Voyages*; pour Érasme, en exhumant des archives de Bâle diverses lettres, presque toutes sans intérêt. La postérité n'élèvera jamais le *philosophe inconnu* au même rang que le philosophe de Rotterdam : c'était une raison de plus pour faire un choix dans ce qu'on a publié de lui sous le titre d'*Œuvres posthumes* [2]. La république des lettres est-elle grandement intéressée à savoir que, « dans l'ordre de la nature, il était plus sensuel que sensible, et que les femmes sont plus sensibles que sensuelles ? »

Les chrétiens ne verront qu'un blasphème dans

[1] Œuvres posthumes, tom. I, pag. 199.
[2] Deux volumes in-8°., Tours, 1807.

la phrase suivante : « Depuis l'avénement du » Christ, chaque homme peut, dans le don qui » lui est propre, aller plus loin que le Christ »[1].

L'auteur nous dit que les écrivains ne donnent que de la crotte dorée, mais que lui il donne de l'or crotté[2]. Il serait étonnant que, dans la volumineuse collection de ses écrits, on ne trouvât pas quelques paillettes d'or. Il faut parler à charge et à décharge. On a indiqué ci-dessus quelques morceaux concernant l'Écriture sainte, qui annoncent autant d'énergie que de sagesse. En général, son style est facile, animé, quelquefois brillant; des sentimens pieux et l'amour de la vertu respirent dans ses ouvrages. On lit avec plaisir des réflexions telles que celle-ci : « Je n'ai jamais goûté bien » long-temps les beautés qu'offrent à nos yeux » la terre, le spectacle des champs; mon esprit » s'élevait bientôt au modèle dont ces objets nous » peignent les richesses et les perfections, et il » abandonnait l'image pour jouir du doux senti- » ment de son auteur. Qui oserait nier même que » tous les charmes que goûtent les admirateurs » de la nature, fussent pris dans la même source » sans qu'ils le croient ? »

On sera surpris peut-être de ne pas trouver ici un précis raisonné de ses idées, un corps de doctrine; mais à qui la faute? Ses disciples contestent

[1] Tom. I, pag. 6, 7; et pag. 135.
[2] Tom. I, pag. 119.

la faculté de l'apprécier à quiconque n'est pas initié dans son système : tel ne l'est qu'au premier degré ; tel autre au second, au troisième. A merveille ! Mais, si le système de votre maître est, comme vous le prétendez, si intéressant, si avantageux pour l'humanité, pourquoi ne pas le mettre à portée de tout le monde ? De cette région élevée où vous le dites placé, ne pourrait-il pas s'abaisser jusqu'à l'intelligence du vulgaire ? — Non : c'est chose impossible. — Alors, permettez-moi d'élever des doutes sur l'importance et l'avantage de son système ; car en fait de religion et morale, il est dans la bonté de Dieu, et dans l'ordre essentiel des choses, que ce qui est utile à tous, soit accessible à tous. Au surplus, Saint-Martin nous dit : « Il n'y a que le » développement radical de notre essence intime » qui puisse nous conduire au spiritalisme actif[1]. » Et si ce développement *radical* ne s'est pas encore opéré chez bien des gens, il n'est pas surprenant qu'ils soient encore à grande distance du *spiritalisme actif*, et que n'étant que des *hommes du torrent*, ils ne puissent comprendre l'*Homme de désir*.

Le mode des analyses est en désuétude chez les Français. La preuve en est dans la plupart de leurs journaux littéraires qui, au lieu de présenter dans un abrégé soigneusement travaillé la substance d'un

[1] Le *Ministère de l'homme d'esprit*, pag. 14 de l'introduction.

ouvrage, se bornent à quelques extraits, et souvent jugent, louent ou condamnent d'après le titre de l'ouvrage et le parti auquel l'auteur est censé appartenir. Cette méthode atteste et favorise l'ignorance, l'impuissance et la prévention; mais l'usage s'est introduit de nous donner l'*esprit* des divers auteurs : c'est une chose utile aux hommes, qui sont persuadés qu'après la vertu, le temps est la chose la plus précieuse. Il y a tant à faire dans le courant de la vie, et la vie est si courte : quelques vues saines, quelques idées lumineuses surnagent aux extravagances dans les œuvres de Saint-Martin. Ce triage, fait avec goût, formerait un petit volume, et serait accueilli du public; sans cela, la la collection volumineuse *du Philosophe inconnu* n'aura pour lecteurs que des adeptes de l'illuminisme. Quoique Lavater ait loué l'*Homme de désir*, cet éloge d'un rêveur, d'ailleurs estimable, est-il, sur les objets de cette nature, une recommandation auprès de la postérité? Probablement elle mettra sur la même ligne les ouvrages de Muralt, de Saint-Martin.

La Thréicie, ou la seule *voie des sciences divines et humaines*, qui prétend que toute l'Europe est livrée à des cultes d'erreur; que Jésus-Christ est un astre divin qui ne se donne pas pour le Messie. Sa doctrine est celle des Égyptiens [1].

[1] La Thréicie ou la seule voie des sciences divines et humaines, du culte vrai et de la morale, in-8°., Francfort, 1795, pag. 7, 53 et *passim*, réimprimé à Paris, en l'an VII.

La *Théorie circonsphérique des deux genres de beau*, par Cordier de Launay, ancien intendant de Normandie, où l'on apprend que l'Apocalypse, dont il admet le caractère divin et prophétique, est entièrement accompli. C'est le plus intelligible de tous les poëmes épiques. L'Apocalypse est un saint paravent composite [1].

La *Philosophie divine*, en trois volumes, par Dutois, et le Traité de l'Origine, des usages, des abus, des quantités, et des mélanges de la raison et de la foi [2]. Il est dirigé contre le magnétisme, l'illuminisme, le somnambulisme : il combat Mesmer, Swedenborg, quoiqu'il y trouve de grandes vérités, et paraît opposé à Saint-Martin : il reproche aux frères Moraves de prendre pour la grâce pure du Saint-Esprit, une grâce inférieure qui est un mélange de sensuel. Leur religion, dit-il, n'est qu'un fond du vieil homme ; car, si on quitte leur société, alors on manque de charité envers les déserteurs. L'auteur, qui paraît protestant, s'étend néanmoins sur les sectes nombreuses de protestans, leurs ramifications multipliées qu'il attribue à l'orgueil spirituel [3].

Il prédit (c'était en 1792, et cela était facile

[1] Théorie circonsphérique des deux genres de beau, avec application à toutes les mythologies, etc., in-8°., Berlin, 1819, pag. 60, 67, 131, etc.

[2] Nouvelle édition, 2 vol. in-8°., Paris, 1792.

[3] Tom. I, pag. 138, 298; et tom. II, pag. 133, 294, 509 *et suiv.*

à voir) que les incrédules deviendraient persécuteurs contre tout ce qui porte l'empreinte du christianisme. Réaumur, ayant amassé quatre-vingt mille araignées, espérait en tirer de la soie : elles se massacrèrent toutes ; image exacte de ce que feraient les déistes, s'ils étaient réunis [1]. « Les » incrédules trouvent injuste qu'on ait chassé les » Cananéens de la Palestine, et ce sont les horreurs » du somnambulisme qui les ont fait chasser [2]. » Assurément voilà du nouveau.

« Le chaos dont parle Moïse n'est pas à beaucoup près la première création décrite par Moïse ; cependant il est impossible que la création décrite par Moïse soit la première création physique des corps [3]. L'oignon reproché aux Égyptiens était type dans la nature physique des cieux astraux, de leur coucher [4].

» L'esprit astral est un diminutif de l'esprit uni à Dieu ; c'est une émanation de Dieu avant le péché originel. Cet esprit astral est le plus haut point de la raison, c'est un substitut inférieur à l'esprit de Dieu qui éclairait Adam avant sa chute [5].

» Tout boit et est bu à son tour dans l'univers [6]. Socrate a eu l'*accessit* du martyre [7]. »

[1] Tom. I, pag. 87 et 97.
[2] Tom. I, pag. 256.
[3] Tom. II, pag. 268.
[4] Tom. II, pag. 275.
[5] Tom. I, pag. 18, 50, etc.
[6] Tom. I, pag. 314.
[7] Tom. I, pag. 249.

A ces rêveries s'intercalent quelques réflexions qui seraient bonnes si l'on n'y retrouvait un alliage hétérogène qui en atténue la valeur. « La Rochefoucault connaissait assez le monde pour peindre la fausseté des vertus infectées de l'amour-propre; mais, il ne connaissait pas assez les grands principes de la religion, les vertus vraies et divines en regard avec les fausses [1]. »

» La religion de la croix est la seule, universelle, éternelle; ainsi la religion de Jésus-Christ est la seule qui ait jamais été. La croix est répandue dans toute la nature, et dans tout l'Univers astral et physique [2]. »

L'auteur vient ensuite au quiétisme, qui paraît lui être cher. On a réimprimé, à Lausanne, les ouvrages de Mme. Guyon, en quarante volumes, dont vingt d'un commentaire sur la Bible: il trouve cela admirable.

« Le vrai quiétisme, ou mysticisme, n'est autre que la religion du cœur et de l'amour; et cette vie intérieure, cachée en Dieu, dont parle l'apôtre. » Le *fougueux Bossuet* supposait, dit-il, que les quiétistes attendent la grâce dans un état d'immobilité sans prier; mais qu'on lise, ajoute-t-il, les divers ouvrages de Mme. Guyon, on y verra le contraire [3].

« Toutes les espèces d'illuminés attachent un vif

[1] Tom. I, pag. 56.
[2] Tom. I, pag. 285 *et suiv.*
[3] Tom. II, pag. 25, 26.

intérêt à ses ouvrages, à ceux de sainte Brigite, Taulere, Rusbrock, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, Denys le Chartreux, Poiret, Antoinette Bourguignon, Bernier de Louvigny, Desmarets de Saint-Sorlin.

Assurément une distance énorme sépare ces divers écrivains, considérés tant pour l'exactitude du dogme que pour la pureté de la morale. Mais tous ont une empreinte sentimentale et affectueuse, dont la piété éclairée fait usage, et dont le mysticisme abuse.

Jusqu'à présent Jacques Boehm conserve son crédit chez les illuminés, les swedenborgistes, les martinistes, qui dans ces dernières années ont publié des traductions des écrits de ce coryphée, de ceux de Swedenborg, de Hendismarch et de Guillaume Law, ministre anglican, dont les ouvrages ascétiques contiennent d'excellens morceaux [1], alliés quelquefois au mysticisme du philosophe teuton (Jacques Boehm), dont il a donné une version anglaise.

En 1805 parut, et fut réimprimée en 1809 la *Voie de la science divine*, traduite *librement* de l'anglais de Guillaume Law, précédée de *La Voix qui crie dans le désert*, par Lodoik [2]. Dans cette

[1] Surtout ses deux ouvrages : *A serious call to a devout and holy life*, et *The spirit of prayer*, qui contiennent des choses admirables.

[2] In-8°., 1815.

traduction *libre*, on trouve le *centre radical*, l'*homme de désir*, l'*homme du torrent*; notre âme, émanation du Dieu triun, est un vrai cadavre spirituel. Les écrits de Boehm enseignent la base véritable de la religion chrétienne [1].

Postérieurement à Guillaume Law, beaucoup d'autres protestans anglais ont commenté l'Écriture Sainte à leur manière. Tandis que leurs sociétés bibliques repoussent même l'idée de joindre des notes explicatives à leur distribution des livres saints, n'ont-ils pas trouvé dans l'Apocalypse la chute de Napoléon et surtout la destruction de la papauté? Les catholiques, appuyés sur la certitude des promesses divines, gémissaient ou riaient sur cette foule de sermons prêchés en Angleterre, dans lesquels la destruction du saint-siége était présentée comme inévitable.

Les ouvrages du comte de Maistre ont été dernièrement proclamés comme des chefs-d'œuvre, par des hommes de parti qui auraient dû se borner à dire qu'on y trouve des choses excellentes; et dans ce nombre sans doute on ne peut comprendre ses rêveries sur le bourreau, sur l'importance de ses fonctions; on rappelle ici le nom de cet écrivain, seulement pour l'indiquer, comme manifestant une tendance au martinisme, à l'illuminisme, surtout dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Telle est l'assertion suivante : « Incessamment il sera

[1] Pag. 30, 86 et *passim*.

» démontré que les corps célestes sont mus précisé- » ment comme le corps humain, par des intelli- » gences qui leur sont unies sans qu'on sache com- » ment. C'est cependant ce qui est sur le point de » se vérifier, sans qu'il y ait bientôt aucun moyen » de disputer. Cette doctrine pourra sembler para- » doxale sans doute, et même ridicule, parce que » l'opinion environnante en impose; mais, attendu » que l'affinité naturelle de la religion naturelle et » de la science les réunissent dans la tête d'un » seul homme de génie, l'apparition de cet homme » ne saurait être éloignée, et peut-être même il » existe déjà, etc.,[1]. » Certes, tout homme sensé, tout chrétien éclairé croit à l'affinité naturelle de la religion et de la science, et abhorre comme une impiété, le plan des despotes qui, en simulant hypocritement la dévotion, repoussent le développement des sciences morales et politiques. Toujours en harmonie avec l'Évangile, elles révèlent aux nations leurs droits imprescriptibles, tandis que l'absolutisme s'efforce d'écarter la lumière et de museler les nations pour les asservir. Mais, au lieu de présenter comme opinion, assurément très-innocente et possible, la réunion des deux substances matérielle et spirituelle dans les astres, ce qui les constitue dans l'état de *personnes*, le comte de Maistre *assure*, et

[1] Les Soirées de Saint-Pétersbourg, etc., par M. le comte Joseph De Maistre, in-8°., Paris, 1821, tom. II, pag. 317 *et suiv.*

nous devons incessamment en avoir la preuve ; il recommande seulement d'*attendre*. Il a dans certain parti, en France surtout, de nombreux sectateurs, et même à Rome. Attendons.

La *Manifestation de l'esprit de vérité* (attribuée à Duménil), publiée en 1819, est encore une de ces productions où quelques idées saines sont mêlées à d'étranges erreurs. « Il n'y a ni maîtres, ni pontifes, » ni ordonnances humaines, ni cérémonies pour » le disciple de la vérité, point de sacerdoce, point » de propriété. Là où l'on peut dire, ce champ est à » moi, la terre m'appartient, l'homme n'est-il » pas ennemi de l'homme, son maître, son tyran? » Toute richesse individuelle est contraire à la loi » de Dieu, etc., etc. [1]. »

Les tentatives qu'on a faites depuis une cinquantaine d'années, pour répandre en France les visions des *swedenborgistes*, *martinistes*, *victimes*, ont donné lieu de composer quelques bons ouvrages destinés à les réfuter. Dès l'an 1763, un prêtre, nommé *Bausset*, imprima ses *Principes généraux pour l'intelligence des prophètes* [2]. Il ne nie pas l'inspiration particulière, mais il veut qu'on en discerne les caractères ; et il établit que l'enseignement intérieur ne peut jamais être opposé à l'enseignement de l'église. Chassanis publia, en 1802,

[1] In-8°., sans nom de lieu, 1819, pag. 18, 38, 68, 107, etc.

[2] In-12, 1763.

son livre *du Christianisme et de son culte contre une fausse spiritualité* [1]. Il combat surtout le livre des *Manifestes* et le discours intitulé : l'*Union de Dieu et de l'homme*, ou l'*Avénement spirituel du Verbe*. Chassanis réfute très-bien les nouveaux illuminés, qui, feignant d'être chrétiens, prétendent ne devoir être instruits que par la parole intérieure, dépouillent la religion de tout extérieur, n'admettent que le culte en esprit, veulent des sacremens qui n'aient rien de sensible, des lois qui n'aient pour organe que le Saint-Esprit, qui en un mot métamorphosent le christianisme en une religion sans mystères, ni dogmes, ni sacremens, ni préceptes.

L'illuminisme, le mysticisme et mille autres espèces d'aberrations peuvent s'implanter dans tous les pays. N'avons-nous pas eu dernièrement les visions de Martin, habitant de Gallardon, diocèse de Chartres, qui avait des entrevues fréquentes avec l'ange Gabriel [2]? L'Espagne naguère avait une béate qui faisait des merveilles. A Munster, en Westphalie, existait, en 1818, une religieuse qui avait les stigmates de la passion, miraculeusement empreints [3]. Ce fait coïncide avec les guérisons

[1] In-12, 1802.

[2] Relation concernant les événemens qui sont arrivés à un laboureur de la Beauce dans les premiers mois de 1816, in-8°., Paris, 1817.

[3] Annonces spéciales de typographie, n°. 5, 24 juillet 1819.

du prince de Hohenloe. (Voyez l'article Gassner.)

Depuis quelques années les journaux ont retenti des scènes mystiques, et quelquefois tragiques, que produit une fausse spiritualité en Suisse, surtout dans les cantons de Turgovie et de Schaffhouse, et en Allemagne, surtout vers Dresde. Les hauts faits d'Adam Muller ont retenti dans le Nord. La plupart de ces fanatiques rattachent leurs systèmes au somnambulisme et au magnétisme, qui depuis près d'un demi-siècle occupe des têtes délirantes, mais aussi des hommes auxquels on ne peut contester des talens distingués et une conduite intègre.

Mesmer, ayant apporté chez nous sa théorie d'un fluide universel qui remplit l'espace, qui, par son mouvement, influe sur tous les corps et les met en rapport, se vit entouré de disciples parmi lesquels on distinguait, entre autres, Deslon, Bergasse, Court de Gebelin, le père Hervier, ancien bibliothécaire des Grands-Augustins, et orateur éloquent.

L'influence respective des individus d'après une correspondance vraie, ou supposée telle, de volonté, d'imagination, de sensibilité; telle est la base du mesmérisme. Le rapport secret des commissaires nommés par l'académie des sciences et la faculté de médecine de Paris, démontre comme incontestable l'influence pernicieuse du mesmérisme sur les mœurs entre les divers sexes, et particulièrement chez les femmes, dont le genre nerveux est plus irritable. A cette doctrine se rattache celle

du somnambulisme, qu'on a voulu rattacher au swedenborgisme, au martinisme, à la rabdomancie, à la baguette de Thouvenel et au galvanisme. Les dangers résultant du mesmérisme sont absolument les mêmes que celui du *naturalisme*, des *convulsions*, dont le médecin Hecquet dévoila l'immoralité.

La théorie de Mesmer, présentée comme découverte, n'était rien moins que nouvelle. Le docteur Thouret a prouvé que le mesmérisme avait, pendant un siècle, formé en médecine une secte nombreuse, et fait éclore une foule de dissertations. Le magnétisme, qui, oublié pendant quelque temps et ressuscité de nos jours, s'est enté sur le mesmérisme, se divise en trois systèmes : 1°. Celui de Mesmer, qui admet, comme Épicure, les émanations de cet agent universel, ce fluide répandu partout; 2°. celui de Puységur, qui s'étaie de faits et d'expériences ; 3°. celui des spiritualistes, ou, comme les appelait Saint-Martin, des spiritalistes, dont les idées rentraient théosophiquement dans le plan de cet ouvrage. C'est par l'action de l'âme sur les objets créés qu'ils expliquent les phénomènes de la nature, l'harmonie entre les êtres corporels et le monde intellectuel. Ils exigent, et leur exemple inspire la confiance en Dieu, la résignation à ses volontés, le désir ardent et sincère de connaître la vérité comme dispositions nécessaires et indispensables pour être en communication avec les êtres immatériels, par une sorte d'i-

nitiation, dont les formes sont conservées dans une tradition orale. On peut regarder ces idées comme réelles ou fantastiques, du moins elles ne blessent point le dogme ; mais dans le nombre des magnétiseurs, envisagés sous cette dénomination générale, on en rencontre quelques-uns qui franchissent les limites de l'orthodoxie.

Les annales magnétiques sont un vaste dépôt où les partisans du système ont déposé toutes leurs recherches sur cet objet, depuis nos jours jusqu'à la plus haute antiquité. On conçoit qu'ils n'auront pas oublié les sibylles, que saint Jérôme croyait inspirées par le démon, tandis que saint Hilaire était d'une opinion contraire. Aux sibylles, les annalistes assimilent les saintes Brigitte, Hedwige et Hildegarde, et prétendent que les guérisons par le tact sont possibles. Ils ajoutent que les merveilles opérées sur les crisiaques, au cimetière de Saint-Médard, ne devaient pas être attribuées ni à Dieu ni au démon, mais à la nature, même l'apparition de Saül à la pythonisse ; et, comme les néologues protestans, ils appliquent à d'autres faits surnaturels racontés dans la Bible, cette thaumaturgie médicale qui tendrait à démolir tout le plan de la révélation. Ils prétendent, en outre, que la faculté divinatoire, le pouvoir de scruter l'avenir, n'excède pas les forces de la nature, et qu'il est un attribut naturel de l'homme [1].

[1] Histoire critique du magnétisme animal par M. De-

Le baron d'Henin, qui appelle Puységur, Deleuze et leurs adhérens, *fluidistes-magnétistes*, leur reproche de donner à la pratique du magnétisme animal les caractères d'une religion mystique et superstitieuse, en exigeant une foi implicite. Les effets du magnétisme, bien que très-étonnans, sont, à son avis, très-naturels, et par eux on peut expliquer les talismans, les maléfices, les visions, prédictions, apparitions, etc.[1].

Plusieurs ouvrages dirigés contre les partisans du magnétisme, du somnambulisme, déclarent nettement qu'il est l'œuvre du démon[2]. L'abbé Fiard, qui l'assure, se vante d'une autre découverte non moins importante : c'est que le diable a fait la révolution française, à l'aide d'hommes et de femmes qui étaient, ou des démons incarnés, ou des adorateurs du diable[3].

L'auteur d'une thèse latine imprimée à Paris, en 1787, sous les yeux de Mesmer, attribuait à la

leuze, in-8°., Paris, 1813 et *passim*; et Bibliothéque du magnétisme animal, décembre 1817, janvier 1818, et les mois suivans.

[1] La Biographie nouvelle des contemporains, in-8°., Paris, 1814, tom. XIII, pag. 259 *et suiv.*, article *Mesmer*.

[2] Superstitions et prestiges des philosophes ou les *démonolâtres du siècle des lumières*, par l'auteur des Précurseurs de l'Ante-Christ, in-8°., Lyon, 1817.

[3] Ses Lettres philosophiques sur la magie, in-8°., 1801. — La France trompée par les magiciens et les démonolâtres du dix-huitième siècle, in-8°., 1803.

vertu magnétique les miracles opérés par Jésus-Christ[1]; assertion blasphématoire, dont la traduction serait que l'Homme-Dieu était un imposteur. Le même écrivain pense que le premier degré, « le degré suprême pour être adepte, exige qu'on » foule sacrilégement aux pieds le crucifix. » Quand on articule de telles accusations, il faut exhiber des preuves.

[1] Le mystère du magnétisme et des somnambules dévoilé aux âmes dévotes et vertueuses, par un homme du monde, in-8°., Paris, 1815, pag. 9 et 10.

CHAPITRE XX.

CORDICOLES, OU HISTOIRE CRITIQUE DES DÉVOTIONS NOUVELLES AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS ET AU CŒUR DE MARIE.

Le culte de latrie ou l'adoration est du à Jésus-Christ, Verbe éternel, incarné pour notre salut, réunissant en une seule personne les deux natures, divine et humaine; mais l'adoration s'adresse à la personne, et non à l'une des deux natures.

Dès le temps de saint Jean l'Évangéliste, quelques hérétiques séparaient l'humanité de Jésus-Christ de sa divinité. Nestorius, trois siècles après, suivit leurs traces; et, quoiqu'il ne parût pas admettre deux personnes, il voulait deux adorations distinctes, l'une de la nature divine, l'autre de la nature humaine unie à Dieu. Théodote, évêque d'Ancyre, s'élevant avec force contre une erreur qui rompait l'unité, même en ne divisant que par l'esprit les deux natures, fut applaudi des pères du concile d'Éphèse; ils lancèrent l'anathème contre quiconque n'honore pas l'Emmanuel, le Verbe fait chair par une seule adoration [1];

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, concil. Éphes., anath., 8, colon. 409.

anathèmes répétés par les cinquième et sixième conciles œcuméniques, et par le premier de Latran, sous le pape Martin, en 649.

Dans ces derniers temps, l'erreur a été renouvelée par Berruyer, digne élève de Hardouin, qui (suivant l'expression du pape dans son bref), comble la *mesure du scandale*, renverse en quelque sorte le mystère de l'Incarnation, et semble dire, qu'entre la divinité et l'humanité du Fils de Dieu, il n'y a qu'une union morale, et non substantielle ou *hypostatique*, pour nous servir de l'expression reçue. Considérant la sainte humanité de Jésus-Christ comme une personne subsistante, indépendamment du Verbe, il prétend qu'elle doit être adorée d'un culte de latrie directement et pour elle-même [1]. Cette doctrine a été foudroyée par l'Église. De Nestorius nous sommes descendus à Berruyer : on voit qu'entre eux il y a beaucoup de ressemblance, ou même identité d'erreur. Nous n'adorons pas le corps du Sauveur séparé du Verbe, dit saint Athanase ; mais la personne auquel le corps appartient [2], la personne *théandrique*, et non une nature, encore moins une partie quelconque de la nature humaine isolément considérée, quoiqu'en Jésus-Christ tout soit adorable. On peut penser à l'humanité de

[1] Berruyer, part. 2, tom. VIII, pag. 86.

[2] Athanas. epist. ad Adelphium, tom. I, pag. 157 ; et de *Incarnat.*, tom. I, pag. 619.

Jésus-Christ, et l'adorer même sous le rapport d'un de ses attributs, pourvu que ce ne soit pas séparément, et que ce soit tout lui-même qu'on adore. Ainsi, la fête du saint nom de Jésus, la fête du précieux sang, la fête des cinq plaies s'adressent à sa personne considérée comme Sauveur, comme ayant souffert pour la rédemption du genre humain; et certes il n'est pas à craindre qu'on envisage son sang comme séparé de sa chair, ni les cinq plaies comme partageant son corps en cinq lambeaux.

Sur ces principes doit s'asseoir le jugement à porter de la dévotion au sacré cœur; quand on aime la religion, on doit craindre d'associer aux sentimens qu'elle inspire, des puérilités capables de la rendre méprisable en lui imprimant du ridicule. Eût-on échappé à cet inconvénient en établissant un culte spécial aux pieds, aux mains, à la tête du Sauveur? Croit-on l'avoir évité en restreignant sa personne à ce muscle que l'on appelle *cœur*? Cette préférence est fondée sans doute sur l'opinion vulgaire, que le cœur est le siége des affections, le trône de l'amour et de la haine. Les expressions figurées qui l'annoncent, ont passé même dans le langage sacré. Ainsi, il est dit de David, qu'il était un homme selon le cœur de Dieu; que les chrétiens n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Saint Jean Chrysostome dit que le cœur de Paul était le cœur de Jésus-Christ [1]. Les

[1] In epist. ad Rom., C. 16, hom. 32.

auteurs mystiques ont fait ensuite un abus marqué des images et du style figuratif pour éclaircir, et plus souvent pour embrouiller les idées. Un paysan de Montmorenci, Jean Aumont, homme très-pieux, mais très-mauvais écrivain, publia, en 1660, un gros volume in-4°., intitulé : *L'Ouverture intérieure du royaume de l'Agneau occis dans nos cœurs*[1]. Les sorbonistes, qui revêtirent l'ouvrage de leur approbation, n'y entrevoyaient pas sans doute cette tendance au quiétisme que déjà l'on provignait dans un conventicule tenu alors à Groslay; il était fréquenté par deux capucins, dont un ensuite apostasia.

Près d'un siècle après, dom Morel, dans son ouvrage anonyme: *Entretiens avec Jésus-Christ dans le Très-Saint-Sacrement de l'Autel*, en adresse un au cœur de Jésus, qui est le roi des cœurs, le théâtre des merveilles, l'abîme infini des perfections, la fournaise d'amour, le chariot d'Élie, la cité sainte, où toute l'auguste Trinité et tous les saints font leur demeure[2]. Cette description, qui résiste à toute analyse, peut émouvoir certaines âmes, mais elle n'éclaire pas plus que certaines

[1] In-4°., Paris, 1660. L'auteur n'est désigné que par les initiales de son nom ; mais l'abbé Lebœuf le nomme dans son histoire du diocèse de Paris, à l'article *Montmorenci.*

[2] *Entretiens*, etc., par un ancien bénédictin de Saint-Maur, in-12, Paris, 1752, pag. 388 *et suiv.*

effusions sentimentales de saint Bernard, celle entre autres où il dit que le cœur de Jésus est non-seulement une montagne, mais la montagne des montagnes [1]. L'ouvrage de dom Morel renferme néanmoins d'utiles méditations, et personne n'a jamais dit que ce bénédictin fût cordicole.

L'opinion qui fait du cœur le siége des affections est combattue par un grand nombre de physiologistes, entre autres par Descartes, dans son Traité des passions de l'âme [2]. Hartley, médecin anglais, mort en 1751, prétend que la substance du cerveau, de l'épine dorsale, et les nerfs qui en sortent, sont les instrumens immédiats de la sensation et des mouvemens. Un savant, qui a publié en 1823, des mémoires sur les fonctions du système nerveux, établit, comme beaucoup de physiologistes modernes, que tous les nerfs ont leur origine à la moelle épinière, avec douze ordres de racines séparées, celles des parties antérieures destinées au mouvement, les postérieures au sentiment [3]. Pourchot revendiqua pour le cerveau ce qu'on voulait attribuer à la glande pinéale. Manguelen a pensé de même, et après lui Benoît XIV. Ce pape prétend que du cerveau partent les esprits qui donnent

[1] Saint Bernard, sermon 33, de diversis.

[2] *Traité des passions de l'âme*, partie 1, article 33.

[3] Mémoires sur quelques découvertes nouvelles relatives aux fonctions du système nerveux, par M. Magendie, Paris, in-4°., 1823, pag. 9 *et suiv.*

la vie au corps et affectent l'âme [1]; il s'appuie surtout de l'avis de Muratori. Buffon les contredit tous, et plaide pour le diaphragme. D'après cette divergence d'opinions, Renault, curé de Vaux, diocèse d'Auxerre, auteur de trois ouvrages anonymes contre les cordicoles [2], demande s'il ne serait pas convenable d'établir des fêtes de la sacrée *glande*, du sacré *cerveau*, dont les partisans seraient *cervelistes* ou *pinéalistes*, et d'ériger des chapelles, de brûler des cierges, de l'encens en l'honneur de ces divers organes.

La dévotion au *sacré cœur* est une institution inconnue à toute l'antiquité, et l'on ne couvre pas la présomption défavorable qu'inspire sa nouveauté en disant que la Fête-Dieu est dans le même cas. Ici, rien de nouveau que la solennité qui porte ce nom, car les chrétiens ont toujours adoré Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie; mais, avant la fin du dix-septième siècle, on n'avait guère ouï parler de dévotion au *sacré cœur*,

[1] *De Canonisatione sanctorum*, etc., tom. IV, pag. 2, cap. 30, n°. 22.

[2] Voyez *Lettre aux cordicoles*, etc., in-12, 1782. Lettres aux alacoquistes, etc., in-12, 1782. Voyez aussi l'*Instruction catholique sur la dévotion au sacré cœur*, (par Brugière), in-8°., Paris, 1777. Saillant, médecin et ancien curé de Villers-le-Bel, rédigea sur le même sujet une dissertation qu'il eut la complaisance de me communiquer. On a emprunté de lui plusieurs observations et divers faits.

ni de l'exposition du saint-sacrement pour honorer le *sacré cœur* le jour de sa fête.

Communément, on en donne la première idée à Thomas Godwin, théologien protestant, président du collége de la Madelaine à Oxford, auteur d'un traité latin : *Le cœur de Jésus-Christ dans le ciel envers les pécheurs qui sont sur la terre* [1], et l'on ne manque pas de le déclarer socinien, arménien, nestorien, etc. J'ignore s'il mérite ces qualifications; mais la lecture de son livre, cité par tant de gens sur la parole d'autrui, est une nouvelle preuve que certaines anecdotes généralement crues sont sans fondement.

Godwin établit que Jésus-Christ ayant pris la nature humaine, son cœur est réellement affecté de tendresse envers les pécheurs; au lieu qu'avant son incarnation, ces paroles *affici angustiâ, être angoissé*, etc., et d'autres de ce genre, n'étaient employées qu'improprement en parlant de Dieu. Saint Paul nous peint le Sauveur comme le pontife qui *compatit* à nos infirmités. On ne peut, dit Godwin, lui attribuer la douleur ni la

[1] Voyez *Opuscula quædam*, etc., in-8°., Heidelberg, 1658. C'est dans ce recueil que se trouve le traité *Cor Christi in cœlis erga peccatores in terris*. On dit que cet ouvrage fut mis en latin par Guillaume Boncouvent, et imprimé à Heidelberg, en 1658. Le lieu et la date de l'édition sont tels effectivement qu'on les cite : mais je n'y trouve pas que ce soit une traduction; et ce Guillaume de Boncouvent est pour moi un personnage inconnu.

crainte; mais comme il a un corps de chair et de sang, son cœur éprouve les affections qui ne sont pas jointes au péché et aux infirmités [1]; ainsi raisonne l'auteur anglais, dont la pensée n'est pas problématique. Jésus-Christ, avant l'incarnation, ne pouvait éprouver ni crainte, ni douleur, mais il en a éprouvé dans son humanité, comme le prouvent la sueur de sang, l'aspect du calice d'amertume, sa consolation par le ministère d'un ange, les tourmens qu'il a soufferts dans sa passion, et là, ni ailleurs, je ne vois rien qui autorise à regarder Godwin comme le patriarche des *cordicoles*. Si l'institution dont il s'agit, n'était pas vicieuse aux yeux des hommes sensés, sa nature ne serait pas altérée pour être l'ouvrage d'un protestant; qu'importerait la source, si l'eau était pure? Mais les hommes sont toujours portés à donner aux choses une valeur relative, au lieu de les juger d'après ce qu'elles sont en elles-mêmes.

Le père La Colombière, jésuite, prédicateur de la duchesse d'Yorck, qui devint reine d'Angleterre, l'ayant accompagnée, il trouva, dit-on, une secte d'adorateurs du cœur charnel de Jésus, établie par Thomas Godwin. Il eut occasion de le voir, de pomper ses sentimens et il les rapporta en France. Partisans et antagonistes de la dévotion nouvelle, presque tous s'accordent dans ce récit, sur la réalité duquel, d'après ce qu'on a lu précédemment,

[1] Godwin, part. 3, sect. 1 et 2.

on pourrait élever des doutes. La justice veut cependant qu'on restitue aux jésuites cette dévotion, dont le P. La Colombière, mort en 1682, avait pris l'initiative; il la recommandait à ses confrères, il sollicitait l'établissement d'une fête à ce sujet dans l'ordre de la Visitation. Ses lettres sont disséminées dans divers livrets sur le sacré cœur.

On assure que les prétendues révélations de Marie Alacoque ont été imprimées par les jésuites, sur des chiffons de papier trouvés parmi ceux de son confesseur La Colombière. Languet, évêque de Soissons, publia ensuite la vie ou plutôt les extravagances de cette visionnaire [1]; mais l'ouvrage causa une telle rumeur, que, de concert avec son frère, le curé de Saint-Sulpice, il crut devoir en retirer les exemplaires. La traduction italienne ayant paru en 1772, elle fut à l'instant supprimée par Clément XIV.

Marie Alacoque, visitandine de Paray-le-Monial en Charolais, diocèse d'Autun, morte en 1690, s'était fait remarquer par une piété bizarre. Un jour qu'elle était en prière devant le saint-sacrement, le Sauveur lui dit, en lui montrant son cœur, que ce cœur ayant épuisé ses forces pour laisser aux hommes des signes certains de son

[1] La Vie de la vénérable mère Marguerite-Marie, religieuse du monastère de Paray-le-Monial, etc., par M. Languet, etc., in-4°., Paris, 1729.

amour, il exigeait d'elle que le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu fût consacré au culte de son cœur. Adresse-toi, lui dit-il, à mon serviteur le P. La Colombière, jésuite; dis-lui, de ma part, de faire son possible pour établir cette dévotion et de donner ce plaisir à mon cœur. Jésus-Christ, dit-elle au jésuite, espère beaucoup de votre compagnie.

Quand Marie Alacoque voulait communier, la nuit précédente se passait presque toute entière en *colloques amoureux avec son bien-aimé Jésus*. Un jour, il lui permit d'appuyer sa tête sur sa poitrine et lui demanda son cœur; elle le lui donna, il le prit, le plaça dans le sien et le lui rendit. Aussitôt elle sentit une douleur continuelle au côté par où son cœur était sorti et rentré. Jésus lui dit : *quand ta douleur sera trop forte, fais-toi saigner*. La sœur Alacoque signa de son sang le don de son cœur, par ces mots : *sœur Marguerite-Marie, disciple du divin amour de l'adorable Jésus*. Pour cette donation, Jésus la constitua héritière de son cœur pour le temps et l'éternité. « N'en sois pas chiche, lui dit-il, je te permets » d'en disposer à ton gré, tu seras le jouet de mon » bon plaisir. » Aussitôt elle prit un canif, traça sur sa poitrine le saint nom de Jésus en *caractères grands et profonds*. — Un jour la sainte Vierge lui montra son enfant appuyé sur son sein, elle lui permit de le caresser et de le tenir entre ses bras. — Parlant à Jésus-Christ, elle dit

qu'elle veut être en prison dans son cœur jusqu'à ce qu'elle ait payé ses dettes.

Languet assure qu'elle devint l'épouse de Jésus-Christ, et il distingue sérieusement la promesse de mariage, les fiançailles, les épousailles, mais en termes si révoltans, que Renault et d'autres ont cru devoir les supprimer en se contentant de renvoyer aux nombres XI, XIX et XXII.

Un jour, elle vit le Fils de Dieu, la sainte Vierge et une infinité d'anges, demandant grâce pour des visitandines qui étaient tièdes. Cette grâce fut accordée à cause de leur dévotion au sacré cœur, et Notre-Dame chassa le démon qui, de dépit, renversa les rideaux et les tringles de la grille du chœur.

Notre-Seigneur lui ayant recommandé de se faire saigner quand ses douleurs du côté seraient trop vives, elle eut recours à ce remède tous les premiers vendredis de chaque mois. Comme ceci s'était passé en 1674, et qu'elle mourut en 1690, Renault calcule qu'elle a dû être saignée cent quatre-vingt-douze fois en l'honneur du sacré cœur. Il ajoute que si pareille dévotion se généralise, les chirurgiens auront ample besogne. — Un jour, Notre-Seigneur fit voir à la sœur Alacoque une foule d'âmes souffrant dans le purgatoire. — Quelques-unes d'entre elles n'avaient pas d'autres signes de prédestination que de n'avoir pas *haï le Seigneur*. Ce blasphème détruit le mystère de la prédestination et le premier commandement de Dieu.

Lecteur, encore une citation, et je finis. Un jour, écrivant à un curé qui était son frère, elle lui donna le récipé suivant : « Nous avons pro-
» mis que vous prendriez les billets que je vous
» envoie, un chaque jour à jeun, et que vous diriez
» ou que vous feriez dire neuf messes, durant neuf
» samedis, à l'honneur de l'immaculée concep-
» tion, et autant de messes de la passion, pendant
» neuf vendredis, en l'honneur du sacré cœur. Je
» crois que nul ne périra de ceux qui lui seront
» particulièrement consacrés. » Voilà un passe-port en règle pour le ciel. Quelque chose d'analogue se passait, il y a quelques années, à Versailles, où une sœur Jeanne recrutait pour les cordicoles, et distribuait en forme d'amulettes, contre toutes sortes d'accidens, une prière sur un *cœur* de papier enfermé dans un *cœur* d'argent ou d'étain. Et puisque nous en sommes à citer des inepties, n'oublions pas un père Pepé, qui, à Naples, distribuait des billets imprimés en l'honneur de l'immaculée conception ; il les faisait avaler aux malades pour les guérir, et même aux poules, comme une recette infaillible pour obtenir qu'elles pondissent abondamment. Chaque semaine, il débitait deux ou trois miracles opérés par ses *orationcules*, et déclamait sans relâche contre le célèbre Muratori, auteur de tant d'ouvrages savans et de livres inspirés par une piété solide. Les partisans de ce Pepé firent graver une estampe représentant la sainte Vierge montant au ciel, placée entre les

trois personnes divines, avec une inscription qui la mettait à peu près au niveau de la Divinité. On avait fait ériger une statue de l'immaculée conception, et au-dessous étaient gravés ces mots du psalmiste : *Tous les rois de la terre l'adoreront*[1].

Telle est donc l'idée que nous donnent de celle qui a fondé la fête du sacré cœur son biographe et ceux qui ont écrit sur cette institution du caprice, entre autres Fumel, évêque de Lodève, mort en 1790[2].

En 1771, dans une fête solennelle à Rome, on avait exposé un tableau représentant le Rédempteur, le sein découvert, et communiant une religieuse avec une hostie qui sortait de sa plaie : un cardinal fit ôter le tableau.

A l'hospice de Saint-Michel de Rome, on faisait

[1] Ces détails sont consignés dans une lettre manuscrite du prélat Bottari, bibliothécaire du Vatican, du 6 décembre 1757.

[2] Le *Culte de l'amour divin* ou *la Dévotion au sacré cœur de Jésus*, par M. Fumel, évêque de Lodève, avec des réponses aux objections pour l'instruction et à l'usage des fidèles de son diocèse, 2 vol. in-12. *Dissertation dogmatique et morale, au sujet du livre de M. Fumel*, etc., in-12, en France, 1777. *Lettre instructive d'un théologien romain, sur la nouvelle dévotion au sacré cœur de Jésus*, in-8°., Rome, 1773. Les ouvrages anonymes, cités précédemment, de M. Renault, curé, etc.; mais surtout la *Vie de Marie Alacoque*, par Languet, in-8°., 1729; la *Voie de sainteté*, en italien, in-12, Lucques, par Albergotti.

chanter aux jeunes gens des litanies de la sainte Vierge, en ajoutant : *Saint Ignace, saint Louis de Gonzague, priez pour nous*; et finalement, *saint cœur de Jésus, intercédez pour nous*. Dans les litanies du cœur de Jésus, on attribue à ce muscle tout ce que l'Écriture nous dit de la personne du Fils de Dieu. « Cœur de Jésus, riche » envers ceux qui vous invoquent; cœur de Jésus, » propitiation pour nos péchés. » Et les apologistes de cette dévotion parlent du cœur de Jésus dans le sacrement, cœur dans le ciel, cœur sur les autels, cœur qui institue, cœur de Jésus qui se détermine à faire le plus grand miracle, cœur qui est l'objet des complaisances du Père, cœur tout-puissant, qui pliez nos cœurs sous votre cœur, dit l'auteur du *Recueil des exercices de piété*. Dans un autre livret, on offre le cœur de Jésus à la Sainte-Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Dans certaines litanies, traduites en arabe, après l'apostrophe : *Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde*, à ces mots, *Exaucez-nous, Seigneur*, on avait substitué : *Écoutez-nous, cœur de Jésus*. Tout est adorable dans la personne du Verbe incarné. On pourrait donc, avec autant de raison, dire que la jambe, que l'épaule, sont l'objet des complaisances du Père, et adresser à ces parties l'apostrophe : *Intercédez pour nous*.

Dira-t-on que ce langage est figuratif, comme le mot d'agneau, sous lequel Jésus-Christ est désigné dans la Bible? C'était l'expression favorite des

Moraves, qui s'en servent moins fréquemment depuis que Nicolaï, l'auteur de *Sebaldus Notanker*, a ridiculisé en eux l'affectation de l'employer exclusivement. Les Moraves sont cordicoles. Jésus-Christ est également désigné, dans les livres saints, sous les emblèmes de *lion*, de *vigne*, de *pierre*. Serait-ce une raison valable de faire des litanies, d'établir des fêtes du *lion*, de la *pierre*, de la *vigne*? Dira-t-on que le sacré cœur figure seulement l'amour de Jésus-Christ pour les âmes? Mais n'avons-nous pas la Pentecôte, la Fête-Dieu, ou plutôt toutes les fêtes qui peuvent servir d'emblème à cet amour? Au reste, ce subterfuge est détruit par le langage et les aveux des cordicoles. Par leur *langage*, tout y est charnel; ils parlent de *palpitation*, de *dilatation*, etc., ce qui a fait demander si, dans le ciel, le mouvement de systole et de diastole continuait. « Ce cœur, disent-ils, a été » formé par le sang de David, le plus noble; il » est de la trempe la plus fine et la plus délicate, » tissu de fibres sensibles au dernier point à la plus » légère impression, et d'un mouvement doux [1]. »

Le père La Colombière mourut, et Dieu révéla à la béate qu'il était resté en purgatoire depuis son trépas jusqu'à l'enterrement; mais dans sa com-

[1] *Recueil de différens exercices de piété à l'honneur du très-saint cœur de Jésus*, à Vellettri, sans date. — La *Dévotion au sacré cœur*, Milan, 1766. — Sermons, *Panégyriques* du père Fabrice Giani, de la compagnie de Jésus, Genève, sans date.

pagnie, on trouva des continuateurs de son ouvrage, entre autres Croiset et Galifet. Écoutons ce dernier : « Le seul et propre objet de la Fête-» Dieu, est la chair de Jésus-Christ : d'où l'on doit » conclure qu'on n'a pas précisément institué cette » fête pour honorer la personne de Jésus-Christ, » mais pour honorer sa chair, son corps, son » sang, puisque ni l'âme, ni la Divinité, ni la » personne, ne sont l'objet formel de cette fête. » L'objet direct et immédiat est la chair très-» sainte de Jésus-Christ dans le sacrement [1]. » Cet énoncé est certainement nestorien.

Plusieurs ouvrages, qu'ont publiés les partisans de la dévotion nouvelle, assurent qu'elle a pour approbateurs saint Thomas d'Aquin, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint François de Sales, sainte Claire, sainte Thérèse, sainte Gertrude, sainte Melchtilde, sainte Catherine de Sienne, le chartreux Lansperge, le victorin Gourdan, etc. Ces autorités sont respectables : mais des uns on n'allègue aucun fait, aucun passage à l'appui de cette assertion; des autres, on cite quelques pensées exprimées d'une manière guindée. Ce sont des élans affectueux perdus dans le vague, et la boursoufflure d'images amoncelées. Ce style figuré n'admet pas la précision rigoureuse du dogme. Ainsi, dans une édition faite à Nanci, de la *Dévotion au sacré cœur* [2] (et il a pour objet

[1] *Dévotion au sacré cœur*, liv. 2, C. 2.
[2] In-8., Nanci, 1749.

le cœur charnel [1]), on lit : « Cœur admirable, » qui êtes le miroir de l'unité,... rempli d'un nec- » tar céleste,... digne appui du sacré cœur [2]; cœur » de Marie, cœur selon le cœur de Dieu, qui êtes » une *même chose* avec le cœur de Jésus... Les » abîmes infinies des trésors du sacré cœur de » notre Seigneur Jésus-Christ, etc [3]. »

Benoît XIV, dans son ouvrage sur la *Canonisation des saints*, raconte les sollicitations multipliées qu'on fit à Rome pour obtenir l'établissement de cette fête [4]. La première demande, qui date de 1697, fut rejetée par la congrégation des rites, ainsi que deux demandes réitérées en 1727 et 1729. Prosper Lambertini (devenu pape sous le nom de Benoît XIV), qui était alors promoteur de la foi, y opposa la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon, pour ne pas instituer la fête de l'immaculée conception. De tous les Pères, saint Bernard est sans contredit celui qui, pour peindre la piété, emprunte le plus d'images des objets sensibles; mais une lecture attentive prouve que tout ce qu'il dit du cœur de Jésus-Christ et de sa sainte mère, n'offre que des symboles des affections tendres et de l'amour sacré. Quant à la prose rhythmique adressée (*ad cor*) au cœur, outre qu'elle n'indique rien en faveur des cordicoles, l'éditeur

[1] Pag. 12.
[2] Pag. 189.
[3] Pag. 259 et 309.
[4] Liv. 4, C. 30.

Mabillon déclare que cette pièce, et les autres en vers insérées dans le second volume, ne paraissent pas devoir être attribuées à saint Bernard [1].

On pourrait donc, dit Benoît XIV, demander aussi des fêtes du *sacré côté*, des *sacrés yeux*; peut-être même en demandera-t-on un pour le cœur de la *sainte Vierge*. N'oublions pas cette dernière phrase. Si on lui oppose que la fête du Saint-Sacrement a été établie d'après des révélations, Benoît répond que la Fête-Dieu a été établie en conséquence de miracles avérés et de révélations multipliées. D'ailleurs, Julienne de Liége avait consulté le pape Urbain IV, alors archidiacre de cette ville, et la voix publique l'a béatifiée. Le père Galifet et l'évêque Fumel s'efforcent de trouver une grande analogie entre la Fête-Dieu et celle du Sacré-Cœur, en supposant que dans l'une et l'autre la chair de Jésus-Christ est l'objet spécial et immédiat du culte; cette assertion, en ce qui concerne l'eucharistie, conséquemment la Fête-Dieu, est réfutée par la doctrine universelle et uniforme des catéchismes et livres dogmatiques. Tous enseignent que l'eucharistie contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ : c'est donc Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, qu'on adore dans ce sacrement. Il n y a donc aucune parité entre les deux fêtes, ni entre Julienne de Liége et Marie Alacoque, dont le parti jésuiti-

[1] Sanct. Bernard., op., tom. II, pag. 891, ed. 1690.

que sollicite, dit-on, avec instance la béatification.

Les solliciteurs citèrent la peste de Marseille, cessant par la consécration de la ville au sacré cœur; mais l'allégation se trouva contestée par les faits. Le père Galifet et l'archevêque Languet se bornent à dire que la contagion commença à diminuer; Drouas, évêque de Toul, élève de Languet, assurait, en 1763, qu'elle cessa le jour même, et l'archevêque de Paris vient de répéter que la cessation fut subite. C'est la boule de neige qui se grossit en roulant [1].

En 1713, Clément XI avait accordé aux visitandines de Nanci des indulgences qui paraissent favoriser cette dévotion, et Clément XIII, n'étant encore que cardinal, avait établi une archi-confrérie du cœur de Jésus. Élevé sur le siége pontifical, il eut pour premier ministre le cardinal Torregiani, très-dévoué aux jésuites. Ceux-ci crurent que le moment était opportun pour renouveler leurs instances, qu'ils appuyaient de lettres écrites par des évêques de Pologne et par Philippe V, roi d'Espagne, comme si l'autorité d'un prince était dans ces matières plus que celle d'un simple fidèle; mais, quoique le bref de Clément XIII mentionne

[1] Ce fait est discuté dans un très-bon écrit, publié en 1823, à l'occasion de la fête du sacré cœur, prescrite en 1823 par l'archevêque de Paris; *des Sacrés cœurs de Jésus et de Marie*, précédé de quelques observations sur la nouvelle édition du bréviaire de Paris, par un vétéran du sacerdoce (le père Tabaraud), in-8°., Paris, 1824.

vaguement la *plupart des évêques de Pologne*, la supplique ne parle que de celui de Cracovie. Pour compléter la fourberie, dans un livret du *sacré cœur*, imprimé à Milan, an 1776, on a traduit les mots *plerisque episcopis*, par ceux-ci, *tous les évêques*, ce qui est une falsification grossière. Quant à la lettre du roi d'Espagne, elle fut démentie en son nom par de Roda, son ministre, qui en porta sa plainte à Rome, et dit qu'il avait ordre de s'opposer à la demande faite sur ce sujet par quelques membres du chapitre de Tolède, attendu que la partie la plus saine du chapitre s'y opposait. L'avocat des jésuites, qui avait compromis le roi d'Espagne, fut réprimandé. Dans le temps qu'on poursuivait cette affaire, on se demandait, à Rome, quels sont les solliciteurs? et tout bas on se disait : C'est le pape.

Enfin, après trois refus, dont le dernier datait de trente-six ans, la congrégation des rites, cédant aux importunités, approuva cette dévotion ; et le 6 février 1765, les jésuites obtinrent, contre l'avis de quatre cardinaux, un bref de Clément XIII, qui n'institue pas, mais qui seulement autorise la fête, non du cœur matériel de Jésus-Christ, mais du cœur symbolique, c'est-à-dire de son amour pour nous, de cet amour qui lui fit verser des larmes sur le tombeau de Lazare, et qui fit dire aux Juifs : *Voyez comme il l'aimait !* de cette bonté prévoyante qui, lors de son entrée triomphante à Jérusalem, le fit pleurer à

l'aspect des catastrophes que devaient attirer sur cette ville l'ingratitude et les crimes de ses habitans.

Fumel prétend que le décret de Clément XIII embrasse le double objet du cœur sensible et charnel, et l'amour infini de Jésus-Christ pour les hommes. Mais la teneur du décret combat cette assertion. On y voit que le pape, en dernier résultat, n'a voulu établir qu'une fête de l'amour divin; et alors il fallait l'instituer sous ce titre, pour lever toute équivoque. Au reste, Rome a constamment répondu dans ce sens. Pie VI s'en est expliqué formellement.

Les abus de la dévotion nouvelle avaient excité une grande rumeur parmi les théologiens d'Italie. Le franciscain Foschieri avait dit dans un sermon: « Que le cœur de Jésus est un temple qui renferme » tout ce qu'il y a de majestueux et de grand, un » sanctuaire où l'on trouve ce qu'il y a de plus dé» licat et de plus tendre. » Les annalistes de Florence versèrent à pleines mains le ridicule sur ce mystique galimatias [1].

En 1771, Blasi, canoniste romain, dont on n'a jamais contesté la piété ni les talens, voulant écarter tous les doutes, consulta les cardinaux de la congrégation des rites; ils répondirent, ainsi que Clément XIV (avec permission d'alléguer son témoignage), qu'on avait prétendu autoriser seule-

[1] *Annali ecclesiastici*, etc., année 1785, pag. 85.

ment la fête du cœur, regardé comme symbole, à l'exclusion du cœur charnel. Cette décision fut consignée dans la dissertation de Blasi, qui parut la même année avec l'approbation du saint-siége [1]. La plupart des notes avaient été fournies par le P. Giorgi, de l'ordre des augustins, le premier orientaliste de l'Italie.

Celui-ci, pour réfuter un Florentin anonyme qui avait énoncé des idées fausses sur la dévotion nouvelle, fit paraître successivement deux opuscules; l'un en forme de lettres, sous le nom d'*Antropisco Teriomaco* (l'emploi des pseudonymes est très-usité parmi les écrivains d'Italie); l'autre sous le nom de *Christotimo Amerista*, comme qui dirait *adorateur de Jésus-Christ indivisible* [2]. En s'appuyant sur les intentions manifestées du saint-siége, il démontre les abus qu'entraînerait l'adoration du cœur charnel. Dans ces deux écrits, l'atticisme et l'élégance du style embellissent les recherches d'une érudition profonde.

Quelques années après, furent publiés sur la même matière plusieurs bons ouvrages, par l'abbé

[1] De festo cordis Jesu, dissertatio commonitoria cum notis et monumentis selectis; 1771.

[2] *Christotimi Ameristæ adversus epistolas duas ab anonymo censore in Dessertationem commonitoriam Cammilli Blasi de festo cordis Jesu vulgatas Antirrheticus; accessit Mantissa contra epistolium tetricum nuperrimè cognitum.* Voyez aussi *Elogio del rev. padre Giorgi dal abbate Fontani;* in-4°., Firenze, 1798, pag. 26 *et suiv.*

Delmare [1], les chanoines de' Passi et Sonzogni [2], et le curé Volpi [3]. Ce dernier prouve très-bien qu'on peut diviser le motif, mais non l'objet de l'adoration.

Dolfin, évêque de Bergame, crut devoir adresser aux religieuses de son diocèse, où la nouvelle dévotion avait fait des progrès, une circulaire pour la ramener à son véritable but [4].

A son tour parut dans la lice le célèbre évêque de Pistoie. En 1780, ayant été invité à bénir des cloches pour l'église de Notre-Dame, à Prato, il reçut l'avertissement secret de se tenir en garde contre des piéges. Toutes les inscriptions des cloches étaient tournées vers le dais épiscopal, une seule exceptée, qu'on avait d'ailleurs couverte avec des guirlandes. Le prélat demande les noms qu'on leur donne; on indique pour l'une celui de notre seigneur Jésus-Christ : l'évêque pense que cela est inutile, puisque toutes sont en son honneur : il lui donne pour nom *Étienne*; c'est celui du patron de la ville; et le fait inscrire sur les registres. La cérémonie terminée, il examine les cloches, en trouve

[1] *Prejudizj legittimi contra la nuova divozione al cuor carneo di Jesu*, etc.

[2] *Lettera di due ecclesiastici sopra la divozione al cuor di Jesu*, in-8°., Bergamo, 1781.

[3] *Della divozione ad s. cuore di Jesu*, *Sentimenti di Ant. Tom. Volpi*, *curato d'Osio superiore*, in-8°., Bergamo, 1781.

[4] *Annali ecclesiastici*, tom. II, pag. 179.

une en l'honneur du *sacré cœur de Jésus :* il fait effacer l'inscription, et apprend ensuite que dans la même église, il existe une confrérie sous ce titre. Par ces détails fut expliquée l'absence affectée de l'ex-jésuite Salvi, prieur de cette église, qui avait prétexté une retraite à faire ; et Ricci publia sur la dévotion nouvelle, une bonne lettre pastorale. Dès l'an 1772, on avait fait plus que d'attribuer ce nom à une cloche; le *sacré cœur* avait été élu patron du village de Bassiano, diocèse de Terracine [1]. Albergothi, vicaire général de Florence, grand partisan de la dévotion nouvelle, a fait un livre sur ce sujet : la *Voie de la sainteté* [2]. Il se prévaut de la bulle *Auctorem fidei*, qui a censuré les propositions 62 et 63 du synode de Pistoie sur cet article; et il dit que le cœur de chair est l'objet immédiat du culte ; mais Rome, plus sage qu'Albergothi, n'a jamais autorisé que la fête du cœur symbolique [3]. Ce fait est certain. Il est également certain que la lettre pastorale de l'évêque de Pistoie, en 1781, et le décret de son synode, ne réprouvent que le culte charnel qui, séparant l'humanité de Jésus-Christ de sa divinité et faisant abstraction de celle-ci, adressait un culte de latrie à son corps ou une partie de son corps. Ainsi pour la doctrine il y a sur cet objet coïncidence entre Rome et le synode.

[1] *Lettre d'un théologien*, etc., pag. 55.

[2] In-12, de 160 pages, à Lucques.

[3] Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1796, pag. 524 et 544.

Pourquoi l'a-t-elle condamné? 1°. Le texte de la bulle *Auctorem fidei*, suppose que Ricci et son synode censurent la dévotion au sacré cœur dans le sens approuvé par elle, ce qui n'est pas. 2°. Elle suppose que dans cette dévotion les fidèles sont assez éclairés pour se tenir en garde contre l'erreur qui, divisant les deux natures du Verbe, croit adorer séparément l'humanité. Or cette erreur, quoique grossière, n'est-elle pas énoncée dans les écrits de Berruyer, de Galifet, de l'évêque Fumel, et fomentée par une foule de livrets, de litanies, d'oraisons, de tableaux, d'estampes, qui ramènent exclusivement l'idée d'un culte matériel et charnel? Cette explication, qui n'est pas forcée, qui résulte évidemment du texte synodal, rappelle la demande : Pourquoi l'a-t-on condamné? Si ce n'est pas une logomachie, un malentendu, il faudra chercher ailleurs les motifs de la bulle, la même qui condamne les quatre articles de 1682. Un laïc, justement appelé la *Trompette ultramontaine*, assure gravement qu'elle est reçue par toute l'église : ainsi voilà Bossuet et le clergé de France chargés d'anathèmes équivalens à ceux de la bulle *in Cœnâ Domini*. Mais revenons à notre sujet.

Le roi de Sardaigne avait-il sollicité cette fête, ou la cour de Rome avait-elle invité la cour de Turin à l'accepter? Ce fait est encore problématique. Quoi qu'il en soit, en 1794, « les ecclésiastiques d'Asti furent astreints à réciter l'office du

cœur de Jésus, non l'ancien, mais un nouveau moins rebutant; et, moyennant un petit cadeau de cire, quelques Français obtinrent de faire élever, sur le maître-autel de cette cathédrale, un grand foie tout rayonnant [1].

La dévotion au sacré cœur, repoussée par l'autorité civile à Naples et à Vienne, repoussée même, dit-on, à Cadix et à Séville par le chapitre de la cathédrale, fut accueillie par la reine de Portugal qui, en 1782, fit bâtir pour des carmélites, en la dédiant au *sacré cœur*, une église qui coûta neuf millions de cruzades.

Cette dévotion fut attaquée par une foule d'écrits raisonnés et restés sans réponse. En 1769, la faculté de théologie de Nantes avait censuré plusieurs propositions extraites d'un livre anonyme, qui a pour titre : *Manuel des adorateurs du cœur de Jésus-Christ et des serviteurs de Marie*, imprimé dans cette ville sans approbation et sans nom d'imprimeur. La censure est extrêmement sage et bien motivée. Ce qu'on n'aura pas de peine à croire, dit la Faculté, c'est qu'autant l'auteur exalte la sainte Vierge, autant il rabaisse le Sauveur des hommes. Peut-on lire sans indignation les absurdités injurieuses à Jésus-Christ, contenues dans ce livre? Tantôt il déclare que l'Homme-Dieu s'étant incarné dans le cœur de Marie, c'est

[1] *Lettre de M. Veiluva, chanoine d'Asti, du* 29 *octobre* 1804.

d'elle qu'il a reçu sa tendresse ineffable envers les hommes; tantôt il fait envisager ce divin Rédempteur reçu dans l'eucharistie comme la plus belle relique que nous ayons de la bienheureuse Vierge. Sans entrer dans un plus long détail, on peut dire, en général, que l'auteur a pris à tâche de persuader que toute la religion consiste dans le culte de Marie : par exemple, il dit « que le » cœur de Marie est le grénier des miséricordes » divines, le fourneau du feu céleste, la biblio- » théque du Vieux et du Nouveau Testament, un » lit de pause, un lit de repos, etc. [1]. » La marche de l'erreur n'est pas de réfuter, mais de déclamer et d'agir. Guenet, évêque de Saint-Pons, avoue qu'il ne connaît rien à cette dévotion, et cependant il l'a établie et recommandée à ses diocésains [2].

De Termont, évêque de Blois, en fit de même pour son diocèse. « Il s'agit, dit-il, de rendre » hommage au cœur adorable qui fait partie de » l'humanité sainte de notre Sauveur. » Voilà bien le cœur matériel. A une instruction sur cette dévotion et à la suite d'un mandement, Precy, évêque de Boulogne, joignit des pratiques et de *pieux rendez-vous* dans le cœur de Jésus. Dans la célébration de cette fête, à Paris, les adhérens reproduisirent leur dévotion au cœur matériel.

[1] *Nouvelles ecclésiastiques*, du 13 juin, 1769, pag. 395.
[2] *Dissertation*, etc., pag. 367.

On la retrouve telle dans l'office que l'archevêqúe de Beaumont fit imprimer furtivement dans le bréviaire, et sous le nom de Vintimille, l'un de ses devanciers. Le curé de Saint-Roch l'avait rectifié dans un office de la même fête, qu'il présenta à l'archevêché et qui fut refusé.

Cette fête ne fut jamais universellement admise dans les paroisses de Paris ; elle fut même proscrite dans celle de Saint-André-des-Arts, par un acte judiciaire dont l'insertion trouve ici sa place ; car, le 11 juin 1776, sur la requête de MM. les marguilliers de Saint-André-des-Arts, le parlement rendit l'arrêt suivant, que nous ne citons pas comme une autorité compétente, quant à la doctrine, mais comme un monument historique.

« Vu par la cour la requête à elle présentée par les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-André-des-Arts, à ce que pour les causes y contenues, il plût à notre dite cour permettre aux supplians de faire assigner le sieur Armand, curé de Saint-André-des-Arts, pour qu'il lui soit fait défense à l'avenir de célébrer la fête du sacré cœur ; et cependant, par provision, ordonner qu'il sera sursis à la célébration de ladite fête, jusqu'à ce que, sur les conclusions de notre procureur général, il en ait été autrement ordonné par notre dite cour. Signé Tamart, procureur. Conclusion de notre procureur général : Ouï le rapport de M. Pomier, conseiller ; tout considéré ; *notre dite cour* permet aux supplians de faire assigner en icelle

qui bon leur semblera aux fins de leur requête ; et cependant, par provision, ordonne qu'il sera sursis à la célébration de ladite fête, jusqu'à ce que, sur les conclusions du procureur général du roi, il en ait été autrement par notre dite cour ordonné. »

Cet arrêté fut signifié au curé de Saint-André-des-Arts et dénoncé aux vicaires de chœur, le 15 juin, veille du jour auquel devait être célébrée dans cette paroisse la fête du sacré cœur; en conséquence il n'en fut pas question.

La grande dévotion était à Saint-Sulpice, qui avait pour curé Languet, frère du biographe de Marie Alacoque. Dans une explication qu'on y débitait, il était dit que c'est la fête du sacré cœur, sans relation spéciale au reste du sacré corps; que ce cœur doit être pris dans la signification naturelle et matérielle. Ailleurs on répandait avec profusion des estampes contenant chacune douze médaillons, un cœur couché dans une crèche entre un bœuf et un âne; un cœur qui jette du sang dans un calice, pour marquer que ce muscle institue l'eucharistie; un cœur lié à une colonne et flagellé ; un cœur cloué à la croix; un cœur dans un tombeau ; un cœur ressuscité [1], etc., etc.

Des gravures sur le même sujet, récemment apportées d'Italie, présentent l'une les figures de Jésus-Christ et de la Vierge, avec les inscrip-

[1] La Dissertation, pag. 355 *et suiv*. Lettre instructive d'un théologien, pag. 56.

tions : *Venite ad me omnes*, sous celle du Sauveur; *Transite ad me omnes*, sous celle de sa mère. Dans l'autre gravure, on voit les cœurs de Jésus et de Marie, mais celui de Jésus est au dessous.

Des gravures des sacrés cœurs de Jésus et de Marie sont actuellement multipliées à l'infini. Les curieux vont voir, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le tableau allégorique de la France sous la figure d'une femme vêtue à la légère avec les bras nus, invoquant le sacré cœur comme amende honorable des profanations, des sacriléges exercés pendant la révolution sur l'eucharistie, représentés dans des hosties peintes sur le pavé. Mais quelle idée religieuse (dit un auteur déjà cité) offre à l'esprit l'invocation d'une partie de la personne divine, des faveurs de cet adorable personne toute entière contenue dans les hosties consacrées [1] ?

L'établissement de la fête du sacré *cœur*, seulement permise sous l'archevêque de Beaumont, a été ordonné par le prélat actuel de Quelen, qui avoue toutefois la nouveauté de cette institution, puisqu'il ne la fait remonter qu'à un peu plus d'un siècle. Ce caractère de nouveauté, qu'on avoue enfin, n'est pas propre à lui concilier l'assentiment universel.

Boulogne, évêque de Troyes, la fait remonter à une époque bien antérieure, car en sa faveur il invoque la tradition; mais prudemment il s'est

[1] Tabaraud, *ibid.*, pag. 68.

abstenu d'en alléguer les témoignages. Il fait sentir aux fidèles que cette dévotion ne doit pas considérer le cœur de Jésus-Christ comme isolé, et abstraction faite de son humanité toute entière et de sa divinité ; c'est là du moins un désaveu tacite des écrits multipliés dans lesquels les cordicoles considéraient le cœur purement charnel, et lui adressaient des hommages. C'est le correctif que demandaient sans cesse les antagonistes de cette fête, c'est une concession raisonnable à leur zèle pour l'orthodoxie; mais il semble que le prélat ait voulu dédommager l'amour-propre des cordicoles, en accumulant sur la tête des opposans les objurgations les plus odieuses. Il faut voir avec quelle hauteur il les appelle superbes, téméraires, tristes échos de nos frères errans, plus dangereux que les impies eux-mêmes, factieux, révolutionnaires, etc., etc.; et l'on conçoit qu'il est impossible de réfuter de tels argumens. Il reste à savoir si la dévotion dont il s'agit, par la nature même des expressions employées dans sa liturgie, ne sera pas ramenée sans cesse dans les hommes peu instruits à un culte charnel et matériel. Le même évêque y assure que « la sainte Vierge est » médiatrice auprès de Dieu comme le Fils l'est » auprès de son Père [1]. » Cette assimilation, cette parité heurte évidemment le culte catholique.

[1] Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes, sur la fête du sacré cœur, in-8°., Troyes, 1824.

À Beauvais, dans une chapelle de l'église Saint-Pierre, on a placé un tableau où l'on voit Jésus-Christ montrant un cœur environné d'une grande auréole; en arrière est une croix qui paraît presque renversée.

En 1779, Pie VI se crut obligé de sévir contre une nouvelle Alacoque du mont Liban, qui avait fondé quatre monastères sous l'invocation du *sacré cœur*, les uns d'hommes et les autres de femmes. Il devait en sortir des apôtres de l'un et de l'autre sexe pour réformer l'église, et bientôt arriverait le rétablissement des jésuites et la destruction du jansénisme. On révérait cette prétendue sainte; le patriarche des maronites s'était fait son disciple. Mais des hommes sensés ayant dénoncé l'inspirée à Rome, le pape, sur l'avis de cinq cardinaux de la Propagande, publia le bref *Apostolica sollicitudo*, adressé aux évêques, au clergé et aux fidèles maronites; il statue que la religieuse visionnaire *Eudie* ou *Anne Agémi*, rétractera ses erreurs; qu'elle rétractera de même sa calomnie inventée pour noircir des hommes, et même des prélats vertueux. Elle livrera ses écrits, et sera enfermée sous la direction d'un confesseur sage. Ses couvens seront abolis, ainsi que sa confrérie du sacré cœur. Le patriarche, suspendu de toutes fonctions excepté celle de la prêtrise, viendra à Rome rendre compte de sa conduite. « Qu'avons-nous cherché dans ces résolutions, dit le pape, sinon de maintenir parmi vous, dans

» toute leur intégrité, la foi, la religion et la » piété? »

En 1789, le même pontife, Pie VI, par un bref du 28 septembre, réintègre dans ses fonctions le patriarche maronite Joseph-Pierre de Stephanos; ses infirmités l'ont empêché de se rendre à Rome, mais sa confession de foi atteste qu'il est revenu de ses erreurs concernant Eudie Agémi, religieuse du couvent de Becorche, dans le Chesroan, près d'Antoura, prétendue fondatrice d'un ordre du sacré cœur de Jésus. Il rejette les opinions de cette femme, et surtout l'union prétendue de l'âme et du corps d'Agemi au corps et à l'âme de Jésus-Christ. Il révoque sa lettre encyclique du 17 mai 1787, accepte les décrets de la Propagande, du 15 juin 1779, confirmés par le pape, dont le premier abolit l'institut et la confraternité du sacré cœur, fondés par Agemi, et l'autre qui l'avait suspendu de ses fonctions. Il déclare, en outre, que la secte condamnée des francs-maçons n'a point de partisans chez les maronites [1]. Anne Agemi, appelée Eudie par divers auteurs, et dont parle Volney dans son *Voyage de Syrie*, est morte vers l'an 1813 [2].

On m'a communiqué les constitutions manuscri-

[1] Un extrait du Bref en arabe et en italien, dans la Bibliotheca arabica de Schnurrer, pag. 320 *et suiv.*

[2] Journal des Voyages, par Verneur, in-8°., Paris, 1822, pag. 356 *et suiv.*

tes sur la règle de saint Benoît, « à l'usage de la société » des *victimes* de la très-sainte volonté de Dieu de » l'ordre de Cîteaux, de l'étroite observance. » Ce sont celles que l'on suivait chez les trapistes de Grosbois. En rendant hommage aux dispositions extrêmement édifiantes qu'elles renferment, et à la touchante piété qui régnait, dit-on, dans cette maison, j'observerai toutefois que les expressions d'*outrages faits au sacré cœur de Jésus*, répétés plusieurs fois dans le chapitre XIII, sont toujours très-fautives ; elles tendent à isoler le cœur de Jésus-Christ de sa personne ; or, c'est sa personne entière, c'est l'Homme-Dieu qui est outragé par le péché.

L'incrédulité, qui tant de fois accusa l'église catholique de peindre Dieu comme un être implacable, lui reproche, d'un autre côté, d'admettre pour les pécheurs des actes expiatoires. Qu'il nous suffise ici de signaler cette contradiction. L'indulgence est, en matière religieuse, ce qu'en droit civil on nomme *faire grâce ;* c'est une faveur accordée au repentir : mais ici, comme en tout, l'abus est à côté du bien. Il serait curieux, mais non édifiant, de grouper dans un tableau cette prodigalité d'indulgences accordées à des institutions, des confréries, des actes de dévotion, indulgences auxquelles les gens instruits, ecclésiastiques ou laïques, attachent communément très-peu d'intérêt, mais qui sont en crédit parmi la classe la moins éclairée du peuple.

Dans un ouvrage intitulé : « Instructions, exer-
» cices de piété, règlemens à l'usage des fidèles
» associés à la confrérie du sacré cœur de Jésus,
» érigée dans l'église paroissiale de Saint-Nizier
» de Lyon [1], on lit que la dévotion au sacré cœur *appartient à tous les siècles*, quoiqu'ensuite il soit dit qu'elle était réservée aux derniers âges [2]. Viennent ensuite des indulgences plénières pour le premier vendredi de chaque mois, une autre pour un jour de chaque mois, au choix de chaque associé; de sept ans et sept quarantaines les quatre dimanches qui précèdent la fête du sacré cœur; une de soixante jours pour chaque œuvre pie de la journée, etc. [3]. Ce vague indéterminé d'œuvres pies est un grenier d'abondance.

L'ouvrage qu'on vient de citer énonce textuellement que la dévotion au sacré cœur est fondée sur les principes immuables de la foi [4]; et partout il suppose que cette dévotion est instituée par l'église, quoiqu'il se garde bien d'en produire la preuve. Cette assertion n'est pas textuellement, mais équivalemment, dans le mandement par lequel l'archevêque actuel de Paris statue que cette fête sera célébrée annuellement dans tout son diocèse le second dimanche de juillet : « car, dit-il, il ap-
» partenait à l'église, et il n'appartenait qu'à elle,

[1] In-12, Lyon, 1818.
[2] Pag. 27 et 73.
[3] Pag. 98 *et suiv.*
[4] Pag. 26 et 27.

» de diriger ses enfans dans les routes de cette dé-
» votion ; » rien de plus vrai.

La congrégation des rits et le pape ont fixé le sens dans lequel cette dévotion est admissible comme culte symbolique ; c'est en ce sens que l'expose le cardinal Gerdil [1]. Cette explication, émanée d'autorités si respectables, est conforme aux principes de la saine théologie ; et certainement l'église, infaillible, dispersée ou assemblée, ne s'énoncerait pas autrement ; mais il est de toute certitude que, jusqu'ici, l'église n'a pas été dans le cas de décider dogmatiquement sur ce sujet ; et, si le cas se présente, elle ne manquera pas de prémunir les fidèles contre l'erreur d'un culte matériel et adressé à l'une des parties du corps adorable de Jésus-Christ. Le mandement de l'archevêque de Paris indique, sous ce point de vue, la fête qu'il institue ; mais c'était l'objet capital, sur lequel il fallait insister. N'était-ce pas le cas de mettre sous les yeux des diocésains le canon du concile d'Éphèse, qui prononce anathème contre quiconque soutient que Jésus-Christ doit être adoré dans chacune de ses natures, de manière à établir deux adorations, l'une de Dieu, l'autre de l'homme, au lieu d'une seule adoration du Verbe incarné [2] ? Une explication détaillée à cet égard était indispensable à une époque où la dévotion nouvelle au

[1] Tom. XIV, de ses œuvres.

[2] Labbe, tom. III, pag. 409.

sacré cœur semble remplacer une foule d'autres dévotions; à une époque où l'ignorance affligeante de la plupart des fidèles, même dans le diocèse de Paris, ne seconde que trop la tendance vers un culte matériel, en sorte que le culte de Dieu ne soit que secondaire, et concomittant à celui de la dévotion nouvelle. La manière dont elle a été, dit-on, solennisée, fortifierait ces réflexions.

A Sainte-Geneviève, quatre ecclésiastiques, pieds nus, portaient sur un brancard un cœur doré, et le Saint-Sacrement suivait.

A Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le prédicateur fit agenouiller les assistans pour se dévouer au sacré cœur.

A Sainte-Marguerite, le prédicateur lança des anathèmes contre les opposans à cette fête.

Dans les sermons prononcés à cette occasion, on a remarqué, comme dans le mandement, comme dans l'office, ce mélange de culte matériel et de culte spirituel qui n'offre pas de notions exactes et précises [1].

Ce défaut est frappant dans les offices du sacré cœur, de France, d'Italie et d'autres pays; on s'est attaché au mot et l'on a négligé la chose. Pour les compiler, les rédacteurs ont rassemblé soigneusement les passages de l'Écriture et des pères où se trouve le mot cœur. *Le mot cœur de Jésus leur a imprimé une sorte de vertige.* On demandera

[1] Tabaraud, pag. 93.

sans doute quel est le téméraire qui s'exprime ainsi? Lecteur, c'est un grand partisan de la dévotion au sacré cœur; c'est le père Rossignol, jésuite, au dire duquel l'instituteur, son confrère La Colombière, était un des plus grands saints du dix-septième siècle [1]; car il s'agit ici d'une dévotion jésuitique. Aux écrivains, cités précédemment, de la société, on peut en joindre beaucoup d'autres, Mozzi, Muzzavelli, etc., etc.

L'honneur rendu à la plus parfaite des créatures est conforme à l'esprit de la religion; mais il faut se fixer invariablement sur la limite qui sépare la chose de l'abus qu'on peut en faire. En 1673, un décret du saint-office de Rome condamna et abolit, comme un abus, toutes les confréries de l'*Esclavage de la mère de Dieu*, et défendit, sous des peines graves, les chaînes, images, médailles et livres de cet esclavage [2]; mais, quelque temps après, parut un recueil de rêveries intitulé, *La Cité mystique de Dieu*, par Marie d'Agreda, qui apprit une foule de belles choses; par exemple, ce que la sainte Vierge avait pensé dans le sein de sa mère; le nombre d'anges occupés à la servir dès qu'elle fut au monde. Peu après sa naissance

[1] Édition générale des Œuvres de Rossignol, in-8°., Turin, 1803, pag. 141 *et suiv.*, et ses Mélanges, 4e. recueil, in-8°., Paris, 1805, pag. 124.

[2] Les Avertissemens salutaires de la bienheureuse Vierge à ses dévots indiscrets, par M. Windelfets, in-8°., Gand, 1674.

elle fut transportée au ciel pour être présentée à Dieu le père, tandis qu'un ange fut bercé, emmaillotté et nourri à sa place. Avant l'annonciation, elle fut attaquée par sept légions de diables, composées chacune de dix mille, qui, toutes repoussées, se réunirent pour donner un assaut général de soixante-dix mille diables, qui, ayant également échoué, furent condamnés à rester en enfer sans pouvoir désormais tenter personne, etc. Cet ouvrage, en 8 vol., fut réimprimé à Bruxelles au commencement du siècle dernier, par ordre de la princesse Marie-Élisabeth, sous la direction d'un jésuite, son confesseur.

Dans la suite, ce que Benoît XIV avait prévu arriva : on voulut aussi une fête du *cœur de Marie.* Il l'avait prévu, parce que, sans doute, il connaissait les rêveries débitées sur cet article (même avant qu'il fût question du sacré cœur) par Eudes de Mézerai, frère de l'historien de ce nom, et fondateur des eudistes.

Une Marie des Vallées, née dans un petit village entre Caen et Bayeux, morte à Coutances en 1655, âgée de soixante-six ans, « s'engagea » à souffrir tous les supplices de l'enfer pour en » garantir les pécheurs. Dieu la prit comme une » balle, et la jeta, de toute sa raideur, dans le » plus profond de l'enfer..... Elle a servi de mé» diatrice pour les hommes, et elle a guéri Jésus» Christ du courroux qui le travaillait contre le

» péché. » C'est le père Eudes qui parle dans la vie de cette fille ; ouvrage manuscrit, mais répandu, et dont un extrait seulement a été publié..... Un jour elle se vit elle-même dans le saint-sacrement..... En 1646, Jésus-Christ lui ordonna d'aller au ciel saluer tous les saints : elle s'y rendit ; et voyant les saints qui ne faisaient rien, elle les prit pour des fainéans, et voulaient les chasser pour travailler au salut des âmes. « Que » font ces saints en paradis ? disait-elle à Dieu ; » que ne viennent-ils nous aider sur la terre ? » En récitant trois rosaires par jour, depuis Pâques jusqu'à la Fête-Dieu, le Seigneur lui promit de délivrer chaque jour trente-quatre mille âmes du purgatoire. — Marie des Vallées contestait souvent avec Jésus-Christ, qui lui disait : « Faites cela, » sinon vous ne m'aurez point — Eh bien ! répli» quait-elle, je ne vous aurai pas, etc..... » Son directeur, le père Eudes, avait sollicité une somme de dix ou douze mille francs du cardinal de Richelieu, pour fonder ses missions, en lui promettant, sur la révélation de Marie des Vallées, que, s'il voulait accorder cette somme, il vivrait encore trente ans. La somme fut promise, mais non payée, parce que, le même jour, le cardinal fut atteint de la maladie qui l'entraîna au tombeau. Marie des Vallées, dans une conférence avec Jésus-Christ, le prie d'admettre Richelieu en paradis. Jésus-Christ lui répondit : « Non, Marie ; je ne » puis vous accorder le cardinal. Je vous donnai

» deux évêques il y a huit jours, contentez-vous-en » si vous voulez. »

Dieu la destinait à la conversion du monde entier, associée à douze frères, qui seraient douze apôtres... Marie Alacoque avait fait des vers contre ses contradicteurs; Marie des Vallées en fit aussi contre des capucins qui lui étaient opposés. Le père Eudes assure que Jésus-Christ avait révélé à cette fille la dévotion au *cœur de la Vierge*, en lui disant qu'il punirait ceux qui s'y opposeraient; à quoi la sainte Vierge ajouta que cette fête serait un jour une seconde fête du saint-sacrement. L'officialité de Coutances, en 1658, condamna cette extravagante.

Michault, avocat de Dijon, assure, dans ses *Mélanges*, que Marie mourut comme elle avait vécu, sans recevoir les sacremens, et cependant son curé l'enterra dans son église. Le père Eudes obtint du parlement de Rouen la permission de l'exhumer et de la transférer dans la sienne; mais, craignant une opposition de la part du curé et des paroissiens, il exécuta l'arrêt avec tant d'empressement et si peu de précaution, qu'au lieu du corps de Marie des Vallées, il enleva le corps d'un sergent enterré au même endroit; et ce corps, d'après l'idée du père Eudes, opérait des miracles sous le nom de Marie des Vallées [1].

[1] Mélanges historiques et philosophiques, par Michault, avocat au parlement de Dijon, in-8°., Paris, 1755, tom. I, pag. 324 *et suiv.*

Il faut se rappeler que, vers la même époque, existait à Caen la *compagnie de l'Hermitage*, dont chaque confrère prétendait avoir, à tour de rôle, son rayon ou révélation. Le présidial de cette ville rendit, en 1660, une sentence contre ces fanatiques.

Le père Eudes avait composé l'office du cœur de Marie[1], dont il faisait célébrer la fête solennelle avec octave. Dans une de ses prières, on lisait : « *Je vous salue, Marie, fille de Dieu le » père.* » Cette dévotion avait tellement aliéné l'esprit d'un minime, nommé *Cornet*, que prêchant à Morteau, en Franche-Comté, il disait : « Les » vierges folles ne purent entrer en paradis, parce » qu'en frappant à la porte, elles avaient dit : *Sei- » gneur! Seigneur!* si elles eussent crié : *Mada- » me! Madame!* à l'instant la salle des noces leur » eût été ouverte[2]. »

Lafiteau, évêque de Sisteron, digne émule de l'évêque Languet, publia en 1759, *la Vie et les Mystères de la Très-Sainte Vierge*; il raconte (et il faut l'en croire sur parole) que saint Joachim et sainte Anne avaient vécu plus de vingt ans sans avoir de fruit de leur mariage. Il fait sonner

[1] Offices dressés en l'honneur du divin cœur de Jésus, du très-sacré cœur de la bienheureuse vierge Marie avec les octaves, in-12, Caen, 1676. On voit par l'approbation que l'auteur de l'ouvrage est le père Jean Eudes.

[2] L'extrait du sermon dans les Œuvres d'Arnaud, tom. XXX, pag. 475; et la *Lettre aux cordicoles*, pag. 7.

toutes les cloches, tapisser toutes les rues, illuminer toutes les maisons d'Éphèse, quand le concile eut décidé contre Nestorius la maternité divine. A l'inhumation de la sainte Vierge, les fidèles assistèrent avec des cierges allumés [1]. Ces citations sont plus que suffisantes pour apprécier l'ouvrage.

« Les dévots au cœur de Marie l'unissent à celui » de Jésus-Christ, parce que le petit corps de Jé- » sus se forma de quelques gouttes de sang expri- » mées du cœur de Marie par la force de l'amour. » L'archevêque de Beaumont joint, au culte du *beau cœur* de Jésus, celui des *aimables* et *charmantes qualités du cœur* de la sainte Vierge : Il y a *collecte, secrète et post-communion* en mémoire du *cœur de Marie*; et l'on y dit qu'il est parfaitement semblable à celui de Jésus-Christ, en charité et en miséricorde. Ajoutez qu'on a travesti ces mots du *Magnificat*, *exultavit spiritus meus*, en traduisant *mon cœur a tressailli*. En 1788, Hachette des Portes, évêque de Glandève, régala son diocèse d'une instruction sur l'excellence, les caractères et les avantages de la dévotion au cœur de Marie; il déclare que c'est par l'*inspiration du ciel qu'il a établi la dévotion au très-saint cœur de Marie*. (On a demandé les preuves de cette

[1] *La Vie et les mystères*, etc., Paris, 1759; et Lettre d'un Bourdelais à un de ses amis, au sujet de l'ouvrage de M. Lafiteau.

révélation). Il ajoute que *le sacré cœur de Marie* a banni toutes les hérésies de la face de la terre, en sorte qu'il n'y a plus ni anabaptistes, ni méthodistes, ni luthériens, ni calvinistes, etc.

Les litanies et les livres multipliés sur le sacré cœur de Marie, et particulièrement le livre du père Croiset, sont rédondans d'expressions qui n'éclairent pas l'esprit, d'images accumulées et bizarrement contradictoires, d'après lesquelles le cœur de la sainte Vierge est un soleil, une étoile, un rayon, un char enflammé, un tabernacle, une fournaise, un propitiatoire, un sanctuaire, un arsenal, un oracle, une couche virginale, un océan, une fontaine, une rosée, un élixir, etc. C'est là un vrai galimatias, auquel je ne vois de comparable que celui d'un chanoine honoraire de Nanci, Domers, chapelain du prince de Hohenloe, à Lunéville : « Je ne suis rien, je ne puis rien; je ne vaux rien, » je ne mérite rien; on ne me doit rien, au rien il » ne faut rien, etc., etc., etc. [1]. » Trente-huit ou quarante phrases du même genre composent cette énumération puérile. Est-ce donc avec de telles inepties qu'on fait connaître, aimer, respecter, pratiquer la religion? Le but de l'auteur est sans doute d'inculquer l'humilité. Quoi de plus

[1] Le Saint Rosaire, ou manière de dire le chapelet les fêtes et dimanches, usitée dans la chapelle du château de Lunéville, par l'abbé Domers, etc., in-32, Lunéville et Nanci, 1821, pag. 68 *et suiv.*

propre à inspirer ce sentiment, que les paroles de Jésus-Christ : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*, qui contiennent simultanément le précepte, l'objet du précepte et l'exemple?

Dans la plupart des livrets où l'on a réuni la dévotion au sacré cœur de Jésus et à celui de Marie, de même que dans beaucoup de gravures et d'images, on voit que les deux cœurs sont placés sur la même ligne. Quoique la sainte Vierge soit la première, la plus illustre des créatures, le culte de latrie n'est dû qu'au Créateur; mais, en mettant parallèlement et au même niveau le cœur de Jésus-Christ et celui de sa sainte mère, n'y a-t-il pas danger imminent d'induire en erreur des fidèles peu instruits?

D'après ces réflexions dictées par l'amour le plus pur de la religion, on peut apprécier certains apologistes de ces dévotions nouvelles qui, à la disette de raisons, substituent des qualifications odieuses contre quiconque ne partage pas leurs opinions, et traitent de rebelles à l'Église des hommes qui, au risque d'être calomniés, craignent qu'on ne blesse l'intégrité de sa doctrine.

Si c'est un crime d'en retrancher quelque chose, c'en est un autre, dit Bossuet, d'y ajouter [1]. Or, ces dévotions aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie, inconnues à la primitive Église, n'ont aucun fonde-

[1] Appendix ad Defens.

ment dans la tradition, ni dans l'Écriture, et l'on défie d'y appliquer la règle de Vincent de Lerins, adoptée dans l'Église universelle : *ce qui, en tout temps, en tout lieu, a été cru par tous.*

Outre les dénominations de *cordicoles* chez les Français, de *cordialâtres* chez les Italiens, on donna aux partisans de la double dévotion, établie par Marie Alacoque et Marie des Vallées, le nom de *Marionnettes*. Un calembour ne prouve rien; des plaisanteries de ce genre jettent sur la religion un reflet qui afflige les vrais chrétiens. A côté de ces dévotions, dont les fondateurs et promoteurs furent la plupart des jésuites, des eudistes, des sulpiciens, se placent naturellement les fêtes de la *portioncule*, la *ceinture de saint Thomas d'Aquin*, le *cordon de saint François*, ses *stigmates*, le *scapulaire*, les petits cierges que des femmes brûlent sur des triangles dans les églises de Paris, et une foule d'autres puérilités.

Le *très-sacré rosaire* se compose de deux prières, les plus respectables : l'Oraison dominicale et la Salutation angélique. Un libelliste, qui a donné tant de preuves de sa mauvaise foi, était seul capable de supposer que les prières mêmes étaient l'objet d'une critique qui ne concerne que leur répétition fastidieuse. Elle était tolérable, lorsqu'une ignorance profonde couvrait le monde, et que très-peu de personnes savaient lire. Ces temps sont changés, il ne nous reste que la crainte de les voir renaître ; mais en aucun sens, peut-on approuver

ces tableaux qui représentent la sainte Vierge distribuant des chapelets à saint Dominique; usage si justement critiqué par Thiers, et si mal défendu par Richard [1]? Quelques-unes de ces dévotions se sont ensevelies dans le même tombeau que les ordres mendians; mais la cupidité et l'ignorance en maintiennent plusieurs, malgré les décrets ecclésiastiques pour épurer tout ce qui a rapport au culte des saints, et à la vénération de leurs reliques. Quoi de plus sage, à ce sujet, que les canons du quatrième concile de Latran [2] et de celui de Trente [3]? Le peuple, toujours charnel, toujours enfoncé dans les sens et la matière, a besoin qu'on travaille sans relâche à élever son âme, à le ramener vers le monde intellectuel; et des prêtres amusent, tranchons le mot, *trompent* le peuple par de pieuses fadaises qui n'éclairent pas l'esprit, qui ne corrigent pas le cœur, à l'ombre desquelles s'endorment dans une fausse sécurité, tant de gens corrompus qui, substituant l'accessoire à l'essentiel, et les moyens au but, s'efforcent ensuite de concilier des actes religieux avec des inclinations désordonnées! Les pasteurs trouvent sans doute que ce pharisaïsme leur est plus commode ou plus lucratif que d'inculquer les preuves fondamentales

[1] Thiers, *Traité des superstitions*, tom. II, liv. 4, chap. 7; et Richard, *Dictionnaire ecclésiastique*, article *Rosaire*.

[2] Quatrième concile de Latran, can. 62.

[3] Chap. 3, session 22.

de la religion, si méconnues aujourd'hui. Dans ces pratiques, étrangères aux beaux siècles de l'Église, reconnaît-on l'auguste majesté de l'Évangile? Le maintien des niaiseries mystiques calomnie la religion catholique aux yeux des hérétiques. Que de gens peu éclairés, confondant l'esprit du christianisme avec des pratiques dont on veut le surcharger, conçoivent de l'aversion pour les devoirs qu'il impose, et s'en éloignent par la crainte d'être assimilés à ceux qui veulent lui associer les conceptions du délire! Le problème suivant n'est pas encore résolu: Les incrédules sont-ils plus nuisibles à la religion en attaquant sa doctrine, que les superstitieux en lui donnant le caractère de l'ineptie?

Ici finirait ce long chapitre, s'il n'était indispensable d'appeler l'attention du lecteur sur le but secret auquel se rattache la dévotion au sacré cœur.

En 1763, Joly-de-Fleury, dans ses rapports aux assemblées du parlement de Paris, insiste particulièrement sur l'association du sacré cœur, l'un des élémens du système dominateur des jésuites, qui travaillent sans relâche à étendre par tout la dévotion *aux cœurs de Jésus et de Marie.* Elle entre dans le plan de leur père Felici, fondateur de l'*Union des prêtres de Saint-Paul*, décédé en Italie dans les bras de ses confrères, le 29 novembre 1819[1]. Cette dévotion est en haute faveur

[1] L'article du père Felici dans le Dictionnaire histori-

dans la congrégation actuelle, dont si long-temps on a nié l'existence, avouée enfin à la tribune des députés par l'évêque d'Hermopolis; le sacré cœur était, comme on sait, un des signes de ralliement dans la Vendée. Ainsi, jésuites, Vendée, congrégation, ultramontains, sont pleinement d'accord sur cet article. Le sacré cœur est l'emblème d'un parti, dont les coryphées astucieux dénaturant la religion qui les désavoue, qui les condamne, veulent en faire un instrument politique pour consacrer le despotisme et asservir les nations.

que, par l'abbé de Feller, in-8°., Paris, 1828, 7e. édit.; tom. IV, pag. 18 *et suiv.*

CHAPITRE XXI.

NOUVEAUX PÉLAGIENS.

La transmission du péché d'Adam à sa postérité est un mystère impénétrable à la raison, mais un fait incontestable, que la raison même avait presque deviné. Cet âge d'or si célèbre dans la haute antiquité, est-il autre chose que l'histoire du Paradis terrestre et de l'état d'innocence dont le souvenir, conservé par la tradition des peuples, fut ensuite défiguré par la mythologie ? Orphée, Timée de Locres, Platon, Cicéron, avaient entrevu que l'homme n'est pas tel qu'il sortit des mains du Créateur; que, par un crime quelconque, la nature humaine était déchue de sa dignité première[1]; ils en voyaient les tristes résultats dans cette lutte perpétuelle de la raison, qui montre le bien,

[1] Hiérocles, In aur. carmini, pag. 234, 254 *et suiv.* — Platon, in Tim. et apolog., cap. 33. — Cicero, édit. Olivet, tom. III, pag. 577. — August. contra Pelag., liv. 4; et de Peccato originali per lumen rationis etiam gentibus cognit. — Dissertatio, par Jablonski, dans ses Opuscules, tom. IV, pag. 483 *et suiv.*

et des passions qui entraînent au mal[1]. Les difficultés que présente l'éducation des enfans pour assouplir leurs volontés, et les former à la vertu, ne sont-elles pas un symptôme évident de notre dégénération morale? Elles attestent, comme Dieu le déclare lui-même, dans la Genèse, que l'homme est enclin au mal dès sa jeunesse[2]. Saint Paul retrace énergiquement ce combat de la chair et de l'esprit sous l'emblème de deux hommes dans la même personne[3].

Platon n'y trouvait de remède que dans une intervention spéciale de la divinité pour nous instruire; et Porphyre, ennemi juré du christianisme, pensait que, pour délivrer les hommes d'une calamité universelle, un moyen pareillement universel et applicable à tous était nécessaire, mais qu'aucune secte de philosophes ne l'avait encore trouvé[4].

L'origine du mal physique et du mal moral sur laquelle ont tant disputé les philosophes est un problème insoluble, une énigme inexplicable, autrement que par la connaissance du péché originel. La révélation nous dévoile les merveilles de

[1] Ovid., Métamorph., liv. 7.— Video meliora proboque, deteriora sequor. Cette pensée d'Ovide est empruntée de la Médée d'Euripide, v. 1077.

[2] Genes., 8, 21.

[3] Galat., 5; 17.

[4] Plato. Apolog. Socrat. et de Repub. — August. *de Civitate Dei*, liv. 10, c. 32; et Abrégé des principales preuves de la vérité et de la divinité, etc., par Chirol, pasteur à Londres, in-16, Londres, 1803, pag. 14.

la création et les merveilles plus grandes de la rédemption ; mais ensuite la difficulté de concilier la prédestination, la grâce et le libre arbitre, est devenue pour les théologiens l'objet d'interminables controverses [1].

Fils de l'orgueil et de l'ingratitude, contemporain à la chute du premier père [2], le pélagianisme est l'erreur la plus répandue ; l'erreur des Juifs charnels qui attendent le salut de leur propre justice, au lieu de l'attendre du Rédempteur ; l'erreur d'une foule de prétendus chrétiens qui, sans la professer extérieurement, comptent sur leurs forces naturelles pour opérer le bien. A cette erreur se rattachent presque toutes les défections qui, dans le cours des siècles, ont affligé l'Église, et la défection finale de la gentilité.

Le pélagianisme est en quelque sorte inhérent à l'homme frappé de la double plaie de l'ignorance et de la concupiscence, dégradé par la chute originelle, qui a plus encore affaibli sa volonté qu'elle n'a offusqué son intelligence : cette erreur, bien plus ancienne que l'hérésiarque anglais de qui elle emprunte son nom, se montre fréquemment dans les écrivains de la gentilité.

Sénèque prétend que la sagesse chez l'homme, étant son ouvrage, le rend à cet égard supérieur

[1] Exposition historique de toutes les hérésies, les erreurs que l'église a condamnées sur les matières de la grâce et du libre arbitre, in-12, Amsterdam, 1716.

[2] Walchius, de Pelagianismo ante Pelagium.

à Dieu, qui la possède par sa nature [1]. Cicéron autorise à se glorifier des vertus qu'on a; ce qu'on ne pourrait pas, dit-il, si nous les tenions de Dieu, et non de nous-mêmes [2]. Horace ne demande à ses dieux que la vie et les richesses; il se charge d'être vertueux par ses propres forces [3]. Duguet, qui a rassemblé sur cet objet divers passages de ces trois auteurs, dans son *explication de la Passion* [4], aurait pu enfler prodigieusement son recueil.

Combien est différent le langage de l'auguste religion! Après avoir révélé à l'homme son origine, la désobéissance de nos premiers parens, la dégradation héréditaire de leur postérité, elle lui montre un réparateur par lequel, seul, il peut reconquérir le bonheur dont il était exclus; sous le ciel il n'est pas d'autre nom que celui de Jésus-Christ, par lequel nous puissions être sauvés [5]. Sans lui nous ne pouvons faire aucun bien [6]. Qu'avez-vous, nous dit l'apôtre, que vous n'ayez reçu [7]? Enfans de colère [8], incapables d'aucune action méritoire, vous

[1] Sen., epist. 53.

[2] Cicero, *de Natura deorum*, pag. 253, edit. 1565, Lutetiæ.

[3] Horat., epist. lib. 1, epist. 18, ad Pollium.

[4] In-8o., Paris, 1728, partie 2, chap. 3, pag. 71 *et suiv.*

[5] Act., 4, 12.

[6] Joan., 15, 5.

[7] 1. Corinth., 4, 7.

[8] Éphes., 2, 3.

n'avez de vous que la corruption et le péché. Soyons francs contre nous-mêmes ; avouons de bonne foi notre faiblesse, dont tout nous avertit ; notre impuissance à opérer le bien, si la grâce du Tout-Puissant n'était la lisière qui nous soutient au-dessus de l'abîme. Mais si les droits et les dons de la nature sont communs aux hommes, ceux de la grâce ne sont pas répartis de même, sinon ils cesseraient d'être des grâces.

Le plan du christianisme est un tissu très-serré, où toutes les vérités s'enchaînent ; il en est de même des erreurs : l'une enfante l'autre. Telle est la raison pour laquelle ceux qui ont révoqué en doute la certitude ou les effets du péché originel, sont conduits par suite de cette erreur première, qui est très-féconde, à nier les bienfaits de la Rédemption, la nécessité du Baptême, de la foi en Jésus-Christ, le besoin et l'efficacité de sa grâce ; ou ils sont inconséquens au principe faux qui est leur point de départ ; c'est ce que prouvaient, d'une manière péremptoire, les saints pères qui combattaient Pélage, Célestius et Julien d'Éclane.

Il importe de remarquer cette connexion entre des erreurs qu'au premier coup d'œil on croirait très-diverses. Ceux qui nient la divinité de Jésus-Christ, surtout dans nos temps modernes, attaquent, pour la plupart, son sacrifice expiatoire, en écartant l'idée d'un Rédempteur. Ils sont plus disposés à préconiser les forces de la nature humaine, à contester la transmission du péché d'Adam

et ses suites funestes dans sa postérité [1]. Ainsi Arius et Pélage, Socin et Arminius se donnent la main. Les protestans eux-mêmes, et particulièrement Stackhouse, en font la remarque [2].

Les pélagiens prétendaient que les enfans morts sans baptême seraient, après le jugement dernier, dans un état préférable à celui d'aucun homme sur la terre. Zuingle, marchant sur leurs traces, soutint d'abord que le péché originel est une servitude, une pente au mal et non un péché; que l'enfant, n'étant pas né coupable, n'est pas asservi au démon; et que le déclarer sujet à la damnation s'il n'est pas baptisé, c'est juger témérairement[3]. Zuingle changea d'opinion; mais Arminius, Épiscopius, Courcelle se rapprochèrent de Pélage, et formèrent une secte à laquelle le premier donna son nom. Persécutés avec fureur en Hollande par le parti gomariste, qui suivait les principes de Calvin, elle jouit actuellement de la liberté. L'arminianisme ou le pélagianisme, car c'est presque la même chose, fit des progrès en Angleterre sous Jacques I[er]. ; il eut pour adhérens Wilkins, Worthington, Tillotson, Patrick, et plus récemment

[1] Horn, Commentatio de sententiis eorum patrum quorum autoritas ante Augustinum plurimum valuit de peccato originali, etc., in-4°., Gottingue, 1801.

[2] Traité complet de théologie, par Stakhouse, traduit de l'anglais, 4 vol. in-4°., Lausanne, 1760, tom. III, pag. 51 et 57, etc.

[3] Zuingle, de *Baptis.*; et in lib. *de peccat. originali.*

Wake, archevêque de Cantorbéry. Ce dernier prétend que les enfans des chrétiens sont héritiers des promesses, et il ouvre la porte des cieux à ceux qui meurent sans baptême, parce que ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas été baptisés [1]. Mais si cette raison est valable, elle milite également pour les enfans des Juifs et des idolâtres.

En France, Cameron, professeur calviniste à Saumur, mit en avant son *universalisme hypothétique*, qui demande, à la vérité, la foi en Jésus-Christ pour être sauvé; mais Mosheim avoue qu'au fond ce système n'est que le pélagianisme habilement déguisé [2]. Amyraut s'en constitua l'apologiste, et il fut adopté successivement par toutes les églises réformées, qui en cela s'éloignèrent de Calvin. Après des disputes très-longues et très-aigres sur les décrets absolus de Dieu et sur les forces de la nature, les gomaristes ont à peu près adopté les opinions des arminiens ou remontrans, qu'ils avaient si cruellement tourmentés au synode et après le synode de Dordrecht.

La prédestination au salut est-elle une conséquence de la prévision des mérites, ou antérieure et indépendante de cette prévision? Les théologiens, surtout parmi les protestans, ont beaucoup

[1] Les principes de la religion chrétienne, etc., par Wake, archevêque de Cantorbéry, in-12, Amsterdam, 1699, pag. 296.

[2] Mosheim, tom. V, pag. 382.

écrit sur cette question. De là, les supra-lapsaires, et les infra-lapsaires. La prédestination à la grâce et à la gloire est un abîme que la sagacité humaine ne pourra jamais sonder. Contentons-nous de savoir qu'elle est un dogme. Dieu a choisi dans la masse de corruption un certain nombre d'hommes pour les délivrer par Jésus-Christ; il leur donne une grâce qui détermine la volonté sans blesser la liberté, et les fait arriver à la vie éternelle [1]. Au décret d'élection est parallèle celui de réprobation. Dieu, qui est juste en infligeant une peine méritée, est-il injuste en refusant une grâce qui n'est pas due? Qui sommes-nous pour interroger l'Éternel et nous constituer juges de ses œuvres?

La prédestination est un pur effet de la bonne volonté divine et de sa miséricorde. Si nous sommes justifiés, c'est par sa grâce et par la rédemption en Jésus-Christ [2]. Ce que Dieu a prévu, arrivera infailliblement; mais la prescience fait-elle de l'homme une machine, gêne-t-elle sa liberté? Dieu, dit l'Écriture, ne se réjouit pas de la perte des vivans; il ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il qu'il vive [3]. Par

[1] L'auteur de la Lettre d'Eusèbe Philalète, à M. François Morenas (in-12, Liège, 1757), lui prouve que telle est la doctrine de saint Augustin.

[2] Rom., 3. 24. — Ephes., 1. 5, 2e. Timoth., 1. 9, ad Tit. 3. 5.

[3] Sapient., 1. — Ézéchiel, 34.

la bouche du prophète Osée ne déclare-t-il pas à Israël qu'il ne peut imputer sa perte qu'à lui-même [1]? Sous l'emblème d'une poule qui rassemble ses petits, ne reproche-t-il pas à Jérusalem qu'il a voulu de même rassembler ses enfans sous ses ailes et qu'elle a constamment refusé [2]? Mais, parce que Dieu a prévu que tels hommes ne se convertiraient pas, sa prescience empêche-t-elle que leurs actions soient le produit d'agens moraux et libres? En ce qui concerne la santé, la fortune et l'honneur, Dieu a prévu également le résultat qui d'avance est inscrit dans l'ordre de la prédestination, l'homme n'en peut douter. Cependant il emploie ses soins, ses efforts pour prévenir une issue fâcheuse. Il sait qu'en pareil cas la prédestination même l'engage à faire usage des moyens que Dieu lui donne, parce qu'il n'est pas obligé de faire un miracle en sa faveur. En cela l'homme raisonne avec justesse. Il n'y a que l'affaire du salut où l'on prend d'autres idées, où l'on veut que Dieu fasse tout. C'est la réflexion de Bourdaloue dans son admirable sermon sur la prédestination.

Le pélagianisme, en exagérant les forces de l'homme pour opérer le bien indépendamment de la grâce, fournissait un aliment à son orgueil. Le calvinisme, pour élever la prédestination

[1] Osée, 13, v. 9.

[2] Math., 23. 37.

anéantissant le libre arbitre, humiliait l'homme en apparence, mais lui ôtait la pratique des bonnes œuvres. Le calvinisme rigide en vint jusqu'à dire que les bonnes œuvres n'ont aucune part au salut, et que tout se réduit à une imputation des mérites de Jésus-Christ, sans autre chose que de croire. Alors le péché ne serait pour l'homme qu'une suite fatale de son existence.

La dureté de ce système a été goûtée par des libertins, charmés que la prédestination leur fût proposée d'une manière qui les rendait plus dignes de compassion que de blâme. Entre ces extrêmes, que fait l'église? C'est encore Bourdaloue qui parle : conduite par l'esprit de vérité, elle nous enseigne une voie qui, conciliant la crainte et la confiance, maintient dans l'humilité chrétienne sans préjudice de la ferveur, et qui excite en nous la ferveur sans blesser l'humilité chrétienne. Pour l'accomplissement de la prédestination, nous devons coopérer et travailler avec Dieu[1].

Les protestans avaient voulu d'abord élever la grâce aux dépens de la liberté; le concile de Trente les condamna. Des jésuites, par la bouche de Lainez, voulurent élever la liberté aux dépens de la grâce; le 15 juillet 1547, le concile s'écria : *foras pelagiani.*

L'hérésie pélagienne, réfutée d'une manière si

[1] Sermons de Bourdaloue, in-8., Paris, 1707, tom. I, pag. 387 *et suiv.*

lumineuse par saint Augustin, saint Prosper, saint Fulgence, et foudroyée par les conciles d'Afrique, par le second concile d'Orange auquel présidait saint Césaire d'Arles, par les décisions solennelles de toute l'Église, essaya vainement au 14ᵉ. siècle de se reproduire en Angleterre. Mais ensuite la tentative renouvelée par Molina, professeur à Evora, eut des succès désastreux. Dans sa prétendue *concordance de la grâce et du libre arbitre*, publiée en 1598 [1], il soutient que le décret de prédestination est fondé sur la connaissance anticipée du mérite des élus. La grâce n'est pas efficace par une force intrinsèque, par elle-même, mais par le concours de la volonté de l'homme. Elle lui est donnée dans des circonstances où Dieu a prévu qu'il en ferait un bon usage; il l'a prévu par sa science moyenne, c'est-à-dire par la connaissance des futurs contingens, fondée sur celle de la nature; par les facultés des êtres raisonnables, des objets qui leur seront présentés, des circonstances dans lesquelles ils seront placés, de l'influence que ces objets et ces circonstances auront sur leurs actions.

Le système de Molina eut pour défenseurs Vasquez, Suarez, Becan, Merat, Sfondrate, Pomay et les jésuites de Louvain. Plusieurs autres écrivains de cette compagnie se déclarèrent pour le salut des

[1] Molina, *Liberi arbitrii cum gratiæ donis*, etc., *concordia*, in-4°., Antuerpiæ, 1595.

païens. Rome établit la congrégation *de auxiliis*, dont les travaux, prolongés pendant bien des années, avaient pour but d'examiner la doctrine de Molina. Sa condamnation était sur le point d'être prononcée par Clément VIII, quand ce pape mourut subitement. Sous Paul V, son successeur, la bulle de condamnation était rédigée; mais les jésuites lui avaient rendu un service important dans des circonstances épineuses, leur crédit en empêcha la publication. Couverts de ce bouclier, ils inventèrent :

1°. *Le péché philosophique*, qui, dans leur système, est un acte contraire à la nature, à la raison, mais qui n'offense pas Dieu, et n'est pas mortel quand celui qui le commet ignore Dieu ou ne pense pas à Dieu. Par ce système, qui exige l'advertence actuelle à la malice d'une action pour pécher formellement, il s'ensuit que, plus on est endurci, moins on est coupable; et à force de crimes, en étouffant tous les remords, on pourrait acquérir l'impeccabilité : excellent moyen pour justifier Néron, Tibère, et tous les grands criminels.

2°. *L'état de pure nature*, dans lequel, selon Tournely, l'homme naîtrait sans grâce comme sans péché, mais cependant sujet à la mort et aux autres misères attachées à la nature même : hypothèse qui intéresse le dogme et la morale sur des points essentiels, sur des vérités capitales, et

qui tendrait à les ébranler [1]. On a dit avec justesse que ce système de pure nature est un véritable traité de paix avec le déisme.

3°. Les inventeurs du *probabilisme* furent deux dominicains, Barthelemi Medina, qui le mit au jour en 1577, et Louis Lopez, qui le suivit en 1585. Affligé de cette origine, l'ordre des dominicains s'est cru, par cette raison, plus strictement obligé de le combattre [2], et il faut avouer qu'il s'en est acquitté avec succès ; mais les jésuites se sont approprié le probabilisme, qui tient une si large place dans leurs auteurs, et qui constitue l'une des bases de leur doctrine.

Les jésuites n'ouvraient pas le ciel aux enfans non baptisés, et en cela ils étaient d'accord avec Pélage; ils leur ménageaient un état futur, où ils éprouveraient seulement la peine du dam, la privation de la vie intuitive de Dieu, mais non la peine du sens : ils leur promettaient une sorte de bonheur dans les *limbes*, nouvelle espèce d'élysée sortie du cerveau de quelques théologiens, que la religion désavoue.

En 1689 les jésuites rejetaient la doctrine de l'*équilibre* comme contraire aux principes du

[1] Tournely convaincu d'erreur et de mauvaise foi (par dom Mongenot, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes), 3 vol. in-12, Cologne, 1764. Voyez surtout le tome premier.

[2] Commentaire sur l'Apocalypse, (par le président Agier), in-8°., Paris, 1823, tom. I, pag. 18.

christianisme, et aux promesses magnifiques qui ont pour objet la conversion des juifs : « Alors, » dit Colbert, évêque de Montpellier, on n'a- » vait pas encore inventé quatre sortes d'*équi-* » *libres*, à l'ombre desquels on veut se mettre » à couvert du reproche de pélagianisme ; » mais, depuis la bulle, le langage des jésuites a changé [1].

Le même prélat ayant répété, d'après l'Évangile et toute la tradition, que le baptême est l'unique remède établi dans la nouvelle alliance pour effacer le péché originel, eut à combattre l'évêque d'Apt, qui, plus hardi que Pélage, osait révoquer en doute une vérité devant laquelle l'orgueil de l'homme doit s'incliner, croire avec une humble soumission, en avouant que son esprit limité ne peut sonder les profondeurs de la sagesse éternelle [2].

Toute l'école de Port-Royal se distingua dans la défense des vérités de la prédestination, de la nécessité de la grâce, et repoussa l'erreur, qui veut sauver les hommes sans qu'ils aient été purifiés par le sang du Rédempteur, puisque, dans l'hypothèse arménienne ou pélagienne, ils n'en auraient pas besoin.

[1] Œuvres de M. Colbert, évêque de Montpellier, tom. II, pag. 218.

[2] *Ibid.*, tom. II, *Lettre pastorale au sujet du codicile de M. l'ancien évêque d'Apt.*

En 1715, l'assemblée du clergé, irritée de la défaveur que l'opinion publique infligeait aux partisans de la bulle *Unigenitus*, veut se signaler par un coup d'état, en censurant les *Hexaples*, l'ouvrage le plus fort contre cette bulle. L'évêque de Langres, chargé de faire le rapport, présente, comme étant la doctrine catholique, les argumens des semi-pélagiens, que saint Prosper expose pour les détruire ensuite. Cette bévue atteste l'ignorance du rapporteur; mais ce qui est plus étrange, c'est qu'aucun des prélats n'en fit la remarque.

Le jésuite Ripalda, dit un historien, était déjà tombé autrefois dans le même aveuglement, et les conséquences qu'on en avait tirées contre sa doctrine et celle de sa société retombaient à plomb sur ces évêques et sur la bulle, qu'on ne pouvait soutenir qu'en employant, pour sa défense, les mêmes armes que les hérétiques avaient employées, du temps de saint Augustin et de saint Prosper, pour attaquer la doctrine de l'église [1].

En Italie, Concina, luttant contre les mêmes antagonistes, publiait son ouvrage intitulé : *Les quatre Paradoxes*, savoir : le *prétendu rigorisme* attribué à notre siècle; le *prétendu zèle*, selon la science, recommandé par les casuistes relâchés; la *prétendue charité* qu'on demande en leur faveur;

[1] Abrégé de l'Histoire ecclésiastique (par Racine), in-12, Cologne, 1762, tom. XIV, pag. 238 *et suiv.*

la *prétendue paix* qu'on veut établir parmi les théologiens au préjudice de la vérité. Il ridiculise ingénieusement ces pères Bovius et Lecchius, qui, criant à gorge déployée contre le rigorisme, prodiguent des noms odieux aux vertus sublimes qui les incommodent.

N'a-t-on pas imprimé dernièrement, en Italie, que le rigorisme fut la cause immédiate de la révolution française? Le *rigorisme!* à l'époque la plus déplorable du relâchement dans les principes, dans les mœurs, dans tous les liens sociaux! et celui qui nous débite de telles absurdités est l'archiprêtre Nardini! Tant il est vrai que l'érudition n'est pas le raisonnement, et n'est point une barrière contre les aberrations de l'esprit.

Les partisans de Molina établirent une doctrine qui atténue, ou plutôt qui détruit le bienfait de la rédemption; mais, dans la société de Loyola, personne n'y concourut avec plus d'ardeur que Hardouin et Berruyer. En 1728, celui-ci ayant mis au jour la première partie de son *Histoire du peuple de Dieu*, écrite en style de roman, on y trouva non-seulement des peintures libres et presque lascives, mais des erreurs qui lui étaient communes avec son confrère Hardouin, fameux par sa science et son extravagance. Le trait suivant en fournirait une preuve suffisante. Cet aiguillon de la chair, cet *ange de Satan*, qui faisait gémir saint Paul, n'était autre chose, au dire de Hardouin, que la maladie pédiculaire.

Hardouin, en attaquant l'authenticité de presque tous les monumens anciens (pyrrhonisme renouvelé dernièrement par le professeur Molkenburg en Allemagne), en débitant que les ouvrages des pères avaient été fabriqués au treizième siècle, Hardouin ébranlait les fondemens de la foi; alors disparaissaient les témoignages unanimes des pères en faveur de la divinité du Verbe. Un cri général s'éleva [1] contre des assertions que n'eussent pas désavouées Nestorius, Arius et Pélage. L'homme n'est plus entaché de la faute originelle, mais seulement dépouillé de la grâce sanctifiante, et dominé par la concupiscence; il naît malheureux, mais non pécheur : avoir péché dans Adam, signifie l'avoir imité dans sa chute. Avant la venue du Messie, on pouvait se sauver par l'observation de la loi naturelle; les patriarches sont arrivés au ciel sans appartenir, par l'espérance des promesses, à Jésus-Christ, qui est venu seulement établir une religion plus excellente que la mosaïque. Avant sa venue, la grâce n'était pas nécessaire; cette grâce consiste dans sa doctrine, ses exemples, ses instructions, et tous les moyens extérieurs qui peuvent éclairer l'esprit. On n'est pas obligé d'aimer Dieu pour lui-même; l'amour du prochain se borne à ne pas lui faire du mal. Avec une direction d'intention, l'auteur permet la vengeance, justifie le

[1] Lettres théologiques de M. l'abbé Gauthier, in-12, 1756, tom. I, pag. 335 *et suiv.*

suicide, le mensonge. Le scandale était si révoltant, que même, parmi les jésuites, Tournemine, Berthier, Griffet se montrèrent ses antagonistes. Contre ces horreurs s'élevèrent les évêques de la Belgique, de la France, surtout Caylus, d'Auxerre, Colbert, de Montpellier, et Fitz-James, de Soissons, qui publia une excellente réfutation de Berruyer [1]. L'archevêque de Vienne en Autriche le condamna comme socinien; il fut également flétri par les papes Benoît XIV et Clément XIII. L'ouvrage du jésuite ne put trouver d'approbateurs que parmi ses confrères, qui, dans le *Journal de Trévoux*, l'élevèrent presque au rang des saints pères [2]. De cette source impure sortit ensuite le livre du père Pichon, contre lequel furent dirigées, par Rastignac, archevêque de Tours, des instructions solides sur la *pénitence*, l'*Eucharistie* et la *justice chrétienne*.

Le péché originel a troublé le monde moral; tous les maux qui assiégent l'humanité en sont les tristes résultats. Cependant, quand les auteurs réclament avec force contre l'amour de l'homme pour l'indépendance, ils ne prétendent pas établir des principes contraires à la liberté civile ou politique; ils attaquent cette indocilité qui veut secouer le joug de la grâce, et se reposer sur les forces de la nature.

[1] Mandement et instruction pastorale portant condamnation, etc., in 4°., Paris, 1760.

[2] *Journal de Trévoux*, 1728, tom. III et IV.

Depuis un siècle on avait vu périr graduellement les bonnes études dans l'église de France; une misérable scolastique y remplaçait l'Écriture et les pères. Cette église, envahie par l'ignorance et déchue de sa gloire, avait conçu l'espérance de la voir renaître à l'époque où le clergé fut ramené aux règles primitives par l'Assemblée constituante. Cette espérance eût été réalisée si la persécution n'était venue tout détruire. L'incrédulité avait déchiré nos cœurs en renversant nos autels, en portant le blasphème et le sacrilége dans nos sanctuaires. A peine nos autels sont rétablis et nos sanctuaires purifiés, que déjà, sous l'escorte de la religion, on tente d'y ramener l'erreur. Des évêques proclament à la face du monde chrétien des maximes qui conduisent à regarder la dégradation originelle comme fantastique, et le bienfait de l'incarnation comme superflu.

Deux prélats, La Luzerne, ancien évêque de Langres, Duvoisin, évêque de Nantes, n'osant pas ouvrir le ciel aux infidèles et aux enfans morts sans baptême, créent en leur faveur un nouvel ordre de choses où ils trouveront le bonheur [1], et donnent un démenti formel à la révélation. Celle-ci nous dit que tous les hommes sont enfans de colère [2];

[1] *Instruction pastorale de M. l'évêque de Langres sur la révélation*, in-12, Paris, 1807; et *Essai sur la tolérance*, par M. Duvoisin, évêque de Nantes, pag. 328 *et suiv.*

[2] Éphes., 2, 3.

que quiconque ne croit pas au fils de Dieu, la colère de Dieu demeure sur lui[1]. « S'ils sont fils » de colère, ils sont, dit saint Augustin, dignes » de vengeance, dignes de supplice, dignes de » l'enfer[2]. » Le même père reproche à Julien d'Éclane qu'il brise l'ancienne règle de la foi, en voulant soustraire à la damnation les enfans morts sans baptême. « Le fils de l'Homme est venu pour » chercher et sauver ce qui avait péri : qu'est-il » besoin d'amener les enfans à Jésus-Christ s'ils » n'ont point péri? Si vous ne m'en croyez pas, » croyez du moins le bienheureux saint Ambroise. » Cet excellent dispensateur de la parole de Dieu » s'exprime ainsi : *Nous avons tous été en Adam;* » *et comme Adam a péri, nous avons tous péri* » *en lui*[3] ». Dans sa lettre à Vital, saint Augustin déclare qu'on ne ne peut être chrétien catholique, si l'on ne croit pas que, par cette contagion originelle, aucun d'eux ne peut être délivré du supplice éternel[4].

Un savant bénédictin d'Autriche, Godefroy, publia, en 1733, deux lettres de saint Augustin, dont il avait découvert les manuscrits dans son abbaye de Gottwick. Une de ces lettres a pour objet exclusif le sort des enfans non baptisés. Là il répète qu'ils sont damnés. Leur peine est moindre, *non*

[1] Joan., 3, 5.
[2] S. August., Tract. 44, in Joan.
[3] S. August., op. imperf., liv. 2, c. 13.
[4] *Ibid.*, epistola 217, pag. 16 et 25.

tamen nulla [1]. Tel est aussi le langage de saint Fulgence [2], de saint Prosper [3], du pape Gélase [4], des évêques d'Afrique relégués en Sardaigne [5].

Le système d'un état intermédiaire entre le ciel et l'enfer a été frappé des mêmes censures par eux et par le célèbre évêque d'Hippone [6]; mais rien de plus formel, à cet égard, que le concile plénier d'Afrique, en 418.

« Si quelqu'un soutient que le Seigneur, en » disant *qu'il y a plusieurs demeures dans la* » *maison de son père*, a voulu faire entendre que, » dans le royaume des cieux ou quelqu'autre part, » il y a un lieu mitoyen où Dieu ait préparé une » vie heureuse aux enfans qui sortent de ce monde » sans avoir reçu le baptême, sans lequel ils ne » peuvent avoir part à ce royaume, qui est la vie » éternelle, *nous lui disons anathème*; car le » Seigneur ayant déclaré que quiconque n'a pas » été régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit n'en- » trera pas dans les cieux, quel est le catholique » qui puisse douter que quiconque n'aura pas le

[1] Sancti Augustini, episc. Hipp., ad Optatum episc. Milavit., *de naturâ et* origine animi, epistola 2ª; accessit ejusdem sancti Augustini, epistola, de pœnis parvulorum qui sine baptismo decedunt, etc., in-fol., Viennæ Austriæ, 1733.

[2] S. Fulgent., *de Fid. ad Petr.*, c. 27 et 44.

[3] S. Prosper, *Inter August. epist.*, 225, nº. 5.

[4] Gelase, *Epist.*, *ad episcop. Perpicen.*

[5] Epist. synod. episc. in Sard. exul., de grat. et lib. arb.

[6] S. August., *de Orig.*, c. 9; *Tract.* 69, *in Joan.*

» bonheur d'être cohéritier de Jésus-Christ, n'ait
» pour partage d'être avec le démon? car quicon-
» que n'est pas à la droite, sera indubitablement
» à la gauche [1]. » Le second concile de Lyon s'explique de la même manière. « Il est certain, dit
» celui de Florence, que ces enfans, quoiqu'ils
» n'aient que le péché originel, descendent aussitôt
» après leur mort dans les enfers, pour y être
» punis par des peines inégales à celles des adultes
» qui meurent chargés de quelque péché mortel [2]. »
Cette doctrine est consignée dans tous les catéchismes; et Languet, archevêque de Sens, qui se permit de falsifier celui de ses prédécesseurs, n'osa toucher à cette vérité fondamentale [3].

Bossuet, qui tient le même langage dans plusieurs écrits [4], fut un des cinq évêques qui, en 1697, dénoncèrent au saint-siége les égaremens du cardinal Sfondrate [5]. Ils s'appuyèrent de la parole de Dieu, des décisions de l'église, et même de Bellarmin, qui attribue aux pélagiens l'invention d'un lieu mitoyen entre le ciel et l'enfer. « Notre com-
» passion, dit-il, pour les enfans morts sans bap-
» tême, ne peut leur faire aucun bien, ni notre
» sévérité aucun mal; mais nous nous ferions à
» nous-mêmes un grand préjudice, si, par une

[1] Concil. Carthag., ann. 418, c. 3.
[2] Concil. Florent., tom. XIII, concil., pag. 1167.
[3] Le Nouveau catéchisme de Sens, lec. IX.
[4] Bossuet, *Projet de réunion*, pag. 466.
[5] *Epist. quinque præs. ad innocen.*, 12.

» pitié inutile envers les morts, nous nous obsti-
» nions à soutenir un sentiment contraire à l'É-
» criture et à la foi de l'Église. Nous devons donc
» consulter et suivre, non des affections humaines,
» dont tant de gens se laissent ordinairement tou-
» cher, mais l'Écriture, les décrets des conciles et
» la doctrine des saints pères [1]. » Les amis de Sfondrate eurent assez de crédit pour empêcher de prononcer un jugement contre lui ; mais il esquiva la sentence sans échapper à la flétrissure, et Innocent XII répondit à nos prélats : « Nous
» avons fait l'abbé Sfondrate cardinal pour servir
» l'église, mais nous ne prétendons pas abandon-
» ner l'église pour servir le cardinal Sfondrate. »

Le lecteur nous saura gré, peut-être, d'insérer ici le passage suivant, extrait d'un ouvrage du père Mauduit, de l'Oratoire, qui porte l'empreinte de la modération et de la franchise :

« Les deux sentimens qui partagent aujourd'hui
» l'école sur les peines des enfans, en rejetant les
» sentimens outrés de part et d'autre (c'est-à-dire
» en les exemptant, pour le présent ou pour l'a-
» venir, de toutes peines, et leur accordant un
» repos et une béatitude, et d'autre côté, en sup-
» posant qu'ils souffrent des peines aussi cruelles
» que les damnés) ; en retranchant, dis-je, ces
» excès, les deux sentimens sont soutenables. J'in-
» clinerais fort du côté de celui où l'on suppose

[1] Bellarm., liv. 3, *de Peccato origin.*

» que les enfans sont le plus favorablement traités,
» si je suivais les lumières naturelles ; mais ne
» trouvant point d'exception formelle dans l'Écri-
» ture qui exempte les enfans de la loi générale
» de tous ceux qui naissent dans la masse de per-
» dition, et qui n'en peuvent être retirés que par
» le baptême, qui fait renaître en Jésus-Christ
» ceux qui sont morts en Adam, et n'ayant aucun
» fondement, dans la tradition, de distinguer les
» enfans coupables du péché originel, des autres
» hommes compris dans la même masse de per-
» dition ; ne voyant pas qu'il soit parlé en aucun
» endroit de l'Écriture, d'un troisième lieu entre
» l'enfer et le royaume des cieux, je ne puis,
» après toutes ces considérations, embrasser ni
» assurer le sentiment contraire à celui de saint
» Augustin. Les autres auront la liberté de suivre
» celui qui leur agréera le plus [1]. »

Il est de foi que le péché d'Adam, transmis à ses descendans, les rend tous coupables : vouloir, en faveur des infidèles et de ceux qui n'ont pas été baptisés, ouvrir une route nouvelle pour les soustraire à la damnation, c'est contredire Jésus-Christ lui-même, puisqu'au jugement dernier les uns seront à sa droite pour aller jouir du bonheur éternel, les autres à sa gauche pour aller partager le supplice des démons.

[1] Explication de la Genèse, par le père Mauduit, in-12, 1720, troisième dissertation, pag. 585, § 9.

Alors, à quoi bon la foi en Jésus-Christ? Il sera donc mort en vain [1]? Dites aux hommes qu'ils peuvent, par leurs propres forces, acquérir dans la vie future un état heureux qui ne sera pas le ciel; cela leur suffira. S'ils peuvent s'élever à un degré de vertu qui les rende dignes de ce bonheur, les prélats de Langres et de Nantes sont bien injustes de ne pas les introduire sur-le-champ dans le paradis; car, dans leur hypothèse, ces enfans, ces infidèles ne sont pas déchus de l'innocence, ou ils l'ont reconquise. Mais par quelle voie? car nous ne connaissons que celle de la renaissance spirituelle par l'eau et le Saint-Esprit: *Nisi quis renatus fuerit, etc.*? Rappelons-nous cette vérité, sortie de la bouche de celui qui est la vérité même: *Sans moi vous ne pouvez rien faire*. Où sont alors ces prétendues bonnes œuvres qui n'ont pas pour principe la foi en Jésus-Christ, cette foi dont Arnaud a si éminemment développé la nécessité [2]?

L'évêque de Nantes sauve également les hommes *simples* qui, vivant, dit-il, de bonne foi dans les sectes hétérodoxes ou schismatiques, appartiennent, par l'esprit, à la vraie église, et peuvent avoir conservé la foi, l'espérance et la charité [3].

Que signifient ces mots, *appartenir à une*

[1] Galat., 2, 21.

[2] Son ouvrage *sur la Nécessité de la foi en Jésus-Christ.*

[3] *Essai sur la tolérance*, pag. 323 et 327.

église? C'est professer sa doctrine, recevoir ses sacremens, participer à ses mystères, reconnaître ses pasteurs. Pouvez-vous dire que telle soit la position de vos *simples*, et affirmer qu'ils ne sont pas membres de la secte dans laquelle ils vivent, mais membres de l'église catholique, dans laquelle ils ne vivent pas, que même ils repoussent, ainsi que sa doctrine? Dans votre système, un *simple* pourra donc, avec les sociniens, les ariens, nier la divinité du Fils; avec les macédoniens, nier celle du Saint-Esprit; avec les calvinistes, abhorrer le chef visible de l'église, toute la hiérarchie, et supprimer cinq sacremens; avec les quakers, les supprimer tous, appeler l'église catholique la *prostituée de l'Apocalypse*, et néanmoins lui appartenir et avoir la vie de la grâce? Ainsi ne pensaient pas saint Irénée, saint Fulgence, saint Augustin, tous les saints pères, qui répètent sans cesse que la charité n'existe pas hors de l'unité, qu'on ne peut, hors de son sein, manger l'agneau pascal; que l'arche de Noé, hors de laquelle tout périt, même les enfans, même les adultes, qui avaient pu ne pas en entendre parler, est l'emblème de l'église catholique; qu'elle seule, épouse de Jésus-Christ, a la prérogative d'enfanter des élus pour le ciel. Dans le système des deux évêques, il faut effacer du symbole cet article qui concerne l'église *une, sainte, catholique, apostolique*. Après avoir libéralement promis le ciel aux chrétiens qui sont hors de l'unité, sous peine d'injustice et d'incon-

séquence ils doivent accorder la même faveur à tous les infidèles. Qu'ils aient adoré Fo, Vistnou ou Sommonacodom, honoré Confucius ou Mahomet, qu'importe? avec un grain de *bonne foi* on va les innocenter : par-là même, on peut se dispenser d'envoyer des missionnaires pour propager l'Évangile chez les païens, leur bonne foi y suppléera; il faut même se garder de tenter leur conversion, car s'il arrivait que, connaissant la vérité, ils ne voulussent pas la recevoir, cette connaissance les rendrait coupables et compromettrait leur salut, tandis qu'il est assuré dans l'hypothèse des deux évêques. Tel est cependant l'excès auquel aboutit un système qui justifierait le déisme contre l'intention de ces prélats, puisqu'ils ont d'ailleurs publié de bons écrits pour le combattre. Ce système favori serait l'indifférence en fait de religion, et rendrait illusoire l'arrivée de ce *Messie désiré des nations*, annoncé dès les premiers temps du monde, prédit par les prophètes, après lequel soupiraient les patriarches, et qui devait réconcilier la terre avec le ciel.

Mais, dit-on, le cœur répugne à l'idée que tant de créatures périront éternellement : la volonté de Dieu n'est-elle pas de sauver tous les hommes? Sans doute; mais ils ne peuvent l'être que par Jésus-Christ [1]. Ils ne sont pas dans son bercail; leur sort ne dépend pas de votre bonne volonté,

[1] Act., 4, 12.

mais de celui qui dispose tout dans sa sagesse sans égard à votre sévérité, ni à votre indulgence. Parce que votre ignorance ne peut sonder la profondeur des desseins éternels, vous osez les rabaisser au niveau de votre raison et les censurer; laissez à Dieu le soin de justifier ses décisions qui, pour être terribles, n'en sont pas moins certaines.

Telle est la substance des raisonnemens consignés depuis un siècle dans un livre trop peu lu [1], et développés de nouveau par le père Lambert et Saillant, ancien curé de Villiers-le-Bel [2]; ils ont réfuté victorieusement la doctrine des deux prélats [3], qui serait une transaction avec l'incrédulité, tandis qu'il est plus nécessaire que jamais de développer les preuves sur lesquelles repose la foi des chrétiens, de leur inculquer la nécessité d'un médiateur, et d'appeler leurs adorations, leur reconnaissance aux pieds de la croix du Rédempteur.

Les prélats avaient d'abord trouvé des apologistes dans leurs amis, qui invoquaient en leur faveur saint Grégoire de Nazianze, saint Thomas, Nicole et la Sorbonne. Le père Lambert n'était

[1] La *Tradition de l'Église sur le péché originel, et sur la réprobation des enfans morts sans baptême*, par Grancolas, in-12, Paris, 1698.

[2] La *Religion catholique triomphante de l'erreur*, par M. Saillant, in-12, Paris, 1805.

[3] *Bibliothèque pour le catholique et l'homme de goût*, in-8°., Paris, 1805 et 1806, surtout les n°s. 7, 9, 10, 13, 14, 17, 19, etc.

pas homme à faire attendre sa réplique ; il prouve que depuis 1729, époque à laquelle le fourbe Tournely fit exclure de la Sorbonne une centaine de membres qui en faisaient la gloire, cette société n'était plus, suivant l'expression de l'abbé Pucelle, qu'une *carcasse*. Dans les séminaires, infectés par les théologies de Poitiers, de Tournely, de Collet, le système d'enseignement était devenu si mauvais, que les savantes apologies de la religion, par Bergier, sont encore entachées des erreurs qu'ici l'on combat : il fut attaqué par une lettre anonyme dont Blonde est auteur, et le traducteur italien de Bergier crut devoir également le redresser. Le père Lambert rappelle ce texte positif du *corps de doctrine*, souscrit en 1720, par la plupart des évêques de France : « Il n'y » a qu'une Église ; les infidèles, les juifs, les hé» rétiques, les schismatiques, en sont exclus....... » Les bonnes œuvres pratiquées hors de l'Église, » le martyre même, hors de l'unité, ne servent » de rien pour le salut ; hors d'elle, il n'y a ni vie, » ni justice, ni salut à espérer. »

C'est aussi la doctrine que professait la Sorbonne à cette époque ; mais en 1762, dans la censure de l'*Émile*, elle apostasia les principes qu'elle avait consacrés en 1717. Pouvait-on espérer autre chose d'une société avilie, détériorée, qui, en 1752, avait approuvé la thèse de l'abbé de Prades, et qui n'avait été éveillée de sa léthargie que par la vigilance du parlement et par l'indignation du public ?

L'excellent *Catéchisme de Nantes*, par Mesnard, réclamecontre la doctrine de Duvoisin, évêque de ce siége, et fournit de nouvelles armes au père Lambert. Il discute savamment les autorités de saint Grégoire de Nazianze, de saint Thomas, de Nicole, qui, au lieu de favoriser les partisans de l'erreur, les condamnent ouvertement; et, en dernière analyse, il ne leur reste pour complices que la Sorbonne devenue *carcasse*, quelques casuistes flétris pour leur relâchement et le fameux Jurieu.

Si, pour excuser les deux prélats, on alléguait qu'ils ont bien mérité de la religion par d'autres ouvrages, on répondrait que les traités de Tertullien et d'Origène, et les services éminens qu'ils ont rendus à l'Église, n'ont pu les soustraire à une juste censure. *Deligite homines, interficite errores; aimez les hommes, tuez les erreurs*: c'est la règle que trace saint Augustin, et qu'a suivie le père Lambert. La *réfutation* qu'il a publiée n'a pas la teinte d'acrimonie qui dépare plusieurs de ses écrits. Ce dernier n'offre que la vérité présentée avec force, et embellie par l'éloquence.

Avant la révolution française, nos écrivains, mais surtout nos théologiens, avaient si peu de relations scientifiques avec les nations étrangères dont ils ignoraient communément les langues et la littérature, que plus d'une fois on les vit se traîner misérablement sur des questions éclaircies dans les contrées voisines par des discussions semblables. Telle est entre autres celle qui nous occupe.

L'Italie eut toujours d'habiles défenseurs de la doctrine de saint Augustin sur les vérités de la grâce. Ces vérités sont capitales et fondamentales, disait le cardinal Contarenus, dont le texte mérite d'être cité : *Quod in christianâ religione caput et radix est*[1]. Parmi les écrivains italiens qui, dans ces derniers temps, les ont soutenues, se distinguent Tamburini, Natali, Palmieri, Dégola, l'archiprêtre Guadagnini, auteur de plusieurs savans ouvrages, entre lesquels on distingue son apologie d'Arnaud de Bresse. Les pélagiens, dit Guadagnini, accordaient aux enfans morts sans baptême, non pas le ciel, mais une sorte de béatitude naturelle. Le fameux Bolgeni, le même qui a fait un écrit pour identifier les jansénistes et les jacobins, prétendit, en 1787, que ces hérétiques leur assignaient une félicité surnaturelle, et qu'ainsi Guadagnini avait eu tort d'entacher de pélagianisme, Pighius, Catharin et Savonarole cité dans Bellarmin. A son appui il invoquait le père Barsanti, dominicain, aussi libéral que lui dans ses concessions erronées sur le sort des non-baptisés[2].

Le scandale des erreurs pélagiennes, qui a contristé la France et l'Italie, s'est reproduit plusieurs fois dans le siècle actuel en deçà et au delà des Alpes.

[1] Son livre sur la prédestination.

[2] Stato de' bambini morti senza battemiso, etc., Macerato, 1787.

Un prêtre nommé Sinéo, ayant prononcé, le 12 avril 1807, un discours à l'ouverture de la chapelle de l'université de Turin, le fit imprimer avec des notes, dans l'une desquelles, sous une forme entortillée, il a l'air de repousser d'une main le pélagianisme qu'il caresse de l'autre [1]. L'archevêque de Turin y avait donné son approbation, et conféré à l'auteur le titre de vicaire-général.

Mais à l'instant entrèrent en lice pour le combattre, trois écrivains habitués à venger la religion, Palmieri, Carréga et Gauthier [2]. Les deux premiers résidaient à Gênes, le troisième, à Turin, où l'on s'épuisa en efforts inutiles pour empêcher la publication de son ouvrage. Il invoque, en faveur de la vérité, les catéchismes de Turin et les mandemens de plusieurs pontifes qui ont occupé ce siége. C'était combattre à la fois l'erreur de Sinéo et l'approbation donnée à son écrit par l'archevêque actuel.

Sinéo avait poussé l'ignorance ou la mauvaise foi jusqu'à dire que l'Église n'a pas prononcé sur le sort des enfans non-baptisés, et que la religion

[1] Orazione nel solenne riaprimento del' oratorio, etc., (dal theologo Giangiulo Sineo, etc.,) in-4°., Torino, voyez les notes, pag. 54 *et suiv.*

[2] Riflessioni cattoliche di F. N.-T. (Palmieri) sopra un orazione con note detta da theologo G.-S. Sineo in-8°., Genova, 1808. Parere di un discepolo di S. Agostino, intorno la nota 15 dell' orazione detta dal signor theologo Sineo, etc., (par M. Gauthier), in-8°. Epistola, etc., (par Carrega) in-4°., Genova.

chrétienne n'appartient qu'à ceux à qui elle a été manifestée ; d'où il faudrait conclure que les enfans régénérés en sont exclus. Tous les catéchismes avoués par l'Église déclarent que l'homme dégradé par le péché originel, mérite la punition éternelle. Quelqu'un a persiflé Sinéo en proposant de substituer dans les catéchismes la réponse suivante : « Ces enfans non-baptisés méritent un lieu » distinct et particulier qui ne soit ni paradis, ni » enfer, ni sujet à aucune souffrance ou détresse ; » en sorte qu'ils ne soient ni à la droite de Jésus-» Christ, ni à sa gauche. »

Ghione, Pievan de Saint-Sauveur, fit imprimer une dissertation sur les enfans morts sans baptême : c'était une nouvelle attaque livrée à Sinéo[1], dont on n'a pu justifier ni la doctrine, ni le silence.

C'est avec douleur qu'on applique ce jugement rigoureux à un écrivain estimé pour ses ouvrages en faveur de la religion et des mœurs ; l'auteur qui a publié le *comte de Valmont* et les *Leçons de l'Histoire*.

Dans sa *Théorie du bonheur*, l'abbé Girard assure que « la damnation des enfans morts sans » baptême n'est nullement, et à beaucoup près, » un dogme de foi ; et quant à celui *hors de l'É-*

[1] De' bambiui morti senza battesimo e di chiũnque vive e muori fuori della chiesa catholica, etc., del theologo G.-A. Ghione, etc., in-8°., Savigliano, 1809.

» *glise point de salut*, il ne doit s'entendre, dit-» il, que de ceux qui sont sciemment et volon-» tairement hors de l'Église. » Un ecclésiastique français, émigré rentré, Bizet, mort à Paris, le 8 juillet 1821, curé de Saint-Étienne-du-Mont, professe à peu près les mêmes opinions dans sa *Discussion épistolaire sur la religion* [1]; ce qui atténue le mérite d'un ouvrage d'ailleurs utile.

Tout ce qu'on a dit ou indiqué répond surabondamment à cette double assertion. Contentons-nous d'ajouter ce passage de Bossuet : « Ceux qui » ont voulu introduire une espèce de félicité na-» turelle dans les enfans morts sans baptême, ont » imité les erreurs des pélagiens ; mais l'Église ca-» tholique ne les souffre pas, puisqu'elle a décidé, » *dans les conciles œcuméniques* de Lyon et de » Florence, que les enfans morts sans baptême » sont en enfer comme les adultes criminels, quoi-» que leurs peines ne soient pas égales [2]. »

Les ouvrages des apologistes catholiques qu'on vient de citer étaient restés sans réplique, mais un nouveau docteur vint combler la mesure du scandale, par une espèce de commentaire sur le catéchisme adopté sous Napoléon, pour les églises de France. L'auteur anonyme, mais connu,

[1] *Discussion épistolaire sur la religion entre G.-N. protestant de l'église anglicane, et M.-J.-B.-C. catholique romain*, in-8°., Paris, 1801, pag. 12 *et suiv.*

[2] *Défense de la tradit.*, liv. 9, c. 22; et la *Bibliothèque pour le catholique*, cahiers 13 et 14, pag. 628 *et suiv.*

pour avoir publié une foule d'écrits où règne une dévotion niaise, Lasausse, sulpicien, a inséré dans celui-ci des historiettes, des apologues dont l'ineptie se ferait remarquer davantage si l'esprit n'était plus occupé des erreurs dont cet ouvrage est tissu [1].

Erreurs sur l'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions, car ces docteurs étranges veulent trouver un intermédiaire entre la charité et la la cupidité; erreurs qui favorisent la fausse pénitence; contradictions sur la douleur nécessaire pour être absous. Il confond le contrat de mariage avec le sacrement; il anéantit l'obligation de sauver l'âme de ses frères aux dépens de sa propre vie. Il censure la pratique journalière de l'Église en déclarant l'extrême-onction inutile si le malade est sans connaissance; une vie épicurienne n'est guère à ses yeux qu'un péché véniel; mais une mère de famille qui, le dimanche, aurait *cousu*, *tricoté* pendant une ou deux heures, même pour *le soulagement des pauvres*, serait coupable de péché mortel. Pour que les chapelets aient plus de vertu, il faut qu'ils aient été bénits par un de ceux qui en ont reçu du pape le pouvoir. Il compose l'Église enseignante seulement des évêques, dont un grand nombre ne prêchent pas, n'enseignent pas; car, depuis 1801, nous avons vu re-

[1] *Explication du catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français*, etc., in-12, Paris, 1808.

naître cet abus antérieur à la révolution. Ainsi les prêtres, dont une fonction propre est d'instruire, sont, dans le système de Lasausse, étrangers à l'enseignement [1].

Voyons ce qu'il nous dira du péché originel : c'est moins une corruption de la nature qu'une simple privation de biens dont on peut se passer. Les enfans qui meurent *sans avoir été baptisés, ne sont pas coupables du péché d'Adam*; aussi *Dieu ne leur inflige pas de peine positive* [2]. Ils ne sont pas coupables! ainsi le baptême n'efface rien en eux ; il leur donne seulement l'entrée dans l'Église : c'est absolument la doctrine des pélagiens, des sociniens. Il faut donc effacer encore du symbole ces mots : *Je confesse un baptême pour la rémission des péchés*. Ainsi, les hommes ne sont pas sous l'anathème, et Jésus-Christ ne les a pas délivrés.

Il ne sera donc pas vrai que Jésus-Christ les ait rachetés de la malédiction, ni qu'il se soit rendu lui-même malédiction pour eux ; il sera donc mort pour eux sans nécessité, ou plutôt ils n'auront point été lavés dans son sang, puisqu'ils n'en avaient pas besoin.

La présomption de ses propres forces rend égaux tous ceux en qui elle se trouve, et les soumet tous à la malédiction, qu'on ne peut éviter que par la

[1] Voyez *Explication*, *passim*.
[2] Voyez *Explication*, pag. 48 *et suiv*.

grâce, qui n'est accordée qu'à la foi en Jésus-Christ, parce que sans elle on n'accomplit pas la loi, et qu'il est écrit que celui qui n'observe pas tout ce qui est prescrit dans la loi est maudit.

Saint Paul oppose la loi à la foi, en ce que la loi n'avertit point l'homme de son impuissance pour l'accomplir; au lieu que la foi le porte à s'adresser à Dieu par Jésus-Christ, pour obtenir le secours dont il a besoin, et c'est précisément dans cette différence que l'apôtre fait consister la malédiction inévitable quand on n'écoute et qu'on ne voit que la loi.

Quiconque n'écoutera que la loi ne verra rien au delà, ni du précepte, ni de sa liberté, ne vivra donc point de la foi; et quiconque ne vivra point de la foi, ne sera point justifié devant Dieu. Le caractère de la loi est de montrer le précepte, et le caractère de la foi est de montrer le secours, qui le rend possible, et qui le fait observer.

Dès qu'on ne considère que soi-même et le précepte, on s'appuie sur les œuvres de la loi; dès qu'on se défie de soi-même, de son impuissance, de sa faiblesse, on s'appuie sur la foi : c'est à cela que la malédiction ou la bénédiction sont attachées; c'est de ce point unique, mais essentiel et fondamental, très-bien développé par Duguet, que dépend la fausse ou vraie justice [1].

[1] *Explication de la passion de Jésus-Christ*, Paris, in-8°., 1728, part. 2, chap. 53, pag. 77, 80 et 81.

Le commentateur du catéchisme, conforme à Pélage, n'envoie pas au ciel les enfans non-baptisés ; mais, comme lui, il trouve un moyen pour les soustraire au malheur. A la vérité, cette exclusion du ciel est, dit-il, une *espèce de damnation et d'enfer*. Une *espèce de damnation !* Quel langage ! Dieu ne leur inflige pas de *peine positive*. Ainsi ils ne sont pas *enfans de colère*, comme les appelle l'Écriture. Saint Augustin assure que celui qui n'est pas dans le royaume est dans le feu éternel [1]. Eh ! que peut-il arriver, dit Bossuet, à celui qui est exclus de la vue de Dieu, sinon d'être privé de tout bien, et d'être en proie à tout mal [2] ? car la privation du souverain bien est le souverain mal.

Les paradoxes scandaleux du commentateur anonyme ont été pulvérisés par un autre anonyme (le P. Lambert) [3], que nous avons vu précédemment dans l'arène pour combattre les évêques de Langres et de Nantes.

Le pélagianisme est un hydre à mille têtes. Quand l'homme est indocile aux impressions de la grâce, une pente secrète l'entraîne vers une erreur qui caresse son amour-propre en lui exagérant ses forces pour opérer le bien, en s'efforçant d'élargir cette porte du ciel que Jésus-Christ, la vérité même, déclare extrêmement étroite. Par là

[1] S. August., *de verb. Apostol.*, sermo 294, n°. 3.

Élévations, etc., par Bossuet, élévation 6.

[3] La pureté du dogme et de la morale vengée contre les erreurs d'un anonyme, in-8°., Paris, 1808.

s'expliquent des tentatives renouvelées sans cesse ; une des plus récentes est le sermon prononcé à Malines, le 4 mars 1821, par Verheylewegen, vicaire-général du diocèse.

L'auteur expose l'état de dépravation où, avant l'arrivée du Messie, l'univers était plongé chez les idolâtres, dont le culte autorisait et même prescrivait la débauche ; mais des détails obscènes, à peine tolérables dans une dissertation érudite, devaient-ils se placer sur les lèvres d'un prédicateur[1] ? On y trouve d'ailleurs, sur le salut des enfans morts sans baptême, des païens, des musulmans, un fonds de doctrine analogue à celle des Sinéo, des Bolgeni, etc. Ce discours, contre lequel s'élevèrent des voix courageuses, contre lequel on publia quelques réfutations, fut, dit-on, censuré à Rome à la fin de la même année, par la congrégation de l'inquisition, comme contenant des propositions scandaleuses, erronées, subversives de l'Église, et même hérétiques. Peut-on espérer que la même congrégation examinera soigneusement les Conférences sur la religion, par l'évêque *in partibus* d'Hermopolis[2], et qu'elle nous dira

[1] Le *Triomphe de la croix de Jésus-Christ*, prêché dans l'église métropolitaine de Saint-Rembaud, par le très-révérend F.-G. Verheilewegen, vicaire-général de l'archevêque de Malines, le 4 mars 1821, traduit du flamand, in-8°., Louvain, 1821, 32 pages ; voyez pag. 5 et 6, et *passim*.

[2] Défense du christianisme, ou Conférences sur la reli-

si elles sont bien orthodoxes, précisément sur le même sujet.

Le devoir des simples fidèles qui auraient eu le malheur de professer le pélagianisme, serait de donner à l'aveu de leur erreur une publicité qui atténue au moins le scandale. Cette obligation est bien plus étroite pour des pasteurs; et cependant tous ont gardé le silence. Un autre sujet d'affliction est de voir que parmi les évêques *en fonctions*, premières sentinelles d'Israël, aucun n'a élevé la voix contre ces doctrines monstrueuses dont on est inondé par l'ignare pélagien qui s'est mêlé d'instruire toute l'Église de France, et par deux prélats. Le cas est cependant le même, absolument le même que celui du cardinal Sfondrate, contre lequel réclamèrent, avec tant d'énergie, Bossuet et quatre autres évêques. Quel sujet de gémissemens pour l'époque actuelle! Quel sinistre présage pour l'avenir! Au milieu de ces désastres, on cherche en vain cette Église gallicane, qui fut jadis la gloire de la catholicité; et l'on se rappelle, avec effroi, cette phrase d'un auteur célèbre: « Le silence de la vérité est un des plus terribles » châtimens de la justice de Dieu en ce monde. »

gion, par M.-D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, etc., 3 vol., Paris.

CHAPITRE XXII.

NOUVEAUX MILLÉNAIRES, OU CHILIASTES, OU JOACHIMITES.

Millénaires ou *chiliastes* est le nom donné à une secte très-ancienne, car elle remonte aux premiers siècles du christianisme, à Papias et saint Justin. Ils ont cru que les saints régneraient mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, avant la béatitude finale. Ceux qui adoptèrent cette opinion se divisèrent sur la nature de la béatitude terrestre, que les uns plaçaient dans les plaisirs spirituels, les autres dans les plaisirs sensuels. L'identité du nom de millénaires fit refluer sur les premiers la défaveur dont furent frappés les seconds.

Le *millénarisme*, successivement combattu et défendu, eut pour apologiste, au douzième siècle, l'abbé Joachim, dont les opinions, répandues parmi les frères mineurs, s'y maintinrent longtemps. La mémoire de Joachim est cependant révérée à cause de sa soumission à l'église et de ses vertus; en Calabre on lui rend un culte public, avec approbation, au moins tacite, du saint-siége. Quelques martyrologes ont recueilli son nom. Sa

vie, par Gervaise, est en même temps une apologie du saint abbé.

Dans sa vaste collection, dom Martenne a inséré un traité sur l'Ante-Christ, ses complices et les signes précurseurs de son apparition. Cet ouvrage, composé dans le treizième siècle, mal à propos attribué à l'évêque Nicolas Oresme, né plus d'un siècle après [1], est un monument très-remarquable. L'auteur, qui combat les opinions de l'abbé Joachim, en offre à son tour plusieurs un peu hasardées. Par exemple, que la mère de l'Ante-Christ sera de la tribu de Dan; c'est à Babylone probablement qu'elle lui donnera le jour; il sera mis à mort sur le mont des Oliviers; mais cet ouvrage est d'ailleurs rempli de réflexions judicieuses sur la prédication de l'Évangile chez tous les peuples, la conversion des Juifs, la multitude des sectes, la persécution des justes, les scandales causés par l'ignorance et la paresse des évêques, des docteurs, et d'autres calamités. Ces annonces forcent, pour ainsi dire, le lecteur à replier son esprit sur le temps actuel, et à gémir.

Autrefois les protestans ne manquaient pas d'ajouter que Rome est la prostituée, que le pape est l'Ante-Christ, que la tyrannie de la bête finira dans sa personne. La chute de l'empire turc est

[1] Liber magistri Nicolai Oresme, etc.. de Anti-Christo et ejus ministris, etc., dans Martenne, Amplissima collectio, tom. IX.

encore un corollaire que divers auteurs lient à cette discussion.

L'opinion des millénaires, envisagée comme prédiction de la durée du monde, qui devait être détruit à l'expiration du dixième siècle, avait épouvanté l'Europe. Les esprits furent rassurés quand on eut franchi cette époque; mais les siècles postérieurs ont vu successivement des hommes qui, trompeurs ou trompés, annonçaient comme immédiate, ou peu éloignée, cette catastrophe.

Staeffer de Tubingue, maître de Mélanchton, répandit la terreur en prédisant un déluge universel qui arriverait, en 1524, par la conjonction de trois planètes dans le signe des poissons. L'empereur Charles-Quint, à qui l'auteur avait dédié son ouvrage, en fut troublé à tel point, que Auguste Nipho eut beaucoup de peine à dissiper ses frayeurs par un écrit opposé à celui de Staeffer [1]. Stiefel, prédicateur de Wittemberg, avait fixé la fin du monde au 3 octobre 1533, à huit heures du matin. Sprengel cite ces prédictions et plusieurs autres [2]; mais un opuscule très-curieux, et qui paraît échappé à ses recherches, est celui d'Isidore de Isolanis, sur le changement que le monde doit subir, dédié au pape Adrien VI, *chef de la république humaine*. Cet écrit parut en 1523, lors-

[1] De falsâ diluvii prognosticatione, in-8°., Bonon. 1520.

[2] Histoire de la médecine, par Sprengel, etc., Paris, 1815, tom. III, pag. 250 *et suiv.*

que les prédictions de Staeffer alarmèrent l'Europe [1]. Après avoir parlé des divers cataclysmes, et surtout du déluge universel, dont l'Écriture nous a transmis l'histoire, il établit la possibilité d'une conflagration générale, ce qui ne heurte pas le dogme catholique.

Walmesley, évêque catholique d'Angleterre, qui, sous le pseudonyme *Pastorini*, a publié une histoire de l'Église chrétienne, quoique très-opposé aux millénaires, ne repousse pas l'idée d'une conflagration : car, d'après le texte de saint Jean, dans l'Apocalypse, la mer n'est plus [2]. Walmesley admet la possibilité qu'elle ait été totalement desséchée par le feu, et que les parties qui servaient à la composer aient été réduites au même état de solidité que le reste du globe [3]. Il divise l'existence du monde en sept âges, dont le cinquième, commencé vers l'an 1520 ou 1525, époque de la naissance du luthéranisme, doit durer environ trois cents ans. Le sixième âge, dernier de l'Église militante, est caractérisé par l'affaiblissement de

[1] Ex humanâ divinâque sapientiâ tractatus de futuri mundi mutatione ad Adrianum sextum *humanæ reipublicæ* sceptra tenentem, in-8°., Bonon., 1523.

[2] Apocalypse, etc., c. 21. 1.

[3] Histoire générale de l'Église chrétienne depuis sa naissance jusqu'à son dernier état triomphant dans le ciel, tirée principalement de l'Apocalypse, etc., par Pastorini (Walmesley), traduite par un bénédictin, (Wilson), 3 vol. in-8°., 1776, tom. I, pag. 160, et tom. III, pag. 101.

la foi et des mœurs : nous y sommes arrivés ; le septième âge est l'éternité [1].

Il paraît qu'en Irlande les esprits ont été récemment occupés de cette prédiction, car, dans le recueil des dépositions faites en présence des comités nommés par les deux chambres du parlement britannique, sur l'état des catholiques irlandais, les interrogateurs reviennent à plusieurs reprises sur la dissémination et la lecture de l'ouvrage de Pastorini [2].

On a, sans trop de raison, appelé millénaires les quinto-monarchistes. (Voyez cette article.)

On ne suivra pas ici, à travers les siècles chrétiens, le millénarisme, dont l'histoire a été écrite par divers auteurs : celle de Corrodi, en quatre volumes, est la plus développée [3]. Les faits relatifs à cette opinion, depuis le commencement du dernier siècle, appartiennent spécialement à mon sujet.

Thomas Burnet et Whiston croient que la terre sera non entièrement consumée, mais seulement purifiée par le feu. Alors, de cette matière purifiée Dieu fera une création nouvelle. La terre et l'atmosphère seront ce qu'elles étaient dans l'état *paradisiacal*, plus capables dès lors de procurer

[1] *Ibid.*, tom. II, pag. 39 *et suiv.*

[2] The evidence taken, etc., in-8°., London, 1825, *passim.*

[3] H. Corrodi, Khristliche geschichte der chiliasmus, 4 vol. in-8°., Zurich.

à l'homme des jouissances. Ceux qui auront reparu à la première résurrection, mentionnée dans l'Apocalypse, ch. XX, v. 6, seront sur la terre, pendant mille ans, dans un état de bonheur moindre, toutefois, que celui qui suivra le jugement universel.

Fleming, appuyé sur ce passage de l'Apocalypse, pense que les saints les plus distingués de l'Ancien-Testament étant ressuscités à la mort du Sauveur, les saints du nouveau auront part également à la première résurrection; ils apparaîtront aux divers habitans de la terre pour faire revivre parmi eux l'esprit religieux, et l'église prospérera. Ils seront, pendant mille ans, avec Jésus-Christ, dans un état heureux, mais inférieur à celui qui suivra le jugement dernier. Fleming, en cela d'accord avec Burnet et Whiston, diffère d'eux sur le lieu où ils jouiront de ce *millenium:* il les met au ciel avec Jésus-Christ; eux les placent dans ce monde.

Ray adopte une rénovation de la terre: on n'y retrouvera pas les mêmes plantes, les mêmes animaux; ils seront remplacés par d'autres qui auront la beauté, la perfection au suprême degré: mais il doute si ce globe, embelli après la résurrection générale, sera l'habitation d'une nouvelle race d'hommes, ou seulement un objet de contemplation pour quelques esprits bienheureux qui viendront admirer ce chef-d'œuvre de *mécanique*. Il fonde ce renouvellement sur

un passage de l'Épître aux Hébreux, chap. IV, vers. 12.

Clayton, évêque de Clogher, qui, en 1749, publia sa *Dissertation sur les prophéties*, fait coïncider la conversion des juifs et la chute du papisme vers l'an 2000.

Selon Whitby, le *millenium* est l'état prospère du christianisme après la chute de l'Ante-Christ et la conversion des Juifs, qui, unis aux gentils, formeront une église sur laquelle Jésus-Christ régnera mille ans; mais ce serait détériorer le sort des saints que de les amener sur la terre pour y goûter un bonheur de ce genre : car la nouvelle alliance n'est pas fondée sur des promesses temporelles; le chrétien est censé mort au monde, *sa conversation est dans le ciel*[1].

Worthington pense que l'Évangile ramènera graduellement l'état du paradis à la suite d'événemens dont plusieurs déjà sont accomplis : tel est le déluge, qui, selon Sherlock, a beaucoup amélioré l'état naturel du globe. Divers auteurs ont soutenu précisément le contraire. Les progrès des sciences et des arts, dit Worthington, sont encore un acheminement à ce but; mais ces progrès seront accélérés vers l'an 2000, parce qu'alors le *millenium* commencera; et malgré quelques désastres causés dans cet intervalle par la perversité de Gog et Magog, tout finira par les nou-

[1] Philipp., 3. 20.

veaux cieux et la nouvelle terre annoncés dans l'Apocalypse [1]. Le mal physique et le mal moral disparaîtront; la mort même ne moissonnera plus personne. Les justes persévéreront dans la justice; le plus haut degré de bonheur terrestre durera jusqu'au jugement dernier, qui, long-temps après, terminera cette scène brillante, en les menant au ciel à la suite de Jésus-Christ. Il présume que ce pourrait être l'an 25,920 du monde, à la fin de la grande année platonique.

Écoutons maintenant Lowman. Le *millenium* est figuratif de l'état heureux de l'Église, délivrée des persécutions et corruptions. Les sceaux représentent son état sous les empereurs païens, depuis l'an 95 à 323. La période des trompettes est le temps écoulé depuis 337 à 750, jusqu'à Mahomet. La troisième période représente l'état de l'empire romain, sous les papes, pendant douze cent soixante ans, depuis 756 à 2016. Il trouve dans l'Apocalypse des preuves de jugement de Dieu contre le règne des papes. La septième coupe pronostique la destruction finale de Rome.

La quatrième période est le *millenium*, depuis l'an 2,000 à l'an 3,000.

La cinquième période sera celle des tentatives nouvelles contre l'Eglise par ses ennemis, qui seront détruits.

La sixième période est la résurrection générale.

[1] Apocal., XXI, 1.

La septième est celle du bonheur des saints dans le ciel.

Selon le docteur Cotton-Mather, la conflagration du monde aura lieu lors du second avénement de Jésus-Christ, qui ensuite créera de nouveaux cieux, une nouvelle terre. Celle-ci, vrai paradis, aura pour habitans des justes, dont la postérité sera exempte de la mort et du péché; mais le mariage n'aura pas lieu parmi les saints, habitans des nouveaux cieux, que Dieu enverra de temps en temps sur la nouvelle terre pour instruire et gouverner les nations. Cet ordre de choses durera au moins mille ans. Tous les habitans de la nouvelle terre passeront, soit successivement, soit simultanément, dans les nouveaux cieux.

Bellamy croit que le *millenium* sera un règne spirituel de Jésus-Christ sur la terre: il n'y aura plus ni guerre, ni famine, ni vice, ni extravagances; l'industrie fleurira, le globe fournira des vêtemens et la subsistance à une nombre d'habitans bien plus considérable qu'aujourd'hui. Dieu sera universellement connu, adoré; et dans cet espace de mille ans il y aura plus de gens sauvés que dans tous les siècles précédens.

Quelques-uns croient que l'année étant jadis de trois cent soixante jours, cela représente trois cent soixante mille ans que durera le monde.

Keitt, ministre anglican, dans son *Histoire interprète des prophètes*, pense que le mot *Ante-Christ* signifie une *puissance*, une *personne*, une

succession de personnes. Les grandes formes de l'Ante-Christ sont le *papisme*, le *mahométisme*, l'*infidélité*, dont le règne a pour objet de punir et d'éprouver les églises corrompues. L'*infidélité*, une des formes de l'Ante-Christ, prévaudra, tandis que le *papisme* et le *mahométisme* déclineront. L'infidélité sera au comble quand les Juifs seront réunis dans leur pays; quand l'Église, purifiée par les tribulations, sera en état de recevoir Jésus-Christ, ce qui terminera le règne de l'Ante-Christ : alors sera établi un nouveau règne de bonheur éternel, sous la conduite du Rédempteur [1].

A l'ouverture de ce *millenium*, la nouvelle Jérusalem sera, comme le jardin d'Éden, séparée du monde, qui continuera d'être un lieu d'épreuve; le démon tentera les saints, mais enfin le monde sera détruit; alors arriveront la résurrection, le jugement dernier, la punition éternelle de Satan et de ses suivans, le bonheur éternel des justes.

Winchester soutient qu'à l'ouverture du *millenium*, l'empire turc sera affaibli, pour faciliter aux Juifs leur retour à Jérusalem [2]. Gog et Magog, figurant leurs ennemis, les attaquent, prennent Jérusalem, réduisent les habitans à la dernière extrémité. Alors Jésus-Christ paraît dans les nuées, les enfans d'Israël le reconnaissent pour le Messie; le *millenium* glorieux commence, ils redeviennent

[1] Dan., XII, 75. — Apocal., XIV, 2. etc.
[2] Ézech., XXXIX, 24—28.

le peuple chéri de Dieu, le peuple fidèle, heureux et saint. Les douze tribus sont dans la Palestine, sous le gouvernement du Sauveur. Jérusalem est rebâtie; elle est le rendez-vous de tous les peuples pour adorer Dieu dans un temple nouveau. Jésus-Christ y tient sa cour : de là il envoie des saints dans toute la terre pour instruire les nations. Ce temple est décrit dans Ézéchiel, chap. XL., versets 41, 42. Satan est enchaîné, l'Évangile se propage, tous les maux physiques cessent, la population s'accroît, le bonheur règne.

Mais à la fin du *millenium*, Satan, déchaîné contre les nations, les attaque à la tête d'une forte armée; le feu du ciel le dévore. Viennent ensuite la résurrection, le jugement général, la destruction du monde; la terre n'est plus qu'un globe de feu, où les méchans sont punis dans les siècles des siècles. Ensuite il y a de nouveaux cieux, une nouvelle terre, une rénovation générale; le péché et la misère cessent; le bonheur et la sainteté sont absolus et universels [1], et Jésus-Christ règne dans l'éternité.

Winchester, dans ses *Lectures sur les prophéties*, fait observer qu'en Amérique toutes les grandes rivières coulent à l'est, pour faciliter aux Juifs de s'embarquer sur l'Atlantique, et d'arriver en terre sainte. Jésus-Christ viendra à l'équinoxe de printemps ou d'automne; son corps lumineux,

[1] Apocal., XXI. 1.

suspendu dans les airs sur l'équateur, pendant vingt-quatre heures, sera vu de l'un à l'autre pôle, et par tout le monde.

Joseph Mède et Thomas Newton, évêque de Bristol, qui ont traité cette question, adoptent également le règne personnel de Jésus-Christ sur la terre. L'évêque Newton s'extasie d'avance à l'idée que les témoins *protestans* seront élevés en gloire; l'empire ottoman, Rome, l'Ante-Christ, détruits. Bicheno, ministre Baptiste, resasse ces idées, contre lesquelles s'était fortement élevé le père Mauduit, de l'Oratoire, dans son *Analyse de l'Apocalypse* [1].

Whitby, dans sa dissertation sur le même sujet; Towers, un de ceux qui, sur le *millenium*, ont déployé plus d'érudition et de sagacité, dans son *Illustration des prophéties*; Priestley, dans ses *Institutes de religions*, combattent l'interprétation littérale du *millenium*, quant à la nature et à la durée..... Cette durée, fixée à sept mille ans, est, selon Hartley et Priestley, une fable de rabbins. Chaque jour doit compter pour un an; ce qui, dans son calcul, fait trois cent soixante mille ans. Il n'y aura pas de résurrection partielle. Ce *millenium* ne sera que l'époque du renouvellement de la piété au plus haut degré.

Un passage d'Isaïe dit que « on n'y verra point

[1] *Analyse de l'Apocalypse*, in-8°., Paris, 1720, dissert. 5, pag. 257 *et suiv.*, et dissert. 6, pag. 360 *et suiv.*

d'enfant qui ne vive que peu de jours, ni de vieillard qui n'accomplisse le temps de sa vie [1]. » John Edwards appliquant ce verset au temps du *millenium*, y trouve que les hommes, doués d'une grande force corporelle, auront en partage la longévité, dont il ne fixe pas le terme.

Lowth en conclut qu'il n'y aura plus d'enfans abortifs, plus de morts prématurées. Towers approuve cette idée avec quelques restrictions, attendu que l'homme, soumis aux lois de la nature, peut éprouver quelque accident funeste [2]. Il voit dans le *millenium* une grande période embellie par la piété et les lumières. L'homme n'est plus exposé aux dangers du poison animal, végétal, minéral, qui ne sera plus un instrument de crime; et si, par un accident rare, quelqu'un avoit avalé des substances délétères, la médecine y opposera des antidotes. Les bêtes de proie et tous les animaux nuisibles sont détruits, ou soumis à la puissance de l'homme. Il n'y a plus ni suicide, ni duel, ni assassinat, ni vol, ni pirates. On peut cingler librement sur toutes les mers. Les sciences sont assez perfectionnées pour qu'on puisse se soustraire aux dangers de la foudre et désarmer les tempêtes. Les peines capitales sont abolies, parce qu'il n'y a plus de crimes, de dissensions,

[1] Ch. LXV. 20.

[2] Illustrations of prophecy, etc., by Towers, 2 vol. in-8°, London, 1796, tom. II, pag. 747.

de guerres, de persécution civile ni religieuse; les peuples sauvages participent à tous les bienfaits de la civilisation. Les républiques même éprouvent de grands changemens, mais plus encore les états monarchiques. Il n'y a plus de noblesse que celle de la vertu. Rien n'étant plus opposé à la religion que la gloire militaire, le luxe et la vanité des cours, tout cela subit un changement total. L'empire turc est anéanti, tous les gouvernemens *despotes* et anti-chrétiens sont renversés, etc. [1] *Ainsi soit-il.*

L'idée de cette métamorphose politique n'est pas neuve. Dès l'an 1684, elle avait été consignée dans un ouvrage anonyme sur l'état de l'Église, dans les siècles futurs; et comme protestant, l'auteur ne manque pas d'assigner la même destinée à l'autorité du pape; beaucoup d'autres après lui l'ont répété [2].

L'évêque Newton présume que tous les gouvernemens européens seront détruits. La prédiction du dragon enchaîné pour mille ans annonce, selon le docteur Lancaster, que « *les fureurs de la tyrannie monarchique seront enchaînées* [3]. » Ces idées sont à peu près celles de Towers; il aperçoit dans le christianisme une tendance à renverser

[1] Towers, tom. II, chap. 1, pag. 18; et pag. 431 *et suiv.*

[2] Of the state of the Church in future ages, by W. A. in-12, London, 1684, chap. 2, pag. 33.

[3] Page 757.

toutes les tyrannies. L'extrême justesse de cette pensée ne peut être méconnue par quiconque a médité les saintes Écritures.

Que la charité règne partout, il n'y aurait plus ni oppresseurs ni opprimés; mais les passions humaines contrarient sans cesse la sublimité de cette morale. Le docteur Bogue n'est pas loin d'épouser les idées de Lancaster et de Towers, cependant il ne paraît pas compter beaucoup sur la conversion des rois : car, dans la Bible, il ne les voit jamais s'assembler pour prier Dieu ni pour rendre les peuples heureux, mais pour combattre [1].

Le docteur Chalmers de Glascow pense, mais il ne prouve pas qu'au temps du *millenium* les rois auront leurs sceptres, les nobles leurs distinctions; mais la charité, la bonté, la vertu, rapprocheront tous les États, jusqu'à leur fusion totale dans le ciel. Un écrivain unitaire, W.-F. Fox, pense que c'est là l'époque de la perfectibilité dont parlent les philosophes : il n'y voit que vérité, liberté; d'autres, enfin, annoncent que les disputes religieuses seront alors terminées.

La question du millenium a, dans ce siècle, occupé la plume d'autres écrivains britanniques, tels que Woodhouse, Faber, Bicheno, Whitaker; il en est qui, dans l'Apocalypse, retrouvent des applications personnelles à Voltaire, Gibbon et Weis-

[1] Discourses on the millenium, by David Bogue, 1818, dans le Christian observer, tom. XXVII, pag. 744.

haupt[1]; mais surtout ils y voient le Vatican, la chute du *papisme*, et quelques-uns l'empereur *Napoléon*. Ce nom me rappelle qu'un curé français, mort en 1812, Remi Pothier, auteur d'une Explication de l'Apocalypse, regardait Bonaparte comme le précurseur de l'Ante-Christ. Dire qu'il n'est pas l'inventeur de cette opinion, et qu'elle a trouvé des partisans en divers pays, surtout au delà du Pas-de-Calais, ce n'est pas assurer qu'on l'adopte; mais on peut ajouter que les vicissitudes de ce monde, les révolutions terrestres correspondent aux desseins adorables de l'Éternel; les prophéties embrassent l'histoire de son Eglise dans toute l'étendue et la durée des siècles; nous sommes comme toutes les générations antérieures, contemporains de leur accomplissement.

La plupart des opinions émises par les théologiens protestans d'autres pays, rentrent dans celles qu'on vient d'exposer. L'ouvrage qui paraît avoir fait le plus de sensation en Allemagne, et en général dans le Nord, est celui de Bengel, mort en 1752, dont le système a été, de nos jours, adopté et commenté par le fameux Jung (Stilling). Comme la presque totalité des écrivains de leurs sectes, ils annoncent le renversement du pouvoir papal; ce qu'ils ajoutent subira une vérification prochaine, car, selon eux, en 1836 au plus tard, l'Ante-Christ

[1] Le New-Annual Register, 1806, Domestic litterature, pag. 1289, etc.

sera jeté dans la fournaise, et le règne de Jésus-Christ commencera.

Les allégories apocalyptiques avaient eu cours en France dans le dix-septième siècle; le livre anonyme de Charpy-Sainte-Croix, intitulé: *L'ancienne Nouveauté de l'Écriture-Sainte*, ou *l'Eglise triomphante en terre*, qui parut en 1657, fut réfuté par Arnaud en 1665; il soutient, d'après saint Augustin, que, par l'hypothèse d'un règne temporel, on ravit à la religion chrétienne des prophéties qui ont pour objet la nouvelle alliance. Nicole, à son tour, combattit des systèmes variés à l'infini, qui avaient séduit un certain nombre de personnes. Que n'a-t-on pas voulu trouver dans l'Apocalypse? Des alchimistes y ont vu le grand œuvre; de nos jours Towers, dont on a parlé, et Vaughan, membre du parlement d'Angleterre, homme très-estimable, actuellement retiré en Amérique, y ont vu la révolution française [1].

Noël Aubert de Versé, ministre calviniste, devenu catholique, auteur d'un ouvrage intitulé, *La Clé de l'Apocalypse*, combat l'opinion de divers protestans qui, dans la succession des papes, voyant l'Ante-Christ, le font régner à Rome pendant 1260 ans, à commencer dès le 4e. ou le 5e.

[1] L'ouvrage précité de Towers, et l'ouvrage anonyme Of twelve scriptural prophecies, etc. (par Vaughan), in-8o., Paris, 1797. L'imprimeur assure que l'exemplaire qui est entre mes mains est le seul existant, toute l'édition ayant été détruite par l'ordre de l'auteur.

siècle; le temps a fait justice de cette chimère, puisque l'époque de 1260 ans est révolue; mais Aubert de Versé, dans son Traité, dédié au pape, soutient que l'Ante-Christ sera un anti-pape ambitieux, qui, à la fin, chassé du trône apostolique, sera poignardé, après quoi on rétablira le pasteur légitime [1].

« Il ne semble pas, dit Bossuet, qu'on puisse » douter qu'une séduction si subtile que celle des » derniers temps, ne vienne pas de mauvais prê- » tres; et personne n'ignore l'endroit où le pape » saint Grégoire regarde une armée de prêtres cor- » rompus qui marchent au-devant de l'Ante-Christ » comme une espèce d'avant-coureurs du mystère » d'iniquité dans ces derniers temps [2]. »

A cette époque appartiennent la venue d'Élie, la conversion des juifs, prédite avec tant d'éclat dans une foule de passages des saintes Écritures, qu'on ne peut les révoquer en doute. D'Asfeld, Duguet [3], et après eux, beaucoup d'écrivains ont développé ces vérités. Colbert, de Montpellier, en était frappé à tel point qu'il croyait l'univers près d'enfanter des événemens extraordinaires pour

[1] La Clef de l'Apocalypse, par Noël Aubert de Versé, in-12, Paris, 1703, tom. II, pag. 91 et 212.

[2] Justification des réflexions morales, ff. 22.

[3] Voyez Duguet, Explication du mystère de la passion, tom. II, chap. 7, ff. 12; et d'Asfeld avec Duguet, Règles pour l'intelligence des saintes Écritures, pag. 366 *et suiv.*

accomplir les prophéties de saint Paul contre les gentils, dans son chapitre XI de l'Épître aux Romains. Cette pensée, depuis un siècle, s'est perpétuée jusqu'au temps actuel, chez une foule de chrétiens, parmi lesquels il en est qui tiennent pour certain le règne intermédiaire.

Rondet s'est déclaré contre cette opinion, qui a été soutenue par un des plus doctes orientalistes français, le P. Houbigant. Il trouve dans les prophéties des passages qui ne peuvent s'appliquer qu'à ce règne ; passages dont la rejection empêche, dit-il, les juifs de se convertir ; dont l'admission résout naturellement une des plus grandes difficultés qu'ils nous opposent, et qui concilie si bien l'Ancien et le Nouveau-Testament. Ces idées étaient développées dans la préface d'Houbigant sur les prophètes. Elle manque dans beaucoup d'exemplaires, parce que l'auteur la supprima : *Ne quid*, dit-il, *in ecclesiâ litigationis excitaret quæ benè multis non arridet opinio de medio Christi adventu.* Il a laissé un manuscrit sur l'avénement d'Élie ; il ne le croit pas si prochain que l'ont imaginé plusieurs écrivains modernes [1].

Un ministre protestant, qui écrivait il y a un siècle, était bien éloigné de croire que le système d'un règne temporel fût propre à convertir les juifs. Le *chiliasme*, dit-il, n'en a ramené aucun,

[1] Voyez le Magasin encyclopédique, tom. III, de 1806, pag. 136.

tandis que Pierre Spaëth s'est fait juif, sous le nom de Moïse Germanus; et quand Jurieu eut plaidé la cause du *millenium*, les Juifs d'Amsterdam lui objectèrent que, puisqu'il y avait un règne temporel du Messie, il fallait en inférer que le Messie n'était pas encore venu, et que Jurieu, pour être conséquent, devait se réunir à la synagogue [1].

Un évêque français, mort il y a quelques années, partisan du *millenium*, voulait traduire et accompagner de notes le Traité de Brenius, *De regno Ecclesiæ glorioso per Christum in terris erigendo*, ouvrage dans lequel Brenius lui paraissait n'avoir pas insinué ses idées sociniennes. Cette traduction n'a pas eu lieu, sans doute parce que le prélat se sera détrompé dans une lecture plus attentive de l'ouvrage. Brenius ne définit Jésus-Christ que *l'Homme divin*, *le représentant de l'essence divine*, *l'image de la Divinité*. Toutes ses interprétations des textes bibliques dirigées sur ce plan, se rattachent à l'idée exclusive d'humanité. C'est pour honorer cette humanité qu'il exalte la magnificence du règne temporel de Jésus-Christ sur la terre.

Le règne intermédiaire a eu pour partisans : 1°. Un autre prélat, de Noë, évêque de Lescar, mort évêque de Troyes, auteur ou prête-nom d'un discours fameux qui devait être prononcé à l'as-

[1] Schelgringii synopis controversarium, etc, in-8°., Gedani, 1703, pag. 426.

semblée du clergé en 1785 : ce qui n'eut pas lieu [1].

2°. L'auteur anonyme des « Eclaircissemens sur » les merveilles de Dieu dans le règne de la na- » ture, sous les exemples les plus frappans de cette » vérité relative à la révolution qui vient de s'opé- » rer en France, dans les années 1789, 1790 et » 1791, ou les prophéties expliquées du boisseau » enlevé, sur la question proposée par l'Univer- » sité de Leyde, pour prix de l'an 1785, Worms, » 1792. »

3°. L'auteur de l'*Avis aux catholiques*, sur le caractère et les signes du temps où nous vivons, qui parut en 1795 [2], et dont l'auteur anonyme est Desfours de la Genetière.

4°. Le père Lambert, dans son *Exposition des prédictions et promesses faites à l'Église* [3], ouvrage emprunté pour le fond de *l'Horoscope des temps*, ou *Conjectures sur l'avenir, fondées sur les saintes Écritures, et sur de nouvelles révélations* [4].

Ces écrivains sont d'accord sur l'état déplorable de l'Église, et sur la conversion des juifs. L'auteur de l'*Avis* la fait coïncider avec le second avénement de Jésus-Christ, long-temps avant la fin des

[1] Discours de Mgr. l'évêque de Lescar, sur l'état futur de l'église, in-12, en France, 1788.

[2] In-12 (Lyon).

[3] 2 vol. in-8°., Paris, 1807.

[4] Par le père Michel Pinel, de l'oratoire, 2 vol. in-8°., mss.

siècles ; car, après une durée de six mille ans, il en ajoute six autres mille. Ces paroles du Sauveur, *non bibam amodo de hoc genimine vitis* [1], il les entend matériellement du vin ordinaire.

Le Traité du père Lambert ayant causé des débats, il importe d'analyser cette partie de son ouvrage.

Depuis le cinquième siècle, la plupart des écrivains, en avouant que l'époque précise de la conversion des juifs est inconnue, la reculent jusqu'à la fin du monde, immédiatement avant le jugement général, et restreignant le bienfait de cette conversion aux seuls enfans d'Abraham alors existans, ils ne lui donnent qu'un effet limité, sans conséquence pour le reste de l'Église. Duguet, le premier, vers la fin du dix-septième siècle, dissipa les préventions à cet égard. Dans le rappel de la nation juive qui, par son exemple et ses efforts, concourra puissamment à répandre l'Évangile chez toutes les nations idolâtres, il vit un moyen puissant réservé par la Providence pour le renouvellement de l'Église. Duguet communiqua ses vues à Bossuet, qui les acueillit avec empressement, et les consigna dans son Discours sur l'Histoire universelle [2].

C'était un pas fait vers la vérité, mais insuffisant

[1] Math., XXVI, 29.

[2] Voyez Discours sur lH'istoire universelle, deuxième partie, n°. 7.

pour expliquer toutes les révélations d'Ézéchiel et d'autres prophètes. Duguet aurait craint de judaïser s'il y avait vu un règne temporel; et malgré la clarté du texte, il allégorisait tout ce qui lui semblait s'écarter du spirituel.

Des hommes éclairés et savans comme lui, ont pensé qu'en accordant aux promesses spirituelles toute la prééminence qui leur est due, on devait avoir égard aux promesses d'un autre genre qui s'y trouvent associées. Les juifs convertis, rentrés dans la terre promise, rebâtiront des villes une nouvelle Jérusalem métropole de tous les peuples, et un nouveau temple qui sera le centre de l'Eglise catholique répandue sur toute la terre. C'est l'opinion du célèbre Houbigant, dans sa préface et ses notes sur les prophètes; de Mérault, mort en 1742, dans son commentaire sur l'Apocalypse; du père Lambert et du président Agier, qui en la développant avec plus d'étendue, l'a étayée de nouvelles preuves [1]. Revenons au P. Lambert.

D'après les prophètes, il place entre la conversion des juifs et le dernier jugement, un intervalle indéterminé de siècles. Cette conversion sera universelle et permanente. Le premier bienfait du Tout-Puissant, à leur égard, sera leur retour à la foi; le second, sera le rétablissement dans la terre de leurs ancêtres. Après avoir rebâti cette Jérusalem, vers laquelle sans cesse se tournent leurs

[1] Voyez Agier sur Ézéchiel, tom. II, pag. 308 *et suiv.*

regards, ils existeront en corps de nation : la longévité est un des avantages temporels qui leur sont réservés ; ils déploieront le plus grand zèle pour amener à la connaissance de l'Évangile les hommes qui ne l'ont pas connu ou qui l'ont méconnu. Si la plupart des commentateurs n'ont donné qu'un sens figuratif aux textes dont s'appuie notre auteur, c'est par une interprétation forcée.

Les juifs répandus dans la Palestine s'étendront dans les contrées voisines, et cultiveront leur pays natal, frappé de stérilité sous la main des Musulmans, mais dont l'antique fertilité ne peut être révoquée en doute. Si l'auteur avait pu se permettre une digression pour réfuter sur cet article les incrédules, il aurait sans doute cité les *Mémoires* insérés dans ceux de l'*Académie des inscriptions*, par l'abbé Guénée, qui en a porté la démonstration jusqu'à l'évidence.

Après le retour d'Israël, Jérusalem deviendra pour toujours le centre de la religion ; mais ici se présente naturellement l'objection : que deviendra la primauté attachée par l'institution de Jésus-Christ à l'Église romaine ? L'auteur répond que cette prééminence n'est pas attachée à telle ou telle ville, puisque Saint-Pierre établit d'abord sa chaire à Antioche avant de la transférer à Rome. Le plan et la forme de gouvernement qu'il a plu à Jésus-Christ de choisir pour son Église, peut donc subsister sans altération, même après que Rome aurait été détruite ou abandonnée, et que Jé-

rusalem serait devenue le centre de la religion.

D'ailleurs, le sacerdoce, le sacrifice, la croyance des mystères, la doctrine et la morale de l'Évangile, ne peuvent changer; mais qui sait si, au temps de l'étonnante révolution dont il s'agit, il ne sera fait aucun changement dans la forme extérieure du gouvernement de l'Église, et si les successeurs de saint Pierre auront la même part à l'administration du royaume d'Israël, dont Jésus-Christ, le vrai David, sera le prince [1]? L'Écriture et la tradition gardent le silence sur cet article.

Ceci conduit à examiner s'il faut entendre le bonheur céleste par ce règne de Jésus-Christ pendant mille ans, dont parle l'Écriture. L'auteur prétend que cette interprétation ferait violence au texte, et qu'il faut entendre par-là un règne temporel du Messie sur la terre, qui abolira toutes les principautés, punira les rois révoltés contre lui, et sera le souverain immédiat, le chef de toutes les nations. Pendant ce règne, qui sera une sorte d'initiative à la vie éternelle, et un préliminaire à la réunion de l'Église dans le paradis, la prospérité, la sécurité, une paix profonde, une sainteté éminente, et conséquemment le bonheur, embelliront la terre; la durée de la vie des hommes égalera celle des anti-diluviens; les justes seront prophètes et prêtres du Très-Haut; les martyrs ressusciteront, etc.

[1] Page 351 *et suiv.*

L'opinion d'un avénement intermédiaire et d'un règne temporel de Jésus-Christ avant la fin des siècles, était assez généralement reçue dans les trois premiers siècles. A peine trouve-t-on sept ou huit auteurs qui, en divers lieux, en divers siècles, aient combattu la doctrine des premiers pères sur le règne de mille ans; tels sont Caïus, saint Denis d'Alexandrie, Tychonius, saint Jérôme, saint Augustin, etc. Le père Lambert discute leurs témoignages avec beaucoup d'érudition et de sagacité; il soutient que ces auteurs n'ont pas condamné en elle-même la doctrine des millénaires, mais seulement les apollinaristes et autres sectaires, qui à cette doctrine associaient des idées insensées, ou des égaremens impurs et grossiers.

Jésus-Christ remontera au ciel après avoir accompli ses desseins sur les Juifs et les Gentils durant le règne de mille ans. La puissance de l'esprit de ténèbres qui, pendant cette période, avait été enchaînée, sera déliée de nouveau. L'auteur examine quelle est la doctrine de l'Écriture concernant l'*Ante-Christ*. Doit-on entendre par là un être individuel, ou un assemblage d'hommes pervers, une société de méchans? Saint Paul décide la question : il dit nettement que l'Ante-Christ sera une personne individuelle, *un homme de péché*. Saint Jean, dans l'Apocalypse, le désigne également comme un individu, car le nombre de la *bête* est le *nombre d'un homme*, et il s'élèvera contre Dieu; il profèrera des blasphèmes; joignant l'im-

piété à la folie, il exigera que les hommes l'adorent; il fera des prodiges qu'il donnera pour œuvres divines. Saint Jean semble dire que l'Ante-Christ sera mis à mort, et qu'il rentrera dans la vie pour consommer son œuvre d'iniquité. Quelqu'un a prétendu, d'après cela, qu'à ses prestiges il ajoutera celui d'une résurrection, mais seulement apparente : ce sera comme les autres prodiges de son funeste ministère, une illusion qui cependant précipitera dans l'iniquité et l'erreur ceux qui n'auront pas dans le cœur un amour sincère de la vérité. Telle est la conséquence qu'amène sous la plume de l'auteur la discussion de ces idées accessoires.

Dans cette discussion, le père Lambert rencontre sur sa route deux antagonistes dont on a parlé en traitant des convulsions; Montmignon, et Saillant. Ce dernier lui soutient que le système d'un avénement intermédiaire est contraire au symbole des Apôtres. Il est dit que Jésus-Christ viendra juger les vivans et les morts, et non régner temporellement. Le père Lambert s'appuie des mots *iterum venturus est*, du symbole de Nicée, auquel il veut faire signifier une *troisième fois*. Le mot *iterum* n'eut jamais cette acception. Saint Athanase peut être regardé comme l'interprète du concile de Nicée. Or, dans son *Traité de l'Incarnation*, il appelle le dernier avénement de Jésus-Christ δεύτερων, le *second*. Les décisions des conciles, entre autres celui d'Arles, en 1260, contre

les Joachimites, fortifient les raisonnemens de l'auteur [1].

L'affligeante perspective de l'apostasie des Gentils, l'espérance consolante de la conversion du peuple juif, sont des points importans sur lesquels nous sommes avertis par une tradition éclatante. On peut consulter aussi, à ce sujet, les ouvrages imprimés de Duguet, Joubert, d'Étemare, Rondet, Malot, etc., etc., et les manuscrits de Mérault, de Sanson, auxquelles on pourrait ajouter une foule d'auteurs étrangers, d'Italiens surtout.

On voit, par ce qui précède, combien est fausse l'assertion qui donne pour auteurs du *Chiliasme* ou *Millénarisme*, Kotterus, paysan de Silésie, et Drabicius, etc. [2]

Le père Barsanti, dominicain, dans son livre italien, sur la rénovation future des cieux, de la terre, et de ses habitans [3], a prétendu que, depuis le cinquième siècle, on ne pouvait citer aucun partisan du millénarisme, dont il accuse le chanoine Cadonici. Une défense vigoureuse, insérée dans les *Annales ecclésiastiques de Florence* [4], a repoussé les assertions du père Barsanti. Dans le nombre des mil-

[1] Les véritables promesses faites au peuple juif et à toute l'Église, in-12, Paris, 1807.

[2] Le Conservateur, tom. II, pag. 80.

[3] *Della futura rinovatione de cieli e della terra e de suoi abitatori*, liv. 3.

[4] *Annali ecclesiastici di Firenze*, 1784, pag. 69 *et suiv*

lénaristes ou lui cite l'abbé Joachim et Burnet, auteur d'une *Théorie de la Terre*[1].

On connaît le système de Lapeyrère, sur le rétablissement des Juifs dans la Palestine. Parmi les ouvrages imprimés depuis dans le même sens, on en distingue un, publié à Londres vers le milieu du siècle dernier[2].

L'époque de leur conversion a exercé bien des plumes: celle entre autres d'un anonyme, dont l'ouvrage[3] fut attaqué par l'ex-jésuite Mozzi, que la réplique réduisit au silence[4].

Don Foulon, ex-bénédictin, a mis au jour un office très-bien fait pour célébrer par anticipation la conversion d'Israël[5]. Au sentiment des docteurs qui forment une chaîne de traditions, on peut lier tout ce qui achemine vers ce nouvel ordre de choses. Dans cette assemblée de députés juifs, convoqués à Paris, par le gouvernement, des yeux vulgaires ne trouvent que des combinaisons humaines, des aperçus politiques; mais les hommes éclairés par la révélation rattachent cet événement à des espérances d'un ordre surnaturel.

[1] *Telluris theoria sacra*, lib. 4, chap. 8.

[2] *A treatise of the future restoration, of the Jews and Israelites to their own land*, etc., in-8o., London, 1777.

[3] *Su l'epoca del ritorno degli Ebrei*, in-8°., Brescia.

[4] *Annali eccles. di Firenze*, tom. I, pag. 174.

[5] Prières particulières en forme d'office ecclésiastique pour demander à Dieu la conversion des juifs et le renouvellement de l'église, in-12, en France, 1778.

Un jésuite américain, né au Chili, déporté en Italie lors de la suppression de la société, mort à Imola en 1801, le père Lacunza, a rédigé sur cette question trois volumes latins in-4°., restés manuscrits, ouvrage supérieur à tout ce qui a paru en faveur de l'avénement intermédiaire [1], et dont une bonne analyse, a été publiée par un savant anonyme qui, en 1809, a donné une traduction nouvelle des psaumes sur l'hébreu, avec des explications et des notes critiques [2]. C'est le modeste président Agier, recommandable comme chrétien, comme magistrat, comme théologien. Son plan est le développement de celui du père Lacunza, enrichi de preuves nouvelles.

On lit dans Ézéchiel, « fils de l'homme, tournez le visage vers Gog, vers la terre de Magog, vers ce prince et ce chef de Mosoch et de Thubal [3]. » Ainsi s'expriment la Vulgate, et en général les traductions dans nos langues modernes. La Vulgate omet (on ignore pourquoi) le mot *Ross* qui se trouve dans le texte hébreu et dans les Septante. Aussi,

[1] Le manuscrit original est entre les mains de l'archevêque de Ravenne. Mon ami, le savant et vertueux d'Allègre, qui occupait si dignement le siége de Pavie, m'en fit faire une copie. Une édition en espagnol a été imprimée à Londres, une autre à Paris.

[2] Psaumes nouvellement traduits sur l'hébreu et mis dans leur ordre naturel, avec des explications, etc., in-8°. 3 vol., Paris, 1809.

[3] Voyez Ézéchiel, chap. 38, v. 2 et 3, et chap. 39, v. 1.

d'après Houbigant, Legros et Rondet, Agier, traduit prince de Ross, de Mosch et de Tobol [1]. On s'accorde communément à dire que Gog est l'*ante-christ*, il viendra du Nord. Le texte biblique l'assure [2]. La terre de Magog est précisément au Nord. L'historien Josèphe et les Anciens disent que c'est le pays des Scythes que nous nommons la Tartarie [3]. Dans ces mots Ross, Mosch et Tobol, Agier voit la Russie, la Moscovie, et Tobolsk, capitale de la Sibérie, d'où il conclut, que l'Ante-Christ sera un empereur de Russie. Il fortifie son dire, en rappelant que les Russes rapportent leur origine à Mosch et Tobol, fils de Japhet [4].

Passons au second article. Saint Pierre, écrivant de Rome, l'appelle Babylone [5]. C'est un fait incontesté. Divers passages de l'Apocalypse prédisent de la manière la plus claire et la plus effrayante « la chute de cette Babylone, avec laquelle les rois de la terre se sont corrompus, et qui a enivré du vin de sa prostitution les habitans de la terre [6]. »

[1] Agier sur Ézéchiel, tom. II, pag. 140; et sur l'Apocalypse, tom II, pag. 32. On écrit *Ross* en esclavon et non pas *Russie*. Voyez Levesque, Histoire de Russie, tom. I[er].

[2] Ézéchiel, 38, v. 2, 3, n°. 15, et chap. 39, v. 2.

[3] Joseph, Antiquit. jud., lib. 1, chap. 1.

[4] Agier sur Ézéchiel, tom. II, pag. 147 et 149; et sur l'Apocalypse, tom. II, pag. 33.

[5] 1. Petr., chap. 5, 13.

[6] Apocal., 14, 8 et 17; 2, 34 et 5; et 18, 2.

La cause de sa chute, de sa perte à jamais, c'est la prostitution, qui, dans les Écritures, est le caractère de l'idolâtrie. C'est la remarque de Bossuet.

Beaucoup d'auteurs protestans ont voulu voir dans Babylone l'Église catholique et sa chute. Bossuet a parfaitement réfuté cette rêverie, quoique cette Babylone, selon Bossuet, soit la ville de Rome [1]. C'est donc Rome sur laquelle sera prononcé ce jugement terrible, et comment l'a-t-elle mérité? Elle est, dit saint Jean, « *mère des fornications et des abominations de la terre.* Quel » attribut! source de tous les désordres et de tous » les crimes qui ont inondé le peuple de Dieu, » principe de tous les schismes, à commencer » depuis le schisme des Grecs, et de toutes les hé- » résies, par son avarice et son orgueil; de toutes » les erreurs qui ont trouvé à s'accréditer dans le » sein même de l'Église; de toutes les plaies faites » à la discipline; de toutes les contraventions aux » canons; de tous les abus substitués au véritable » esprit du christianisme. Si l'on trouve, en étu- » diant l'histoire de l'Église, une ville qui porte » ce caractère, ce doit être la grande prostituée » de l'Apocalypse. Mais c'est surtout depuis deux » cents ans qu'on ne peut s'empêcher de la recon- » naître pour l'ennemie de tout bien; que n'ajou-

[1] Bossuet, sur l'Apocalypse, pag. 363, édition de 1689; et Agier, sur l'Apocalypse, tom. II, pag. 126.

» tera-t-elle pas à ces excès dans la persécution de
» l'Ante-Christ [1]! »

Avec qui les rois de la terre se sont corrompus par des complaisances réciproques, des concordats, des traités où chacun accordait ce qui ne lui appartenait pas ou n'était pas en son pouvoir, et qui, par ses déréglemens, ses prévarications, ses erreurs, *a enivré du vin de sa prostitution les habitans de la terre* [2]. Il fait sentir, au surplus, que le sort réservé à la grande cité, qui est le chef-lieu actuel de la religion, ne doit pas ébranler notre attachement, notre vénération profonde à l'Église, mère des autres églises, et de toute la catholicité. Le siége de saint Pierre peut être déplacé localement, mais il aura toujours des successeurs. Comptons sur les promesses de Jésus-Christ, que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église, et qu'il sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Le président Agier adopte ensuite trois propositions auxquelles il réduit toute la discussion.

La première, est que les juifs, après leur conversion générale, qu'il fixerait volontiers à l'an 1849 [3], seront rassemblés dans le pays de leurs pères; ils le repeupleront et rebâtiront Jérusalem, qui redeviendra, comme autrefois, la métropole de l'Église

[1] Voyez Agier, Apocalypse, tom. II, pag. 126.

[2] *Ibid.*, pag. 123.

[3] Agier, sur Daniel, pag. 120.

catholique. De là partiront leurs missionnaires pour évangéliser dans toute la terre, et la soumettre à Jésus-Christ : sans cette supposition, on ne saurait concevoir ce que les prophètes nous disent continuellement, et par où ils finissent tous, que le peuple juif, après sa réconciliation avec Dieu, *sera rétabli dans sa terre, dans la terre que ses pères ont habitée.* L'allégorie est bien froide, pour expliquer des prédictions si claires, si répétées, si précises, et rien n'oblige ici de recourir à l'allégorie ; au contraire, tout prescrit de s'en écarter et de s'attacher à la lettre : 1°. le rapport visible et réciproque entre la terre et le peuple qui l'habitait, entre le crime d'Israël et sa dispersion, entre sa conversion et son rappel ; 2°. la nécessité de trouver une terre où le peuple juif puisse se réunir, après que la persécution l'a contraint de s'exiler hors du pays de la gentilité chrétienne, et l'invraisemblance qu'à cette époque, au lieu de réoccuper son propre pays, il aille s'établir dans une terre étrangère ; 3°. la prérogative de Jérusalem, qui a toujours été le centre de la religion jusqu'à la vocation des gentils, et que Rome a remplacée pour un temps, comme la première ville de la gentilité, depuis que les gentils ont été substitués aux juifs ; mais qui, après le rappel des juifs, suivi à son tour de la réprobation du peuple gentil et de la destruction de Rome, si clairement annoncée dans l'Apocalypse, doit recouvrer tous ses droits ; 4°. le local même de Jérusalem, est la situa-

tion la plus avantageuse qu'on puisse désirer pour former le centre de la religion après la conversion de tous les peuples, comme il est aisé de s'en convaincre par l'inspection d'une mappemonde.

La seconde proposition est que l'état des juifs, et de tout le genre humain soumis à Dieu, sera un état de prospérité, même temporelle; les témoignages accumulés des prophètes en sont garans. Il reste l'assujettissement aux casualités ordinaires de la vie; et les prophètes semblent, à cet égard, nous rassurer, en promettant, lors de l'établissement du règne de Jésus-Christ, et du grand renouvellement qui en sera le prélude ou la suite, que toutes choses reviendront à leur premier état. Avant le déluge, les pôles de la terre coïncidaient avec l'équateur; c'était l'opinion de l'abbé Pluche. Le globe sera replacé droit sur son axe; l'air redeviendra pur et serein, comme dans les premiers temps du monde.

On peut espérer, dans cet âge fortuné, une terre fertile, une grande abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, un empire sur les animaux, pareil à celui qu'exerçait le premier homme, une santé robuste, une longue vie, comme celle du genre humain avant le déluge [1]. Ces prédictions sont moins certaines; néanmoins, la dernière paraît constante par Isaïe. Je ferai voir, dit

[1] Ses Réflexions sur Isaïe, in-8°., Paris, 1820, tom. I, pag. 159.

l'auteur, que le psaume 89 y a rapport, et que ce point bien établi rend tous les autres extrêmement vraisemblables. Il ajoute que, peut-être, il y aura unité de langage, que toutes les monarchies seront éteintes, et tous les hommes formeront une seule famille.

La dernière proposition concerne l'avénement intermédiaire de Jésus-Christ, et son règne visible sur toute la terre. Voilà ce qui a donné lieu aux plus grandes plaintes, et pourtant ce n'est là qu'une doctrine enseignée presque universellement par les pères des trois premiers siècles, Papias, saint Justin, saint Irénée; doctrine que les hérétiques ont ensuite défigurée et rendue odieuse par le mélange de faux dogmes, mais que l'Église n'a jamais condamnée, et dont saint Jérôme, tout en la combattant, déclare en termes formels qu'il est loin de la proscrire. Élie doit venir avant la fin du monde, et long-temps avant; car Élie, par son office, est *précurseur*, il doit *précéder* un avénement de Jésus-Christ, comme Jean-Baptiste, qui n'était que sa figure, a précédé un autre avénement : et puisque celui qu'annoncera la venue d'Élie ne doit pas être le dernier, il faut, par nécessité, que ce soit un avénement *intermédiaire*, un avénement pour *régner* avant celui où Jésus-Christ paraîtra pour *juger*. De savoir, au reste, comment Jésus-Christ se manifestera sur la terre pendant ce période, au moins d'une manière durable, c'est un secret qu'il s'est réservé :

il nous suffit de connaître la promesse ; les moyens de la réaliser ne manqueront pas à sa sagesse ni à sa puissance.

« J'ai été, dit-il, dans le principe, opposé à ces idées comme beaucoup d'autres, et comme on l'est naturellement à tout ce qui contrarie l'opinion commune. J'ai étudié les prophètes, je les ai lus en entier et de suite, et il m'a semblé qu'il était impossible de ne pas adopter ces solutions sans lesquelles toutes les prophéties sont autant d'énigmes indéchiffrables. Permis de négliger ces ouvertures à ceux qui croiront pouvoir s'en passer. »

Le déisme, et une foule de sectes prétendues chrétiennes, en voulant s'amalgamer à l'Église catholique, consommeront l'apostasie des gentils. Alors, dit Agier, s'opérera la conversion d'Israël et le renouvellement de l'Église ; alors plus de rois, plus de *nations*[1], car ce mot *nations* indique des sections du genre humain organisées en corps politiques ; mais il n'aura plus de sens quand il n'y aura plus de barrières entre les diverses portions de la famille universelle.

Il n'appartient qu'à la véritable piété d'exposer ses idées avec autant de franchise. L'opinion la plus reçue n'admet pas de règne temporel de Jésus-Christ sur la terre, ni d'autre avénement que pour le jugement universel. Serait-ce une raison pour

[1] Sur l'Apocalypse, tom. II, pag. 253.

condamner l'opinion contraire, qui a prévalu dans les premiers temps de l'ère chrétienne, et que de nos jours reproduisent des hommes éclairés, parmi lesquels celui qu'on vient de citer figure honorablement ?

Le même auteur a publié successivement son recueil de *prophéties éparses sur Jésus-Christ*, des traductions nouvelles des grands, des petits prophètes et de l'Apocalypse, suivies d'explications et de notes abondantes, qui développent avec plus de force et d'étendue les vues consignées dans son explication des psaumes. Divers érudits anglais, hollandais, allemands surtout, ont porté plus loin que lui leurs recherches philologiques sur le texte original des livres saints ; par exemple le savant Gesenius, dans son ouvrage publié dernièrement sur Isaïe. Mais celui du président Agier présente une foule d'applications neuves ; et comme tout est cohérent dans son travail, dût-on contester la justesse de quelques-unes, leur ensemble appelle la méditation, et toujours il en fait jaillir des sentimens propres à nourrir la piété.

J'oubliais de rappeler que les deux témoins, précurseurs du second avénement, l'un des points qui ont le plus occupé les commentateurs, sont, suivant l'opinion commune, Énoch et Élie. Tout le monde est d'accord sur la mission de celui-ci ; celle d'Énoch est moins une tradition de l'Église qu'une tradition dans l'Église. Mais une opinion qui n'est pas nouvelle, et qui, sous la plume

de notre auteur, acquiert un plus haut degré de probabilité, substitue à Énoch le législateur des Hébreux, et signale comme précurseurs Moïse et Élie, les mêmes qui étaient avec lui à la transfiguration sur le Thabor. C'était l'opinion de saint Hilaire de Poitiers, qui l'a développée avec la solidité qu'on remarque en général dans ses ouvrages [1].

Sur ces questions, qui occupent beaucoup les esprits dans plusieurs villes du midi de la France, ont été imprimés récemment de nouveaux écrits, entre autres, la *Consommation des siècles*, ouvrage posthume d'un prêtre de Toulouse, nommé Gonaze, mort en 1812, qui fixe à six mille ans la durée du monde [2], et l'étrange brochure intitulée : *Les Précurseurs de l'Ante-Christ*, dont la septième édition est de 1822. L'auteur est précis dans ses décisions et ses dates. En 1913 on entendra les premiers sons de la trompette, alors commenceront les malheurs ; mais l'homme de péché, l'Ante-Christ, qui aura paru en 1912, régnera quarante-cinq ans, il sera exterminé en 1957 [3].

[1] Voyez saint Hilaire, Commentaire sur saint Matthieu, chap. 24.

[2] La Consommation des siècles prouvée par les textes et les analogies des livres saints, avec un examen des analogies, publiées par M. G..... (Gonaze) sous le nom d'un solitaire, 2 vol. in-12, Lyon, 1823.

[3] Les *Précurseurs de l'Ante-Christ*, 7e. édition, in-8°.,

Les millénaires sont divisés sur l'époque et la manière d'un règne intermédiaire. Les uns, comme le père Lambert, qui ressuscite partiellement les prophètes, les martyrs et autres saints, le placent avant la résurrection universelle; en cela ils contredisent l'opinion de saint Justin et saint Irénée, qui le placent après; quant à la manière, on a vu dans ce qui précède vingt systèmes différens: la plupart font de la nouvelle Jérusalem une société politique et religieuse.

Sur cette question, il est permis d'abonder en son sens, puisque l'Église n'a rien prononcé; mais après avoir longuement disputé, il faut, en dernier résultat, savoir ignorer ce qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler.

Les seuls points sur lesquels s'accordent les millénaires, c'est qu'alors le vice et la misère seront bannis de la terre; les disputes religieuses et politiques cesseront; un bonheur plus ou moins étendu embellira cette période; et le grand drame des choses humaines finira par le jugement général. Alors, celui qui tient *les clefs de la mort et de l'enfer* opérera le triage des bons et des *méchans*; alors finira la *succession* des êtres [1]; alors, dans un ciel nouveau, une terre nouvelle, les justes réunis jouiront du bonheur éternel dans le

Lyon, pag. 320 et 322 (par Wurts, vicaire de Saint-Nizier, à Lyon).

[1] Apocalypse, 2, 7.

sein de celui qui est l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, l'ancien des jours, le trois fois saint, qui était, qui est et qui sera.

L'Apocalypse contient l'histoire de l'Église dans les derniers âges du monde. La connaissance des prophéties, principalement pour les fidèles de cette époque, doit être leur soutien et leur consolation au milieu des calamités, des épreuves et des scandales. Invoquons les lumières célestes qui peuvent nous en faciliter l'intelligence, et réfléchissons que chaque jour nous achemine vers la consommation des siècles, époque à laquelle il *n'y aura plus de temps* [1].

Qui habet aures audiendi audiat [2] ?

[1] Apocalypse, 10. 6.
[2] *Ibid.*, chap. 13. 9.

CHAPITRE XXIII.

FRANCS-MAÇONS.

Un des plus grands mathématiciens de l'Europe qui s'occupait quelquefois de recherches sur les origines liturgiques, sur les auteurs des proses et hymnes du rit latin, Lagrange croyait et me disait que la franc-maçonnerie était une religion *avortée*; mais il ne déduisait aucune preuve de son opinion.

Des hommes plus enthousiastes qu'érudits, ont tenté de placer des jalons sur la route des siècles, pour y chercher l'origine ténébreuse de la franc-maçonnerie. Preston [1], et plusieurs de ses confrères, la font naître avec le monde. Ils la voient s'étendre, se développer dans la Palestine, l'Inde, l'Égypte, la Grèce, le Latium, et chez les Druides; ils mettent à contribution les ouvrages de Puffendorf, de Sainte-Croix, et de cent autres qui, dans leurs recherches sur les associations mystérieuses et les initiations antiques, n'ont jamais trouvé le *Grand Orient*.

[1] Voyez Illustrations of masonry, by Will. Preston, in-12, London, 1792.

L'auteur des *plus secrets mystères de la Maçonnerie dévoilés* ne prouve pas, mais il assure qu'elle fut fondée en 1330, à Jérusalem, par Godefroi de Bouillon [1]. D'autres, comme lui, rattachent la société à Godefroi, à la chevalerie, aux Templiers. Grandidier et Sainclair, au lieu de remonter jusqu'au temple de Salomon, offrent quelque chose de plus vraisemblable, en plaçant l'origine de la maçonnerie dans l'espèce de confédération formée entre les ouvriers, qui, dans les douzième et treizième siècles, bâtirent la tour de Strasbourg et le monastère de Kilwinning, en Écosse [2]. Un autre écrivain a cité un acte de Henri VI d'Angleterre, qui, en 1425, défendait aux Frères-Maçons de s'assembler en chapitre [3]. C'est d'Angleterre qu'ils sont venus en France, mais seulement en 1720, si l'on en croit l'abbé Robin [4].

Un prêtre espagnol, qui appelle les francs-maçons des *philosophes nocturnes*, place leur nais-

[1] Voyez *les Plus secrets mystères de la maçonnerie dévoilés*, ou le vrai rose-croix, suivi du Noachite, traduit de l'allemand, etc., in-8°., Jérusalem, 1774.

[2] Voyez Essai sur la secte des illuminés, par Luchet, in-8°., Paris, 1822; et Sainclair, Statistical account of Scotland, tom. II, pag. 170 *et suiv.* Cet article est très-curieux.

[3] Voyez Abrégé de l'histoire de la Franc-Maçonnerie, etc., in-8°., London, 1779.

[4] Voyez Recherches sur les institutions anciennes et modernes, par l'abbé R**** (Robin), in-12, Amsterdam, 1779.

sance sous le protectorat de Cromwell, régent d'Angleterre, d'où il les amène en France. Leur grand-maître fut, dit-il, un Clermont, abbé de Saint Germain-des-Prés, auquel succéda le duc d'Orléans. L'auteur (et remarquez ceci) qui intitule son ouvrage *Histoire certaine des francs-maçons*, a fait une découverte d'un genre nouveau : c'est que les jacobins étant installés à Paris, leur président choisit pour son cabinet la cellule occupée par Jacques-Clément ; et dans un volume de la collection anglaise, intitulée *the Pamphleteer*, on lit que Jacques-Clément était *jésuite*. Voilà les belles choses qu'on imprime chez nos voisins, à Londres, à Madrid, et je ne serais pas surpris qu'elles fussent réimprimées à Paris, puis répétées dans toute la France.

Quelle que soit cette origine, on sait que les francs-maçons n'ont excité la curiosité du public en Europe que dans le siècle dernier ; actuellement ils ont des loges dans les quatre parties du monde. Soit qu'il y ait des secrets réels dans la société, soit que son secret consiste à persuader qu'elle en a, c'est toujours un attrait puissant pour bien des gens ; on sait que les hommes aiment à se donner de l'importance en se couvrant de voiles mystérieux. Cette prétention se montre jusque dans les titres des ouvrages maçoniques, tels que l'*Épée flamboyante*, dont l'auteur est le baron de Tschoudy, mort en 1769 [1].

[1] Voyez Acta *Latomorum*, tom. I, pag. 95 et 94. Il

Un savant de Berlin, qui voit des jésuites partout, les trouve dans cette société avec le projet de rétablir en Angleterre le prétendant sur le trône. Telle est aussi l'idée de Robinson ; il croit qu'après la révolution de 1688, les royalistes anglais voulant s'assembler sans être persécutés, formèrent des loges, puis les jésuites donnèrent à la maçonnerie une direction en faveur des Stuarts et du catholicisme. En partant de cette idée, Bonneville publia son livre, *les Jésuites chassés de la maçonnerie*. Barruel, au contraire, partisan de la société de Loyola, dont il était membre, et qui trouve partout des jacobins, les identifie aux francs-maçons. Il leur prête le projet de renverser les gouvernemens, la religion chrétienne, et sonne le tocsin contre tous [1]. Ainsi pense aussi, sans alléguer de preuves, l'abbé Lefranc, eudiste, qui appelle la franc-maçonnerie la quintessence de toutes les hérésies du seizième siècle, et surtout des sociniens [2].

Les sociétés secrètes ont causé de l'ombrage à la religion et à la politique; et c'est peut-être

ne faut pas confondre ce Tschoudi avec son frère le naturaliste.

[1] Voyez ses Mémoires sur le jacobinisme.

[2] Voyez le Voile levé pour les curieux, ou secrets de la franc-maçonnerie (par Lefranc, eudiste), in-8°., Paris, 1791, pag. 31 *et suiv.*; et Conjuration contre la religion catholique et les souverains, par le même, in-8°., Paris, 1792, suite du précédent.

dans la politique qu'il faut chercher les motifs qui portèrent Frédéric II de Prusse, et d'autres princes, à se faire initier dans la franc-maçonnerie. Ils pensèrent qu'il fallait s'emparer des loges, en affectant d'y préconiser l'égalité, soit pour les neutraliser, soit pour leur imprimer une direction conforme à leurs vues. On en trouvera une nouvelle preuve dans un ouvrage qui a paru en 1802, *Loge centrale des véritables Francs-Maçons* [1], ouvrage écrit avec une brillante facilité, et dont le but était d'organiser au profit du système impérial une société qui, se prêtant à cette direction, avait en conséquence choisi son *grand-maître* et ses *vénérables*. Les francs-maçons, républicains en 1793, impérialistes sous Bonaparte, sont royalistes depuis 1814. Les journaux nous annoncèrent gravement que le grand Orient avait envoyé ses décorations au nouveau-né, fils du duc Decases; car, en France, l'adulation est un ingrédient qu'on approprie à tout.

Cette institution, envisagée sous des rapports religieux et moraux, avait donné des inquiétudes au clergé. Clément XII, en 1738, et Benoît XIV, en 1751, lancèrent contre les francs-maçons des bulles d'excommunication, dont l'absolution était réservée au pape hors le cas de mort. L'archevêque d'Avignon publia en conséquence, le 22 juillet 1751, un mandement qui menace les francs-maçons opiniâtres de procéder contre eux comme

[1] In-12, Paris, 1802.

suspects d'hérésie, et avec toute la rigueur du droit[1]. Dès l'an 1742, Belsunce, évêque de Marseille, avait fait de l'association à la franc-maçonnerie un cas réservé[2]. L'anecdote qu'on va lire ne serait que plaisante si elle ne rappelait qu'un illustre écrivain, Muratori, éprouva des tracasseries, parce que, d'après l'identité de son nom avec celui de *liberi muratori* (les francs-maçons), certaines personnes avaient cru ou simulé de croire qu'il était leur fondateur[3].

Il fut, même après sa mort, insulté (ou plutôt honoré) par les invectives du jésuite Pepé, prédicateur populaire à Naples, qui, annonçant en chaire le décès de Muratori, le peignit comme un ennemi de la sainte Vierge, *nemico de mamma mia*[4]. Ce Pepé est le même qui débitait, en guise d'amulettes, des billets imprimés contenant des maximes ascétiques.

Voici une anecdote de la même force, si toutefois il est vrai qu'à Maïorque, dans la semaine-sainte, on fasse des mannequins représentant Judas qui est accusé d'être le chef des francs-maçons et des libéraux[5].

[1] Voyez Dictionnaire du droit canonique, etc., par Durand-de-Maillane, 3e. édition, in-4°., Lyon, 1776, tom. III, pag. 120.

[2] Dictionnaire de police, tom. I, pag. 271.

[3] Voyez sa lettre dans les Acta ecclesiastica, tom. I, pag. 96 *et suiv.*

[4] Verri, Istoria di Milano, in-4°., Milano, 1798, tom. II, pag. 189.

[5] Voyez Excursion dans les îles Baléares, par Cambesse, pag. 20.

A Naples, en Portugal, en Espagne, les autorités ecclésiastiques et civiles ont poursuivi sans relâche ces deux classes d'hommes auxquels on impute tous les genres de crimes, mais surtout d'irréligion, de sédition, de libertinage. Dans ce dernier pays, les qualifications de *negro*, *communero*, franc-maçon, appliquées par les partisans du despotisme à quiconque leur déplaît, sont des titres de proscription et des arrêts de mort.

Le 30 avril 1824, le défunt cardinal patriarche de Lisbonne publia une lettre pastorale, dans laquelle il assure que les francs-maçons voulaient assassiner le roi Jean VI. On connaît actuellement tous les ressorts que fit jouer l'intrigue pour colorer ce mensonge et couvrir d'un voile les crimes de l'*impiété* conjugale et filiale. Il serait difficile de trouver une composition plus inepte que cette lettre pastorale : dans ce genre elle est un modèle.

En divers pays on ne voyait plus guère dans la franc-maçonnerie qu'une réunion qui, au goût pour l'amusement, associait quelques actes bienfaisans, quand Pie VII, en 1814, renouvela les censures fulminées par ses devanciers; et, l'année suivante, le grand inquisiteur d'Espagne, Mier y Campillo, la reproduisit avec emphase. Le pape Léon XII, dernièrement encore, a lancé une bulle nouvelle contre les sociétés secrètes, et surtout les francs-maçons. On a prétendu

qu'en la publiant malgré l'avis de plusieurs cardinaux, il avait cédé à une influence étrangère; celle du ministre autrichien, pour inquiéter les gouvernemens, sous prétexte de conspiration, et faire étouffer la liberté de la presse. Sans adopter ni rejeter ces conjectures, on se borne ici à rappeler le fait.

Les accusations de franc-maçonnerie ont franchi les mers : les journaux américains ont annoncé que, dans la Colombie, les prédicateurs s'escriment sans relâche et avec âcreté sur cet objet [1].

En 1822 parut, à Mexico, un opuscule de Joaquin Fernandez d'Elizade, franc-maçon, qui, à ce titre, était, disait-on, excommunié par la bulle de Clément XII. Il répond qu'elle n'est qu'un fantôme propre à effrayer les enfans. Cette bulle n'ayant pas été admise par les autorités politiques du Mexique, elle manque des qualités essentielles pour être obligatoire; si elle l'était, il faudrait donc obéir aussi à celle d'Alexandre VI, sur le partage de l'Amérique, car elle excommuniait quiconque s'opposerait à son exécution; et Alexandre VI était pape, ainsi que Clément XII.

L'Angleterre, les États-Unis et Haïti paraissent être les seuls pays où la franc-maçonnerie ait

[1] Voyez le Courrier Français, 18 mai 1826; et le Constitutionnel, 6 juillet 1826.

une sorte de caractère religieux. Ma mémoire me tromperait-elle, ou m'aurait-on induit en erreur, en m'assurant que le vénérable Carrol, archevêque de Baltimore, avait prêché dans une réunion catholique de francs-maçons? Ce fait qui, s'il est exact, établirait au moins une présomption d'orthodoxie chez les hommes dont il s'agit, ne détruirait pas les preuves d'une doctrine contraire et très-hétérodoxe dans d'autres sociétés maçonniques [1].

L'ouvrage de Preston contient des formules liturgiques, des prières pour l'ouverture et la clôture des séances, les réceptions, l'ordre des funérailles des sociétés maçonniques en Angleterre. Alors la Bible, placée sur un coussin et couverte d'un voile noir, est portée par le doyen d'âge. On chante des antiennes. Le maître fait un discours. Il n'est pas rare de voir annoncer, dans les journaux anglais, des sermons prêchés devant la société maçonnique de telle ou telle ville; et, d'après cela, on ne sera pas surpris d'apprendre qu'à Kirkaldy, en Écosse, la loge des francs-maçons ait servi en même temps d'église à une congrégation d'indépendans.

Voilà à quoi se réduisent les rapports éloignés de la franc-maçonnerie avec les institutions religieuses. Ainsi, laissons là le Grand-Orient, les

[1] Voyez le Mémorial catholique de juin 1826, pag. 353, *et suiv.*

loges, les frères asiatiques, les noachites ou chevaliers de Prusse, les maçons africains, les mopses, l'ordre des harodim, les découvertes de Bohemann, et passons à d'autres sociétés secrètes ou supposées telles.

CHAPITRE XXIV.

BONS COUSINS, FENDEURS, CHARBONNIERS EN FRANCE, CARBONARI D'ITALIE.

Dans le royaume de Naples se forma, il y a quinze ou seize ans, sous le nom de carbonari, *charbonniers*, une confédération secrète, qui, devenue nombreuse, étendit ses ramifications dans toute l'Italie. Les divers gouvernemens de la péninsule en conçurent de vives alarmes, et déployèrent leur autorité contre la société, en l'assimilant, ou plutôt en la supposant identifiée à la franc-maçonnerie.

Les carbonari ont emprunté leur nom et quelques mots techniques, par exemple celui de *vente*, et divers emblèmes, à la société des *bons cousins charbonniers*, qui existe en France de temps immémorial, qui cependant y est très-peu connue, et sur laquelle on va lire une notice très-succincte.

La Franche-Comté et l'Artois étaient couverts jadis, et le Jura l'est encore, par de vastes forêts, dans lesquelles étaient disséminés une foule d'hommes, uniquement occupés d'abattre, fendre et scier les arbres, et de convertir le bois en charbon.

Ayant très-peu de communications, soit entre eux, soit avec la société, étrangers à la civilisation, ils avaient à peine quelques notions grossières de la Divinité.

Touchés de leur situation, des ecclésiastiques, de concert avec d'autres personnes pieuses, conçurent le projet d'apprivoiser ces demi-sauvages, de les élever à la dignité d'hommes et de chrétiens. Pour atteindre ce but, il fallait renoncer fréquemment à l'aisance que l'on trouve sous le toit domestique; il fallait fréquenter ces habitans des forêts, partager l'incommodité de leurs cahutes, et ne pas dédaigner leurs alimens grossiers. Par la douceur et les bienfaits, on obtint leur confiance. On trouva des cœurs dociles à la voix de l'Évangile, et pénétrés de respect, de reconnaissance pour les hommes qui, au prix de tels sacrifices, se dévouaient à leur instruction.

Pour l'adapter à leur capacité intellectuelle, les missionnaires forestiers trouvaient dans les objets qui les entouraient, dans le genre d'occupations de leurs néophytes, dans l'emploi de leurs instrumens, des allusions, des analogies, des emblèmes applicables aux divers événemens de la vie de Jésus-Christ, et particulièrement de sa passion, de sa croix; en sorte que les travaux journaliers leur offraient des images et leur retraçaient des souvenirs propres à les édifier, les consoler, les encourager.

Les heureux et rapides changemens opérés parmi

les familles, les unes sédentaires, les autres nomades, suggérèrent l'idée d'unir, par un lien commun, sous le titre de *bons cousins*, les charbonniers, y compris les coupeurs, scieurs et fendeurs, et d'établir pour eux une sorte de confrérie sous le patronage de saint Thiébaud, né l'an 1017, à Provins en Brie, solitaire en Souabe, où l'une de ses occupations était de faire du charbon pour les forges, puis ordonné prêtre en Italie, et décédé en 1066.

Des personnes recommandables, des prêtres, des gentilshommes, des propriétaires de verreries, des marchands de fer, s'agrégèrent à cette confrérie. On rédigea un règlement pour les réceptions, et dans la suite une espèce de protocole par demandes et réponses, avec des formules bizarres, mais orthodoxes; pour être admis, il faut des mœurs pures et de la piété.

Un *bon cousin* doit exercer l'hospitalité, et offrir à tout confrère *pain et pinte*, c'est-à-dire à boire et à manger; de plus, il lui doit cinq sous et une paire de souliers, tels qu'il en a, s'il est en voyage et dans l'adversité.

Trois bons cousins suffisent pour former une *vente*; onze la rendent parfaite. Les ventes, ou rassemblemens sur les places à charbon, étaient des occasions où éclatait leur bienveillance mutuelle. Ce sentiment acquérait un nouveau degré d'énergie dans les fêtes de l'église; car ils venaient assidûment de très-loin pour y participer.

L'écho des bois répétait ensuite les chants religieux qu'ils avaient appris dans les temples catholiques.

Les bons cousins, pieux, conséquemment probes, obligeans, honnêtes, francs dans leurs discours, fidèles dans leurs promesses, réguliers dans leur conduite, méritèrent et obtinrent l'estime générale : c'est un éloge que leur décerne encore actuellement la voix publique. Un membre de la Convention nationale, injustement proscrit en 1793, se rappelle avec attendrissement que des bons cousins du Jura lui facilitèrent son évasion en Suisse.

Deux ouvrages, publiés en 1822 et 1823, ont donné des détails, le premier sur les *fendeurs-charbonniers* de l'Artois, le second sur les *bons cousins charbonniers du Jura* [1]. Les opinions politiques que professe ce dernier ont, à un très-haut degré, l'empreinte politique des circonstances actuelles. J'ignore si, comme il le dit, l'institution primitive des bons cousins a déjà subi des changemens préjudiciables au trône et à l'autel; il avoue, néanmoins, qu'au milieu des écueils de la révolution, elle a su se garantir des désordres et des grands crimes [2].

[1] Voyez Des carbonari et des fendeurs charbonniers, par Cauchard d'Hermilly, in-8°., Paris, 1822, 27 pages; et Réflexions sur les sociétés secrètes et les usurpations, par C.-J. Gillias de Marechand (Jura), 2 vol. in-8°., Arbois, 1823; voyez tom. II, pag. 248 *et suiv.*

[2] Voyez tom. I, préface, pag. VI et VII.

De la société des bons cousins charbonniers, il passe à celle des carbonari, qu'il accuse d'avoir emprunté à la première son nom et ses formules pour en dénaturer l'esprit. Il déclare textuellement que « les carbonari n'ont que la figure » d'hommes, avec la corruption et la scélératesse » des démons. Non-seulement les chefs de cette » affiliation monstrueuse méritent la potence, mais » encore chaque initié. Le feu seul peut purifier » des troncs si pouris et si gangrenés[1]. » Cette sentence, heureusement, n'est pas juridique, mais elle annonce dans l'écrivain quelque vocation au rôle d'inquisiteur.

Un auteur impartial, le comte Grégoire Orloff, mort dernièrement à Pétersbourg, a inséré, concernant les carbonari, dans ses *Mémoires sur le royaume de Naples*, une notice communiquée par un littérateur qui, lui-même, était initié. C'est lui qui va parler :

« Les *carbonari* sont une espèce de société maçonnique; mais c'est une *secte*, car la doctrine évangélique y sert, pour ainsi dire, d'appui à des projets politiques, ce qui lui donne une très-grande influence. Jésus-Christ est, pour eux, un *type* qu'ils considèrent sous un rapport très-propre à émouvoir, celui d'une victime de la plus cruelle tyrannie. De là vient que toutes les classes du peuple, les lazzaroni de Naples, les habitans des

[1] Voyez tom. II, pag. 253 et 254.

campagnes, aussi-bien que les moines, les curés, etc., ne sortent jamais des *réunions* des sociétaires sans être édifiés, et s'empressent de se faire initier. Les carbonari donnent à ces réunions particulières le nom de *vendite* (lieux de débit, *marchés*). C'est toujours, comme on voit, le commerce du charbon qui leur fournit les mots symboliques qu'ils emploient, comme c'est l'art de construire qui a fourni aux *francs-maçons* les expressions et les formules dont ils se servent dans leurs *loges*.

» Le principal objet pour lequel les carbonari s'associent, est de purger les campagnes des *loups* qui les infestent, et par ces loups, ils entendent les tyrans, les ennemis de la liberté publique. Ils ont divers grades et des signes symboliques, parmi lesquels la *croix* domine. Lorsqu'ils se prennent la main, ils dessinent, dans l'intérieur, une croix avec le pouce.

» Dans leurs réunions, tout tend à la démocratie. Ils admettent dans leur pureté primitive les maximes de l'Évangile. Il faut entendre les dévots de la secte raconter les miraculeuses conversions qu'elle a déjà opérées : on a vu, dans Naples, de féroces lazzaroni, dans les montagnes de la Calabre et de l'Abruzze, les plus forcenés brigands, pratiquer, aussitôt qu'ils étaient initiés, les actes les plus éclatans de bienfaisance et d'humanité.

» Il est très-certain qu'en instituant cette société secrète, on n'eut d'autre intention que de

susciter aux Français, alors maîtres du pays, des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient cachés ; mais cette société est bientôt devenue une secte qui professe aujourd'hui les maximes de l'Évangile et de la démocratie contre les tyrans de toute espece et de toute nation.

» A présent, que les gouvernemens jugent de ce qu'ils ont à attendre ou à craindre des carbonari ; mais de tous les moyens de décréditer cette secte et de la détruire, il n'y en aura point de moins efficace que la persécution [1]. »

Dans un ouvrage imprimé l'année suivante, on assure que les carbonari ont dirigé tous leurs efforts à l'obtention du système représentatif ; qu'à Naples ils comptent dans leurs rangs les hommes les plus riches ; et que les deux classes dans lesquelles ils ont le plus de partisans, sont la haute noblesse et la populace la plus abjecte [2].

Caroline et Ferdinand voulaient les attacher à leur parti en les leurrant par l'espérance d'une constitution libre. Quelques-uns y consentirent ; mais la majeure partie se composait de républicains.

[1] Voyez Mémoires historiques et politiques sur le royaume de Naples, par le comte Orloff, in-8°., Paris, 1821, tom. II. pag. 421 *et suiv.* — Voyez aussi les additions, pag. 289.

[2] Voyez le Compte rendu du voyage de Craven en Italie, dans *The Paris Monthly Review*, in-8°., Paris, 1822, n°. 1, pag. 88.

Sous Murat ils furent poursuivis, et leur chef Capobianca fut tué [1].

Les *Lettres apostoliques* du pape Pie VII, sous la date du 13 septembre 1821, assurent que les carbonari, en affectant le respect pour la religion catholique, s'agrègent des individus de toutes sectes, favorisent les plaisirs sensuels, l'indifférence religieuse et la révolte. La bulle du pape Léon XII, 13 mars 1826, attribue les calamités qui désolent l'église aux sociétés secrètes, y compris celle des *universitaires,* ainsi nommée parce qu'elle a ses foyers dans les universités. Il défend de s'y agréger; ordonne, sous peine d'excommunication, de les dénoncer à l'évêque diocésain; déclare impies les sermens imposés aux adeptes, de ne révéler à personne les secrets de la société, et de frapper à mort quiconque ferait de telles révélations [2].

Les faits récens sont, dit-on, le domaine de l'adulation ou de la satire. Quand on manque de données suffisantes pour faire le triage entre les éloges outrés et les accusations exagérées, il faut se borner à la simple exposition des récits contradictoires.

[1] Botta, Histoire d'Italie, tom. III, pag. 323 et 342.

[2] Voyez la bulle de Léon XII, dans les *Tablettes du clergé*, de juin 1826.

CHAPITRE XXV.

TEMPLIERS.

Le titre de ce chapitre excitera chez la plupart des lecteurs un mouvement de surprise et de curiosité. Les Templiers, établis en 1118, supprimés au concile de Vienne en 1311, se sont-ils perpétués clandestinement, ou sont-ils ressuscités? d'ailleurs un ordre hospitalier et militaire est-il une secte religieuse?

Ces questions, auxquelles on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, trouveront leur réponse dans ce qui suit; mais, avant d'arriver au temps actuel, il importe de faire des observations préliminaires.

L'histoire des Templiers la moins incomplète est celle qui parut en 1789, en 2 volumes in-4°., et dont l'auteur indiqué seulement par les lettres initiales de son nom, était le père Jeune, prémontré de l'abbaye d'Étival en Lorraine [1]. Dans un ouvrage imprimé la même année, j'exprimais

[1] Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple, par B.-P.-J.; in-4°., Paris, 2 vol., 1789.



Grand Maître des Templiers.

mon étonnement que la poésie épique ou dramatique ne se fût pas emparée du sujet que présentait le supplice du grand-maître Molay en 1311 [1].

En 1806, un poëme étincelant de beautés, par Raynouard, a rempli cette tâche; puis, à l'imitation de Moldenhaver, qui en 1792 avait révisé le procès des templiers, il l'a soumis à une révision nouvelle, et il a publié en 1813 leur apologie [2]. Mais de nouvelles attaques ont été livrées à leur mémoire. Dans le savant recueil, intitulé *les Mines de l'Orient*, on a inséré sur cet ordre des accusations extrêmement graves qui ont provoqué des réfutations nouvelles [3].

En écartant cette discussion étrangère à l'état actuel des sectes, on demande si jamais il exista parmi les hommes une association nombreuse qui fût parfaite. Vers l'an 1200, le prêtre Sulcon, ayant reproché à Richard, roi d'Angleterre, qu'il avait trois filles désordonnées, l'orgueil, l'avarice, la luxure, il répond qu'il donne l'orgueil aux templiers, l'avarice aux moines, la luxure aux prélats et à leur clergé [4]. Les hostilités ne furent dirigées alors

[1] Voyez Essai sur la régénération physique, politique et morale des Juifs, in-8°., Metz, 1789, pag. 204.

[2] Voyez Mémoires historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple, etc., in-8°., Paris, 1813.

[3] Voyez Fundgruben des orients, in-fol., Wien, 1818, tom. VI.

[4] Voyez Gurtler, *Historia templariorum*, in-8°., pag. 149.

que contre les templiers. Philippe le Bel, acharné contre un ordre dont il convoitait les riches dépouilles, sinon pour se les approprier, du moins pour les employer à se faire des amis; Philippe le Bel n'épargna ni ruse ni force pour atteindre son but. Par quelle fatalité les templiers, vivant tous sous un même régime, étaient-ils réputés si criminels en France, tandis qu'en Espagne les évêques consultés à ce sujet ne trouvaient pas matière à inculpation ? [1]; tandis qu'en Portugal le roi Denys, convaincu de leur innocence, s'efforçait de les conserver dans ses états? et lorsque, enfin, d'après un décret qui n'était pas le vœu du concile de Vienne, mais le résultat des fureurs du roi de France, de la faiblesse et de l'erreur du pape, il fallut les supprimer, Denys créa l'ordre de Christ, composé des mêmes personnages, en leur donnant les biens, l'habit et la règle des templiers, qui est celle de Cîteaux. Le décret de création répète que cet ordre n'est que la réforme de celui des templiers. En 1319, une bulle du pape ratifia cette institution. Pendant le règne de don Henri, chef de l'ordre de Christ, c'est sous le pavillon de ces nouveaux templiers que Vasco de Gama, Albuquerque, Jean de Castro, s'illustrèrent par leurs découvertes [2]. Les archives de cet ordre, auquel

[1] Voyez España sagrada, par Florez et Risco, in-4°., Madrid, 17, tom. XVI, pag. 252; et tom. XX, pag. 158 *et suiv.*

[2] Voyez le Mémoire de Correa de Serra, sur l'ordre de

Napoléon fut agrégé en 1805 [1], sont conservées à Tomar, leur chef-lieu, et renferment sans doute de précieux documens.

Dans le nombre des écrivains, la plupart français, allemands, danois, qui de nos jours ont écrit sur les templiers, celui qui, par ses ouvrages et par la publication de monumens inédits, a jeté plus de jour sur cette histoire, est le célèbre Munter, de Copenhague. Mon amitié n'est ici que l'écho de la voix publique. En 1794, il publia en allemand les statuts ou retraits de l'ordre, d'après l'original conservé dans la bibliothéque Corsini à Rome [2], et il y joignit des dissertations sur l'organisation et le gouvernement des templiers; mais il reste à publier le texte de ce manuscrit important et volumineux qu'il a copié à Rome, et qui est intitulé : *Les Retraits de la maison du Temple*, partie en latin, partie en français du 12e. siècle. Il contient dans le plus grand détail ce qui concerne les élections, admissions, exclusions, punitions, droits et devoirs propres à chaque grade et ceux qui sont communs à tous.

Plusieurs dispositions sont relatives aux loca-

Christ, dans les Archives littéraires, tom. VII, pag. 273 *et suiv.*; et la *Notice sur la vie et les travaux de Correa de Serra*, in-4°., par D. François d'Almeida, pag. 13 et 14.

[1] Voyez le *Moniteur*, 2 prairial an XIII.

[2] Voyez Statutenbuch des orden der tempelherren, in-8., Berlin, 1794.

lités où résidaient alors les templiers, tels que Jérusalem, Tripoli, Antioche.

Par grâce et à cause de la chaleur du climat, depuis Pâques à la Toussaint, on donne à chaque frère une chemise et une *cotte longue*; hors de ce temps-là, tous doivent porter des camisoles de laine. On interdit les souliers qui ont des becs; car, à cette époque, la vanité avait introduit l'usage de chaussures à becs très-pointus et recourbés auxquels tenaient des chaînes d'or ou d'argent, qui se rattachaient au genou et formaient avec la jambe un triangle très-bizarre [1].

Aucun frère ne doit rien posséder en propre : car *l'homme religieux qui a maille ne vaut maille.*

Le frère de la bergerie ne peut donner aucun animal, excepté chien ou chat, sans la permission de son commandeur. Il est à remarquer que les frères de métiers étaient quelquefois désignés sous les dénominations de précepteurs, de commandeurs, comme ceux des rangs plus élevés. On voit des commandeurs de la ferme, des commandeurs de la bouverie : le *præceptor grangiæ et ovium*, avait soin des granges et des bêtes à laine; le *præceptor vaccarum*, le *præceptor equarum*, avaient soin l'un des vaches, l'autre des jumens [2].

[1] Voyez l'ouvrage de Le Grand d'Aussy, sur les mœurs et la vie privée des Français, et Dreux Duradier, etc.

[2] Voyez Recherches sur l'ancienne constitution de l'ordre teutonique, et sur ses usages comparés avec ceux des

Dans le nombre des vertus dont tous les frères doivent être ornés, on recommande spécialement la chasteté. Le vêtement blanc en est le symbole. Guillaume de Tyr, qui dans son histoire répète ces expressions, ajoute : « que la croix rouge des chevaliers est le symbole du martyre. » Quoique des hommes mariés puissent être d'une confrérie agrégée au temple, ils ne font pas partie de ce corps, dont les membres sont célibataires. Ils doivent éviter soigneusement toute relation avec des femmes; ils ne doivent pas même embrasser une sœur, une tante, une mère.

On recommande le respect pour les vieillards, le soin des malades. Chaque frère de la maison où l'un d'eux est décédé, doit réciter pour le repos de son âme cent fois l'oraison dominicale, et pendant quarante jours un pauvre est nourri comme l'eût été le défunt.

Les *retraits* détaillent longuement les jeûnes multipliés qui, outre le carême, doivent être observés, les fêtes qu'on doit chômer, la lecture pendant le repas, la prière avant et après, l'assistance, au chœur et tout ce qui concerne l'office divin. Quand la *campane* sonne les vêpres, tous sont tenus de s'y rendre, excepté le frère *dou four*, s'il a les mains dans la pâte, le frère de la grosse forge, s'il a le fer bouillant; et le frère de la ferrerie, s'il tient le pied du cheval.

templiers, in-8°. (par le baron de Wall), à Mergentheim, 1807, tom. II, pag. 153.

Le prêtre chapelain doit avoir la meilleure robe de la maison. Seul, il peut porter des gants de cuir; car les frères ont tous des gants d'armes. Il célèbre la messe et préside à l'office. C'est à lui exclusivement que les frères doivent se confesser, sauf toutefois le cas de nécessité qui obligerait de recourir à un autre prêtre. Ce chapelain a reçu du pape les pouvoirs les plus étendus pour les absoudre; mais il est des cas sur lesquels cette faculté est limitée : car si un frère avait tué un chrétien ou frappé un clerc constitué dans les ordres, il ne pourrait être absous que par le patriarche, l'archevêque ou l'évêque du lieu où il serait.

Ces *retraits* dans tous les détails, sont conformes à la doctrine catholique. On verra ci-après que cette observation essentielle a de plus une importance relative.

Une copie de ce curieux monument faite sur celle du savant Munter, est entre les mains des templiers de Paris.

Lorsqu'en 1311 leur ordre fut supprimé dans toute la chrétienté, mais seulement métamorphosé en Portugal, ils avaient des ramifications, des rapports dans toutes les contrées connues, et des liens de consanguinité avec les familles les plus distinguées dont ils étaient issus; cette catastrophe occasiona des douleurs, des mécontentemens auxquels s'associaient non-seulement les parens, les amis, mais encore tous les individus qui, n'ayant pas abjuré les sentimens

chrétiens, furent pénétrés d'horreur à l'aspect des cruautés qu'on exerçait contre les templiers. Dès lors, on conçoit la probabilité que l'irritation se soit perpétuée dans les familles, et que des objets à l'usage des templiers, recueillis par les mêmes motifs, aient été transmis clandestinement à des mains fidèles.

Aux conjectures substituant la réalité, paraissent les templiers actuels, avec une collection de monumens. L'authenticité de plusieurs peut être également défendue sans preuve et attaquée sans preuve. Vous me montrez des ossemens recueillis dans le bûcher du grand-maître, l'épée du martyr, le casque du martyr, Guy Dauphin d'Auvergne; la patène, la crosse et les mitres primatiales; mais sur ces objets, on n'a de garant que le témoignage traditionnel des dépositaires.

Je suis moins hardi à contester sur ce drapeau nommé le *Beau Céant*, et ces sceaux avec des légendes en caractères particuliers à l'ordre dont on trouvera l'alphabet à la suite de ce chapitre. L'Histoire de l'Art fixe leur origine aux époques contemporaines des templiers; d'un autre côté, leur structure atteste la destination que vous leur assignez; mais mes doutes presque tous s'évanouissent à l'aspect de cette charte de transmission, rédigée en 1324, par le grand-maître Jean-Marc Larmenius, successeur immédiat de Jacques Molay.

Larmenius, voyant ses forces défaillir par la dé-

crépitude, abdique, et, de concert avec ses frères, transmet la charge à vie de grand-maître à François-Thomas Théobald, d'Alexandrie, pour être remis à ses successeurs élus dans la même forme autant que faire se pourra.

Par le même acte, 1°. il frappe d'anathèmes les templiers écossais comme déserteurs de l'ordre, et les frères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme spoliateurs des templiers; 2°. pour distinguer les faux frères des légitimes, des signes de reconnaissances tels qu'il les a reçus du *grand-maître le vénérable et très-saint martyr*, et tels qu'il les transmet à son successeur, seront communiqués *oralement* aux chevaliers profès et *consacrés*.

Cette charte latine est écrite en caractères particuliers à l'ordre.

L'imposture a forgé quelquefois des diplômes et même des médailles. On connaît les fameuses *padouannes*; mais l'original de la charte dont il s'agit, soumis à l'examen d'hommes versés dans la diplomatique, ne leur offre aucune trace, d'après laquelle on puisse l'arguer de faux. Elle est dans la troisième édition du *Manuel des Chevaliers de l'ordre du Temple*, in-12, Paris 1825, année 707 de l'ordre[1]. Les grands-maîtres, depuis Larmenius, y ont successivement apposé leur signature. Dans ce nombre figurent les noms de Du Guesclin,

[1] Pag. 43 *et suiv*.

trois Armagnac qui se succèdent immédiatement de 1381 à 1451; des Chabot-Montmorency, Valois, Philippe le régent, puis trois Bourbons immédiats : le duc du Maine, Bourbon-Condé, Bourbon-Conti, etc. La liste est sans lacune depuis la mort de Jacques Molay jusqu'à Fabré-Palaprat, grand-maître actuel depuis 1804, docteur en médecine, estimé pour ses talens et pour l'excellence de son caractère.

Sur ces faits, les templiers établissant que l'existence de l'ordre ne fut jamais interrompue, assurent qu'en 1324, les templiers écossais, *excommuniés* par le grand-maître Larménius, n'étaient qu'une contrefaçon de l'ordre du Temple, qui devint ensuite la tige des sociétés maçonniques[1].

Dans la liste des hommes affiliés à l'ordre se trouvent des noms, les uns célèbres, les autres fameux.

En 1663, Bochart, calviniste;

En 1699, Fénélon, qui fut, disent-ils, seulement installé, car il était déjà consacré.

En 1703, Massillon;

En 1738, le prince royal de Prusse, plus connu ensuite sous le nom de Frédéric II; il avait été *consacré* à Remersberg;

En 1745, l'abbé Barthélemy et Duclos;

Dans ces derniers temps, Dupuis, auteur de l'ouvrage *Origine des cultes*; Palisot-Beauvois,

[1] Voyez le Manuel, pag. 10 *et suiv.*

Lacépède, Dulaure, Adet, Alexandre le Noir, Isambert, le duc de Sussex, le prince Alexandre de Wurtemberg, Laîné de Ville-Lévêque, le général Roche, La Bourdonnaye, etc. etc.

Paris est chef-lieu de l'ordre. Les templiers déclarent qu'ils ont un grand nombre de succursales, notamment en Angleterre, à Bruxelles, à Rio-Janeiro, à Caracas, à Calcutta, etc., et qu'on trouve des templiers en Grèce, surtout au mont Athos, où ils existent, dit-on, secrètement. Des Hellènes, interrogés sur cet article, entre autres le célèbre Coraï, répondent qu'ils n'ont aucune connaissance de l'existence de maisons du temple en Grèce, et je ne me rappelle pas d'avoir trouvé un seul mot à ce sujet dans les manuscrits volumineux d'Ansse-de-Villoison, qui a résidé au mont Athos, visité les Laures, et compulsé leurs bibliothèques.

L'organisation de l'ordre présente une forme hiérarchique très-étendue,

Les charges *bénéficiales* sont au nombre de dix : la grande-maîtrise, quatre lieutenances générales, huit grandes préceptoreries, les grands prieurés, les bailliages, les commanderies, et même des abbayes commendataires, etc. Ils ont fait du globe entier une répartition fictive en grands prieurés, qui contiennent même les pays récemment découverts par les navigateurs, et les contrées africaines qui, malgré des tentatives multipliées, ne sont pas encore explorées. Ainsi, il y a les grands prieurés non-seulement du Japon, de la Tartarie chinoise,

mais encore du Congo, du Monomotapa, de la Nigritie.

Le grand-maître a le titre d'*altesse éminentissime*, d'autres ont l'*excellence*; car à chaque grade sont attachés des titres honorifiques que l'on ne pourrait s'empêcher de considérer comme puérilement fastueux, si l'on ne savait que les templiers eux-mêmes, reconnaissant que ces qualifications heurtent les idées reçues, ne les emploient que comme usages traditionnels de leur institut.

Outre les titulaires des charges bénéficiales, il y a des dignitaires pour le conseil-privé, la cour préceptoriale, la cour synodale. Dans celle-ci figure un *primat* avec le titre de *très-sainte éminence*; ce fut quelquefois un évêque, quelquefois un prêtre. Tel était, dans le siècle dernier, Arnal, curé de Pontoise, auquel succéda un ecclésiastique nommé Lacossey; il donna sa démission, et fut remplacé par Clouet, chanoine de Notre-Dame, décédé en 1810. Le successeur de Clouet fut Guillaume des Antilles[1], qui, auparavant, était titulaire du grand-prieur de la Sicile citérieure. Ce Guillaume était Mauviel, évêque de Saint-Domingue; son agrégation aux templiers, complètement ignorée de tous ses confrères dans l'épiscopat, ne leur est connue que depuis sa mort. Sans doute il n'avait pas été admis à la haute initiation dont il sera parlé ci-après, pas plus que Fénélon et Massillon,

[1] Voyez le Manuel, édition de 1818, pag. 23.

pas plus que Salamon, évêque *in partibus* d'Orthosia, aujourd'hui évêque de Saint-Flour.

Le primat actuel est Vié-Césarini, commandeur conventuel de l'ordre de Malte. Au commencement de ce siècle, des prétentions nobiliaires avaient causé des troubles dans l'ordre; il en résulta la retraite de quelques membres, entre autres du duc de Choiseul. Les difficultés sont aplanies et les dissidens sont rentrés.

Les ci-devant chevaliers de Malte qui, depuis trente ans, s'efforcent de ressusciter leur ordre, avaient fait, dit-on, des avances pour s'unir aux templiers, et par ce moyen fortifier leurs réclamations. Ces tentatives n'ont eu aucune suite.

Les assemblées du temple sont appelés *convents*, du mot latin *conventus*, dont la signification est identique. Les frères, revêtus du grand costume de l'ordre, célèbrent tous les ans, la fête anniversaire et la commémoration du *martyr Jacques Molay*. Les chevaliers résidans à Paris, sont invités à faire le *saint pèlerinage*, par une visite entre le Pont-Neuf et la Cité, au lieu où le grand-maître fut brûlé. On expose à la vénération des frères la boîte qui contient ses ossemens, la charte et les autres monumens au *convent magistral*, qui a lieu dans la salle du *Palais*. Il y a cène générale, espèce d'agape ou de communion fraternelle, où l'on distribue à chacun un petit morceau de pain et un peu de vin.

Dans le *convent* du 29 mars 1824, les cheva-

liers étaient environ cent cinquante, dont huit ou dix Anglais, représentant les templiers de la Grande-Bretagne, entre autres l'amiral Sidney-Smith, qui exprima le désir d'obtenir pour l'ordre la propriété d'une île dans la Méditerranée.

Ils ont une nomenclature hébraïque pour les treize mois de leur année lunaire. En 1824, le jour anniversaire de la mort de Molay, ils firent célébrer une messe à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ce qui n'a pas eu lieu les années suivantes, peut-être parce que leur société a non-seulement des Protestans, mais encore d'autres adeptes dont le symbole (s'ils en ont un) n'est pas même une parodie du christianisme, tel était Dupuis. Nous parlerons ci-après de leur doctrine, depuis la suppression de l'ordre jusqu'à l'époque présente inclusivement.

En 1808, le service anniversaire avait eu lieu à Saint-Paul-Saint-Antoine. L'église était tendue en noir. Un catafalque somptueux s'élevait au milieu de l'église : sur le drap mortuaire étaient placés la couronne et les insignes de la grande-maîtrise. Un trône était dressé à côté du catafalque pour les chefs de l'ordre. Des soldats de la troupe de ligne faisaient le service militaire dans l'église. La messe fut exécutée à grand orchestre; Pierre Romain de Rome (Clouet), primat, prononça en chaire l'oraison funèbre de Jacques Molay. L'orateur portait le grand cordon et le camail de l'ordre. On assure que tout cet appareil eut lieu par

ordre supérieur, et que le gouvernement de cette époque, en flattant ainsi les templiers, avait eu la pensée de s'emparer de leur institut, et, après l'avoir rétabli, de le faire servir d'instrument à ses vues ambitieuses. Il paraît que les templiers ont mieux aimé continuer à vivre au sein d'une obscurité indépendante, que de subir un joug brillant d'or et de gloire, sans doute, mais qui eût pu devenir trop pesant.

Les statuts actuels du temple, rédigés il y a quelques années, d'après les archétypes du *convent* de 1705, mais avec des changemens, sont imprimés en latin dans le *Manuel*. Par les articles 408 et 409 les chevaliers du Christ, en Portugal, sont reconnus non comme étant l'ordre primitif, mais une fraction. Les statuts leur accordent le titre de *novices* ou *écuyers*, sauf certaines formalités. La même faveur est accordée, 1°. à des religieux de la Merci auxquels le temple confiait des sommes destinées à la rédemption des captifs; 2°. aux chevaliers teutoniques, à cause des relations qui ont existé entre les deux ordres. Cependant elles ne furent pas toujours amicales, si l'on en croit le baron de Wall; il assure même que les templiers manifestèrent plusieurs fois un esprit d'hostilité contre les teutoniques [1].

Ceux-ci avaient quelques *couvents* de religieuses. Les templiers en avaient aussi, car plusieurs fois,

[1] Recherches sur l'ancienne constitution, etc., *passim*.

dans les statuts, il est parlé d'abbesses, de chanoinesses et de chevalières, *equitissæ*, quoique depuis plus d'un siècle ils n'en aient pas. Ainsi elles sont là seulement pour mémoire. Les titres d'abbesse métropolitaine sont, « la très-illustre et très-noble » dame abbesse métropolitaine, notre sœur très-» vénérable. »

Parmi les monumens déposés aux archives du temple, il en est deux autres dont on n'a pas fait mention, et qui méritent une notice spéciale. Un manuscrit grec en parchemin, format in-folio, dont les caractères sont tracés en or, contient le *leviticon* et les *évangiles* de saint Jean. Des hellénistes versés dans la paléographie, croient que ce manuscrit est du treizième siècle, d'autres le prétendent antérieur et remontent jusqu'au siècle onzième.

Le leviticon est le rituel contenant l'exposé de la doctrine religieuse des initiés, ainsi que les formes liturgiques de réception des membres dans divers grades, qui sont au nombre de neuf, savoir :

1°. Lévite de la garde extérieure ou chevalier ;
2°. ——— du parvis ;
3°. ——— de la porte intérieure ;
4°. ——— du sanctuaire ;
5°. ——— cérémoniaire ;
6°. ——— théologal ;
7°. ——— diacre ;
8°. ——— prêtre, docteur de la loi ;
9°. ——— pontife ou évêque.

Cette hiérarchie parmi les lévites est le symbole de l'hiérarchie établie parmi les intelligences.

« Dieu est tout ce qui existe, chaque partie de » ce qui existe est une partie de Dieu, mais n'est » pas Dieu. Immuable dans son essence, Dieu est » muable dans ses parties, qui, après avoir existé » sous les lois de certaines combinaisons plus ou » moins compliquées, revivent sous des lois de » combinaisons nouvelles. Tout est incréé. »

Voilà une espèce de panthéisme, dont la doctrine est si répandue en Orient.

« Dieu étant souverainement intelligent, chacune des parties qui le constituent est douée d'une portion de son intelligence en raison de sa destinée, d'où il suit qu'il y a une gradation infinie d'intelligences résultant d'une infinité de composés différens, dont la réunion forme l'ensemble des mondes. Cet ensemble est le grand tout ou Dieu, lequel seul a la puissance de former, modifier, changer et régir tous ces ordres d'intelligences, selon les lois éternelles et immuables d'une justice et d'une bonté infinies!

» Dieu, être infini, se compose de trois puissances : le père ou l'existence, le fils ou l'action, l'esprit ou l'intelligence, produit de la puissance du père et du fils. Ces trois puissances forment une trinité, une puissance infinie, unique et individuelle.

» L'homme est doué de libre arbitre, condition indispensable pour mériter ou démériter. En conséquence le *leviticon* proclame la doctrine des ré-

compenses et des punitions futures. Les récompenses sont décernées à la pratique des vertus; ces vertus sont la foi, l'espérance, la charité, qui constituent la religion du Christ; mais la foi et l'espérance ne servant de rien sans la charité, et celle-ci pouvant, à la rigueur, tenir lieu des deux autres, tout homme qui est rempli de charité, possède la plénitude du christianisme. Delà ils concluent au *salut de tous les hommes*; le texte ne dit pas s'il faut excepter ceux qui n'ont pas la charité. « Comme il ne nous est pas donné de con-
» naître quelles peuvent être la nature, les modi-
» fications, la durée des récompenses, il en est de
» même de la nature et de la durée des peines. »

» Il n'y a qu'une seule et véritable religion, celle qui reconnaît un seul Dieu éternel remplissant l'infini du temps et de l'espace. « L'ordre de la
» nature est immuable, conséquemment toutes les
» doctrines que l'on voudrait étayer sur un chan-
» gement de ces lois ne seraient fondées que sur
» l'erreur.

L'intention d'exclure les miracles se montre évidemment dans cette théorie, et plus encore dans le récit romanesque du *leviticon* sur l'origine de la religion chrétienne.

» Elle n'est autre que la religion naturelle conservée dans les temples de l'initiation en Égypte, et en Grèce. Moïse, profondément instruit dans les mystères égyptiens, transporta l'initiation et ses dogmes chez les Hébreux, en ne confiant qu'aux

lévites d'un ordre supérieur les vérités de la religion; mais les passions et l'intérêt de ces lévites ayant altéré la loi primitive, Jésus de Nazareth, pénétré d'un esprit tout divin, après avoir reçu en Égypte tous les degrés de l'initiation, et avec eux l'esprit saint et la puissance théocratique retourna en Judée. Les prêtres juifs se liguent contre lui; mais Jésus, dirigeant ses hautes méditations vers la civilisation et le bonheur du monde, déchire le voile qui cachait aux peuples la vérité, leur prêche l'amour de leurs semblables, l'égalité en droit de tous les hommes devant leur père commun, consacre par un sacrifice divin ses dogmes célestes, et fixe pour jamais sur la terre, avec les *évangiles*, la religion écrite dans le livre de la nature et de l'éternité.

» Jésus conféra l'initiation évangélique et la suprématie sur l'Église qu'il avait fondée à Jean, le disciple bien-aimé, et aux autres apôtres, sans en excepter Judas Ischariote et Pierre, dont l'un eut la lâcheté de le renier, et l'autre commit le crime affreux de le livrer à ses ennemis. Ainsi le patriarcat a été transmis, sans interruption, depuis Jean jusqu'à Théoclet, en 1118, et, depuis lors, jusqu'à présent, aux grands-maîtres de l'ordre des templiers qui, par cette raison, se disent *Joannites* ou chrétiens primitifs. »

» Jésus, livré à ses ennemis, mourut pour soutenir la vérité, puis il retourna à la vie éternelle: et qu'est-ce que la vie éternelle?

» C'est la puissance dont est doué chaque être

de vivre de sa vie propre et d'acquérir une infinité de modifications en se combinant sans cesse avec d'autres êtres, selon ce qui est prescrit par les lois éternelles de la sagesse, de la justice et de la bonté infinie de la souveraine intelligence. »

D'après ce système de modifications de la matière, il est naturel d'en conclure que toutes ses parties ont le droit de penser et le libre arbitre, conséquemment la faculté de mériter et de démériter : dès-lors il n'y a plus de ce qu'on nomme matière brute; si cependant il en faut admettre, où est la limite; par exemple, entre les substances minérales, végétales et animales?

Néanmoins, les hauts initiés ne professent pas la croyance que toutes les parties de la matière aient la faculté de penser. Ce n'est pas ainsi qu'ils disent entendre leur système. Ils admettent bien une série d'intelligences depuis la substance élémentaire, la molécule la plus simple, ou la monade, jusqu'à la réunion de toutes ces monades ou de leurs composés, réunion qui constituerait le grand tout ou Dieu, lequel, comme intelligence universelle, aurait seul la faculté de se comprendre. Mais la manière d'être, de sentir et d'agir des intelligences, serait relative à l'ordre hiérarchique dans lequel elles se trouveraient placées; conséquemment l'intelligence serait différente selon le mode d'organisation et la place hiérarchique de chaque corps. Ainsi, d'après ce système, l'intelligence de la molécule simple se bornerait à

rechercher ou à rejeter l'alliance de certaines molécules (*Loi de l'affinité*, *de l'attraction*, etc.; *des chimistes et des physiciens*). L'intelligence d'un corps composé de plusieurs molécules aurait d'autres caractères, d'après le mode d'organisation de ses élémens et le degré plus ou moins élevé qu'il occuperait dans l'échelle hiérarchique des composés. L'homme, par exemple, parmi les intelligences qui font partie de la terre, aurait seul cette modification d'organisation qui donnerait pleinement la conscience du *moi*, ainsi que la facnlté de *distinguer* le bien du mal, et conséquemment qui procurerait le don du libre arbitre, etc., etc....

L'historien des opinions n'est pas tenu d'en éclaircir les obscurités, de concilier les antilogies; mais ce qu'on vient de lire suffit pour constater que l'ordre du Temple est une secte religieuse, ayant un corps de doctrine, une liturgie; cette assertion acquiert un nouveau degré de certitude par les détails suivans.

Il y a trois rites symboliques sacramentels :

1°. Le baptême par l'oblation de l'eau, symbole de la nécessité d'être sans tache aux yeux du Seigneur;

2°. L'eucharistie par l'oblation du pain et du vin, symbole de la charité qui doit unir les fidèles;

3°. Le sacerdoce, ou pouvoir de gouverner les fidèles et de leur communiquer les vérités de la religion, que Jésus-Christ transmit à ses apôtres par

ces paroles qui sont répétées en grec dans la consécration du huitième grade lévitique : Λάϐετε πνεῦμα ἅγιον, ἄν τινων ἀφῆτε τὰς ἁμαρτίας ἀφίενται αὐτοῖς, ἄν τινων κρατῆτε κεκράτηνται. Recevez le saint Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez [1], N'allez pas croire, d'après ce texte, qu'ils admettent la confession auriculaire; pour eux, cela signifie que l'homme revêtu du sacerdoce déclare au pécheur repentant qu'il est pardonné, et, dans le cas contraire, que les péchés lui sont retenus; ainsi il n'exerce aucun acte de juridiction, et, malgré l'évidence du texte, il ne remet ni retient des péchés que d'ailleurs il ne connaît pas.

Une liturgie spéciale est adaptée aux formes d'admission pour chaque ordre lévitique. La plus pompeuse est celle de lévite pontife ou évêque.

A la prèmière interrogation : Qui êtes vous? il répond : *Je suis le serviteur des serviteurs de* Dieu. Le consécrateur lui lave les pieds, lui donne l'anneau, l'étole, la *trabée*, la croix suspendue au cou, une *tiare*, le bâton pastoral; il étend sur sa tête le livre des évangiles, lui impose les mains et avec l'huile *consacrée* lui fait des onctions au front, à la tête, aux mains.

Il n'y a qu'un sacerdoce : les lévites prêtres et pontifes ont les mêmes pouvoirs; mais, pour l'exercice de l'autorité administrative, il était nécessaire

[1] Voyez Joan. évangel., 20, 22—23.

qu'une consécration spéciale donnât au patriarche ou souverain pontife une suprématie d'administration sur l'universalité des églises, et aux évêques une suprématie sur les lévites confiés à leur surveillance.

Une question s'est élevée, c'est de savoir si un simple chevalier peut conférer l'onction pour la consécration des lévites du premier grade ou chevalier, sur quoi, en 1812, est intervenu le *considérant qu'avec le caractère sacré et à jamais ineffaçable de la chevalerie*, et par le fait de son élévation au rang de lévites préposés à la défense de l'arche sainte et à la célébration du culte, chaque templier a reçu la puissance de création, etc.; qu'ainsi tout chevalier du temple peut remplir cet acte de religion [1].

La croyance des templiers est fondée, dit le Léviticon, sur deux autorités : la tradition et l'écriture. « Par la tradition, ils entendent la doctrine, les rites, les usages et les lois de discipline transmis depuis le commencement par l'organe des lévites, serviteurs de Dieu [2].

» L'écriture comprend les livres sacrés reconnus authentiques par l'église du Christ, et surtout les livres des *évangiles* et des épîtres écrites par notre « frère, père et seigneur, l'apôtre patriarche Jean, » auquel soit honneur et gloire; livres tels qu'ils

[1] Le Manuel pag. 301 *et suiv.*
[2] *Ibid.*

» sont conservés dans le temple sans aucune alté-
» ration, et qui renferment toute la doctrine de la
» religion catholique ou universelle. »

D'après la manière dont ils exposent la mission de Moïse, on voit que les templiers rejettent le Pentateuque; ils admettent les psaumes, l'Apocalypse de saint Jean, comme type et allégorie (car ils nient la résurrection), les épîtres du même apôtre et ses *évangiles*. C'est la seconde partie du manuscrit grec dont on a parlé, car ils donnent le nom d'*évangile* à chacun des chapitres qui sont au nombre de dix-neuf, au lieu de vingt-un que contiennent toutes les Bibles reçues, non-seulement dans l'église catholique, mais encore chez toutes les sociétés chrétiennes.

Un jeune Danois, Hohlenberg, professeur de théologie, en a collationné le texte avec celui de ce manuscrit, et son travail a fourni au savant Munter les matériaux d'une dissertation curieuse, publiée dernièrement à Copenhague, dont on va lire une notice.

1°. Ce manuscrit appartient à la *famille* de ceux de la recension byzantine ou lucianiène, comme l'appelle le professeur Hug; c'est la moins ancienne.

2°. Plusieurs idiotismes prouvent que ce manuscrit a passé par des mains latines. La suppression fréquente de l'article, par exemple Ιησοῦς au lieu de ὁ Ιησοῦς, même au commencement d'un chapitre, est plus analogue au génie des langues occidentales que de la langue grecque.

3°. Diverses observations jointes aux deux précédentes établissent l'âge du manuscrit : il est de la fin du 13e. siècle.

4°. Les additions qu'on y trouve n'ont aucun fondement historique.

5°. Quant à la doctrine professée dans ce manuscrit, on peut en juger par les omissions et les altérations qui ont évidemment pour but d'écarter toute idée de ce qui est miraculeux ou prophétique dans la vie du Sauveur. Cette intention est visible dans la narration qui concerne les noces de Cana, la multiplication des pains, les guérisons, la résurrection de Lazare ; plus visible encore par la suppression des chapitres 20 et 21 ; ce dernier rapporte la résurrection de Jésus-Christ dont ils méconnaissent le sacrifice expiatoire pour le salut du genre humain.

6°. plusieurs faits concernant saint Pierre sont également omis. Ce silence affecté paraît dirigé contre toute idée de prérogative de cet apôtre, chef du collége apostolique [1].

Les altérations et omissions qu'on vient de signaler, décèlent la mauvaise foi qui a présidé à la compilation du manuscrit. L'auteur, n'osant répudier l'Évangile universellement admis dans la société chrétienne, a voulu ne le faire envisager que comme un livre de morale, l'adapter à sa

[1] Friderici Munteri episcopi Selandiæ, notitia codicis græci evangelium Joannis variatum continentis, in-8°, Hauniæ, 1828.

croyance qui confine au déisme, et sans doute en faire le livre symbolique de la haute initiation dans l'ordre des templiers.

Jean-Albert Fabricius a publié les livres apocryphes que l'Église rejette du canon des Saintes Écritures, tant de l'ancien que du nouveau Testament. D'autres auteurs, depuis Fabricius, ont fait connaître divers fragmens inédits du même genre. On a retrouvé et traduit le livre d'Énoch; ces publications n'ont pas été sans avantage. Quelques incrédules y ont en vain cherché des argumens pour attaquer l'authenticité des Saintes Écritures; les véritables érudits en ont tiré de nouvelles preuves en faveur des livres reconnus dans l'église. Quoique le manuscrit dont il s'agit paraisse sans utilité pour la critique biblique, les templiers feraient sans doute une chose agréable aux théologiens, s'ils consentaient à ce qu'il fût inséré dans l'édition nouvelle des apocryphes que prépare le docteur Thilo, théologien de Halle.

A la fin du manuscrit, on trouve également en grec la série chronologique des cinq premiers grands maîtres de l'ordre. Le cinquième est Bertrand de Montfort, installé en 1154.

Serait-il le même, ou de la même famille que Jean de Montfort, chevalier du temple, vénéré comme saint, dit le père Jeune [1], et qui est

[1] Voyez l'Histoire des templiers, tom. II, pag. 28 et 29.

qu'on a exposé. Les templiers survivans étant réduits à un petit nombre, et la plupart isolés, le dépôt des doctrines de l'ordre et l'autorité religieuse étaient concentrés peut-être dans un seul individu. J'incline à croire que c'était le grand-maître Larménius, qui d'ailleurs exerçait, ou du moins s'arrogeait les fonctions pontificales en *excommuniant* les frères écossais, comme déserteurs. Leur désertion, sur laquelle on ne s'explique pas, n'était peut-être que la fidélité à l'ancienne doctrine, et la rejection de la nouvelle qu'on voulait y substituer. Remarquez encore que le grand-maître Larménius annonce la tradition orale et secrète des signes communiqués uniquement aux adeptes, pour discerner les faux frères. L'emploi de cette tradition orale est reconnu dans la dernière édition du *Manuel*, comme formule *des signes et des mots d'orthodoxie*. Par-là on désigne, à ce qu'il paraît, la *haute initiation*, confiée seulement à un très-petit nombre d'adeptes, en excluant le vulgaire des chevaliers. C'était vraisemblablement une apostasie de la doctrine professée lors de la réception dans l'ordre; et cela paraît même certain, quoique Barruel l'ait dit, et quoique la même assertion se trouve dans un écrivain allemand, qu'on ne peut citer comme impartial. Mais Nicolaï s'étaie des dépositions faites par trois chevaliers anglais, dépositions tirées de Dupuy. Ils avouent qu'il y avait deux réceptions : la première, commune à tous,

était bonne et permise; la seconde, contraire à la foi, peut-être aux bonnes mœurs, et restreinte à quelques adeptes, formait dans l'ordre une secte abominable et ténébreuse. Wall croit que la France était le foyer de cette corruption qui avait aussi gangrené des templiers d'Angleterre, mais dont s'étaient préservées l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Hongrie [1].

Les hauts fonctionnaires de l'ordre, tel qu'il est actuellement, avouent d'ailleurs qu'autrefois, extérieurement, on se conformait au culte catholique, tandis qu'en secret on en professait un autre. Cette double doctrine, commune à d'anciens philosophes païens, admise actuellement encore par diverses sectes de l'Asie orientale, admise jadis chez les juifs d'Espagne et de Portugal, est une dissimulation coupable dont Rabbi-Maimonides a fait l'apologie, mais qui est inalliable avec la droiture de l'honnête homme, à plus forte raison du chrétien.

Par les registres du temple, on apprend qu'en 1745, le grand-maître, qui était un Bourbon-Conti, proposa de modifier leurs principes, de manière qu'en tout ils fussent concordans avec la religion catholique. Duclos s'y opposa.

En 1779, Cossé-Brissac, grand-maître, exprima le même désir que son devancier Bourbon-Conti, et voulait même, par cette raison, se démettre.

[1] Voyez Wall, tom. II, pag. 385 *et suiv.*

On insista contre son abdication, et il resta grand-maître. Mais l'académicien Dupuis, agrégé au temple, en 1782, pensait, en 1798, et assurait que la philosophie avait fait des progrès tels qu'on pouvait promulguer la doctrine du temple, et que ce moyen serait une barrière contre le retour du *papisme*.

Demandez-vous quelle est exactement la religion de la société, et si un lien doctrinal lui donne un caractère homogène? Ce *Léviticon*, et ces dix-neuf chapitres que les templiers appellent les *Évangiles* de saint Jean, sont-ils pour eux des livres vraiment symboliques, des confessions de foi? Ont-ils soumis, ou même pensé, à soumettre aux règles de la critique les principes et les faits contenus dans ces deux recueils? Non. Ce sont plutôt des monumens curieux conservés, que des codes régulateurs de croyance et de conduite entre des hommes, qui, originairement réputés les uns catholiques, les autres protestans, ont des formules ascétiques, mais ne sont en réalité, quant à la doctrine et plus encore à la pratique, d'aucune secte religieuse. Actuellement ils sont si rares ceux qui, conversant avec eux-mêmes, s'interrogent sérieusement sur ce qu'ils croient et ce qu'ils doivent croire! ils sont si rares ceux qui s'occupent sérieusement de la religion, l'objet le plus important, le seul important, et auquel tous les autres doivent être subordonnés! La vie terrestre n'est que le noviciat de l'existence, le

vestibule de l'éternité. Mais les hommes, presque tous absorbés dans le présent, arrivent, sans préparatif, au bord de l'avenir, gouffre immense qui tous les jours engloutit des milliers de victimes, et les dépose aux pieds du souverain juge.

Les templiers primitifs, soumis à une règle cénobitique, n'avaient rien en propre. Dans chaque maison était un chapelain pour célébrer l'office, entendre leurs confessions, leur administrer les sacremens. Outre l'obligation commune à tous les fidèles de chômer les jours de fêtes, d'observer les jeûnes prescrits par l'Église, ils en avaient de surérogation. Astreints à réciter des heures canoniales, ils avaient un Bréviaire particulier, et n'étaient dispensés de ces devoirs que par la nécessité d'exécuter des travaux manuels, urgens et fatigans, de soigner les malades, racheter les captifs, défendre les pèlerins qui allaient visiter le tombeau de Jésus-Christ, protéger les chrétiens et combattre les Sarrasins.

Leurs successeurs actuels ne sont pas et ne peuvent pas être soumis à ce régime. Qu'ils aient les qualités honorables du cœur et de l'esprit, on est loin de le contester; mais les vertus et les talens ne constituent pas un caractère distinctif de l'ordre; ainsi les templiers d'aujourd'hui n'ont guère de commun avec leurs devanciers, que le nom et à peu près le costume. Hâtons-nous cependant de dire qu'ils ont institué une société médicale

philanthropique, qui donne régulièrement aux pauvres des consultations gratuites et des secours de toute espèce; et, tandis que des gouvernans, chrétiens de nom, apostats de fait, dans une impassibilité sacrilége, laissent égorger les enfans de la Grèce, et même provoquent sourdement ces massacres, les templiers associent leurs efforts à ceux de toutes les nations chrétiennes, en faveur d'un peuple infortuné et courageux : ils ont envoyé à leurs frais, en Grèce, six militaires, pour partager cette lutte glorieuse. Il faut tenir compte du bien que fait une société peu nombreuse, peu riche, et, à cet égard, si différente des templiers du 14e. siècle, dont l'opulence allèchait la rapacité de Philippe-le-Bel.

Une question se présente naturellement ici. Quels motifs peuvent inspirer le désir de s'affilier à un ordre dont l'existence légale, évanouie depuis des siècles, a laissé seulement quelques débris, et n'a plus qu'une existence précaire.

Peu d'hommes analysent leurs idées et leurs affections. Ce travail pénible, mais utile, leur apprendrait qu'aux sentimens les plus généreux, s'intercale, presque à leur insu, un peu de ce misérable amour-propre, dont les surprises multipliées, et presque imperceptibles, altèrent la pureté et le mérite de nos actions.

1°. Une propension naturelle porte les hommes à se rapprocher, à former un faisceau qui place

la faiblesse individuelle sous la protection d'une force collective;

2°. En se décorant du titre de templier, en se plaçant sous la bannière de ces chevaliers qui se montrèrent la plupart intrépides au milieu des tourmens, les défenseurs de leur mémoire, qui seraient sans doute les émules de leur courage, croient entrer en partage de leur mérite et obtenir un reflet de leur gloire;

3°. Les templiers actuels ne formant pas une société occulte, ne redoutent pas la surveillance de l'autorité publique; et, d'ailleurs, dans le *Léviticon*, divers passages proclament l'obligation d'obéir aux lois du pays où l'on existe. Mais la vanité peut alimenter l'amour-propre par ces signes, qui, jamais écrits, ne sont connus que par la tradition orale, par ces mystères révélés seulement aux adeptes de la *haute initiation*. D'ailleurs, les hommes, en général, se complaisent dans des sentimens vagues, formés de souvenirs et d'espérances, en sorte que le passé et l'avenir composent leur présent.

Par ces observations, je ne prétends pas atténuer le mérite d'une société quelconque; mais en explorant le cœur humain, j'y découvre les misères, les faiblesses communes à toute la famille d'Adam.

Résumons ce chapitre, déjà trop long. Envers les templiers comme envers tous nos frères,

quelle que soit leur doctrine religieuse, pratiquons toujours cette mansuétude, cette tendre charité dont le Sauveur a donné le précepte et l'exemple. J'aime à rappeler cette maxime admirable du grand évêque d'Hippone : *Diligite homines, interficite errores;* maxime trop souvent oubliée par des êtres acariâtres et pervers, qui se croient dispensés d'aimer les hommes dont ils combattent les erreurs.

J'ignore si, dans l'impossibilité de s'assimiler en tout à l'ordre primitif des templiers, ceux d'aujourd'hui projettent quelque entreprise qui les en rapproche, et d'agrandir le cercle dans lequel ils sont circonscrits; mais il est un travail qu'on aurait quelque droit d'attendre de leur zèle.

Des ouvrages utiles ont été publiés sur l'histoire de leur ordre, par Dupuy, Gurtler, Ferreira, Campomanes, Nicolaï, le père Jeune, Moldenhaver, Wall, Grouvelle, Raynouard, Hammer, Munter; et cependant cette histoire est incomplète. A-t-on compulsé les documens d'une multitude de chartriers? On doit en trouver à Tomar, où sont les registres de l'ordre du Christ; à la Torre-di-Tombo, de Lisbonne; aux archives de Simancas, en Espagne; peut-être aussi dans les archives de l'ordre de Malte, qui obtint ou plutôt envahit une grande partie des biens affectés au temple.

Quand les ruines des monumens antiques n'ont

pas une origine connue, la crédulité populaire les attribue communément à César, à Charlemagne, aux templiers, aux fées ou au diable; en France il en est une foule qu'on attribue aux templiers. Ces traditions ont rarement subi l'examen d'une saine critique. En Bretagne, on a recueilli naguère des chapiteaux d'un bon style, dans une ancienne chapelle qui avait appartenu à l'ordre du temple [1].

Le comte Grégoire Orloff a décrit une église de templiers, d'une structure extraordinaire, où l'on voit douze têtes de chevaliers décapités [2]. Certes il serait utile de recueillir toutes les traditions, ouvrages, extraits, monumens, manuscrits, notices, concernant cet ordre, d'en former une sorte de Musée, de préparer une histoire, qui, enrichie de recherches nouvelles, présenterait la vérité, dégagée de nuages, à la génération contemporaine et à la postérité.

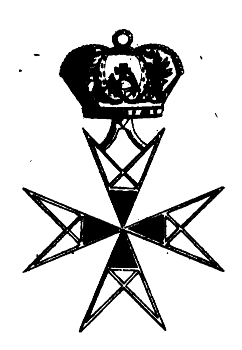
On assure que tous les templiers ont ordre de se livrer à des recherches sur ce sujet.

L'alphabet suivant a servi aux templiers, pour écrire quelques pièces latines. D'autres le sont, en partie, avec ces caractères, et en partie avec les

[1] Voyez le Manuel, pag. 339 *et suiv.*

[2] Voyez, Voyages dans une partie de la France, par M. le comte Orloff, in-8°., Paris, 1824, tom. II, pag. 31 32, puis pag. 158 *et suiv.*

caractères ordinaires. On ignore à quelle époque en a commencé l'usage. On possède des sceaux très-anciens, dont la légende est écrite avec ces lettres particulières. La composition des lignes de la croix que portent les chevaliers, donne les caractères de l'alphabet.



Caractères correspondants aux caractères de l'Alphabet.

a	V
b	<
c	Λ
d	>
e	▷
f	◁
g	Δ
h	∇
i	◊
k	◇
l	◊
m	◇
n	X
o	V
p	<
q	Λ
r	>
s	∇
t	◁
u	Δ
	▷
x	◊
y	◇

◊

◇

Les manuscrits que l'on a ne portent point ces trois lettres d'après leur ordre. L'on suppose qu'elles représentent w. z. &c.

CHAPITRE XXVI.

REBAPTISANS.

Le baptême, l'un des trois sacremens qui impriment un caractère ineffaçable, ne peut et ne doit être réitéré, s'il n'y a certitude ou au moins doute légitime qu'il est invalide. Dans le premier cas, on le réitère sans condition; et même l'expression réitérer est ici impropre, car, dans cette hypothèse, il n'y a pas eu de baptême : dans le second cas, c'est-à-dire lorsqu'il y a doute légitime, on baptise sous condition.

L'invalidité ne résulte pas de la qualité de la personne, pourvu qu'elle le confère en suivant le rit établi; ainsi, on n'élève aucun doute sur la validité du baptême reçu chez les hérétiques avec les conditions requises. Les femmes même peuvent l'administrer en cas de nécessité : c'est une vérité de principe et de fait reconnue dans l'église catholique, dans l'église grecque non unie, et chez les luthériens [1].

[1] Voyez Bingham, tom. VI, pag. 35. — Voyez aussi D. Chardon, Histoire des sacremens; et Cangiamila, Embryologie sacrée.

Le baptême est invalide s'il y a vice dans le choix de la matière, ou même privation de matière. Sous l'an 1530, l'histoire nous en fournit un exemple dans un ministre protestant de la Thuringe, nommé Kahla, qui, niant la nécessité de l'eau pour ce sacrement, baptisa trois enfans, seulement en prononçant la formule *je te baptise*, etc. [1].

Le baptême est invalide par vice dans la forme, si l'on emploie d'autres paroles que celles prescrites par le Sauveur lui-même. Bingham prouve que jamais l'église n'a reconnu comme valide celui qui était administré au seul nom de Jésus-Christ [2]. Le pape Innocent Ier., en proclamant la validité du baptême conféré par les hérétiques, en excepte celui des paulianistes, qui ne baptisaient pas au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [3].

Ainsi est nul et doit être réitéré, le baptême administré chez les Swedenborgistes, qui, concentrant la Trinité dans la personne du Verbe incarné, emploient la formule suivante : « Je te » baptise au nom du Seigneur Jésus-Christ, qui » est Père, Fils et Saint-Esprit. »

[1] W. Allgemeine Litteratur - Zeitung d'Iéna, 1809, pag. 414 ; qui emprunte ce fait d'un ouvrage de Lœber, *Indiculus historiæ ecclesiasticæ*, imprimé à Iéna, en 1685.

[2] Voyez Bingham, liv. XI, cap. 3.

[3] Voyez Innocent Ier., Epistola ad Rufum, dans le Recueil de dom Coustant, pag. 836.

Depuis la dispute entre le pape saint Etienne et saint Cyprien, sur le baptême des hérétiques, ce point de doctrine étant décidé, il y eut toujours à cet égard dans l'église catholique uniformité complète sur la croyance et sur la pratique; mais les donatistes continuèrent de réitérer le baptême à ceux qui l'avaient reçu dans l'église catholique.

Dans les sectes modernes, les anabaptistes, qui nient la validité de ce sacrement conféré aux impubères, le réitèrent aux adultes. Un nommé Smith, anabaptiste à Leyde, qui se rebaptisa lui-même, fut le premier auteur de la secte qu'on nomma *sébatistes*, car, à son imitation, d'autres en Angleterre et en Hollande se rebaptisaient eux-mêmes [1].

Vers l'an 1639, aux États-Unis, la rebaptisation était fréquente. A cette époque, les divagations de tout genre, en matière religieuse, avaient aussi introduit l'usage de réordonner [2]. Celui de rebaptiser eut lieu dans le midi de la France, où cinquante à soixante protestans reçurent un second baptême [3].

Est-il vrai que les Grecs non unis rebaptisent

[1] Voyez Honoré Reggi, de Statu ecclesiæ britann., etc., in-4°., Dantisci, 1647, pag. 35.

[2] Voyez Collection of the Massachuset's historical society, tom. VI, pag. 355 *et suiv.*

[3] Voyez Bibliothéque historique, in-8°., Paris, avril 1818, 2 vol., 31°. cahier, pag. 167.

les catholiques qui s'agrégent à leur communion? Cuneus l'assure, Allatius le nie [1]; et cependant cette accusation a été depuis reproduite par quelques écrivains. La diversité d'opinions et de témoignages sur ce sujet porte à croire que l'église grecque reconnaît la validité du baptême des catholiques; mais que, dans les lieux où règne une aversion déplorable entre les Grecs unis et non unis, des popes schismatiques stimulés par la haine, et pour envenimer celle de leur parti, ont réitéré, comme nul, le baptême reçu chez les catholiques : car la haine aveugle ne s'effraie pas d'une profanation pour jeter de l'odieux sur ceux qu'elle déteste; elle s'en fera même un mérite, en tâchant de persuader que le but justifie les moyens. C'est là précisément ce qu'on a vu à la suite des divisions dans le clergé français, sur l'article du serment exigé par l'Assemblée constituante.

Dire que le clergé insermenté, collectivement considéré, ait nié que le baptême administré par des prêtres assermentés fût valide, ce serait évidemment une calomnie; mais dire que jamais des prêtres insermentés n'ont réitéré le baptême, ce serait un mensonge insigne. Une correspondance ecclésiastique, collection nombreuse et choisie dont j'offre la communication, annonce des rebaptisations dans les diocèses d'Amiens, Besançon, Cahors, Cambrai, Coutances, Fréjus, Metz,

[1] Voyez Allatius, de Concordiâ, etc.

Nancy, Rennes, Strasbourg, Saint-Brieux et Verdun; dût-on contester la moitié des faits énoncés, il en resterait suffisamment pour attester la profanation sacrilége dont il est ici question ; oui, profanation. Peut-on croire que ce soit ignorance? la stupidité même irait-elle jusque-là? Il n'y a donc qu'un moyen d'expliquer ce crime, car aux yeux de la religion c'en est un. Veuille le ciel faire miséricorde aux coupables!

CHAPITRE XXVII.

RONDELISTES.

La secte des rondelistes est née de la chouannerie, à laquelle elle a survécu; elle en est, pour ainsi dire, la fange et le résidu.

Sa grande maxime est de ne rien croire et de ne rien faire de tout ce qui s'est pratiqué depuis la révolution de 1789 jusqu'ici (1821).

Elle reconnaît pour auteur principal Rondel, prêtre insermenté, fils d'un cultivateur de Saint-Germain-de-Tallevende, grande commune de sept lieues de circuit, près Vire[1].

Cet homme, d'un caractère fougueux et turbulent, avait fait des études très-médiocres au collége de Vire; cependant il se fit remarquer en réthorique, vers 1782, par un poëme latin sur la *nidification* des pies, *De picarum nidificatione*. Ceux qui ont lu cette pièce de vers assurent qu'il y a beaucoup plus d'imagination que de jugement.

[1] Dans les poésies de M. Lallemand, professeur de rhétorique au collége de Laval, in-8°., Vire, 1820, la note, pag. 14.

Étant devenu prêtre, Rondel fut vicaire de Bures-sur-la-Vire jusqu'à la révolution. Pour lors il ne se contenta pas de refuser le serment sur la constitution civile du clergé, mais il prêcha ouvertement la contre-révolution et l'anarchie. Il fit des prosélytes, et sa commune fut la première à s'insurger à l'occasion du premier contingent de 1793.

Poursuivi par la troupe et les tribunaux, il se réfugia parmi les premières bandes armées qui parurent dans l'Avranchin et le Bocage.

Ces armées catholiques et royales, d'abord connues sous le nom de chouans, composées de proscrits, de contrebandiers, de déserteurs, ne combattaient point en masse comme les Vendéens, mais elles faisaient continuellement la petite guerre, à la manière des pandours.

Tous les chouans et leurs affiliés pensaient et agissaient comme Rondel. A l'avènement de Bonaparte ils se soumirent; mais ceux qui ne se rendirent point, et qui continuèrent de prêcher l'anarchie, furent appelés *rondelistes*. Cependant ils n'osaient plus s'agiter publiquement depuis le désarmement du parti; ils s'isolèrent, et agirent secrètement d'après leur ancienne doctrine. Ils n'allaient point à l'église ni devant les tribunaux s'ils n'y étaient forcés. Ceci s'éclaircira par des exemples tirés de la conduite de leur chef et de ses coopérateurs.

Un jour Rondel, chantant vêpres dans l'église de [illegible], proche Vire, se trouva tout à coup cerné par la force armée; sans perdre la tête, il se jette au milieu des femmes, endosse un jupon et un mantelet noir, sort paisiblement avec elles en s'écriant : « Ah! le malheureux prêtre! ils vont lui faire bien du mal, s'ils l'attrapent. » La troupe ne l'ayant pas reconnu, le laissa passer.

Un jeune patriote, ayant été arrêté par les chouans, demande à se confesser à l'abbé Rondel; celui-ci le reçut volontiers dans son logement pour le convertir à la religion et au royalisme. Bientôt le jeune homme trouva l'occasion de s'évader; alors Rondel devint furieux, et s'écria qu'il ne fallait plus se fier aux pataux (patriotes). Il prit de là son texte pour prêcher l'intolérance et rappeler les lois mosaïques, qui ordonnent aux Israélites d'égorger les Philistins!!!

Rondel réussissait souvent, mais pas toujours, à se cacher. Une fois les gendarmes l'avaient cherché en vain dans une maison de campagne; l'hôtesse ayant eu l'air de se moquer d'eux, ceux-ci firent des perquisitions si sévères, qu'ils trouvèrent Rondel dans une caisse, plié comme un chapon. Ils l'emmenèrent à Vire, pour le conduire ensuite dans les prisons de Coutances, et, en passant, ce prisonnier fut maltraité, au grand mécontentement des spectateurs; le malheureux ne prêta pas l'autre joue, mais il entonna à

pleine gorge le verset, *Parce, Domine, parce populo tuo.*

Sorti de la ville, il demande permission à son escorte de dire son bréviaire, et la prie de s'éloigner un peu : bientôt il saute un fossé et s'échappe à toutes jambes.

Comme les gendarmes revenaient le lendemain, il eut le malheur de les rencontrer; mais il sut adroitement s'en débarrasser. Il feignit d'être ivre, se vautra dans la boue, et demeura couché dans une ornière. Ces militaires, ne l'ayant pas reconnu, le relevèrent fort poliment et le posèrent sur un talus, en plaignant sa triste situation.

Un membre du chapitre de Coutances, pendant la vacance de l'évêché, ayant écrit à l'abbé Rondel pour lui reprocher ses déportemens, et l'interdire au nom de l'évêque, en reçut cette réponse : *Et moi je vous interdis au nom du pape, et j'en appelle, s'il est besoin, au futur concile.*

Enfin l'abbé Rondel, après bien des traverses, fut tué, en 1797, dans une cachette au Mesnil-Gilbert, entre Avranches et Mortain. Il fut enterré dans le lieu où se réunissaient ses auditeurs associés.

La secte des rondelistes avait fait tant de bruit, que Bonaparte en avait ouï parler. En passant par Caen pour aller à Cherbourg : « Qu'y a-t-il de » nouveau? dit-il à Asselin, sous-préfet de Vire. » — Rien, Sire. — Vous êtes mal informé, ré-

» plique Napoléon : il y a des rondelistes dans
» votre arrondissement ; je vais envoyer des ordres
» pour instruire judiciairement contre eux. »

Effectivement, le tribunal fut chargé d'informer contre les rondelistes, et il fit arrêter la famille *Louvrier*; mais il la fit bientôt relâcher, parce qu'on ne trouva contre elle que des faits négatifs : par exemple, elle n'assistait point à l'office, et n'obéissait que *forcément* aux autorités constituées, qu'elle semblait ne pas reconnaître pour légitimes.

Voici une autre anecdote :

Un de ces mêmes *Louvrier*, étant assigné devant notaire pour tirer au sort des lots judiciaires, fit défaut la première fois ; sa fille aînée, qui était mieux endoctrinée, s'informa de ce qui en arriverait si son père ne paraissait point du tout. — Il aura le plus mauvais lot, répondit l'officier instrumentaire. Alors elle fit paraître son père au jour fixé ; et lorsque l'affaire fut terminée, elle refusa de payer sa part des frais du tirage, en disant qu'on n'en agissait point ainsi dans l'ancien régime ; bref, qu'elle ne reconnaissait ni le tribunal qui avait ordonné le tirage, ni le notaire qui le fixait.

Quelque temps après, le notaire, passant par le village où demeuraient les Louvrier, les menaça de leur envoyer des garnisaires et des sergens avec la force armée, qui abondait dans Vire : il fut payé sur-le-champ ; car les rondelistes ne craignent rien tant que la troupe et les huissiers.

Après les gendarmes, ce que les rondelistes redoutent le plus, c'est la rencontre des curés et vicaires : ils crient au loup quand ils les voient de loin ; et lorsqu'ils sont plus près d'eux, ils murmurent entre leurs dents, et fuient de toute leur force sans vouloir lier conversation.

C'est ici le moment de signaler un autre chef des rondelistes : c'est un nommé Mauduit, diacre mendiant, élève et contemporain de l'abbé Rondel. Il est né à Saint-Mauvieux, proche Tallevende. Il avait fait d'excellentes études au collége de Vire ; et quoiqu'il n'y eût que deux places gratuites au séminaire de Coutances, il en avait obtenu une au concours.

Ce rondeliste à figure bohémienne a un stigmate ou crucifix rouge sur sa tête chauve, sur ses mains et sur sa poitrine. Ayant rencontré, en 1814, un fonctionnaire public, à trois quarts de lieue de Vire, il lui demanda l'aumône. Le voyageur lui offrit une pièce de dix sous; il la refusa, en disant « qu'il ne voulait pas de la monnaie de Bonaparte » — Change-la, lui dit l'autre. — Comment la » changer sans en faire usage? » répliqua Mauduit. Il finit par accepter un sou.

C'était lors du premier retour du roi. La conversation s'engagea sur la politique. Mauduit développa tous les principes de la secte. Selon lui, les fonctionnaires publics, qui étaient sur le point de prêter serment au roi, allaient se damner, parce qu'ils allaient jurer le maintien de la charte, qui

consacrait la spoliation du clergé et des émigrés. — Jadis il priait pour Louis XVIII, alors c'était pour son successeur. — Il détestait « le pape, » qui avait concerté avec Bonaparte l'hérésie révo- » lutionnaire ; c'était l'Ante-Christ. — On appelait » le dernier pape *pius et peregrinus* ; celui-ci était » *aquila rapax*, et son successeur serait *canis et* » *coluber*. »

Les rondelistes sont maintenant en petit nombre ; mais ils sont répandus dans des communes où les chouans ont séjourné. On voit quelquefois des prédicateurs parcourant les villages pour réchauffer l'esprit du parti, et des femmes prier dans les cimetières et quêter pour les bons ecclésiastiques et les fidèles chrétiens qui sont demeurés intacts et n'ont pas donné dans le schisme. Les rondelistes se vantent d'être du petit nombre des élus dont parle l'Évangile, et refusent de communiquer avec les concordatistes, qu'ils regardent comme réprouvés ; toutefois, ils ne peuvent s'empêcher d'avoir quelque relation d'intérêt avec les laïcs qui vont à l'office ; mais il est risible d'entendre raisonner chacun des croyans dans les veillées d'hiver.

Les rondelistes se vantent de tenir au gros de l'arbre, tandis que leurs adversaires ne sont perchés que sur des branches parasites et dégénérées. Ceux-ci répliquent qu'ils sont restés unis au chef de l'Église et au gouvernement de la patrie commune ; qu'il n'y a rien de changé à leur culte, et

qu'au contraire les rondelistes ne reconnaissent aucun chef, et semblent avoir apostasié. Un citoyen estimable, M. D......., notaire, qui nous fournit ces détails, ajoute que les rondelistes, comme les sectateurs de la petite église, invoquent des martyrs et de saints personnages de leur secte, dont ils citent des résurrections et des miracles.

CHAPITRE XXVIII.

STEVENISTES.

La Belgique, conquise et réunie à la France, subit les conséquences de ce nouvel ordre de choses par l'application des lois françaises. Les divers sermens de haine à la royauté, de liberté et d'égalité, de soumission à la république, avaient excité une grande rumeur dans le clergé insermenté, et fait éclore beaucoup d'ouvrages; mais en France, la dispute sur ces matières était amortie ou plutôt terminée, par cette lassitude à laquelle, chez une nation légère, succède rapidement l'indifférence, tandis que chez les Belges la discussion continuée enfantait journellement des écrits virulens. Elle prit un nouvel essor à l'occasion du concordat de 1801.

Le premier agresseur fut un ancien oratorien retiré à Utrecht, Delouit, qui publia en 1802, sous le voile de l'anonyme, des *Observations sur le concordat* [1].

[1] In-8°., 1801.

L'année suivante, parut dans cette dispute un antagoniste plus redoutable, Corneille-Stevens, ancien vicaire-général de Namur, qui, également prévenu contre la constitution civile du clergé, le concordat et les articles organiques, publia en 1803 son ouvrage, *le Sophisme dévoilé* [1]; ensuite *la Défense du sophisme* [2], et une foule d'autres brochures pour faire suite à celles qu'on vient d'indiquer. Le style de ces écrits est vraiment pitoyable. Il n'en est pas de même de ses raisonnemens contre le concordat, auxquels donnaient extérieurement plus de force, la conduite de l'auteur généralement cité comme un homme vertueux, la prévention du clergé belge contre les lois relatives à la vente des biens ecclésiastiques, la haine contre Bonaparte, et les adulations scandaleuses que lui prodiguaient la plupart des évêques français dans leurs mandemens. Il en était de même dans la Belgique.

Le mandement de l'évêque de Tournay semblait dire que le ciel avait appelé Napoléon au trône de France en récompense de son zèle pour la religion catholique. Le mandement de Namur assimilant l'élection de Napoléon à celle de David pour le

[1] In-8°., 2e. édition, sans date et sans nom de lieu ni d'imprimerie.

[2] In-12, de même sans date et sans nom de lieu ni d'imprimerie.

trône d'Israël, lui appliquait le texte d'Isaïe : « Voici mon serviteur, mon bien-aimé, dans le» quel j'ai mis toute mon affection, et je ferai » reposer sur lui mon esprit. » Paroles sacrées, que Dieu le Père dit de son Fils unique, et que saint Matthieu montre accomplies en Jésus-Christ [1].

Le mandement de l'évêque de Liége et celui de l'évêque de Gand, appliquaient à Napoléon les versets du psaume 88, concernant le règne du Messie. Le concile de Trente a d'avance frappé d'anathème ces profanations sacriléges [2], contre lesquelles, à juste titre, réclamait Stevens [3].

« Je demanderais volontiers, dit-il, à M. de Roquelaure, archevêque de Malines, à M. Ducoudray, administrateur de Namur, pourquoi ils se sont opposés au serment de la constitution du clergé, eux qui prêchent aujourd'hui l'obéissance à des lois, à une doctrine fort ressemblante à cette constitution [4]. » On conçoit que les interpellés ne répondirent pas à cet argument répété par tous les anti-concordatistes.

[1] Voyez Isaïe, c. 42, vers. 1 *et suiv.*; et Matth., évang., 12, 18.

[2] Voyez Lettre de Corneille Stevens, servant de suite *ultérieure* au Sophisme dévoilé, 24 juin 1804, pag. 57 *et suiv.*

[3] Concil. Trid. ff. 4, dans son décret sur l'usage des saintes Écritures.

[4] Lettre, pag. 68.

Les écrits de Stevens enhardirent l'opposition, qui en publia beaucoup où l'on traite sans ménagement Bonaparte comme étant un hypocrite astucieux, et le pape comme n'ayant pas eu le droit d'exiger la démission des évêques. L'orage fut au comble par la publication des articles organiques, et dès lors les opposans ne gardèrent plus aucune mesure.

Stevens avait des adhérens, qui avaient rompu toute communication avec leurs évêques, non-seulement dans le diocèse de Namur, mais encore à Liége, dans tout le pays Wallon, la Flandre et le diocèse de Gand, dont l'évêque actuel était de Broglie. Ce prélat, qui dans la suite voulut repousser les lois de Hollande, était à son tour repoussé par les stevenistes pour son adhésion au concordat [1]. Il put juger de leur nombre par celui des curés qui, dans son diocèse et ailleurs, refusèrent de chanter des *te Deum*, à l'occasion des carnages déguisés sous le nom de *victoires*. Il s'épuisa en efforts pour éteindre cette dissidence; ses exhortations étant inefficaces, il lança l'interdit sur des curés estimés, et leur donna des remplaçans réputés intrus par les paroissiens, qui alors désertèrent les églises, et formèrent des réunions clandestines. Leur discrétion et leur ferveur déjouèrent toutes les perquisitions faites pour

[1] Voyez le Spectateur Belge, par L. de Fœre, in-8°., Bruges, 1815, n°. 12, pag. 25 *et suiv.*

découvrir et saisir leur coryphée Stevens, qui déclare lui-même avoir été pendant sept ans caché dans *sa caverne*[1]. Le ministre de la police, en fructidor an X, ordonna que les anciens curés seraient tenus de s'éloigner à dix lieues de leurs paroisses; les nouveaux, consternés de se voir abandonnés, accusaient leurs devanciers. Delà des poursuites judiciaires.

A la chute de Bonaparte, les stevenistes rompirent ouvertement avec les évêques, et sollicitèrent la permission de bâtir des églises pour leur culte. On cite entre autres ceux de Eecloo, ancien chef-lieu d'arrondissement, entre Gand et Bruges. Tous les cultes étant permis, ils se prévalurent de la loi qui autorise les réunions, pourvu qu'elles n'excèdent pas un certain nombre de personnes. Quelquefois cependant ils l'excédèrent, entre autres vers Namur. En 1818, un particulier, condamné à l'amende pour leur avoir fourni un local, déclara qu'il espérait encourir derechef la même peine, et qu'il tenait toute prête la somme destinée à payer une nouvelle condamnation.

Les stevenistes, qui de l'aveu général, étaient d'une conduite décente et régulière, ont eu, dit-on, pendant environ trois ans, un envoyé à Rome. En 1815 et 1816, il était admis chez le cardinal Consalvi.

[1] Pag. 87.

Stevens, rentré en 1821 dans le giron de l'Église, et toujours cité avec éloge, mourut peu de temps après. La société séparatiste dont il était le chef, s'était maintenue aux environs de Courtray. Il paraît même que des divisions ont agité ce chétif troupeau, puisque présentement on distingue les stevenistes numéro un, et numéro deux.

CHAPITRE XXIX.

ANTI-CONCORDATISTES OU BLANCHARDISTES, CLÉMENTINS, PURS, PURISTES, PARFAITS, PETITE ÉGLISE, LOUISISTES.

Trente-neuf ans sont écoulés depuis l'époque où la grande majorité des évêques français, presque tous nobles, forma, de concert avec la noblesse laïque, un plan de résistance aux réformes sollicitées par la nation dans les cahiers des bailliages, et décrétées par l'Assemblée constituante. Tandis que les émigrés disséminés sur toute l'Europe provoquaient contre leur patrie une guerre avec l'étranger, leurs partisans restés dans l'intérieur y tisonnaient la guerre civile. Les leviers de la Vendée étaient à Pilnitz, Londres, Coblentz et Rome. Les archives du Vatican transférées en France ont révélé les efforts de Pie VI pour engager la czarine Catherine II à s'unir aux princes coalisés; il la conjure d'envoyer contre les Français une flotte puissante [1]. D'autres lettres, dans le même sens, sont par lui adressées à l'empereur

[1] Archives romaines. Correspondance de Pie VI, an 18 de son pontificat, fol. 4 et fol. 189.

François II, au roi Georges III et à l'électeur de Saxe. La dernière surtout est très-pressante [1]. Quelques pièces font entrevoir qu'on méditait une guerre de religion. Ainsi, des puissances schismatiques, hérétiques étaient sollicitées par le chef de l'Église catholique, à foudroyer une nation catholique, tandis que lui, père commun des fidèles, lancerait sur elle les foudres spirituelles. L'évidence des faits repousse le doute, mais elle appelle les gémissemens.

La constitution civile du clergé occasiona une scission entre les ecclésiastiques français, dont les uns prêtèrent, les autres refusèrent le serment. Parmi les insermentés naquirent des disputes sur la légitimité des fonctions exercées par les assermentés : car leurs adversaires établissaient une différence entre ceux qui occupaient les postes dont ils étaient précédemment investis et ceux qui en avaient accepté de nouveaux; ensuite le serment de haine à la royauté, celui de liberté et d'égalité, celui de soumission à la république, firent éclore dans le parti insermenté, en France et hors de France, une foule d'écrits actuellement oubliés, et à la rédaction desquels la charité n'avait pas toujours présidé. Cette divergence d'opinions, qui causait des ruptures dans les liaisons

[1] Lettre à l'empereur François, 1792; au roi Georges, 7 septembre même année, fol. 70 et 71; à l'électeur de Saxe, en 1795, fol. 101.

sociales, n'était pas de nature à édifier les protestans ni les catholiques. Un opuscule fut publié à Augsbourg en 1801, et répandu en Allemagne, pour en atténuer les fâcheux effets[1].

Un fait remarquable est que les partisans de la soumission se servaient en général des argumens employés pour défendre la constitution civile du clergé, mais toujours en assaisonnant leurs écrits d'injures contre les assermentés, pour écarter le soupçon de plagiat, et le reproche flagrant de contradiction avec eux-mêmes. Les prêtres consultaient les évêques, qui consultaient les cardinaux et le pape. Rome envoyait des réponses évasives, portant qu'on avait reçu une foule de questions semblables, qu'on examinerait, qu'on avait chargé une congrégation de faire un rapport. La politique romaine, craignant d'irriter le gouvernement français, temporisait et ne voulait pas hasarder une décision qui peut-être aurait compromis ses intérêts. Pendant plusieurs années, elle suspendit la publication de l'Almanach romain, intitulé *Notizie*, jamais interrompu depuis 1714, qu'on appelle communément *Cracas*, du nom du premier imprimeur, et qui contient la liste de tous les évêques de la catholicité. Cette suspension évitait l'alternative d'irriter le parti dis-

[1] Gallicanorum episcoporum sedis apostolicæ communionem obtinentium dissensus innocuus. In-8°. August. Vindelicor., 1801.

sident, si on y insérait la liste des évêques assermentés, ou de mécontenter le parti constitutionnel, si, au lieu de ces évêques, on y insérait les insermentés. On se bornait à publier un *Elenco*, ou abrégé contenant la liste des cardinaux et des congrégations.

Le clergé dissident, dont les évêques pour la plupart étaient émigrés, était dans un état d'anarchie; mais on rencontrait partout de vrais ou prétendus *vicaires apostoliques*, invention moderne, aussi inconnue à l'antiquité chrétienne et à la hiérarchie, que les *préfets apostoliques*, les évêques *in partibus*, les *légats*, *ablégats*, *cardinaux*, etc.

Les vicaires apostoliques, abondamment pourvus de bulles, de brefs, rebaptisaient, remariaient, reconfessaient, excommuniaient et damnaient. Ils étaient ou se disaient investis d'une juridiction presque illimitée. Tel était Salamon, aujourd'hui évêque de Saint-Flour. L'Almanach du clergé de France pour 1826 porte qu'à cette époque antérieure il était chargé de *pouvoirs spirituels pour toute la France*, et administrateur apostolique de cinq diocèses (de la ci-devant Normandie).

Des divisions nouvelles et beaucoup plus âcres éclatèrent dans le clergé insermenté, à l'occasion du concordat de 1801, dont un des négociateurs fut l'abbé Bernier, aumônier des armées vendéennes, mort évêque d'Orléans. Ce concordat, œuvre d'iniquité comme celui de 1516, puisque

le pape et Napoléon, comme Léon X et François Ier., usurpaient respectivement les droits de la société chrétienne, fut proclamé le jour de Pâques 1802, dans la cathédrale de Paris, et prêché par l'archevêque Boisgelin, qui, dans son sermon, pour se donner le mérite de contribuer à la renaissance du culte, disait équivalemment, que le christianisme, sorti de France avec les émigrés, y rentrait avec eux. Ce mensonge choqua le clergé des deux partis restés en France et les fidèles, qui savaient qu'au milieu des tourmentes politiques ils n'avaient pas été privés des secours essentiels de la religion.

Ce concordat fut préconisé en vers et en prose; il le fut à la tribune législative, au sénat, au barreau, dans les académies, dans les préfectures, et surtout dans les chaires; il le fut par tous les flatteurs et les ambitieux qui aspiraient aux faveurs du gouvernement. C'était un feu roulant d'éloges envers l'homme qui avait *relevé les autels*, l'*envoyé du Très-Haut*, l'*homme de sa droite*, le *Cyrus*, le *Constantin*, le *Charlemagne* du temps actuel.

Pour apprécier ce débordement de lâches adulations, il suffit de citer le fait suivant. D'après un relevé à l'administration des domaines nationaux en vendémiaire an V (1796), avant l'arrivée de Bonaparte au consulat, et quatre ans avant son concordat, trente-deux mille deux cent quatorze paroisses, presque toutes desservies par des prêtres assermentés, avaient ouvert leurs

églises; et repris l'exercice du culte, et quatre mille cinq cent soixante et onze étaient en réclamation pour obtenir le même avantage. Prélats imposteurs, qui mentez à votre conscience, dites après cela que le concordat a relevé nos autels! Ainsi m'exprimais-je dans mon ouvrage historique sur les libertés des églises catholiques, où je puise diverses observations qu'il est indispensable de reproduire ici. Il existe en France un parti qui, déconcerté par la publication de ce fait, s'irrite toutes les fois qu'on le rappelle; mais sa colère n'en ébranle pas la certitude. Que penser dès lors quand, dans le rapport présenté dernièrement au roi par le ministre du culte, évêque de Beauvais, on lit, « qu'après les orages de la révolution, le » chef du gouvernement d'alors entreprit de re- » lever les autels », c'est-à-dire, entreprit de faire ce qui était fait depuis long-temps; et c'est au milieu de Paris qu'on répète, qu'on débite une assertion démentie par des preuves matérielles! Est-ce ignorance? elle serait bien étrange.

Ici se place la révélation d'une fourberie. A Rome comme à Paris fut imprimé officiellement le concordat avec la formule du serment prêté au gouvernement français par le légat Caprara, mais avec cette différence, que dans l'édition parisienne il promet de ne déroger en aucune manière aux *libertés de l'église gallicane*, et qu'on a supprimé cet article dans l'édition romaine.

Pour exécuter les clauses du concordat, on vou-

lait préalablement obtenir la démission des évêques assermentés et insermentés. A ceux-ci elle fut demandée gracieusement par un bref que le pape leur adressait ; à ceux-là, d'une manière outrageante, par la copie d'une lettre attribuée au pape, et que leur transmit l'archevêque de Corinthe, aujourd'hui cardinal Spina. Mais voici une autre fourberie.

Les archives du Vatican, apportées à Paris, contiennent les correspondances officielles des papes. Quelle fut ma surprise en compulsant le règne de Pie VII, de ne pas y trouver la circulaire que l'archevêque de Corinthe avait envoyée aux évêques assermentés, et d'y trouver la minute d'un bref paternel du pape à ces évêques, qui débute par ces mots : *Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique ;* formule répétée à la fin du bref [1] qu'ils n'ont pas reçu, et auquel fut substituée la lettre outrageante du cardinal Spina, qui, mieux que personne sans doute, pourrait donner le mot de cette énigme. Revenons aux démissions.

Elles furent accordées sur-le-champ, et l'on peut dire avec joie, par les évêques assermentés, excepté par Savines, évêque de Viviers, qui motivait ainsi son refus : « On a tant crié que nous étions des » intrus ! Je suis évêque de l'ancien et du nouveau

[1] Sanctissimi domini nostri Pii VII pont. max. epistolæ ad principes viros et alios, pontificatûs sui anno 1 et 2, fol. 91 et 92.

» régime ; nous verrons quel sera l'*intrus* qui osera,
» sans mon aveu, gouverner mon diocèse. »

La demande des démissions aux évêques insermentés, dont le plus grand nombre était en Angleterre, fixait un laps de temps au delà duquel le pape, de son chef, déclarant leurs siéges vacans, les remplirait par des nominations nouvelles. Ce fut l'objet d'une contestation prolongée jusqu'à l'époque présente, à laquelle les prêtres, tous les émigrés, et même les femmes, prirent une part très-active. Précédemment on a vu sur cet article les objurgations de Lally-Tollendal et d'autres écrivains [1], auxquels on peut ajouter un supplément.

L'abbé de Châteaugiron, dont il sera question ci-après, se plaignait amèrement d'un fameux théologien des dames [2]. L'auteur de la brochure *Pie VII vengé* s'écrie avec douleur : « Ciel ! que » vois-je ? des femmes s'ériger en docteurs [3] ! » Si, dans une matière grave, il était permis de descendre à des détails niais, on citerait Gaschet, l'un des plus grands adversaires du concordat. Dans ses *Lettres apologétiques* il raconte gravement qu'une belle et aimable marquise a dit :

[1] Tom. 2 de cet ouvrage, p. 26, etc.

[2] Examen impartial et paisible, etc. In-8°. Londres, 1802, p. 462, etc.

[3] Pie VII vengé, ou le blanchardisme dans le tombeau. In-8. Londres, 1812, p. 1.

« Oh ! si je voyais l'abbé Gaschet, je l'embras-
» serais[1]. »

En 1805, à Berlin, le père Wegerich, curé de Sainte-Hedwige, me racontait qu'il en était de même, en Allemagne, parmi les femmes émigrées ; il citait, entre autres, une dame qui ne voulait plus fréquenter les sacremens depuis que Pie VII avait pactisé avec Napoléon.

L'exécution du concordat avec les conséquences qui en dérivaient, était une mesure inouïe dans les fastes de l'Église. Pour la justifier, ses approbateurs se retranchaient sur l'impérieuse nécessité, comme pouvant seule valider un acte de cette nature. Ainsi pensait Émery, supérieur-général de Saint-Sulpice, le même qui, dans sa préface de l'*Esprit de Leibnitz*, en 1772, avait fait un pompeux éloge de la déclaration du clergé de France, en 1682, et qui, dans la nouvelle édition de son ouvrage, en 1804, a supprimé ce passage[2].

Pour soutenir le concordat et provoquer les démissions, dans l'arène se présentèrent des évêques et des prêtres, entre autres Barruel, à qui on doit une observation piquante contre les non-démis-

[1] Lettres apologétiques de Gaschet, curé de Vignoles, pour faire suite à celles qu'il a publiées en 1808. In-16. Londres, 1815, p. 93.

[2] Esprit de Leibnitz, in-12. Lyon, 1772. V. la préface, et le même ouvrage, sous le titre de Pensées de Leibnitz, in-8°. Paris, 1804.

sionnaires. C'est qu'autrefois ils donnaient, sans difficulté, une première démission, puis une seconde, quand il s'agissait de monter à cent ou cent-cinquante mille livres de rente [1].

Les évêques d'Alais et de Saint-Papoul, restés en France, publièrent des circulaires en faveur des démissions. Celle de ce dernier est pitoyable, l'autre est très-bien faite; en voici un passage :

« L'aveu si général et si involontaire qui échappe » à ceux même qui ont le plus souffert, qu'on a » mérité ses malheurs, qu'on a été injuste par » l'excès même du bonheur, qu'on a été entraîné » au malheur et à la révolte par caprice, par amour- » propre, par légèreté, par esprit de mode; cet » aveu seul dénote la justice de la providence, » qui a voulu étendre sa vengeance sur tous, parce » que tous ont été plus ou moins coupables [2]. Il ne » s'agit point dans un temps de trouble et au » milieu de bouleversemens, peut-être sans exem- » ple, d'aller froidement réclamer des formes et » des lois faites pour un temps de paix et de calme, » et de prétendre appliquer des remèdes ordinai- » res à des maux extraordinaires. Peut-on douter, » si l'on veut être de bonne foi avec soi-même et » avec les autres, que la religion ne fût en proie

[1] Voyez à la fin de l'Examen impartial (par Châteaugiron), la correspondance avec Barruel, p. x et xi.

[2] *Lettre de l'évêque d'Alais aux vicaires-généraux de son diocèse*, in-8°. Paris, 1802, p. 7 et 8.

» au danger le plus imminent, etc. [1]? » Et voilà ce que tant de fois ont dit les assermentés en acceptant des siéges.

Entre les évêques émigrés en Angleterre, cinq furent d'avis d'accéder à la demande du pape : Noë de Lescar, d'Osmond de Comminges, Barral de Troyes, Cicé de Bordeaux, Boisgelin d'Aix. Ces trois derniers écrivirent en faveur des démissions.

Boisgelin, dans sa réponse au bref du pape, rappelle qu'en 1791, les évêques les lui offrirent. « Et » après dix ans de confiance et de soumission, » nous lui dirions : Vous n'êtes plus notre juge; » nous rétractons nos déclarations; nous con» testons votre autorité, nous récusons votre juge» ment, etc. [2] ! »

Ces cinq évêques démissionnaires furent insultés avec une *rage sacrilége* [3], dit encore Lally-Tollendal, qui peint, d'une manière si énergique, l'ignorance d'une partie du clergé dissident [4].

Il n'est pas inutile de rappeler ici, que parmi les pièces trouvées dans l'armoire de fer, et qui sont imprimées, on peut lire une lettre de Boisgelin qui, sollicitant de Louis XVI la permission de se rendre à Rome, s'engageait à faire approu-

[1] *Ibid*, p. 23 et 24.

[2] Lettre de l'archevêque d'Aix, en réponse au bref de S. S. Pie VII, in-8°. Rome, 1801.

[3] Lettre au rédacteur du Courrier de Londres, p. 175.

[4] *Ibid*, p. 96 et 97, une note curieuse à ce sujet.

ver la constitution civile par le pape. Il ne croyait donc pas, comme tant de fois on l'a débité, qu'elle fût entachée d'hérésie.

Dans la dispute intervint aussi en faveur des démissions, Milner, évêque de Castabala, *in partibus*, l'un des quatre vicaires apostoliques d'Angleterre, le même qui a eu l'infamie d'imprimer qu'en France lorsqu'un prêtre assermenté avait célébré la messe, on était obligé de le surveiller de peur qu'il ne volât les ornemens [1]; le même encore, qui dans la discussion relative à l'émancipation des catholiques d'Irlande, a été successivement pour et contre le *veto* du gouvernement anglais, sur la nomination des évêques catholiques [2].

Puisque demander aux évêques leurs démissions parut une formalité nécessaire, ne fallait-il pas obtenir aussi celles des curés? Les premiers seraient-ils plus inamovibles que leurs coopérateurs, qui sont les prélats du second ordre?

Les cinq évêques émigrés qui avaient adhéré au concordat, rentrèrent en France. Quant aux prêtres, comme un grand nombre avait suivi les évêques par déférence autant que par identité de motifs et d'opinion, le désir de revoir la terre natale

[1] On the divine right of episcopacy, by John Milner, 1791.

[2] Historical memoirs of the english, irish and scottish catholics by C. Butler, in-8°., London, 1822, tom. IV, pag. 154 *et suiv.*

était devenu pour eux un besoin, je dirais presque une véritable nostalgie; ils affluèrent de toutes parts. Dans ce nouvel ordre de choses, la partialité leur réservait les places les plus avantageuses; ils s'empressèrent de les accepter, et, sauf quelques tracasseries, on les vit réunis aux mêmes autels avec les constitutionnels, en sorte que la communication *in sacris* fut incontestable. La fusion des deux clergés semblait complète. Nous verrons bientôt de quel côté était la bonne foi.

En 1802 parut le *Mémoire des évêques français résidens à Londres qui n'ont pas donné leurs démissions*[1], signé par quatorze d'entre eux, le 23 décembre précédent. Il est préférable à celui de six évêques français en Allemagne, 26 mars 1802[2]; puis, en 1803, fut publié le *Supplément au Mémoire des évêques français*[3].

Les *Réclamations canoniques*, signées par trente-huit évêques, le 6 avril 1806, sont, après les pièces officielles dont on vient de parler, l'ouvrage le plus important contre les démissions. En général, les auteurs se retranchent sur les maximes qui constituent le gouvernement de l'Église, les limites assignées par les canons à l'au-

[1] In-8°. Londres, 1802.

[2] Lettre de plusieurs évêques français retirés en Allemagne, au pape Pie VII.

[3] Supplément au mémoire des évêques français qui n'ont pas donné leurs démissions, résidens à Londres, in-8°. Londres, 1803.

torité du pape, l'inamovibilité des titres, tandis que dans le système ultramontain, la succession épiscopale pourrait être remplacée par des commissions papales. Le chef de l'Église a fait ce que jamais ne fit aucun de ses devanciers, et ce qui est sans exemple dans l'histoire du christianisme: d'un seul acte d'autorité il supprime tous les siéges, toutes les cures d'une grande église, établit d'autres circonscriptions, déclare les évêques non démissionnaires déchus, invalide tout ce que pourraient faire dans leurs diocèses ceux dont la démission n'était pas arrivée avant le 29 novembre 1801, etc. Les évêques réclamans trouvent que la circonscription déterminée par l'Assemblée constituante était moins funeste. Le pape agit comme si Dieu n'avait établi qu'une seule puissance pour gouverner l'Église, celle du pontife romain. Jamais, disent-ils avec saint Athanase, dans sa lettre aux orthodoxes, jamais on ne vit de pareils attentats. Ils déclarent former opposition aux actes, lettres et brefs par lesquels le pape demande leurs démissions, et protestent contre la ratification du concordat [1].

L'évêque de Saint-Paul de Léon disait: « Le pape s'éloigne des routes de l'antiquité pour en suivre une nouvelle, et dispose de l'église de France

[1] Réclamations canoniques et très-respectueuses adressées à N. S. P. Pie VII, etc. In-8°. Bruxelles, 1804. Voyez surtout p. 51, 55, 64, 68, 95, etc.

sans concert avec ceux que le Saint-Esprit a établis pour la gouverner [1].

Coucy, évêque de La Rochelle, dans sa protestation du 1er. septembre 1802, se raidit contre sa destitution par le concordat. « Le pape serait » l'Eglise entière, s'il avait droit d'anéantir son » régime divin, de substituer sa volonté surprise » et momentanée à celle de toute l'Église. Bientôt le catholique et le constitutionnel deviendront deux cadavres qui se confondront dans la » même dissolution [2]. » Il se regarde et se regardera toujours comme évêque de La Rochelle. Plus loin il s'écrie « qu'il n'y a plus de ressource que » dans la persécution elle-même. »

Il adresse ensuite à ses ci-devant diocésains une circulaire, dans laquelle, parlant de ses confrères démissionnaires, il s'écrie : « O fille de Sion! tes » ministres te trahissent, tes pasteurs te conduisent à la gueule du loup, ou plutôt se changent » en loups eux-mêmes....... Ces lâches et infidèles » soldats cessent de faire sentinelle pour toi...... » Le pain de la parole qui sort de leurs bouches » n'est plus qu'un pain empoisonné; au lieu de » pain aux enfans de Jésus-Christ, ils ne donnent » plus que des scorpions. Ils exhalent la corruption » et infectent tout ce qui s'attache à eux.... Leurs

[1] Lettre de Mgr. l'évêque de Saint-Paul de Léon au pape Pie VII, in-8°. Cologne, 1804, p. 5.

[2] Voyez la protestation, etc., p. 12.

» pas mènent à la mort..... Cet odieux serment, » qu'ils veulent justifier, sera le tombeau de la » foi... Il est infiniment plus mauvais que tous les » autres; il en renferme toute la malice..... Leur » fin, au *milieu de leur carrière*, sera l'opprobre, » la honte, la confusion et le désespoir.... Triom- » phez, jureurs, schismatiques, impies, apostats, » vos nouveaux émules vous en donnent le droit, » vos erreurs sont devenues les leurs, ils vont par- » tager vos crimes, etc., etc. » Ainsi, dans les douceurs qu'il distribue, chacun, comme on voit, a sa part.

Les évêques assermentés disaient aux évêques insermentés et démissionnaires : « La marche que » vous suivîtes en 1791, en vous dépouillant de la » qualité de juges pour être jugés par le pape, vous » constituait dans l'obligation de suivre, en 1801, » la même route. A la première époque, nous prê- » tâmes le serment d'être *fidèles à la nation, à la* » *loi et au roi, et de veiller sur les troupeaux* » *confiés à nos soins*. Dix ans plus tard, vous » prêtez un serment plus strict, et qui vous » constitue, en quelque sorte, agens de police du » gouvernement. Le serment que nous prêtâmes » nous soumettait à un roi reconnu par vous-mêmes » comme légitime. Le serment de 1801 renverse » le trône de celui que vous prétendiez naguère » être seul légitime. Par ce rapprochement, notre » intention n'est point de vous affliger, mais de » vous opposer à vous-mêmes ! »

Aux non-démissionnaires, ils disaient : « En 1791, » vous avez foulé aux pieds les principes que » vous invoquez aujourd'hui, ces libertés gallica- » nes, héritage précieux de nos ancêtres dans la foi, » si bien défendues par saint Yves de Chartres, » Hincmar de Reims, Pierre d'Ailly, Gerson, » Almain, Major, Bossuet, etc. A cette époque, » vous avez mis vos démissions aux pieds du » saint père. En citant ses brefs contre nous, vous » pensiez nous avoir terrassés : aujourd'hui vous » récusez son autorité. Par cette double doc- » trine, nécessairement vous eûtes tort à l'une » des deux époques. Après avoir prodigué de » justes hommages à Pie VII, vous lui résistez. » Vos devanciers, sous Charles IX, opposèrent de » même la plus vive résistance à Pie V, qui vou- » lait élever à 300 livres les congrues des curés. » Votre conduite rappelle encore celle des jé- » suites applaudissant au pape qui censure Jan- » sénius, et censurant le pape qui condamne Ber- » ruyer. Il y a vraiment de quoi s'émerveiller en » voyant votre tendresse actuelle pour vos égli- » ses, pour ces épouses que vous visitiez si ra- » rement, et avec lesquelles vous étiez toujours » prêts à divorcer pour d'autres plus richement » dotées. »

Parmi les prêtres français émigrés en Angleterre, le concordat eut des adversaires redoutables. Dans la lice parurent d'abord Châteaugiron, auteur des *Éclaircissemens demandés à M. l'ar-*

chevêque d'Aix[1], puis de l'*Examen impartial*[2]. En composant cet ouvrage, il eut, dit-on, pour auxiliaire Bourblanc, ancien avocat-général au parlement de Rennes.

Blanchard, ancien professeur de théologie et curé de Saint-Hippolyte, diocèse de Lisieux, a déployé tant d'activité et de savoir dans ses nombreux écrits contre le concordat, qu'on a donné le nom de *blanchardisme* au parti dont il est censé le coryphée[3].

Milner, évêque de Castabala, défenseur du concordat, reconnaissait comme légitime l'autorité de Bonaparte. Les opposans soutiennent que par-là même Pie VII a sanctionné la révolte, et ils le comparent à Grégoire VII, qui déliait les sujets du serment de fidélité ; celui que prêtaient les concordatistes leur imposait l'obligation de dénoncer et de livrer au gouvernement consulaire même Louis XVIII, s'il eût mis le pied sur le sol de la France : c'est Blanchard qui en fait la remarque[4]. Plusieurs écrivains anti-concordatistes ont senti néanmoins que, dans le pays où ils com-

[1] In-8°. Londres, 1801.

[2] In-8°. Londres, 1802.

[3] Controverse pacifique, in-8°. Londres, 1802. Première suite à la controverse, etc., in-8°, 1803. Défense du clergé français résidant à Londres, 1808. Déclaration finale à M. Milner, 1809. Abrégé d'un plus long commentaire, 1810, etc.

[4] Voyez la Controverse pacifique, p. 245.

posent et impriment leurs écrits, on pourrait leur opposer la révolution de 1688, et leur demander s'ils regardent comme usurpateur le gouvernement anglais, qui leur donne un asile et des secours. Pour esquiver une objection qui est pressante, ils articulent vaguement le mot de *prescription* [1]; mais ils se gardent bien de tracer la limite entre l'usurpation et la légitimité, de marquer la date précise où l'une finit et l'autre commence; en un mot, de fixer le laps de temps nécessaire pour faire concorder la conscience et la chronologie.

Fleury, curé insermenté du diocèse du Mans, avoue qu'on peut être royaliste sans être catholique; mais il prétend qu'on ne peut être catholique sans être royaliste [2]. Ainsi, d'un trait de plume, il exclut du royaume des cieux les catholiques américains et suisses, et damne sans miséricorde même la paisible république de Saint-Marin.

Ensuite Fleury, apostrophant les concordatistes, demande quel est le fondateur de leur église? C'est, dit-il, l'homme aux pieds duquel leur basse flagornerie s'est traînée pendant quatorze ans, qu'ensuite ils ont traité de scélérat et traîné dans la boue [3]. On conçoit que les écrivains anti-concordatistes n'oublient pas le scandale, jusqu'alors

[1] Châteaugiron, Examen impartial, p. 222.

[2] Controverse entre la grande et la petite église, par Fleury, etc. In-8°. Paris, 1822, p. 27.

[3] *Ibid*, p. 70.

inouï, d'un catéchisme national rédigé, publié en faveur d'une famille, et accepté par tous les évêques du concordat.

Noé, évêque de Lescar, dans un mandement qu'il fit autrefois pour le *rappel des parlemens*, « jurait aux descendans du grand Henri une » fidélité à toute épreuve [1]. » Dans un autre mandement, pour détourner d'accepter la constitution civile, il avait dit: « Un jour, peut-être, sous » prétexte que les fêtes trop nombreuses nuisent » à l'agriculture, on en restreindra le nombre; » et, sous prétexte qu'un lien indissoluble est un » joug trop fatigant, on voudra l'alléger par le » divorce [2]. » Il reprochait à ceux de ses diocésains qui avaient prêté le serment, d'avoir par là juré la dégradation de la *royauté*, du *roi*, et l'*avilissement de la noblesse* [3]. Or, Noé est revenu jurer fidélité à la république à une époque où les fêtes étaient réduites à quatre, et sous un code qui admettait le divorce.

Boisgelin, dans un discours pour la première communion à la chapelle de King-Street, Portsman-Square, parlant aux enfans de leur *roi légitime et de ses droits*, disait: « Nous ne prononcerons » pas de sermens violateurs de nos premiers ser-

[1] *Recueil de différens ouvrages de M. de Noë, évêque de Lescar*, in-12. Londres, p. 339.

[2] *Ibid.*, p. 203.

[3] *Ibid.*, p. 221.

» mens ; plutôt *mourir* que de violer le pacte de » la religion et de la *monarchie*[1]. » Boisgelin a fait le sermon du concordat, et il est mort cardinal et archevêque de Tours, nommé par Bonaparte.

Duvoisin, docteur de Sorbonne, dans sa *Défense de l'ordre social*, « veut qu'on place sur le » trône de France celui que la loi y appelle. Lui » seul n'a pas besoin d'élection pour régner ; il » est élu depuis huit cents ans : tout autre choix » ne serait que l'ouvrage d'une faction, etc., etc. » Duvoisin est mort évêque concordatiste de Nantes et conseiller d'état de Bonaparte.

Certes, aucun homme sensé n'eût cautionné la logique et la stabilité de conduite de ces prélats, du second surtout, qui, avant la révolution, avec Brienne, archevêque de Sens, et Dillon, archevêque de Narbonne, composait un triumvirat auquel se joignait Marbœuf, nommé, dans certaine classe du clergé, *le suisse du temple de la fortune ecclésiastique*.

Les sarcasmes aiguisés contre les concordatistes, par leurs opposans, décèlent dans ceux-ci beaucoup d'animosité. L'un d'eux, en parlant du concile *avorté* de 1811, où Bonaparte avait convoqué les évêques de France et d'Italie, s'exprime ainsi : « De plus de cent évêques réunis de ce fameux » concile, trois seulement opposent quelque ré- » sistance; et quelle résistance, grand Dieu! Celle

[1] Châteaugiron, p. 335.

» des deux premiers est légitimement suspectée ; » celle du troisième, Boulogne, évêque de Troyes, » si fort exalté comme un confesseur de la foi, » comme un martyr, n'a eu que les effets suivans : » il est mis en prison ; le lendemain sa patience » est déjà épuisée ; il offre, pour le rachat de sa li- » berté, la démission de son siége. La démission est » acceptée, mais la liberté n'est point accordée : il » fallut encore que le généreux et inflexible con- » fesseur signât un acte par lequel il s'engageait » à n'exercer de sa vie aucune fonction épiscopale : » faiblesse indigne, mais qui ne m'étonne pas [1]. »

Barruel est, parmi les défenseurs du concordat, celui que ses adversaires ont le plus maltraité. « Dans la chaleur de la dispute, il a trahi le secret » de son parti, en disant que le trône était ren- » versé pour toujours. » A ce reproche que lui adresse Châteaugiron [2], Blanchard ajoute que Barruel « paraît avoir épuisé son talent dans sa com- » position des *Helviennes* ; qu'il n'est pas meil- » leur logicien que véridique historien. Il est dé- » cousu, indigeste ; c'est un pédant enthousiaste [3]. » Pour caractériser Barruel, si prodigue lui-même d'épithètes injurieuses, il semble qu'on ait puisé

[1] Trois différens clergés en France d'après le concordat, par M. D. M.-J.-A., M. W. Belv. In-8°. Londres, 1815, p. 18.

[2] Examen impartial, p. 223.

[3] Deuxième Suite à la controverse, p. 127 et suiv.

plication ; le concordat est une mesure particulière et de police, uniquement relative à l'église de France, qui n'est point adressé à toutes les églises, qui ne propose ni règle de mœurs, ni dogme de foi. »

Dans un autre ouvrage, imprimé à Londres par les anti-concordatistes, et je crois par Blanchard lui-même, sur la convention du 11 juin 1817, entre Louis XVIII et Pie VII, il revient encore sur l'article du silence en ces termes : « Partez de ce principe, avoué et enseigné par tous les théologiens ; le silence ne peut être pris pour une approbation de l'Eglise, toutes les fois qu'il n'y a pas pour elle nécessité de parler. Cherchez maintenant la nécessité pour l'Église de venir au secours de droits si efficacement défendus par les seuls évêques de France[1]. »

Tous les blanchardistes conviennent que, pour se prévaloir du silence de l'Église, il faudrait que Pie VII eût transmis, par une voie canonique, son décret aux diverses églises de la catholicité, et que leur adhésion formelle ou tacite fût également manifestée de manière à donner l'authenticité canonique. Appliquez la même règle aux brefs de Pie VI, et concluez.

Pie VII a été reconnu comme pape légitime, et son successeur, Léon XII, est reconnu de même

[1] Convention du 11 juin 1817, etc., in-8°. Londres, 1817, p. 102 et suiv.

par l'Église universelle, qui (sauf la petite église des blanchardistes) communique avec l'église de France soumise au concordat, ce qui ne signifie pas qu'elle approuve cette transaction, pas plus que le pacte entre Léon X et François Ier., mais ce qui montre jusqu'à l'évidence que l'église de France n'est pas hors de l'unité. Les blanchardistes répondent que l'Église est trompée, ou qu'elle ignore les faits; mais peut-elle les ignorer, puisqu'ils ont répandu leurs réclamations dans toute la catholicité?

Les blanchardistes trouvent dans le concordat les principes fondamentaux de la constitution civile du clergé. Châteaugiron établit entre ces deux actes un parallèle curieux, et montre leur connexité [1]. Un parallèle semblable dans la *Controverse pacifique*, par Blanchard, laisse tout l'avantage à la constitution civile [2]. Ailleurs il déclare que le concordat a produit ce qu'il appelle les mêmes bouleversemens, mais en plus grand nombre [3].

Les mêmes aveux reparaissent dans les brochures de Vinson, Fleury, et autres écrivains subalternes du parti. Le concordat, disent-ils, est

[1] Châteaugiron, *Examen impartial*, pag. 284 *et suiv.*, et pag. XVIII dans les preuves.

[2] *Controverse pacifique*, pag. 302 *et suiv.*

[3] *Défense du clergé français*, in-8°. Londres, 1808, pag. 19. — Convention du 17 juin, etc., pag. 35 et 41.

mencent les fureurs pour arracher à des prêtres, que depuis le concordat on employait dans le ministère, des rétractations dont jusque-là on les avait dispensés. Cette contradiction ne pouvait échapper à l'œil des anti-concordatistes ; sous la date du 20 mai 1816, dans le numéro 473 du journal *l'Ambigu*, fut insérée une pièce ironique attribuée à Blanchard, et intitulée : « Très-humbles remontrances de plusieurs prêtres constitutionnels aux évêques concordataires de France, sur la demande irrégulière et anti-constitutionnelle de rétractation, qu'ils viennent de faire, sous peine de destitution, sans forme de procès, aux jureurs de la constitution civile du clergé. »

Dans cette requête, ces jureurs sont censés opposer à leurs prélats concordataires, ces trois propositions parfaitement démontrées dans le cours de cet écrit, composé de dix-huit pages in-8°., petit caractère :

1°. Si nous sommes coupables, vous l'êtes, Nosseigneurs, comme nous ;

2°. Si vous êtes innocens, nous le sommes, Nosseigneurs, comme vous ;

3°. Si nous devons être punis, vous devez, Nosseigneurs, l'être avec nous.

La plupart des évêques qui, après avoir en 1791 offert au pape leurs démissions, les lui refusèrent en 1801, sous prétexte que les circonstances étaient changées, trouvèrent successivement qu'elles avaient subi un changement nou-

veau, donnèrent leurs démissions, et rentrèrent en France. Plusieurs acceptèrent de nouveaux siéges, entre autres Coucy, mort archevêque de Reims. Mais ces démissions ne furent pas simultanées, quelques-uns même les refusèrent. Dans l'intervalle de 1801 à 1814, ils avaient publié des écrits pour motiver leur résistance; les plus remarquables sont ceux des anciens évêques d'Uzès et de Blois.

En 1811, dans son *Avertissement au clergé séculier et régulier et aux fidèles de son diocèse*, celui d'Uzès (Bethisy) déclare que le concordat est l'ouvrage de l'intrigue et de la corruption, contraire aux droits de l'épiscopat et aux principes fondamentaux de l'Église de Dieu établie par son Fils, se déclare seul légitime évêque du diocèse d'Uzès, avec pleine et entière juridiction, et renouvelle son opposition [1].

L'ancien évêque de Blois (Themines) développe la sienne d'une manière plus énergique, dans un ouvrage en deux volumes, contenant cinq pièces : lettre pastorale au clergé, lettre apostolique, lettre à l'empereur, lettre à Pie VII, lettre au concile. « Personne dans l'Église n'a le droit d'en abat» tre les fondemens, personne dans l'Église n'a » le droit de faire des intrus; le Saint-Esprit lui » inspire de répéter cet axiome avec une régularité

[1] Avertissement de Mgr. l'évêque d'Uzès, au clergé et aux fidèles de son diocèse, 1811; voyez pag. 9, 13, 70, etc.

» pareille à celle du timbre d'une horloge pour
» frapper les heures. »

Il distingue trois classes d'évêques : les constitutionnels, ceux qui sont nouvellement promus à l'épiscopat, et les « anciens évêques élevés sur de » nouveaux siéges. Quand ils sont tous dans l'é» gout général, peu importe à quelle profondeur.

» Par la chute universelle des pasteurs, les suc» cesseurs des apôtres sont privés du droit de leur » ministère.

» La fondation divine, l'existence et la succession » des apôtres de Jésus-Christ et de leurs successeurs, » se sont évanouies dans les Lettres apostoliques » du 5 mai 1801.

» Depuis le Calvaire, tous les maux réunis ne » sont que des grains de sable, puisque depuis le » Calvaire, la croix triomphait, et qu'ici elle tombe; » jamais l'unité et la robe de Jésus-Christ n'ont » été aussi violemment déchirées, que par le chef » de la garde.

» En quel état était l'Église catholique avant ce » jour funèbre, où toute la cour céleste vit le plus » grand royaume de Jésus-Christ sans un seul de » ses envoyés; un apostolicide général, un vaste » désert, où l'exterminateur abattait les temples » spirituels [1]? »

[1] L'ouvrage de l'ancien évêque de Blois ayant été supprimé, on a pris les citations textuelles dans celui de Milner, *a Pastoral charge* addressed to the catholic clergy of the midland district, in-8°., 3e. partie.

La résistance de l'ancien évêque de Blois, combattue en France par divers théologiens [1], l'avait été bien plus amèrement en Angleterre, par Milner, évêque de Castabala, qui n'avait pas l'habitude des convenances. A son avis, les expressions de l'évêque Themines sont si extravagantes qu'il semble avoir pris Gaschet pour son modèle.

L'anonyme qui a publié l'ouvrage intitulé, *Jugement de l'Église catholique*, se déclare franchement ultramontain ; il exalte la puissance du pape jusqu'au point d'en faire un monarque universel et absolu. Cette manière de penser lui est commune avec la plupart des écrivains concordatistes, et avec la plupart des vicaires apostoliques en Angleterre, qui disaient aux prêtres émigrés rentrant en France : Allez en sûreté, il n'y aura plus désormais d'église gallicane [2]. Cependant ils étaient loin de prévoir ce qui se passe sous nos yeux : la fête de Pie V, établie par l'archevêque actuel de Paris, et l'approbation de la légende de Grégoire VII par le même prélat.

Mais il serait souverainement injuste d'englober dans l'accusation d'ultramontanisme tout le

[1] Jugement de l'Église catholique contre les nouveaux schismatiques de France, in-8°., Paris, 1821. Dans les Institutions théologiques pour le séminaire du Mans. — Le *Tractatus de Ecclesiâ*, in-12, Cenoman. 1821, etc., etc., etc., etc.

[2] Politique chrétienne, tom. I, pag. 189 ; et tom. II, pag. 7 *et suiv.* et pag. 83.

clergé concordatiste. Comme exceptions éclatantes, on doit citer le cardinal de La Luzerne, Barral, archevêque de Tours [1]; G..... auteur de la *Politique chrétienne*; Coulon, qui a donné un excellent abrégé de la Défense du clergé, par Bossuet; et le père Tabaraud, ancien oratorien, si éminemment distingué par ses talens et ses écrits.

Les blanchardistes se sont ralliés à la doctrine gallicane, indispensable pour leur défense. Tous représentent le concordat comme établi sur la base des prétentions ultramontaines. Ce pacte, que l'évêque d'Hermopolis citait comme un chef-d'œuvre de sagesse, est à leurs yeux la plus grande plaie de l'église de France. Ils rappellent que Pie VII, le 14 mars 1800, écrit au roi très-chrétien Louis XVIII, pour lui annoncer son exaltation au pontificat, et ensuite il écrit à *son cher fils* Napoléon, et vient le couronner.

Ils reprochent à Pie VII d'avoir réclamé son domaine temporel, et d'avoir ratifié la vente des biens du clergé.

En 1801, il réduit les évêchés de France à cinquante, nombre suffisant au besoin des fidèles; puis en 1817, les cinquante ne suffisent plus, il en faut quatre-vingt-douze : il condamne ce que lui-même avait fait.

Pie VI, disent-ils, a tout condamné, Pie VII

[1] Défense des libertés de l'Église gallicane, par M. de Barral, in-4°., Paris, 1817.

a tout approuvé [1], et formé un fantôme d'Église qui n'est que le triomphe de l'hérésie. En se disant attachés au saint-siége, ils se séparent de la communion de Pie VII, le déclarent hérétique, veulent qu'il se rétracte, examinent les cas dans lesquels un pape peut être déposé comme le furent Jean XII et Jean XXIII.

Blanchard, dans sa *Controverse pacifique*, publiée en 1802, recommandait aux prêtres de ne pas se séparer de leurs évêques; cette décision, disait-il, repose sur le principe que vous ne tenez au saint-siége que par votre évêque........ Si vous montriez une opposition habituelle à sa volonté, vous auriez consommé le schisme autant qu'il est en vous, et si l'évêque portait des censures contre vous, la séparation serait complète et absolue. Vous ne tiendriez plus à votre évêque, ni dès lors au centre de l'unité [2]. Ce discours justifie les prêtres qui, à l'imitation de leurs évêques démissionnaires, ont adhéré au concordat, et milite, ce me semble, contre la persévérante opposition de Blanchard et de son parti, dont il est l'écrivain le plus fécond, mais non le plus *acrimonieux*, car ce

[1] *Avis fraternel.*—Politique chrétienne, tom. II, pag. 4. — Les trois différens clergés, in-8°., Londres, 1815, pag. 27 et 28.—Défense du clergé, par Blanchard.—Controverse, par Fleury, pag. 15.

[2] Controverse pacifique, pag. 188 *et suiv.*, où cette question est longuement discutée.

superlatif peut être revendiqué par Gaschet, ancien curé de Vignoles, diocèse de Saintes, dont la fougue ne connaît aucune limite.

Il traite d'*infernale* l'instruction du *sieur Daviau*, archevêque de Bordeaux, sur le concordat.

« Pie VII, dit Gaschet, m'est aussi étranger » que le juif, le païen, le publicain [1]. » Il ne peut penser qu'avec horreur à Pie VII, qui surpasse Judas en perfidie.

« La défection de Pie VII, est une monstruosité » si frappante, qu'elle n'a été prévue par aucun » article canonique.

» Il est hérétique, schismatique, apostat, sa» crilége, oppresseur des vérités évangeliques, » hors de l'unité, doublement mort, déchu de toute » juridiction, il n'en a pas plus dans l'Église que » le muphti dans Constantinople. On doit procé» der contre lui en toute rigueur.

» Et jamais il ne reconnaîtra pour pape celui » qui, en cas de mort ou démission, sera élu dans » un conclave où auront voté de prétendus cardi» naux nommés par lui, ou qui ont participé au » schisme [2]. »

[1] Lettre du 30 juin 1818, à Mgr. Milner, évêque de Castabala.

[2] Lettres de Gaschet à Mgr. Milner, in-12, Londres, 1808; Lettres apologétiques de M. Gaschet à Mgrs. les évêques Douglas et Milner, etc., in-12, Londres, 1809; Lettres apologétiques pour servir de suite à celles qu'il a publiées, in-12, Londres, 1815, et *passim*.

Des excès si révoltans ont éloigné de Gaschet la presque totalité du clergé du second ordre. C'est lui-même qui le déclare; mes adversaires les plus prononcés sont, dit-il, les partisans de Blanchard qui a *ruiné la cause*; il a, d'ailleurs, froissé violemment l'amour-propre de Gaschet, en lui disant : « Qu'il n'a ni assez d'esprit ni assez d'éru- » dition pour écrire, et qu'il ne compromettra pas » sa réputation de bon écrivain, au point de se » mesurer avec lui. »

Il ne paraît pas que le blanchardisme ait fait des conquêtes parmi les catholiques des îles Britanniques, excepté le rev. Charles O' Conor, partisan déclaré des libertés gallicanes, contre lequel Francis Plowden, catholique anglais, résidant en France, publia, il y a quelques années, un gros volume sous le titre, de *Lettre Historique*[1]. Plowden y traite incidemment l'affairre du concordat de 1801 et prend la défense de l'évêque Milner, qui lança contre les anti-concordatistes, l'interdit de toutes fonctions du ministère ; c'était en 1808. La même année Douglas, vicaire apostolique du district dont Londres est le chef-lieu, les interdit également et condamna un écrit de Blanchard. La sentence fut publiée dans les chapelles catholiques.

Celui-ci s'empressa d'imprimer une réponse ; il ne se croit pas lié par une censure qu'il regarde

[1] An historical letter to the rev. O' Conor, by Fr. Plowden, in-8°., London.

comme nulle, même au for extérieur, et qui, ne fût-elle pas nulle, serait suspendue par l'appel. En conséquence, il décline la juridiction de l'évêque Douglas, parce que les évêques français résidant en Angleterre conservent la leur sur les prêtres de la même nation.

A cette réponse de Blanchard, s'empressent d'adhérer sept prêtres français, dont les noms suivent : Saint-Martin, vicaire général de Blois, professeur royal de théologie en Sorbonne;

De Scelles-de-Saint-Sever, vicaire général de Cahors et maintenant de toute la province ecclésiastique de Normandie;

Courte, docteur en théologie, vicaire général du Mans et official;

Trévaux, ci-devant vicaire général de deux diocèses;

Du Gravier, prêtre;

Guillevie, recteur de Ploermeur, diocèse de Vannes;

L'abbé Vinson[1].

Milner et Blanchard offrent la lutte, je dirais presque le pugilat de deux adversaires infatigables, qui ont publié une multitude d'écrits; celui-là pour défendre, celui-ci pour combattre le

[1] Défense du clergé français résidant à Londres, contre l'inculpation de Mgr. Milner. — Réponse à une lettre signée John Douglas, etc., in-8°., Londres, 1808; Déclaration finale de Blanchard à M. Milner, 1809; Abrégé d'un plus long commentaire, in-8°., Londres, 1810.

concordat : mais ils franchissent la ligne des principes, le premier comme ultramontain, le second comme défenseur des libertés gallicanes. Blanchard surpasse son rival par le savoir et l'érudition, mais dans leurs ouvrages on chercherait vainement cette urbanité qui donne plus d'éclat au talent; tous portent l'empreinte de l'aigreur et de la rancune.

Milner appelle Blanchard archi-schismatique; après avoir suscité contre lui d'autres vicaires apostoliques, il provoque le jugement des évêques d'Irlande, qui, le 3 juillet 1809, condamnent (incidemment) la constitution civile du clergé, puis onze propositions de Blanchard, et approuvent le concordat[1].

L'abbé Trévaux, un des sept prêtres qui avaient approuvé l'ouvrage de Blanchard, exprime son repentir à Douglas, vicaire apostolique, et déclare qu'il reconnaît Pie VII comme successeur légitime de saint Pierre. Douglas lui rend ses pouvoirs et les refuse aux six autres qui n'ont pas donné la même satisfaction. Les évêques d'Irlande et Milner prétendent que la palinodie de Trevaux doit être publique; Douglas répond que Trevaux ayant rétracté une doctrine qu'il n'a pas soutenue, celle des onze propositions condamnées dans Blanchard, il y aurait quelque inconvénient à publier cette

[1] An historical letter, etc., voyez la pièce n°. 6, pag. 90 *et suiv.*, dans les notes.

protestation. Milner et les évêques d'Irlande en témoignent leur mécontentement; mais Douglas, n'étant pas responsable envers eux, maintient sa décision.

Après la mort de Douglas, Blanchard attaque son successeur Poynter. Nous vivons, dit-il, dans une île où il n'y a plus un évêque, un grand-vicaire, un prêtre fidèle. L'évêque de Blois, le seul qui nous reste à Londres, a le droit d'accorder les pouvoirs spirituels, etc. L'évêque Poynter, voulant mettre une digue à la propagation de ces maximes anarchiques, exige des prêtres français, avant de renouveler leurs pouvoirs, la déclaration signée qu'ils sont soumis à Pie VII, comme chef de l'église et en communion avec tous ceux qui lui sont unis[1]. Les blanchardistes refusent de signer, parce que Pie VII, disent-ils, est en communion avec des prélats qui ont accepté la constitution civile du clergé et qui ne se sont pas rétractés. D'ailleurs, qu'il soit ou ne soit pas en communion avec des hommes qui sont hors de l'Église, ce n'est pas matière de dogme, c'est un fait laissé au jugement individuel. Ils demandent qu'on se contente de garder le silence à cet égard; mais Poynter continue d'exiger la signature, et sa conduite est approuvée par un bref que lui adresse le pape Pie VII, sous la date du 16 septembre 1818. Alors

[1] Historical mémoirs, etc., by Ch. Butler, in-8°., Londres, 1822, tom. IV, pag. 509 *et suiv.*

le plus grand nombre se résigne et signe [1]. Le pape Léon XII a réitéré cette injonction, qu'on a insérée dans le *breve* ou *ordo recitandi officii*, publié à Londres, pour l'an 1825, avec la liste des prêtres qui l'ont souscrite.

On a publié en Angleterre, et réimprimé à Paris, une déclaration de quelques ecclésiastiques français, dans le district de Londres [1], au nombre de vingt-deux ; ils désavouent divers écrits dont ils ne sont pas les complices, tels que les *Réclamations canoniques*, avec des notes ; la *Dénonciation à l'Église universelle*. Les trente-huit évêques qui ont élevé la voix contre le concordat, ont reconnu le pape comme le chef de l'Église. On n'est ni hérétique, ni schismatique, en restant soumis et en communion avec Pie VII, et ils gémissent de voir des confrères, qui, séparés du pape, ont par-là scandalisé les fidèles, suscité aux prêtres français un grand nombre d'ennemis, et fait suspecter leur foi en Angleterre [2].

Les scissionaires insoumis ne se tiennent pas pour battus. En 1821, ils firent imprimer à Londres, contre la constitution civile et contre le concordat, une collection de pièces, parmi lesquelles ils ont intercalé la célèbre homélie de Pie VII, dont un libelliste français aurait bien voulu atta-

[1] Butler, *ibid.*—Et Jugement de l'Église catholique contre les nouveaux schismatiques, etc., in-8°., Paris.

[2] In-8°. Paris, 1823.

quer l'authenticité. Elle est transcrite sur l'édition même d'Imola, à laquelle sont conformes toutes les autres [1]. Ils ont expédié, en diverses contrées du globe, et surtout dans le Nouveau-Monde, des ballots de cette collection peu connue en France.

L'année suivante, ayant appris que le 28 juillet devait s'ouvrir en Hongrie un concile, sous la présidence de l'archevêque de Strigonie, ils adressent à cette assemblée leurs doléances, et la supplient, en vertu de la solidarité épiscopale, de venir au secours de l'Église gallicane, *qui est presque éteinte* [2]. Cette pièce, datée de Londres, 1er. mai 1822, est revêtue de vingt signatures, y compris celle de Blanchard, qui est la dernière. Il ne paraît pas qu'ils aient reçu aucune réponse favorable, ou plutôt la négative paraît certaine, car ils se seraient hâtés de la publier.

Dans le nombre des signataires se trouve Clément, qui se dit vicaire général *catholique* de Rouen. C'est probablement le même, qui, retourné en Angleterre, était en 1818 signalé par Milner, comme l'apôtre de la petite Église [3], et dont les adhérens étaient appelés *clémentins*, vers

[1] Collectio (per epitomen facta) bullarum, brevium, allocution., etc., etc. in-8°., Londini, 1821, voyez pag. 319 *et suiv.*

[2] Illustrissimis ac venerandissimis in Christo patribus D. D. archiepiscopo Strigoniensi, etc., in-8°., Londini, 20 pages, pag. 6, *Ecclesiæ gallicanæ pene extinctæ.*

[3] Orthodox Journal, de juin 1818.

Rouen et Dieppe. Une lettre, écrite de cette dernière ville, disait, qu'après son départ, une dame, propriétaire d'un château dans le voisinage, était censée la directrice de la secte dont quelques rassemblemens avaient été dissipés par l'autorité publique.

Les vingt signataires de la lettre au concile de Hongrie, sont presque tous des diocèses de Rouen, Lisieux, Baïeux et le Mans. Le blanchardisme est à peine connu dans l'est de la France; il a des adhérens dans le nord et à Paris, mais beaucoup plus dans l'ouest et le sud-ouest, parce que le plus grand nombre des prêtres émigrés au delà du Pas-de-Calais, étant de ces contrées, leurs opinions s'y étaient infiltrées par une correspondance suivie, et par l'envoi de leurs écrits, depuis 1801 à 1814. A cette époque dernière, et les années suivantes, un grand nombre d'entre eux franchirent le détroit pour revoir la France, élevèrent autel contre autel, et firent beaucoup de prosélytes dans les départemens de Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Charente-Inférieure, Dordogne, Arriège, Haute-Garonne, etc.

Paillou, évêque de La Rochelle, adressant une lettre aux prêtres qui ne le reconnaissaient pas, insistait sur leur petit nombre, et l'impossibilité de se soutenir par la voie de l'ordination.

Le 28 novembre 1814, l'évêque de Châlons-sur-Saône, écrivant à l'évêque *comte* de Gap, si-

gnalait comme un scandale la *petite Église*, dont le foyer, disait-il, paraît être à Poitiers; et il déduisait les raisons qui la condamnent. Sur la demande des vicaires généraux de ce diocèse, la préfecture des Deux-Sèvres donna, à l'extrait de cette lettre, la plus grande publicité, par l'intermédiaire des sous-préfets et des maires [1].

Les tentatives de l'évêque de Poitiers (Bouillé), pour ramener les dissidens sous sa houlette, ayant eu peu de succès, il exposa, en 1820, la situation de son diocèse au pape, qui lui répondit par un bref, dont la publication, sans l'attache du gouvernement, excita de justes réclamations.

A Montpellier, Albrand avait reçu de Malide, évêque émigré de ce siége, des pouvoirs de vicaire général, qui, après la mort de ce prélat, lui furent continués par Béthizy, évêque d'Uzès. Albrand, et d'autres prêtres, qui avaient refusé de reconnaître le concordat de 1801, allaient cependant célébrer la messe dans les églises où officiait Rollet, évêque concordatiste, et ils y étaient suivis par un grand nombre de personnes qui partageaient leurs opinions. Cette préférence marquée réchauffa les germes de division. Rollet apprend que, malgré leur soumission apparente, ces prêtres, et leurs adhérens, ne le reconnaissent

[1] Affiches du département de la Vienne, nº. 55, 10 novembre 1814; et Journal des Deux-Sèvres, nº. 47, 19 novembre 1814.

pas pour évêque de Montpellier. Albrand offre de le reconnaître pour tel, s'il l'est devant Dieu. Or, Albrand ne croit pas qu'il le soit, car il déclare que ces évêques du concordat ne succèdent à personne [1]. Alors Rollet lance l'interdit contre tous les dissidens.

A Toulouse, en 1817, une demoiselle, qui tenait chapelle domestique dans sa maison, étant décédée, elle fut enterrée la nuit, après avoir été administrée par les prêtres soi-disant *puristes*. Il en fut de même d'un prêtre de ce parti. Les dévotes firent toucher à son cadavre tout ce qu'elles avaient de médailles, mouchoirs et livres pieux.

En 1825, un journal protestant annonçait que dans la commune de Massat, au pied des Pyrénées, composée de six mille âmes au moins, les deux tiers étaient *puristes* ou *chambristes*. Il ajoutait : « Leur aversion pour les autres catholiques est si grande, qu'ils regardent comme un péché mortel de poser seulement le pied sur le seuil de la porte de leurs églises. Ils font leurs services religieux et ensevelissent leurs morts sans aucun cérémonial extérieur. » Outre Massat et les villages

[1] « Recueil édifiant de quelques lettres adressées aux » missionnaires en station à Montpellier, qui sera suivi des » réponses que ces hommes d'un zèle vraiment apostolique » ne manqueront pas d'y faire, lorsque leurs fonctions » évangéliques n'absorberont pas entièrement leur temps, » in-8°. de 16 pages, imprimé à Nismes, et se vend à » Montpellier. »

voisins, il y a beaucoup de ces sectaires près de Saverdun. Ils ont à leur tête l'abbé F......, qui, en dépit de l'évêque, grossit le nombre de ces sectaires [1].

L'arrivée de prêtres blanchardistes en France avait ranimé la dispute, dont le feu s'accrut par l'annonce d'un autre concordat en 1817. Entre les champions de ce parti se distingua Vinson, ancien vicaire de Sainte-Opportune, à Poitiers, mort à Paris en 1820. Un mémoire justificatif de sa conduite [2] étale la liste de ses ouvrages en vers et en prose, et de ses inventions en faveur des Bourbons, entre autres de deux ballons ayant cinq pieds de diamètre, pour porter des dépêches.

Précédemment il avait publié son *Adresse aux deux Chambres*, dans laquelle il propose d'exiler deux mille personnes, et de faire tomber deux cents têtes [3]; Torquemade et Marat n'eussent pas mieux opiné.

Vinson raconte que, dans les cent jours, Beaulieu, évêque de Soissons, étant allé à Londres, se présenta à la chapelle de la légation française pour célébrer la messe, et que la permission lui fut refusée. On avait été moins difficile envers

[1] Archives du christianisme, 1er. janvier 1825, pag. 22 *et suiv.*

[2] Mémoire justificatif de l'abbé Vinson, in-8°., Paris, 1816.

[3] Adresse aux deux chambres, in-8°., Paris, 1815, pag. 3.

d'autres, puisque Courte, prêtre insermenté, a défendu, par son testament, de faire recommander son âme dans les prières publiques à cette chapelle, parce que des concordatistes, sauvés de la frontière sous la seconde usurpation, y avaient dit la messe [1].

Vinson verse à pleine main la dérision sur un fabricateur de libelles périodiques qui, assurément, ne méritait pas même ses railleries. Comme tous les blanchardistes, il assure que « le concor-» dat n'est que la résurrection de la constitution » civile du clergé. Pie VII n'ayant formé qu'une » église hérétique et schismatique, l'est lui-même; » il est déchu de tout pouvoir : les fidèles doivent » rompre avec lui. Le serment des prétendus évê-» ques concordatistes en fait des espions religieux » et des mouchards pontificaux. »

Dans un autre ouvrage, il fait une longue énumération de prêtres de la petite Église à Blois, Vendôme, Dieppe, Fougères, Mayenne, Séez, Coutances. Il parle avec emphase de prêtres qui ont rétracté le concordat, Bermond, d'Amourette et Barthelemi de Geilh, chanoine de la collégiale de Massat, autrefois diocèse de Couserans.

L'*Adresse aux deux Chambres*, par Vinson, était revêtue de l'approbation de Fleury, qui, à la tête d'un de ses écrits *sur la conduite des*

[1] La Controverse entre la petite et la grande Église, etc., par Fleury, curé non assermenté, in-8°, Mans, 1822.

prêtres français, confesseurs de la foi depuis vingt-cinq ans, se dit *prêtre catholique et royaliste depuis cinquante-neuf ans sans déguisement*[1]. Dans sa *Controverse entre la petite et la grande Église*, on lui objecte qu'il est sans pape; il répond : « J'en ai plus que vous, car j'ai tous les papes, depuis saint Pierre jusqu'à Pie VII. » Ses brochures contiennent d'ailleurs des anecdotes piquantes sur les insermentés de l'un et l'autre parti. On peut appliquer en général aux missionnaires la peinture qu'il fait de ceux du Mans. « Ils » épouvantent, dit-il, par les cris lamentables » mille fois répétés : *la mort! la mort!* » Il compare leurs instructions à une bombe; par le bruit et la violence de sa chute, elle produit un grand effroi sur les spectateurs, qui, après le danger passé, se livrent de nouveau à la dissipation, aux plaisirs; ces missionnaires *crépissent la muraille*, etc.[2].

Un autre prêtre du Mans, Meriel-Bucy, qui, en 1818, sous le titre d'*Etrennes extraordinaires, curieuses, véridiques, nécessaires*[3], avait publié un pamphlet en faveur de son parti, en imprima la même année un autre sous ce titre : *Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle la petite Église*[4].

[1] In-8°., Paris, 1816.
[2] Controverse, pag. 72.
[3] In-8°., au Mans, 1818.
[4] In-8°., Mans, 1818.

L'auteur s'égaie, dans un style plus que burlesque, sur la mission du Mans. Il y fait jouer un grand rôle aux personnes de l'autre sexe, ce qui amène des scurrilités déplacées, quoique sa narration offre des données pour asseoir un jugement sur les avantages et les désavantages des missions.

Meriel-Bucy condamne, et conséquemment il damne tous les prêtres qui ont prêté le serment. Actuellement ils sont harcelés, pour cet objet, dans beaucoup de diocèses, entre autres dans celui de Coutances, et leur résistance prouve par-là même, dit-il, qu'ils ne s'étaient pas rétractés. Il aurait pu ajouter que si cette rétractation est nécessaire, il fallait l'exiger plus tôt, et que diverses fonctions exercées par eux sont par-là même frappées de nullité; si au contraire elle n'est pas nécessaire, il faut imprimer sur ceux qui l'exigent la flétrissure de persécuteurs. C'est là un dilemme auquel on échappe difficilement.

Les anti-concordatistes, refusant de communiquer avec le pape, se disent toujours membres de l'Église catholique, attendu que, n'ayant prêté aucun serment, ils sont ce qu'ils étaient en 1789. Mais si le pape lui-même est hors de l'unité, se peut-il que toutes les églises catholiques communiquent avec lui sans sortir elles-mêmes de l'unité? L'auteur prétend expliquer ce problème, que tout esprit juste trouvera sans doute insoluble.

Les insermentés devenus concordatistes s'effor-

cent de réfuter les assertions dont on vient de présenter le tableau ; c'est la tâche que s'est imposée un anonyme, dans un écrit intitulé : *Apologie du concordat de* 1801, *contre les détracteurs de sa validité*; par un curé. In-8o., 76 pages. Paris, 1818.

En justifiant celui de 1801, il approuve celui de 1817, dirige ses attaques contre la *petite Église*, et s'indigne de voir que cette *pomme de discorde ait été jetée par des royalistes catholiques, émigrés, déportés, persécutés* [1], *et qui sont fiers de quelques années de persécutions* [2].

On pourrait, dans cet écrit, relever beaucoup d'erreurs que l'auteur prétend opposer à la constitution civile du clergé ; par exemple, il suppose qu'elle ne reconnaît ni la distinction des deux puissances, ni la nécessité du concours de la puissance ecclésiastique pour tout ce qui est spirituel, et que l'autorité des évêques est anéantie par celle d'un concile permanent de prêtres [3]. Tant de fois on a réfuté ces mensonges !

Ailleurs il laisse échapper un aveu bon à recueillir : « Beaucoup de constitutionnels, dit-il, » réconciliés à peu de frais, ont été mêlés avec les » insermentés, et sont venus prendre la place des » confesseurs de la foi. Oui ; mais, disons-le,

[1] Pag. 73.
[2] Pag. 13.
[3] Pag. 50.

» *c'étaient des places vides, ce n'étaient pas les*
» *plus importantes* [1]. »

La *victoire complète* de Meriel-Buçy était plus que douteuse. Cette intonation triomphale fut sévèrement critiquée dans une brochure où l'on s'efforce de justifier la mesure prise par le pape et son légat Caprara, à l'égard des prêtres mariés. L'auteur, Demarry, plaide sa cause personnelle, car il est, dit-on, prêtre, né gentilhomme, assermenté, puis rétracté, et uni aux dissidens concordatistes, qui ont béni son mariage [2].

Les écrits des anti-concordatistes en ont fait éclore beaucoup d'autres pour les combattre [3], et provoqué de nouvelles réponses [4]. Il est même

[1] Pag. 64.

[2] Lettre adressée à M. Meriel-Bucy, prêtre de la petite Église, etc., in-8°. Coutances, 1819.

[3] La Secte connue sous le nom de petite Église, convaincue de schisme, d'erreur, de calomnie, de mauvaise foi, in-12, au Mans, 1816. — Condamnation de l'erreur des dissidens, ou de la petite Église, par M. Lambert, chanoine de Poitiers, in-8°., Poitiers, 1819. — Avis à la petite Église et aux ennemis de Pie VII, par un ecclésiastique du département de la Dordogne, in-12, Périgueux, 1819. — Jugement de l'Église catholique contre les nouveaux schismatiques de France, par un ancien vicaire-général, in-8°., Paris, 1821. — Voyez d'autres écrits dans le même genre, par MM. Chevalier, Le Normand, etc.

[4] Faits connus, principes certains, conséquences nécessaires, in-8°., Paris, 1820; la Tradition de l'Église, etc., in-8°., Paris, 1821.

pape, tandis que d'autres refusent de le reconnaître. Fleury, prêtre du Mans, indique quatre subdivisions de *petites églises*, dont la quatrième, plus nombreuse, disséminée dans divers départemens, est présidée par un laïc qui se dit le prophète Elie, *sanctifié, comme saint Jean-Baptiste, dès le ventre de sa mère* [1].

Fleury se récrie contre des blanchardistes qui font renouveler les mariages célébrés par les concordatistes, car il reconnaît à ceux-ci un titre *coloré*. Ils ont, dit-il, des pouvoirs illicites, mais valides.

Cette guerre théologique entre les insermentés offre un tissu déplorable de contradictions. Les ecclésiastiques assermentés, spectateurs des variations, des divisions qui, surtout depuis vingt ans, déchirent et corrodent le parti réfractaire, y trouvent un motif de plus pour se féliciter de n'avoir pas dévié des principes qui ont présidé à leur détermination et dirigé leur conduite; mais ils gémissent en voyant l'immoralité, l'incrédulité, l'hérésie, l'indifférence applaudir à ces hostilités intestines qui favorisent leurs déplorables succès. Dans ces disputes, où l'ignorance, la fausse science, la prévention, et surtout l'animosité, occupent une si grande place, que de temps et d'efforts perdus, qui pourraient être utilement

[1] Controverse entre la petite et la grande Église, pag. 8, 9 *et suiv.*

employés à inculquer aux fidèles la connaissance approfondie de la religion, et à la faire aimer par les exemples de la charité!

La *petite église*, ainsi nommée à cause de l'exiguïté du nombre de ses adhérens, comparativement à la *grande église*, en compte cependant beaucoup dans divers cantons. Elle y a été, sinon la cause, du moins l'occasion de quelques troubles dénoncés aux tribunaux; par exemple:

A Alençon, contre trois blanchardistes qui ont refusé d'ôter leur chapeau à la procession de la Fête-Dieu, parce que l'église des concordatistes a pour chef *Satan-Napoléon* [1];

A Fontenay, dans la Vendée, contre un prêtre nommé Herrard, qui exerce ses fonctions à Pissote, commune voisine de cette ville, où le nombre de ses prosélytes paraît s'augmenter journellement; il donne la bénédiction nuptiale à des gens qui n'ont pas justifié de leur mariage devant l'état civil [2];

A Fougères: il y a dans cette ville et aux environs des prêtres anti-concordatistes, entre autres Juvigny, qui plusieurs fois a donné de même la bénédiction nuptiale; leurs adhérens, membres de la *petite église*, sont aussi appelés *Louisistes*, sans doute parce qu'ils n'ont voulu reconnaître

[1] Gazette des Tribunaux, 22 juin, 16 juillet et 15 août 1827, etc.

[2] *Ibid.*, 22 juin 1827.

aucune loi depuis les changemens opérés dans le clergé sous Louis XVI [1];

A Bressuire, dans les Deux-Sèvres, plusieurs communes de dissidens sont groupées autour de cette ville; des contestations judiciaires, portées à son tribunal, ont souvent donné lieu à des débats tantôt graves, tantôt burlesques, mais toujours empreints des idées politiques et religieuses qui les divisent. La *Gazette des tribunaux* du 6 avril 1828, qui donne ces détails, raconte que ces dissidens, animés d'un zèle très-ardent, font des courses lointaines pour aller recevoir, dans les églises ou même dans de simples granges, les instructions de leurs prêtres, dont le nombre ne répond pas à leurs besoins. La dissidence s'étend jusqu'en Bretagne, mais elle y est plus isolée que dans le Bocage vendéen, où elle s'est emparée de communes entières. Partout elle est parfaitement organisée : elle a ses chefs. Les personnes des deux cultes ont beaucoup d'éloignement à s'unir par le mariage.

Sur le chemin de Glenais à Pierrefite, on avait planté une croix, et prié le curé de Glenais de la bénir. Pendant qu'il en référait à l'évêché, le curé de Pierrefite, commune dissidente, fit la cérémonie. Le curé de Glenais, considérant cette bénédiction comme non-avenue, en fit une seconde;

[1] Courrier des Tribunaux, 16 juillet 1827.

mais dans la nuit du 26 au 27 décembre 1827 la croix fut sciée et enlevée [1].

Un autre procès très-remarquable, relatif au blanchardisme, est pendant, en Angleterre, à la *cour des rôles*. Des évêques et des prêtres français avaient résolu d'imprimer contre le concordat une protestation en latin et en français, pour être répandue dans toute la chrétienté. Une somme de 3,000 livres sterling (75,000 francs), destinée à cette dépense, fut déposée à la banque d'Angleterre, et il fut convenu par le traité que, si les lois anglaises mettaient obstacle à la publication comme tendant à propager le catholicisme, les 3,000 livres sterling seraient remises à M. Themmel, l'une des parties contractantes.

Diverses circonstances empêchèrent la publication de l'ouvrage. Themmel a présenté requête pour retirer la somme. Son *attorney* expose que, d'après un statut, il est défendu, sous peine de confiscation, de destiner des fonds à des *usages superstitieux*, et sous cette dénomination il comprend les principes de l'église romaine. Un avocat s'est présenté pour les ecclésiastiques français résidant actuellement en France, dont un seul (Bonneval) a été nommé à Londres comme professant les principes de la *petite église*. Le juge ne croit pas que les dispositions rigoureuses du statut que l'on cite s'appliquent à cette cause; mais il

[1] Gazette des Tribunaux, 6 avril 1828, pag. 587.

pense que l'affaire a été mal engagée, qu'il aurait fallu assigner la couronne dans la personne de l'*attorney général*, et il a prononcé l'ajournement jusqu'à ce que l'*attorney général* ait été mis en cause[1].

En 1802, d'après les dispositions du concordat, tous les siéges furent pourvus de nouveaux évêques, et l'on citait vingt-cinq ou trente diocèses dont l'évêque assermenté démissionnaire et l'insermenté qui avait refusé sa démission, étaient vivans. La mort les ayant moissonnés presque tous, cet état de choses n'existe plus que pour le siége de Blois, qui, d'abord réuni à celui d'Orléans et ensuite rétabli séparément, a vu renouveler quatre fois le titulaire concordatiste; mais actuellement vivent encore l'assermenté démissionnaire résidant en France, et l'insermenté résidant en Angleterre, le seul prélat persévéremment attaché à la petite église, qui le regarde comme son chef.

Cependant il n'a pas signé la lettre adressée au concile de Strigonie, et le 21 octobre 1801 il avait écrit au pape Pie VII que, quand la majeure partie des évêques aurait donné sa démission, il priait sa Sainteté de le considérer comme absolument démis.

L'abdication de la majorité est un fait indubitable, d'après lequel on pourrait penser que lui-même se tient pour abdicataire; mais le contraire

[1] Gazette des Tribunaux, 3e. année, n°. 830, 4 avril 1828.

est prouvé par la date très-postérieure des écrits qu'il a publiés et par la nature des extraits qu'on a placés sous les yeux des lecteurs. On assure même que, considérant toutes les églises de France comme en état de viduité, il exerce à leur égard la plénitude des fonctions pontificales; aussi le diocèse de Blois est un de ceux où la petite Église a plus de prosélytes, surtout à Vendôme et dans le voisinage.

Habert, ancien secrétaire de l'évêché de Blois, émigré comme son évêque, auquel il était très-attaché, et dont il partageait les opinions, avait publié un écrit contre le concordat; mais en 1820, il quitta la bannière dissidente, se réunit aux concordatistes, qui le reçurent à bras ouverts, et fut nommé curé de Vendôme. C'était opposer une digue aux invasions du blanchardisme, qu'il a combattu par un écrit dans le sens opposé au premier, *Jugement de l'Église catholique contre les nouveaux schismatiques de France* [1], où son ancien évêque est maltraité. Cet ouvrage est attribué à Habert, par l'auteur de la *Tradition des Faits*, dont l'objet est de le réfuter.

L'évêque anti-concordatiste de Blois était, dit-on, dans le principe, comme ceux de Chartres, d'Agen et beaucoup d'autres, disposé à organiser son diocèse conformément aux lois nouvelles, quand tout à coup la coalition des prélats fit évanouir ces heureuses dispositions. Presque tous

[1] Par un ancien vicaire-général, in-8°., Paris, 1821.

émigrèrent et maudirent la constitution civile du clergé qui, sans être parfaite, était un préliminaire au rétablissement complet de l'ancienne discipline. Cette constitution détruite par le fait, mais non de droit, reste comme un fanal sur la route des siècles chrétiens. Ils maudirent ensuite le concordat, qui bouleversait de nouveau la discipline et consacrait les usurpations impériales et pontificales. Pour adopter ou rejeter de tels actes, les âmes timorées interrogent leur conscience et prient Dieu de les éclairer ; mais combien d'autres se déterminent par des motifs qui ne sont pas toujours avoués par la religion !

L'assemblée constituante ordonna la vente des biens du clergé, le concordat sanctionna cette vente : voilà, surtout aux yeux du haut clergé, voilà, n'en doutez pas, la grande hérésie de deux actes si dissemblables qu'on pourrait, dans le sens moral, les appeler antipodes.

L'ancien évêque assermenté de Blois, compte dans le très-petit nombre des jours heureux de sa vie, celui où, sans compromettre les intérêts de la religion, il put déposer le fardeau de l'épiscopat et donner une démission qui, depuis long-temps, était l'objet secret de ses désirs ; en quittant des diocésains qui sont toujours chers à son cœur, en adressant à ses dignes coopérateurs et aux fidèles sa dernière lettre pastorale, il prépara la voie au nouvel évêque et s'efforça de rallier sous sa houlette le troupeau qu'il avait gouverné pendant dix

ans; mais depuis le concordat, la zizanie semée dans le champ du père de famille, prit un nouvel accroissement.

La *petite Église*, née en Angleterre dans le clergé émigré et par lui implantée en France, subsiste encore dans les deux pays; il est probable qu'elle périra d'inanition et que le terme de sa durée sera celui de la vie des ecclésiastiques qui l'ont créée et soutenue. Mais combien il serait consolant d'apprendre que, par une résignation généreuse, eux-mêmes l'ont éteinte, et que, reléguée dans le passé, elle n'appartient plus qu'à l'histoire! Il dépend d'eux d'amener ce résultat; il dépend surtout du prélat qui est leur unique point de ralliement; par l'ascendant de ses talens, de ses vertus, il pourrait sans délai terminer une déplorable scission : n'ayant aucun droit d'influer sur ses déterminations, je puis du moins émettre ce vœu.

Dans une lettre écrite il y a trente-sept ans, il disait, en parlant du pape : « La plénitude de » la puissance apostolique n'a de bornes que *celles* » *que donne la règle* [1].» Ce principe, avoué par les vrais catholiques, montre la barrière contre les invasions ultramontaines, en assurant le respect à l'autorité légitime. C'est la doctrine de l'Église universelle qui respectait les quatre premiers conciles œcuméniques à l'égal des quatre évangiles,

[1] Lettre pastorale de M. l'évêque de Blois, in-8°., Paris, 1791, pag. 224.

et qui pendant plus de mille ans exécuta les dispositions du premier concile de Nicée, sur l'institution des évêques par le métropolitain ; c'était la discipline de l'église d'Afrique également pratiquée dans l'Espagne et les Gaules ; c'était la doctrine de l'église de Chartres, mère de l'église de Blois, qui en faisait partie avant l'érection de son siége épiscopal en 1697. C'était spécialement la doctrine de saint Yves de Chartres, qui, conformément aux prescriptions des conciles œcuméniques, voulait qu'il fût interdit aux princes de s'immiscer dans l'élection des évêques [1] ; c'était la doctrine de Fulbert, évêque du même siége, qui ne reconnaissait pas la possibilité d'admettre comme valide une nomination faite par un prince sans le concours du clergé et du peuple. Lui-même raconte qu'il faillit être égorgé pour avoir refusé de sacrer un sujet nommé par le roi [2].

La soumission CANONIQUE au successeur de saint Pierre fut toujours, quoi qu'en ait dit l'imposture, la règle de ma conduite. Se pourrait-il que l'évêque cité précédemment dérogeât par le fait à la doctrine qu'il expose? Serait-il vrai qu'une accusation qui, envers moi, fut une calomnie, ne fût envers lui qu'une médisance?

[1] Ivonis carnotensis epistolae, in-8°., Parisiis, 1610, pag. 195 et 196.

[2] Fulberti carnotens. episcopi opera, in-8°., Paris, 1608, fol. 64.

Depuis long-temps nous sommes l'un et l'autre en route pour l'éternité. Le terme du voyage approche, et, au moment où j'écris, la mort reçoit peut-être l'ordre de nous frapper. Je me complais à espérer que la miséricorde divine réunira, dans un monde meilleur que celui-ci, deux hommes qui jamais ne se sont vus ici-bas, et qui, malgré la distance de certaines opinions, toujours catholiques de cœur et d'esprit, cherchent en tout la justice et la vérité; mais on n'*entre dans la vérité que par la charité*, disait l'illustre évêque d'Hippone. Pour cicatriser les plaies morales, rien de plus efficace que le remède appelé par le vénérable Fulbert, un de nos devanciers, le *nectar de la charité* [1]. O charité! s'écriait saint Zenon, évêque de Vérone, que vous êtes tendre, que vous êtes riche, que vous êtes puissante! on n'a rien quand on ne vous possède pas [2].

[1] Fulberti opera. Lettre 68, fol. 68. *Propinabas charitatis nectar.*

[2] Sancti Zeñonis epis. ver. Sermones, in-4°., Veronae, 1586, pag. 266.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

Pag.

Chapitre premier. — Préadamites. 1

Chap. II. — Illuminés, rosiens, guerinots, société de l'hermitage, illuminés d'Allemagne. 6

Chap. III. — Knoepfler. 18

Chap. IV. — Sectes établies ou fomentées par des femmes. 20

Chap. V. — Société des victimes, la mère Mechtilde, Antoinette Bourignon, Mlle. Brohon, Mlle. Brousse, Catherine Theos, la sœur de la Nativité, etc. 31

Chap. VI. — Mlle. Chéret. 57

Chap. VII. — La baronne de Krudener. 64

Chap. VIII. — La duchesse de Bourbon. 72

Chap. IX. — Chrétiens de saint Jean (l'évangeliste). 87

Chap. X. — Quiétisme. 90

Chap. XI. — Fanatiques des Cévennes, ou camisards. 108

Chap. XII. — Quakers français. 119

